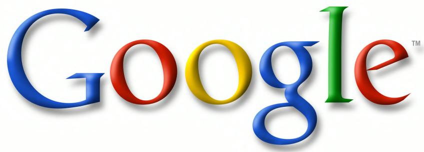
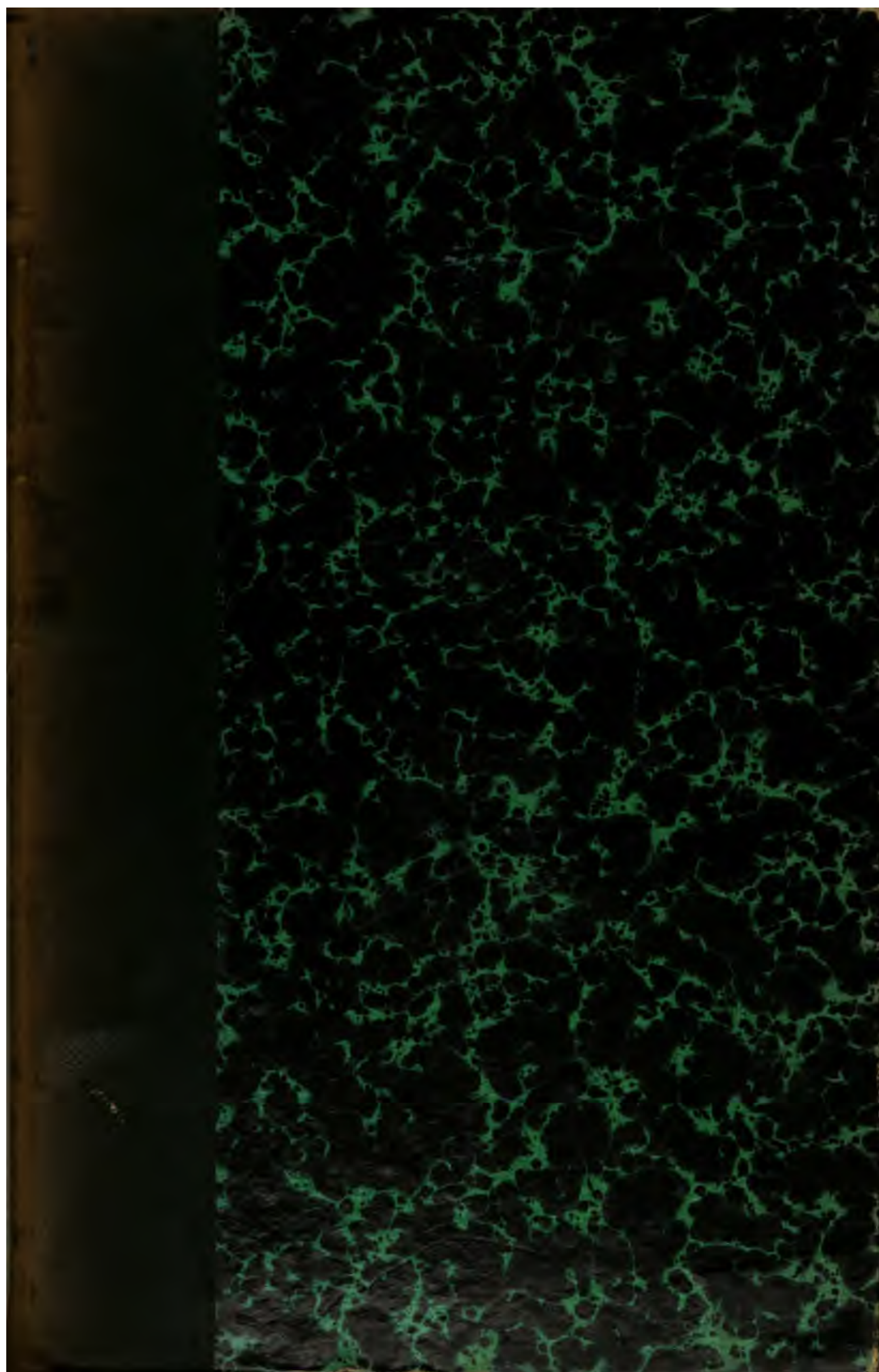






HISTOIRE

DE LA

GUERRE DE LA VENDÉE.

A VERSAILLES, IMPRIMERIE DE J.-P. JALABERT.



le Marquis de Lescure .

Général des Armées de la Vendée .

Né à Paris, le 13 Octobre 1766,
Mort des suites de Blessures,
le 4 Novembre 1794 .

Quand une Armée en Bataille
s'avancerait contre-moi, mon cœur
ne craindrait rien :

HISTOIRE

DE LA

GUERRE DE LA VENDÉE

PAR

[illegible]

[illegible] 1824,

[illegible]

[illegible]

QUATRIÈME ÉDITION,

[illegible]

Par M. [illegible]

[illegible]

TOME [illegible]



[illegible]

[illegible]



HISTOIRE

DE LA

GUERRE DE LA VENDÉE,

OU TABLEAU

DES GUERRES CIVILES DE L'OUEST,

DEPUIS 1792 JUSQU'EN 1815,

Comprenant l'Histoire secrète du parti royaliste jusqu'au rétablissement des Bourbons.

QUATRIÈME ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE, AVEC CARTES ET PORTRAITS;

PAR M. ALPH. DE BEAUCHAMP,

CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

TOME PREMIER.



PARIS,

CHEZ L.-G. MICHAUD, LIBRAIRE-EDITEUR, RUE DE CLÉRY, N° 13.

1820.

PRÉFACE.

Abandonner ses lois, son gouvernement, sa religion, ses mœurs, et jusqu'à ses préjugés; passer d'un ordre stable à l'anarchie la plus horrible sans donner aucun signe de regrets ni de repentir, serait pour toute une nation, devant la postérité, le dernier terme d'avilissement et de dégradation. Une telle nation ne mériterait que le mépris, s'il ne se trouvait dans son sein des citoyens assez énergiques, assez dévoués pour défendre, au prix de leur sang, ce que les hommes ont de plus cher. Honneur à la nation française, qui, dans l'écroulement de ses antiques institutions, a eu sa guerre intestine! Salut au peuple qui a donné ce noble démenti au plus célèbre des orateurs révolutionnaires (Mirabeau) qui, de la tribune aux harangues, osa lui adresser la

méprisante apostrophe *qu'elle n'aurait pas même l'honneur d'une guerre civile.*

Quand des forcenés attaquèrent la royauté avec le fer et le feu ; quand ils ne laissèrent plus que le choix de la soumission ou de la mort ; quand l'Etat, se trouvant sans chef, se vit abandonné de ses défenseurs naturels, le devoir des royalistes fut de protester, les armes à la main, contre l'établissement de la république, et de soutenir de tout leur pouvoir la monarchie. Des paysans obscurs se chargèrent de cette noble tâche. On vit bientôt leurs farouches adversaires qui, pour détruire la royauté, avaient fait de l'insurrection le plus saint des devoirs, punir une insurrection légitime par le ravage et la destruction de plusieurs provinces, et porter la terreur partout, parce qu'ils la portaient dans leur ame : *pavebant terrebantque.* Telles furent les causes de la guerre si connue sous le nom de Guerre de la Vendée.

Le premier, j'appris à la France et à

l'Europe, par une masse de faits irrécusables, que les principaux chefs vendéens s'étaient montrés des héros ; que leurs noms méritaient d'être inscrits à côté des noms illustres des Dunois, des Latrémouille, des Duguesclin et des Bayard. Appeler les Vendéens, mourant pour leur Dieu et pour leur Roi, à l'admiration des contemporains et de ceux-mêmes qui jusqu'alors les avaient traités de brigands, n'était pas une entreprise commune ; peut-être ne fut-elle pas sans courage sous la domination de l'homme extraordinaire qui s'était assis sur le trône où les Vendéens avaient voulu rétablir les fils de saint Louis.

L'effet qu'elle produisit, les critiques et les débats qu'elle fit naître, les persécutions qu'elle suscita à son auteur, se rattachent à l'histoire littéraire de cette époque, et rentrent dans l'objet de cette préface. Mais avant d'en faire l'exposé, je dois rendre compte des motifs qui me firent entreprendre l'histoire de la Guerre de la

Vendée, et des circonstances dans lesquelles j'en hasardai la publication. Ces détails, qui manquent à mes trois premières éditions (car dire toute la vérité était alors impossible), ne seront pas dans celle-ci tout-à-fait dénués d'intérêt.

Frappé des scènes déchirantes du grand drame de notre révolution, je portai, dans l'âge des dissipations, un regard observateur sur ce spectacle d'horreurs et de crimes. Je n'y aperçus d'abord qu'une grande effervescence. Enfant du dix-huitième siècle, j'avais été aussi séduit par ce doux nom de Liberté, dont personne encore ne comprenait le vrai sens ni le but. L'inexpérience et le vertige excluaient d'ailleurs la possibilité de la réflexion et de l'examen. Mais un cœur droit devait repousser bientôt cette liberté devenue féroce, sanglante, et qui servait de marchepied aux plus vils scélérats. Voué à la proscription par cela seul que je n'étais pas né pervers, et contraint par des circonstances bizarres de chercher un re-

fuge dans la métropole, alors envahie par des brigands, je vis leurs mains dégoutantes de sang et pleines de rapines. L'indignation s'empara de mon ame, et je résolus d'écrire un jour tout ce que je voyais (*).

J'avais vu la monarchie, et je n'en voyais plus que les ruines ; je pouvais comparer ce qui s'élevait avec ce qui avait cessé d'exister. Toute la révolution se déroulait successivement à mes regards, précédée et suivie de la terreur. Tout-à-coup les premières rumeurs de la guerre civile se font entendre dans l'ouest et retentissent dans la Capitale : les brigands en sont consternés. Autour d'eux tout respire le trouble et la confusion. Un mystère sombre enveloppe les premières opérations de cette guerre, et la renommée les exagère ou en atténue les vicissitudes.

Tout le monde parlait de la Vendée, et on n'en disait rien de positif. Plus un

(*) L'Histoire de la révolution, depuis son origine jusqu'en 1815, dont j'ai rassemblé tous les matériaux, et dont je m'occupe maintenant sans relâche.

rapport était officiel, moins il fallait y croire. Le voile s'épaississait de plus en plus, et l'obscurité redoublait en proportion de ce que la guerre semblait s'étendre. On aurait dit qu'un si grand événement allait échapper même aux traditions contemporaines, ou que, semblable à l'histoire des temps les plus reculés, il ne parviendrait à la postérité qu'environné de fables et de grossiers mensonges ; pourtant son foyer n'était qu'à soixante lieues de Paris. Quel sujet de recherches pour un esprit curieux et avide !

Dans cette disposition d'esprit, je recueillais en silence tout ce qui pouvait m'éclairer. Pièces, rapports, relations, discours, brochures, rien n'échappait à mes investigations. Lorsqu'un peu de calme eut succédé à cette horrible tempête, je formai, sans aucune expérience de l'art d'écrire, le projet de retracer l'histoire de cette guerre si peu connue. Correspondances, démarches, sollicitations, voyages, rien ne put fatiguer mon ar-

deur. J'arrachai enfin des renseignemens aux partis opposés ; je les étudiai ; je comparai les témoignages et les relations diverses ; j'interrogeai les nombreux acteurs encore vivans ; je fouillai dans tous les dépôts, et, devenu possesseur de matériaux immenses, je pus comme le Tasse (sauf la différence du genre) m'écrier : « Voilà » mon poëme ! » Mais à quel travail ne fallait-il pas se dévouer encore pour coordonner ces matériaux, pour en former un tissu, pour donner le mouvement et la vie à tant de faits sans liaison, à tant de circonstances incohérentes? Il ne s'agissait plus de faire un livre avec des livres; mais de traiter sans guide, sans modèle, un sujet nouveau, puisé dans notre propre histoire ; il fallait vaincre, et l'inaptitude au travail, et l'inexpérience d'une rédaction grave et correcte. Après trois années d'efforts opiniâtres et l'ouvrage touchant à son terme, il fallut encore surmonter d'autres obstacles.

L'entreprise, achevée dans le silence,

avait néanmoins transpiré, et elle avait jeté le trouble dans l'ame du fameux curé de Saint-Laud, alors évêque d'Orléans. Soit honte, soit remords du rôle qu'il avait joué dans cette guerre, il tremblait déjà devant les révélations de l'avenir. Pourtant il n'osa combattre l'ouvrage de front ni réclamer, pour le faire interdire, l'autorité de Fouché, alors ministre de la police, qu'il savait ne pas lui être favorable. Prenant une marche oblique, plus conforme à son caractère, il s'adresse à la préfecture de police, rivale de la police de Fouché; car sous Napoléon, les ressorts du pouvoir, divisés dans plusieurs mains, ne laissaient l'Etat qu'à la merci de lui seul. Sur la simple allégation que l'Histoire de la Vendée contient des personnalités contre M. l'évêque d'Orléans, la préfecture en interdit la publication. Averti, j'écris à Fouché qu'une imputation calomnieuse tend à me priver du fruit de mes travaux et de mes veilles; que je connais trop les bornes dans les-

quelles doit se renfermer un sage écrivain, pour me permettre aucun écart indiscret sur des personnages existans, et que j'offre en preuve mon manuscrit. « Si j'en croyais » la malignité, ajoutai-je, M. Bernier lui-» même aurait dirigé le coup qui m'a » été porté dans l'ombre. Il redoute, dit-on, » une histoire impartiale de la guerre ci-» vile; et, comme il a le projet d'en publier » une, il voudrait écarter toute espèce de » concurrence. Mais je repousse loin de moi » cette insinuation injurieuse à un prélat » honoré de la faveur du Gouvernement ».

Tout était alors arbitraire; il n'y avait point de censure légale ; mais seulement un bureau attaché au ministère de la police ; il était décoré du beau nom de bureau de la *liberté* de la presse, à peu près comme les prisons de Gênes avaient eu jadis pour inscription le mot *liberté*. Il faut le dire néanmoins : ce bureau était dirigé par des hommes pleins de talens, de lumières, de modération, et dont j'ai eu particulièrement à me louer. Mon manus-

crit ayant été renvoyé à l'examen de MM. Lacretelle et le Montey, voici le rapport qu'ils firent au Ministre:

« En écrivant l'histoire d'une époque » déplorable, M. de Beauchamp a montré » cette impartialité qui est toujours garan- » tie par un esprit vraiment philosophique. » Il suit et fait observer les progrès des » passions dans ces guerres de parti. Il » montre le cœur humain dans sa plus » vive et sa plus dangereuse exaltation. » Il honore le courage et les vertus pri- » vées dans chaque parti. Les tableaux » affligeans qu'il produit ne sont propres, » d'après la manière calme et sûre avec » laquelle il les a tracés, qu'à faire bénir » le gouvernement qui a fait succéder une » paix si profonde à tant de calamités. » On n'a point encore une relation si » détaillée de cette guerre civile, et on » en aura difficilement une plus impar- » tiale. L'auteur a mis un soin particulier » à ne compromettre aucun des person- » nages existans. Il a recueilli beaucoup

» de faits qui n'étaient encore que peu » connus, ou que la passion avait défi» gurés. Son style a de la clarté et du » mouvement. Le bureau propose à votre » Excellence de donner à l'auteur l'appro» bation qu'il demande ».

Cette approbation sauva l'ouvrage, qui, sans elle, eût été infailliblement arrêté et saisi ; mais elle ne put garantir l'auteur de la persécution qu'allait lui susciter le succès de son livre. Inconnu dans la littérature, n'étant précédé d'aucune réputation, n'ayant écrit sous l'influence d'aucun parti ni d'aucune coterie, l'auteur attendait le jugement qu'en porteraient les journaux. Jamais la critique littéraire ne s'était montrée avec tant de force, de savoir, d'éclat, et même d'indépendance qu'à cette époque (1806). Le Journal des Débats triomphait complètement des principes et des doctrines révolutionnaires qui avaient infecté jusqu'à notre littérature ; or, c'était son suffrage qui pouvait le plus décider de l'Histoire des Vendéens. Je n'é-

tais pas sans appréhension ; mais grâce à l'ingénieux rédacteur, à l'habile critique d'abord caché sous le voile de la lettre A, et dont le nom (M. de Feletz) est connu maintenant de toute la France, l'ouvrage obtint une célébrité qui, dissipant mes craintes, surpassa mes espérances.

Faire triompher les principes de la monarchie, à l'occasion de l'Histoire de la Vendée, relever avec énergie tout ce que cette Histoire renfermait d'honorable pour la fidélité héroïque, envisager l'ouvrage sous l'aspect le plus favorable aux doctrines de la légitimité, et remplir cette tâche avec une noble indépendance, sous l'empire d'une usurpation révolutionnaire, c'était là sans doute s'élever bien au-dessus d'un critique de profession. Que ferait-on de plus aujourd'hui que les Bourbons sont sur le trône ? Dans leur fureur démagogique, des écrivains ennemis s'éleveraient contre l'ouvrage, contre l'auteur et contre le critique, avec un tel déchaînement et une telle indécence, qu'on pourrait en

induire que les opinions monarchiques, qui triomphaient en 1806, sont diffamées en 1820.

Mon succès, je le dus aussi à la nouveauté de mes récits, encore si voisins de nous et pourtant si peu connus; à la révélation d'une foule de faits intéressans, perdus dans le tumulte de la révolution et des armes, et souvent dissimulés par la politique des factions. A peine savait-on alors que la guerre civile avait embrasé tout l'ouest de la France. Les noms des Charette, des La Rochejacquelein, des Bonchamps, des Lescure, n'avaient frappé nos oreilles que dans des rapports mensongers du comité de salut public, et encore ces rapports n'annonçaient que la défaite et la ruine de leur parti. Lorsqu'on avait respiré ensuite sous une anarchie moins féroce, trop de coupables avaient été intéressés à cacher leur fureur et leurs crimes pour laisser percer la vérité; et d'ailleurs, la guerre civile s'étant rallumée à plusieurs reprises, il eût été

difficile de tout savoir, et imprudent de tout dire.

On put suivre enfin les vicissitudes d'une guerre variée, sanglante, qui présentait de grands caractères, des faits singuliers et des scènes tragiques ; on vit avec admiration qu'une poignée de Français avaient résisté pendant près de dix ans aux vainqueurs du monde, et que seuls ils n'avaient point courbé leurs têtes sous le joug d'une terreur sacrilége. Le public lut avec étonnement tous ces récits, et il goûta surtout, avec un intérêt marqué, les réflexions hardies et neuves qu'ils venaient de suggérer aux organes de l'opinion. La sensation fut générale dans toutes les classes qui décident du sort des productions littéraires. On loua la manière impartiale dont le sujet était traité ; on admira le caractère de tant de héros, dont on avait à peine soupçonné l'existence ; le récit de leurs exploits, celui de leur malheur arracha des larmes à tous les lecteurs qui conservaient encore quel-

ques sentimens d'honneur et d'humanité. Mais les révolutionnaires teints de sang, les régicides, tous ceux qui avaient participé aux massacres et aux dévastations, frémirent et ne purent dissimuler leur dépit. Le cabinet du ministre de la police, leur appui naturel, retentit de doléances, de réclamations, de plaintes amères. « Tous assurent à Fouché que » l'ouvrage fait le procès à la révolu- » tion; que c'est le plus dangereux qu'ait » encore enfanté l'esprit contre-révolu- » tionnaire ; que les Vendéens et les » Chouans l'ont dicté. Voyez, ajoutent-ils, » comme l'opinion publique s'égare, » comme elle se prononce contre la ré- » volution et ses fondateurs. Napoléon » n'est-il pas déjà presque entouré d'émi- » grés, de Chouans, de Vendéens? On » nous flétrit, et on finira par nous pros- » crire. Peut-on nier que dans cette His- » toire de la Vendée, les Vendéens et les » Chouans ne soient présentés comme des » modèles de fidélité et d'héroïsme, tandis

» que nous qui les avons vaincus, nous
» sommes traduits à la postérité comme
» des brigands ? et c'est la police elle-
» même qui a autorisé la publication d'un
» pareil ouvrage! »

Il était impossible qu'un Fouché ne partageât pas les mêmes préventions, les mêmes passions, les mêmes craintes. Dès-lors, son cabinet devint l'arsenal où furent préparées les armes et l'artillerie destinées à renverser les trophées des Vendéens, et à saper les droits de leurs princes infortunés. D'abord on essaye de faire attaquer le livre sous le point de vue historique et politique, par des journaux peu accrédités, il est vrai, les seuls que Napoléon eût abandonnés au régicide. Instruit d'où partait le coup, j'osai me défendre, me montrant décidé à soutenir la lutte. L'animadversion ministérielle, impuissante contre le livre, se tourna tout entière contre l'auteur; et le ministre le moins persécuteur, le moins haineux, s'arma contre moi de toute l'intolérance

révolutionnaire. Il m'ôta d'abord un emploi qui dépendait de lui : je lui avais déplu, et je n'avais pas le droit de me plaindre. Le rôle d'historien devenait d'ailleurs peu compatible avec les futiles fonctions de commis, auxquelles m'avaient réduit les calamités de la révolution. Cette position me permettait de l'étudier plus à loisir, d'en fouiller les archives, d'en pénétrer les ressorts, d'en scruter les personnages ; il était naturel que, n'écrivant pas dans son intérêt, ceux qui s'en disaient les conservateurs me privassent de tous mes avantages. Là aurait dû se borner la vengeance ministérielle. Aigri par l'orgueil blessé, Fouché fit succéder à une disgrâce ouverte une persécution sourde et lâche. Selon lui, je n'étais pas même l'auteur de mon livre, dont j'avais dérobé infidèlement les matériaux. Ces assertions et d'autres encore tout aussi absurdes, mêlées d'accusations perfides, tombèrent devant le public, mais triomphèrent de la vérité dans ces bulletins secrets de police,

trop souvent l'œuvre d'une délation combinée avec art pour surprendre la conscience du chef de l'Etat, ou pour lui inspirer des préventions malfaisantes. Je ne fis rien pour détromper celui qui était alors l'arbitre de tout, n'écoutant pas même les conseils d'un homme dont la noble éloquence, alors même qu'elle louait le pouvoir, était pleine de vérités et des leçons de la haute sagesse ; qui, arrivé par la puissance du talent à l'une des plus belles dignités de l'Empire, jouissait de la suprématie du savoir et des lettres. « Vous êtes » persécuté par la police, me dit-il, eh bien, » écrivez l'histoire des campagnes de Bo» naparte en Italie, et vous obtiendrez tout » ce que vous voudrez ». Négliger ce conseil, c'était se vouer à l'infortune; mais je m'assurais du moins cette indépendance morale, sur laquelle reposent les vérités de l'histoire. Des diffamations combinées, la police en vint aux piéges, à l'espionnage, aux tentatives d'avilir, et, en désespoir de cause, à l'odieux expédient de

frapper l'auteur par un exil qu'il fallut subir. L'exil eut un terme, mais sous la condition expresse que je souscrirais l'engagement de ne plus traiter aucun sujet de notre histoire contemporaine; interdiction tombée en désuétude, il est vrai, mais que sauraient bien faire revivre ces hommes que la vérité fait pâlir, et qui prétendent remplacer nos libertés par leur liberté, fille de la terreur.

La police essayant aussi de tromper l'opinion publique sur la nature de la guerre de la Vendée, ses écrivains mercenaires m'avaient reproché d'appeler cette guerre une *guerre civile*, et de n'avoir point appelé les Vendéens des *brigands*, comme au temps des Barère, des Carrier et des Thureau. Je méprisai de pareilles critiques et de tels reproches, assez repoussés d'ailleurs par le sentiment presque unanime de la nation et des journaux qui en étaient l'organe. C'est ainsi que la faiblesse des objections dirigées contre l'impartialité de l'auteur, la fit ressortir

davantage, et lui valurent un plus grand nombre d'encouragemens : ce fut pour lui un motif de se montrer encore plus docile à la critique de bonne foi. On ne fit d'abord aucune observation sérieuse sur les faits principaux, la controverse ne pouvant être soutenue que par des acteurs ou des témoins qui, loin de se mettre en évidence, se tenaient à l'écart. On releva pourtant quelques inexactitudes, quelques néologismes introduits par la révolution, et qui devaient disparaître avec elle ; enfin, quelques contradictions peu sensibles, mais qui n'échappèrent point à l'examen des critiques. Ces changemens peu considérables ne furent point omis dans les éditions qui se succédèrent ; ils portaient plutôt sur des retranchemens que sur des additions.

Ils auraient dû faire disparaître des erreurs plus graves. Je n'avais pu éviter, dans la chaleur d'une première composition, de me laisser aller au torrent des préventions nationales. Telle avait été la

source de mes faux jugemens sur les vues du cabinet de Londres à l'égard des royalistes de l'ouest, et sur le caractère du comte de Puisaye. Je n'avais pas eu, il est vrai, sous les yeux, toutes les pièces propres à fixer irrévocablement mon opinion ; et d'ailleurs, le bureau de la presse, attaché au ministère de la police, ne m'avait pas laissé libre à cet égard. « Vous » avez rendu Puisaye trop intéressant, » me dit le censeur, et vous ménagez » trop l'Angleterre ». En vain me récriai-je sur le peu de fondemens des accusations odieuses dirigées contre cette puissance, au sujet du désastre de Quiberon. Le censeur en convint, mais insista, mettant en avant : « qu'il est des » fictions politiques qu'on doit respecter »; maxime peu compatible avec la vérité de l'histoire; mais qui alors était érigée en maxime d'Etat. L'arbitraire est si naturellement contradictoire que la police dissipa bientôt de son plein gré ces mêmes fictions, pour y substituer d'autres men-

songes plus raffinés et d'un plus grand intérêt dans le système de l'usurpation. J'avais respecté le malheur; mais la police regarda comme un ménagement coupable le soin religieux que j'avais pris d'écarter de ma narration les outrages si souvent prodigués à nos Princes, dépouillés et proscrits. Fouché, dans ses vues perverses, imagine alors de trouver une compensation dans une nouvelle publication sur la guerre de la Vendée, dont le cadre pût recevoir des diffamations combinées contre l'un des princes pour qui s'étaient armés les Vendéens. Il ne lui fut pas difficile de mettre en scène un royaliste tombé, ou venu de lui-même dans ses piéges; de lui faire raconter des faits vrais, dont il aurait été le témoin, et d'introduire en fraude dans ses récits des faits controuvés, des assertions calomnieuses et même des pièces évidemment fabriquées dans le cabinet ministériel, pour outrager le frère du Roi. Telle fut l'intention secrète qui présida à la publication des

Mémoires pour servir à l'Histoire de la Guerre de la Vendée, par le comte de......... (Vauban (*)). Soit qu'ils fussent déjà tombés dans les mains de Fouché, et que l'auteur ne se sentit pas le courage d'en désavouer les interpollations, soit qu'il ait pu s'y prêter sans rougir, ils n'en sont pas moins, pour lui, un monument de honte et d'opprobre. Ayant pour base une masse de faits vrais, l'Angleterre y parut disculpée, le comte de Puisaye justifié, et toute la fourbe n'en retomba qu'avec plus de noirceur sur le Prince. L'effronterie y est telle, qu'on y produit une prétendue lettre de Charette à Louis XVIII, après la retraite de l'Isle-Dieu, et dans laquelle on fait dire au chef vendéen: « *La lâcheté » de votre frère a tout perdu*........ » Et le comte de Vauban avait, dit-il, tenu et lu en original cette lettre sans date ni de lieu,

(*) Le voile qui couvrit d'abord l'anonyme fut aussitôt déchiré par le public et même par quelques-uns des journaux du temps, entre autres *le Courrier français* du 28 juin 1806.

ni de jour; lettre si grossièrement insolente, si contraire au respect de Charette pour le Roi et pour les princes de son sang. Aussi l'auteur n'osait-il en donner d'autre garant que lui-même. Comment d'ailleurs, étant adressée au Roi en Allemagne, serait-elle tombée entre les mains de M. de Vauban, alors errant de l'Isle-Dieu en Basse-Bretagne, et de la Basse-Bretagne en Angleterre? Charette aurait-il osé, après l'avoir écrite, communiquer avec le prince, dont il continua même de recevoir les ordres? L'invraisemblance et la fraude y percent tellement, qu'il eût été indigne de la majesté de l'Histoire d'en faire l'objet d'une discussion sérieuse, dans le récit des faits relatifs à cette époque. Rappelerai-je ici que la pudeur publique, sous le règne même de Napoléon, réprouva l'intention politique de ces mémoires falsifiés, recherchés par la malignité, mais que tous les bons esprits repoussèrent? Dirai-je qu'alors aucun journal n'osa en faire l'apologie ni même y puiser des armes en faveur de

l'usurpation? Enfin, dirai-je que cette pudeur a disparu de nos jours, et que sous le gouvernement de Louis XVIII, la légitimité et tout ce qu'elle vénère a été outragée; qu'un recueil périodique (*) a eu l'impudeur de donner, dans un sens approbatif, de longs extraits de ces mémoires calomnieux, et qu'ils n'ont pas été réfutés !.

Jusqu'à la restauration, aucun autre écrit sur la Vendée ne fut publié en France; car plus le gouvernement tendait à la tyrannie, plus les révélations de l'histoire étaient étouffées. Bernier, expirant plein de regrets et de remords, tremblant d'avoir à rendre compte au souverain juge des témoignages de son ingratitude et de sa fourbe, légués aux âges futurs, venait de livrer aux flammes ses propres mémoires, composés plutôt pour obscurcir la vérité que pour lui rendre hommage. Ce fut pour ainsi dire à la dérobée que je

(*) La bibliothèque historique des derniers mois de 1819.

puisai de nouvelles lumières et des rectifications essentielles dans d'autres mémoires qui, encore inédits, étaient parvenus à ma connaissance. Ceux de madame la marquise de La Rochejaquelein l'emportent sur tout ce qui a été écrit dans ce genre. Ils ont été lus avec avidité dans toute l'Europe, et ne sont pas restés au-dessous de leur réputation. Monument précieux pour l'Histoire, ils ne renferment pas seulement la peinture vive et touchante des infortunes de cette dame illustre, ils offrent encore le récit animé des opérations et des exploits de la grande armée vendéenne, jusqu'à sa destruction dans les champs de Savenay. Outre une multitude de traits saillans, on y trouve la preuve irréfragable que l'insurrection vendéenne n'avait pas été préméditée. Les mémoires publiés par M. Le Bouvier Desmortiers, ne concernent que la vie politique et militaire de Charette. J'aurais personnellement le droit de repousser les traits indécens que l'auteur, par un mépris

de toutes les convenances, y dirigea contre moi, sans aucune provocation et sur le seul motif que je ne partageais point son admiration extatique pour Charette. Mais loin d'affliger par de justes représailles la vieillesse d'un ancien magistrat, respectable autant par les vertus qu'on lui prête généralement, que par son âge, je le plaindrai d'avoir pris, à l'égard d'un auteur qui ne demandait qu'à être éclairé de bonne foi, le ton de la satyre personnelle. Après lui avoir donné l'exemple de la modération, je lui donnerai celui de l'impartialité, en avouant que je lui suis redevable d'avoir rectifié quelques-uns de mes récits sur Charette, dont j'ai relevé les exploits, sans partager l'aveugle enthousiasme de son biographe, qui le met au niveau d'Henri IV, et au-dessus de tous les héros vendéens.

D'après le plan que je m'étais tracé de considérer cette guerre dans son ensemble et dans ses ramifications, il restait à fortifier et à compléter la narration des évé-

nemens survenus sur la rive droite de la Loire, car les royalistes de la Bretagne, du Maine et de la Normandie, s'étaient battus aussi pour la même cause. Ne voir dans leurs efforts qu'un brigandage, sans aucunes vues politiques, c'eût été partager une grande erreur que le parti révolutionnaire s'était efforcé d'accréditer. De nouvelles lumières étaient indispensables pour pénétrer dans cette partie ténébreuse de l'insurrection. Enfin parurent à Londres les mémoires du comte de Puisaye : il était impossible qu'ils ne jetassent pas un grand jour sur toutes les vicissitudes de la guerre connue sous le nom de Chouannerie. Mais M. de Puisaye, attaqué avec acharnement dans son honneur et dans sa réputation, a plutôt songé à ce qui pourrait établir sa justification, qu'à rédiger avec méthode des mémoires calmes et impartiaux. On l'y trouve trop souvent occupé à satisfaire son ressentiment contre les nombreux antagonistes du même parti, que lui avaient attirés sa position, sa vanité

et ses talens. L'incohérance, le désordre et un grand abus des digressions, règnent dans ces mémoires, écrits du reste avec chaleur, noblesse et indépendance, mais souvent avec trop d'amertume et de prévention. Leur diffusion est telle, que, pour en tirer la substance historique, il m'a fallu les décomposer en entier, et en ramener chaque partie à son objet principal, travail immense quand il s'agit de sept volumes. Pour quiconque a la patience de les lire d'un bout à l'autre, ils offrent des détails curieux sur les relations de l'Angleterre avec le parti royaliste armé, sur les vraies causes du désastre de Quiberon, sur l'histoire secrète des royalistes, et enfin sur les intrigues et les divisions qui ont éclaté parmi leurs chefs. Toutes ces particularités sont d'ailleurs appuyées sur un grand nombre de témoignages, de documens et de pièces justificatives, dont on ne peut révoquer en doute l'authenticité. Presque ignorés en France, ces mémoires s'arrêtent au commencement de

la campagne de 1796, et ne font même que glisser sur l'époque importante de la pacification de Hoche. Toute cette lacune n'a pu être remplie qu'au moyen d'un grand nombre de renseignemens inédits, et dès-lors, les opérations des royalistes de la Normandie, de la Haute et Basse-Bretagne et du Maine m'ont été mieux connues.

Le vide était plus sensible encore, quant aux événemens relatifs à la campagne de 1799, et à la pacification consulaire. Il eût été irréparable, si Napoléon eût pu consolider son empire. Qui eût alors osé traiter l'épisode, où débutant dans la carrière du pouvoir suprême, il se teignit du sang français? Les preuves en seraient restées ensevelies sous son trône. Il suffira de dire qu'à compter de la guerre d'Espagne, qui offrit une si grande analogie avec nos guerres civiles, aucune publication nouvelle sur l'insurrection vendéenne ne fut tolérée. La police avait même fini par frapper mon

livre, après trois éditions, d'une interdiction irrévocable et devenue plus amère encore par les formes soldatesques du successeur de Fouché.

En nous rendant nos libertés, la restauration rouvrit les sources de l'histoire, et je pus dès-lors aspirer à donner au public, comme je m'y étais engagé, le tableau détaillé et complet de notre guerre civile. Ce travail n'a été retardé que par d'autres travaux, et par le temps qu'à exigé la communication successive de nombreux documens et de matériaux particuliers, nécessaires au récit de la campagne de 1799 et de 1800, et au dénouement imprévu de 1815. Les papiers du comte de Frotté et du comte de Bourmont, et une partie de ceux du comte de Châtillon et de Georges Cadoudal, joints à une prodigieuse quantité de notes et d'informations originales ne m'ont rien laissé à désirer pour traiter et éclaircir à fond cette prise d'armes et la pacification consulaire qui l'a suivie. Aussi puis-je désigner

cette partie à l'attention publique, comme un morceau d'histoire entièrement neuf, et sur lequel il ne reste plus rien à savoir.

Traiter à fond la Vendée du 20 mars, et son dénouement si rapproché de nous, était une entreprise plus épineuse, tout le monde alors n'ayant pas fait son devoir sur cette terre de la fidélité; car il est des occasions où l'abattement de l'esprit l'emporte sur le courage. Fallait-il, pour ne pas blesser quelques amours-propres me contenter d'effleurer mon sujet, et céder à un système de ménagement qui décolore et mutile l'Histoire? J'avais déjà prouvé que ce système était incompatible avec mon caractère et mes principes, et je déclare ici formellement qu'il n'est aucune puissance sur la terre à qui je reconnaisse le droit de me commander des réticences. Dans la carrière que je me suis ouverte, mon devoir, je le sais, est de rester exposé aux persécutions et aux ressentimens de tous ceux qui redoutent la lumière de la vérité. Etant

remonté dans l'histoire générale de la campagne de 1815, aux causes du dépérissement de la Vendée pendant *les cent jours*, je soulevai contre moi tous ceux qui, dans le parti royaliste, se crurent blessés par la vérité de mes récits. Une coterie se forma aussitôt; ses clameurs furent ridicules, ses attaques indécentes. Deux écrivains célèbres, dont j'honore le talent, intervinrent dans la querelle, sans aucun motif apparent qui pût servir d'excuse à leur agression, si ce n'est que, voulant bien permettre qu'on relève les fautes des rois, de leurs favoris et de leurs ministres, ils commandent le silence quand il s'agit de leurs amis ou de ceux qu'il leur plaît de désigner comme tels.

L'un, oubliant, au sein de ses dignités nouvelles, *l'esprit de l'histoire*, déclare tout bonnement qu'il *proclame faux*, de son autorité privée, des faits qu'il *considère comme des inculpations* (*); l'autre,

(*) Voyez le *Journal des Débats* du 14 septembre 1817 et du 19.

oubliant qu'il m'a déféré devant le public une *véritable conscience d'historien*, en louant l'Histoire de la campagne de 1814, déprécie, d'un ton dogmatique et tranchant, la seconde partie de cet ouvrage, pour venger, dit-il, la mémoire *du meilleur de ses amis*, dont la famille prend *tout ceci au sérieux comme s'il y avait encore des réputations* (*). Enfin le troisième, après avoir protesté que, *n'ayant fait la guerre qu'avec son épée, il est obligé d'en faire une avec sa plume*, convoque le ban et l'arrière-ban de ses officiers qui, au nombre de vingt-six, déclarent que j'ai *donné un caractère historique à l'erreur*. En vain je leur demande quelles sont ces erreurs, et qu'ils daignent les préciser; en vain je leur dis que des dénégations vagues et intéressées n'ont aucun poids quand il s'agit d'infirmer des témoignages qui n'ont été ni réfutés, ni démentis; vainement je les prie de considérer

(*) Voyez le *Journal des Débats* du 27 septembre 1817.

que je n'ai rapporté aucun fait grave sans citer mes autorités, et que ces autorités sont des officiers pleins d'honneur et témoins des événemens; que si leurs rapports sont erronés ou infidèles, il faut d'abord l'établir en preuve, sans rendre l'historien responsable des circonstances d'un récit qui ne lui appartient que sous le point de vue du style et de l'enchaînement des faits. Ces argumens ont été fortifiés encore par la publication des *Mémoires du lieutenant-général Canuel sur la Vendée de* 1815. Ecrits avec clarté et une noble franchise, ils ne laissent plus rien à désirer pour la connaissance des événemens de cette époque. Pouvais-je balancer entre ceux qui donnaient des faits positifs et ceux qui se bornaient à les éluder par des tergiversations?

Trois années de réflexions et de calme, et une foule de preuves nouvelles ayant porté la conviction dans mon ame, j'ai persisté à conserver les bases de ma narration. Mais j'en ai resséré le style en

élaguant des détails plus propres à figurer dans des mémoires particuliers que dans une composition historique. Ils ont été remplacés par quelques vues générales, et par de nouveaux traits de lumière, qui manquaient à la première version. Ainsi a été complété le récit de la dernière campagne vendéenne, qui sert à la fois de dénouement au sujet et à l'ouvrage.

Que si on en considère l'ensemble; si on le compare aux éditions précédentes, on trouvera qu'il a subi une refonte générale, de nombreuses rectifications et la fusion d'additions si considérables qu'elles comprennent presque la moitié du nouveau texte. Elles ont été puisées non-seulement dans les publications récentes, mais dans plus de quarante mémoires manuscrits, dont j'ai obtenu la communication, et dans un nombre infini de notes détachées. La vérité, autant que la reconnaissance, me fait un devoir de distinguer parmi tant d'éclaircissemens, les notes et les observations toujours judicieuses de

M. l'abbé Jagault, l'un des Vendéens de première origine qui a su, vu et retenu le plus de faits relatifs aux événemens de la rive gauche de la Loire.

Quoique refondu d'un bout à l'autre, l'ouvrage, dont j'ai partout retouché et fortifié le style, n'a été altéré ni dans son plan primitif, ni dans ses premières bases. Je ne me suis pas attaché à rapporter seulement les faits qui intéressent un parti; j'ai décrit avec la même exactitude les opérations des républicains et celles des royalistes. Je ne me suis pas non plus borné au récit des faits militaires, j'ai embrassé toute l'histoire politique et secrète de la guerre civile, et sous ce dernier point de vue seul, cette édition l'emportait sur les trois qui l'ont précédée. Outre qu'elle renferme toute la suite de la guerre, c'est-à-dire deux campagnes de plus et deux pacifications, elle a l'avantage d'offrir le tableau d'événemens qui, étant accomplis, ont donné enfin un dénouement à ce long drame.

J'ai écrit devant les contemporains; au milieu des crimes que j'accuse, au milieu des exploits que je relève, des lâchetés que je signale, et au milieu des témoins qui pourraient me confondre, si j'avais trahi la vérité. La vérité est le seul but que je me propose; je n'ai rien négligé pour la connaître, et je ne crains rien pour la dire. Quelque importune qu'elle soit pour ceux qui la redoutent, ils ne peuvent nier qu'à mesure qu'elle se fait jour, les erreurs populaires, les mensonges politiques, les déguisemens artificieux ne se trouvent réfutés ou dissipés par la seule exposition des faits et par l'évidence des preuves. Guidé par leur flambeau et par la plus sévère critique, je me suis efforcé de faire régner, d'un bout à l'autre de cet ouvrage, l'exactitude et l'impartialité. Mais l'impartialité que tous les hommes exigent rigoureusement d'un historien et qu'ils feignent d'aimer, réussit rarement, je le sais, à celui qui écrit l'histoire contemporaine;

et j'ai fait une triste épreuve des dispositions injustes de ces lecteurs prévenus, qui demandent à un historien d'être impartial, à condition qu'il épousera toutes leurs partialités, qu'il partagera toutes leurs préventions, et qu'il entrera dans les passions qui les agitent.

C'est surtout à la suite d'une grande révolution que l'historien véridique doit s'attendre aux clameurs de ceux qu'irrite sa véracité. Semblable aux agitations que les tempêtes produisent dans l'Océan, la confusion, introduite par les révolutions dans les idées morales, dure long-temps encore après que le calme est rétabli. Cette confusion s'étant renouvelée parmi nous avec plus de vivacité et de violence, je ne puis guère aspirer qu'au suffrage de la partie calme et réfléchie de la nation. Puisse-t-elle aujourd'hui, que l'ouvrage a reçu le complément dont il est redevable à la maturité et au temps, confirmer le jugement qu'en porta, en 1806, un de nos plus célèbres critiques, dans les termes

suivans : « Je louerai l'impartialité de l'his-
» torien : vertus, honneur, bravoure, tout
» ce qui est juste, tout ce qui est noble,
» tout ce qui est généreux, il l'applaudit
» également, dans les républicains et dans
» les royalistes ; brigandages, crimes, bar-
» baries, tout ce qui est répréhensible, hon-
» teux, criminel, il le censure également
» dans les deux partis. Lorsqu'on trouve
» cette impartialité, si rare dans un histo-
» rien, et qu'on jugeait, pour ainsi dire,
» impossible dans tout historien contempo-
» rain de la révolution, il y aurait de l'in-
» justice et même de l'orgueil dans un
» lecteur à en exiger une plus grande con-
» formité de sentimens avec ses propres
» sentimens (*) ».

(*) Voyez le *Journal des Débats* du 11 juin 1806.

HISTOIRE

DE LA

GUERRE DE LA VENDÉE.

LIVRE PREMIER.

Introduction. — Description de la Vendée. — Origine des troubles.

La monarchie française florissait depuis quatorze cents ans, lorsque, vers la fin du dix-huitième siècle, on la vit s'écrouler après de sanglantes divisions. Des factieux s'en disputèrent les lambeaux : la liberté fut leur prétexte, et la domination leur but. En proie aux agitateurs, la France fut proclamée république, au milieu des revers d'une guerre étrangère qui menaçait l'intégrité du territoire. Les royalistes, épars et sans forces, ne purent s'opposer à ce bouleversement; mais les contrées qu'arrose la Loire et que borde l'Océan, s'agitèrent. Là, ils avaient leurs temples, leurs autels, leurs prêtres, une population courageuse et dévouée. D'abord des troubles précurseurs annoncent une guerre intestine, que le supplice de

Louis XVI accélère. Les royalistes indignés s'apprêtent à venger leur roi dans le sang des républicains. Quelques mois s'écoulent à peine; soudain la guerre civile éclate; elle prend dans son principe un caractère cruel et terrible : partout les royalistes triomphent. La république naissante allait s'anéantir sous leurs coups; une seule ville résiste. Aux cris de défaite, les républicains font succéder ceux d'une fureur aveugle. Bientôt leurs bataillons inondent le foyer de l'insurrection, et des revers multipliés signalent la ruine des royalistes, plus braves qu'exercés à une guerre méthodique. Cette lutte étonne l'Europe et la tient en suspens; elle se ralentit, se ranime, se prolonge par des vicissitudes; est marquée par des actes d'héroïsme et de cruauté, par de grandes vertus et des crimes atroces. Enfin, laissant des traces profondes, la guerre civile paraît s'éteindre; et les royalistes, désunis, fatigués, se soumettent à la domination d'un soldat heureux, qui, maître de la France, mais pressé par sa destinée, ne peut soutenir sa haute fortune. Tombé à son tour, pour avoir aspiré à la monarchie universelle, il fait place enfin à la dynastie légitime, pour qui les royalistes s'étaient armés de nouveau.

Tel est le tableau des événemens que je présente dans cet ouvrage; ils embrassent toute l'his-

toire de la guerre civile désignée sous le nom de Guerre de la Vendée. Ces événemens n'étaient connus que d'une manière imparfaite, par le témoignage partial de quelques hommes dont nos troubles avaient renversé ou élevé la fortune. Aussi la passion, l'intérêt, les haines encore récentes, avaient altéré presque tous les faits. Non-seulement je les ai recherchés avec soin dans de nombreux écrits, mais encore, après en avoir formé un corps d'ouvrage, je les ai rectifiés sur de nouveaux mémoires, et leur exactitude peut enfin défier la critique. Je formai d'abord cette entreprise, dans la seule vue de transmettre des événemens mémorables, et d'offrir aux contemporains des leçons terribles. Cette tâche ne m'imposa aucun sacrifice; je ne connaissais les royalistes et les républicains ni par leurs bienfaits, ni par leurs persécutions. Si depuis le despotisme m'a fait sentir le poids de ses rigueurs, et l'esprit de parti, le danger de sa haine, mon amour pour la vérité et l'indépendance de mes travaux m'en ont dédommagé amplement.

J'entrerai en matière en donnant la description de tout le pays insurgé au midi de la Loire; je ferai connaître aussi le caractère et les mœurs des hommes qui l'habitent.

Le Poitou s'était toujours distingué par son at-

tachement à ses rois et par sa vénération pour le clergé, qui, surtout dans les campagnes, y exerçait une influence sans bornes, à l'abri des progrès d'une philosophie audacieuse et de la corruption du siècle.

La révolution divisa le Poitou en trois départemens : la Vendée, les Deux-Sèvres et la Vienne, tous trois contigus et dans une longitude parallèle. Le foyer de la guerre civile s'établit dans les deux premiers et ne s'étendit point dans le département de la Vienne, moins peuplé, moins riche, et dont Poitiers est le chef-lieu. A la vérité, sa limite occidentale, arrosée par la Dive, n'a pas toujours été respectée. Vers le nord, deux autres départemens contigus, la Loire-Inférieure et Maine-et-Loire, tous deux limitrophes du Poitou, et tous deux parallèles, prirent une part active au soulèvement de la Vendée.

Ce département, à jamais célèbre, prend son nom de la rivière de Vendée, qui le traverse dans sa limite orientale. Ses bornes sont : au nord, la Loire-Inférieure et partie de Maine-et-Loire; à l'est, les Deux-Sèvres; au sud, la Charente-Inférieure; et l'Océan à l'ouest. Sa superficie, de trois cent soixante-cinq lieues carrées, présentait, avant la guerre civile, environ trois cent six

mille habitans, trois cent trente communes, et seulement cinq à six petites villes : Fontenay, alors son chef-lieu, ne contenait que sept mille ames. La Vendée est coupée par une multitude de ruisseaux et de rivières, qu'alimentent plusieurs étangs dans sa partie septentrionale. D'excellens pâturages, des récoltes abondantes, des bois propres à tous les usages, voilà ses richesses : ses bœufs fournissent à l'approvisionnement de Paris. Sur la côte, elle possède six petits ports embarcadaires ; dans l'intérieur, quatre routes. Malgré ces avantages, malgré sa fertilité, la Vendée n'était point florissante ; c'était un des départemens de la France les plus reculés par rapport aux connaissances et à l'industrie. Pas un atelier, pas une manufacture, pas une société de commerçans ou de spéculateurs qui le vivifiât : les Vendéens étaient donc tous bergers ou agriculteurs. Leur destinée en fit des soldats. La nature a divisé leur territoire en trois parties distinctes, le Bocage, le Marais et la Plaine. Le Bocage forme les sept neuvièmes de toute son étendue : il est couvert d'arbres, comme l'indique son nom, et toutefois on n'y rencontre que peu de grandes forêts. Là, chaque champ, chaque prairie, chaque propriété est fermée de haies vives qui s'appuient sur des arbres irrégulièrement plantés. L'aspérité

des côteaux, entre lesquels serpentent plusieurs rivières, l'escarpement de leurs bords, leurs cataractes nombreuses, en font un pays d'un aspect dur et sauvage.

On nomme Marais les côtes de la Vendée autrefois couvertes par l'Océan, terrein imprégné de substances salines et en général fertile, assis à l'occident sur un lit de sable, au midi sur une glaise compacte, dont une partie est perdue pour l'agriculture. Le Marais méridional, qui est en quelque sorte une conquête de l'art sur la nature, est presque toujours enseveli sous les eaux. Les bas-fonds, qui ne se dessèchent jamais, sont coupés de canaux innombrables ou marais salans qui se communiquent, et ne sont séparés que par des pièces de terre plantées en saules, en frênes, en aubiers, en peupliers, et quelquefois en chênes, environnés de fossés, de chemins sinueux, et couverts de métairies nommées *cabanes*, dont l'ensemble peut s'embrasser du même coup-d'œil. Le cabanier ne marche jamais qu'armé d'une longue perche, au moyen de laquelle il saute les fossés et les canaux avec une agilité surprenante. Au premier aspect, les habitans de ce pittoresque séjour semblent les plus malheureux des humains : leurs cabanes, de branchages et de boue, sont couvertes de roseaux. Le même

toit recèle presque toujours toute une famille, avec ses vaches, ses brebis et ses chiens, n'ayant pour propriété qu'une langue de terre de vingt-cinq à trente pas. Ignorés du reste du monde, les Vendéens du Marais vivent, au fond de leurs retraites inaccessibles, du produit de leur pêche, du lait de leurs vaches, et vont chercher, sur les canaux environnans, la nourriture de leurs troupeaux. Le silence de ces déserts marécageux, la teinte sombre du paysage, la pâleur et l'air misérable des habitans, inspirent d'abord un sentiment pénible; mais si l'on pénètre dans cet humide séjour, ses sinuosités mystérieuses, ses roseaux, ses branchages et les différentes espèces d'oiseaux qu'on rencontre à chaque pas, font bientôt éprouver une impression qui n'est pas sans charme. Peu de ces paisibles Vendéens ont quitté leur cabane pour soutenir la guerre civile; mais les habitans du Marais occidental, qui s'étend depuis les Sables d'Olonne jusqu'à Paimbœuf, ont presque tous montré, pour le parti du Roi, un zèle et un courage au-dessus de leurs forces.

Plus civilisés, ou du moins plus rapprochés de nos mœurs, les habitans de la Plaine (terrein compris entre le Bocage et la limite méridionale de la Vendée), n'ont pris aucune part

à l'insurrection royaliste, et se sont montrés, au contraire, opposés aux Vendéens.

A l'est du département de la Vendée, se trouve celui des Deux-Sèvres, qui prend son nom de deux rivières qui l'arrosent. Il a la forme d'un carré long; il est borné à l'est par la Vienne, au midi par les Deux-Charentes, et au nord par Maine-et-Loire. Sa superficie, de trois cent vingt lieues carrées, contenait, avant les troubles, deux cent cinquante-sept mille habitans, trois cent soixante-six communes, et un plus grand nombre de villes que la Vendée. Niort, son chef-lieu, est peuplé de quinze mille ames. Arrosé par sept rivières et traversé par quatre routes, ce département est divisé, comme la Vendée, en deux parties distinctes, le Bocage et la Plaine; comme dans la Vendée, son Bocage, situé au nord, a été l'un des foyers les plus actifs de la guerre civile. Là, une impénétrable haie clot chaque propriété; là, des chênes antiques ombragent un sol pierreux, qui ne donne à ses habitans que du seigle, du blé noir et du millet. Un air pur, des sites agrestes, des hameaux épars, des métairies isolées, des chemins difficiles, des étangs, des vallons et des collines rustiques, tel est le Bocage des Deux-Sèvres. Nulle part la routine et les vieilles mœurs ne règnent avec plus

d'empire. Un pays qui n'a ni canaux, ni rivières navigables, ni grandes routes, ni villes, ne saurait être commerçant; aussi, avec tant d'objets d'échange, qu'il pourrait améliorer et multiplier, est-il réduit à circonscrire ses spéculations dans un cercle dont il ne sort jamais. Ainsi que dans la Vendée, rien n'y favorise la circulation, rien n'y hâte les progrès de cette dégénération rafinée qu'on nomme civilisation.

Traversé par la Loire de l'est à l'ouest, le département de la Loire-Inférieure, formé d'une partie de la Haute-Bretagne, n'a participé que partiellement à l'insurrection vendéenne. La république a même trouvé dans son sein d'ardens défenseurs : mais sa partie méridionale, située sur la rive gauche du fleuve, bornée par la Vendée proprement dite, a embrassé avec énergie le parti royaliste. La superficie de ce département comptait, avant la guerre civile, deux cent sept communes environ, et quatre cent vingt-huit mille habitans. Nantes, son chef-lieu, mérite des détails particuliers, qui trouveront place dans cet ouvrage. Le cours majestueux de la Loire; les rives ombragées de l'Erdre; la Sèvre qui, roulant à travers les rochers, imite par fois les torrens; des sites variés, et l'ensemble d'un paysage poétique, en feraient un séjour enchanteur, si

des traces de dévastations ne rappelaient encore d'horribles souvenirs. Clisson, Legé, Machecoult et le Loroux furent des bourgs riches et populeux; il n'en resta long-temps que des ruines fumantes, tristes monumens de la fureur des partis.

Formé de l'ancien Anjou, le département de Maine-et-Loire présente une superficie de trois cent quatre-vingt-cinq lieues carrées; il est également traversé de l'est à l'ouest par la Loire, contient trois cent huit communes et près de quatre cent cinquante-six mille habitans. Sa partie méridionale, qui est sur la rive gauche de la Loire, limitrophe de la Vendée et des Deux-Sèvres, a été le théâtre des actions les plus éclatantes de cette guerre toute royale. Le voisinage du fleuve, les bois variés qui couvrent ses rives, la fécondité des prairies et d'un terroir bien cultivé, fertile en grains et en fruits, offrent en général les plus rians aspects; des carrières de marbre et d'ardoises augmentent ses richesses. L'industrie y était active. On estimait dans le commerce les toiles de Chollet; mais Chollet, tant de fois dévasté, ne présenta de nos jours que des vestiges et des ruines. Angers, chef-lieu de ce département, sera, ainsi que Nantes, souvent mentionné dans cette histoire.

Il me reste à fixer les limites de la Vendée mi-

litaire, c'est-à-dire, du pays où naquit et s'arrêta l'insurrection. Il se compose d'une partie des quatre départemens que je viens de décrire, formant une grande circonférence bornée au nord par la Loire, depuis son embouchure jusqu'à Saumur; à l'est par la rivière de Thoué jusqu'à Thouars; au sud par la route qui conduit de Thouars à Parthenay, à Fontenay et aux Sables, y compris toute la côte, en remontant vers les bouches du fleuve. L'aspect général de cette vaste enceinte qui a pris le nom historique de Vendée, est remarquable par un grand nombre de collines plus ou moins élevées, qui ne se rattachent à aucune chaîne de montagnes; par des vallées étroites et peu profondes; par de nombreux ruisseaux, qui se dirigent les uns vers la Loire, d'autres vers la mer; par un terrein tellement gras et fertile, que même les bruyères, les landes, les genets, toutes les productions parasites y sont d'une force et d'une grosseur prodigieuses. Or, ce Bocage, qui n'offre ni chaîne de montagnes, ni vallées, ni rivières étendues, ni même une pente générale, est comme un labyrinthe : rarement on y trouve des hauteurs assez élevées pour servir de point d'observation et commander le pays. Une seule grande route le traverse de Nantes à la Rochelle,

par Montaigu. Celle qui va de Tours à Bordeaux, par Poitiers, laisse entre les deux un intervalle de plus de trente lieues, où l'on ne trouve que des chemins de traverse, creusés d'ordinaire entre deux haies, en été raboteux, bourbeux en hiver; par fois servant de lit à des ruisseaux, ou taillés dans le roc, remontant les hauteurs, ou suivant la pente des collines. La grande route n'est guère plus favorable aux opérations militaires, que ces chemins de traverse: bordée aussi de haies, de fossés larges et profonds, de buissons et d'arbres, c'est ordinairement sur sa lisière que le Vendéen prépare ses embuscades, et dispose ses attaques soudaines. Les chemins de traverse sont encaissés, la plupart, à dix ou douze pieds au-dessous du niveau des terres; et à peine sont-ils viables; à peine les convois peuvent-ils y faire trois lieues dans une journée. Rarement y trouve-t-on des espaces où les voitures puissent tourner pour changer de direction. Ainsi la Vendée militaire était comme une vaste forteresse où la nature semblait avoir réuni tous ses moyens pour protéger l'attaque et la défense des royalistes.

Depuis vingt siècles la Vendée n'a point changé; c'était, sous les Romains, un pays inégal et difficile, couvert de bois épais, semé de marais fangeux. César dit positivement, dans ses

Commentaires, qu'il ne put jamais ni le fouiller, ni le soumettre entièrement, à cause des difficultés insurmontables de la nature, et de la résistance opiniâtre de ses habitans : preuve antique d'un courage qui n'a point dégénéré.

Ajoutons, pour compléter cette description, que les districts de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire, les plus rapprochés de la rive gauche du fleuve, perdent le nom de Bocage et prennent celui de pays de Mauges ; pays moins boisé et plus ouvert, où la vue est plus vaste, plus riante, où les cultures sont plus variées, où les villages, enfin, sont plus rapprochés les uns des autres.

Telle est la Vendée, ou le pays de l'insurrection : c'est là que la guerre civile a été constamment plus vive et plus sanglante. Si les Vendéens ont franchi par fois ces limites naturelles, c'est par des incursions seulement. Mais la Vendée diffère encore moins des autres provinces de la France, par son aspect, que par les mœurs de ses habitans.

Il faut maintenant faire connaître ces intrépides royalistes, habitans du Boeage, qui, sans avoir jamais porté les armes, se sont levés simultanément ; qui, abandonnés à leurs propres forces, et armés seulement de bâtons et de fourches, ont

d'abord dispersé tant d'ennemis et remporté tant de victoires.

L'habitant du Bocage, ou le Vendéen, est d'une taille médiocre, assez bien prise ; sa tête est grosse et ronde, son cou épais, son teint pâle, ses cheveux noirs, ses yeux petits, mais expressifs. Le pain de seigle mêlé d'orge, les légumes, le lard, des fruits, du lait et du fromage, telle est sa nourriture habituelle. Sa boisson est l'eau de fontaine, rarement du vin, qu'il aime, mais que lui interdit ses habitudes sévères d'économie plutôt que sa sobriété. L'homme du Bocage est d'un tempérament bilieux et mélancolique ; il est taciturne, son esprit est lent, son cœur généreux, mais irascible ; sa conception peu facile, mais sûre ; ses mœurs sont simples et patriarchales. Pénétré de l'idée du juste et de l'injuste, il suit invariablement la ligne que sa conscience lui trace, sans s'inquiéter des convenances ni des usages, ni même des lois qui seraient en opposition avec son équité naturelle. En un mot, le Vendéen est bon, hospitalier, fidèle à ses engagemens, mais défiant pour tout ce qui lui vient de l'autorité. Fortement attaché au sol qui l'a vu naître et à la religion de ses pères, il est capable des actions les plus héroïques pour la dé-

fense de sa foi. Isolé au milieu des bois, environné de paysages agrestes, il vit seul dans sa chaumière, et s'il sort pour cultiver son champ, il est encore seul. Des haies impénétrables et de larges fossés le cachent à ses voisins ; il n'a d'autre société que celle de ses bœufs, auxquels il parle sans cesse et pour qui même il fait des chansons. Laborieux avec une lente et uniforme ténacité, il annonce moins le goût que l'habitude du travail. Il est passionné pour la danse. Ignorant et crédule, il est doué cependant d'une certaine mobilité d'imagination qui le rend propre à recevoir des impressions fortes. De là son goût pour le merveilleux ; et néanmoins il est pieux sans être superstitieux ou fanatique. Mais dominé par ses habitudes, il déteste les innovations. *Dieu et le Roi*, voilà le code de sa morale et de sa politique.

L'enfant de la Loire, qu'on pourrait appeler le *grenadier de la Vendée*, quoique plus rapproché des foyers du mouvement social, tient aussi aux vieux erremens des préjugés et de l'habitude. Il ne manque, en général, ni de pénétration, ni même d'aptitude aux affaires. Plus fort, plus intelligent que l'homme du Bocage, il se fait remarquer par sa taille élevée, par son air de contentement, de santé, de fraîcheur, fruit

d'une vie sobre et laborieuse. Sa conversation est lente et circonspecte, ses jeux sont sans mouvement, sans abandon. Il chante peu : ses chants se traînent en accens plaintifs; ses danses, sans grâce et peu variées, ressemblent plutôt à des exercices fatigans qu'à des délassemens enjoués. Il ne connaît qu'un seul instrument, espèce de musette à demi sauvage, qu'on croirait plutôt appartenir aux montagnes d'Ecosse qu'à l'un des plus beaux pays de la France. Cet instrument rustique suffit à ses fêtes, à ses plaisirs; il dirige ses courses nocturnes; il retentit dans ses assemblées, dans ses foires, dans ses noces tumultueuses.

Si l'habitant de la lisière de Mauges est privé des jouissances du luxe et des arts, il n'a ni l'égoïsme ni l'orgueil qu'enfantent l'opulence et la molesse. La bonne-foi et la bienfaisance le caractérisent. Un assemblage de défiance et de crédulité, un attachement invincible aux anciennes habitudes, une grande déférence pour ses prêtres et une résignation mystique, voilà les traits qui lui sont communs avec l'homme du Bocage.

Un autre trait caractéristique distinguait les paysans vendéens : c'était les sentimens qui les attachaient à leurs seigneurs. Ils leur étaient dé-

voués; ils leur montraient un respect mêlé d'une sorte de familiarité joviale et rustique. De leur côté, les gentilshommes Poitevins et ceux de l'Anjou, intrépides chasseurs, adonnés aux exercices violens qui les endurcissaient et les rompaient aux fatigues, vivaient dans leurs terres, habitaient leurs châteaux; mais sans faste et sans suite. Là, ils visitaient les paysans dans leurs retraites, causaient avec eux, prenaient part à leurs maux, soulageaient leur détresse, allaient à leurs fêtes, aux noces de leurs enfans, et buvaient avec les convives. De là une sorte d'union intime entre les seigneurs et leurs paysans, union inconnue ailleurs et cimentée par des intérêts communs. Comment les paysans vendéens se seraient-ils dépouillés de leur vertueuse simplicité? comment seraient-ils sortis de cette ignorance salutaire à laquelle ils devaient leur repos? Presqu'isolés au milieu des forêts, loin de la corruption des villes, n'ayant des relations qu'avec leurs curés et leurs seigneurs, ils en savaient toujours assez pour cultiver la terre, pour payer docilement la dîme, obéir à la corvée, et du reste, pour vivre libres dans leurs champs. C'est ainsi qu'ils coulaient des jours paisibles depuis plusieurs siècles. La révolution se déclare; la monarchie française s'écroule, et les royalistes trou-

vent dans le Bocage de la Vendée un refuge; dans les hommes du Bocage et du pays de Mauges, des soldats fidèles, patiens, dociles, et pourtant susceptibles d'énergie et d'exaltation.

Aux habitudes innocentes et paisibles on vit succéder tout-à-coup les durs exercices des camps; aux travaux champêtres, le maniement des armes; au spectacle des moissons et des troupeaux, celui des champs de bataille, de la flamme et du carnage; et c'est à cette redoutable école que la génération présente a pris ses premières leçons!

En voulant rechercher l'origine de la guerre civile, les partis opposés n'ont pas manqué de lui assigner des causes différentes, et d'en faire l'objet d'une accusation mutuelle. Les faits démontreront jusqu'à l'évidence que le principe insurrectionnel remonte à celui de la révolution française, et que c'est à la résistance opposée à la subversion de la monarchie, qu'on doit attribuer les premiers déchiremens et la guerre civile elle-même. Tout est lié dans l'ordre politique comme dans le règne de la nature; ainsi les troubles de la Vendée furent plus ou moins dépendans des agitations dont Paris était à la fois le théâtre et le foyer. C'est aux provocations des démagogues, à leurs innovations imprudentes, à la constitution civile du clergé, aux persécutions contre

les nobles, contre les prêtres, que les royalistes attribuent le soulèvement de la Vendée ; et toutefois il paraît démontré aujourd'hui, que, sur la rive gauche de la Loire, les nobles et les prêtres n'ont point fomenté cette guerre intestine ; que son explosion générale ne fut ni prévue, ni combinée, et qu'on doit l'imputer au premier recrutement pour la défense de la république, conscription forcée qui entraîna le Vendéen indécis, et fut comme le brandon de l'incendie général. Selon les révolutionnaires, c'est une erreur d'attribuer la révolte spontanée des habitans du Poitou à une cause qui n'a servi que de prétexte ; de donner un principe fortuit à la naissance, à l'extension d'un parti armé qui ne pouvait obtenir d'aussi grands succès, prendre si rapidement tous les caractères d'une puissance redoutable, sans le concours d'une infinité de moyens combinés. C'est dans l'opposition acharnée des prêtres et des nobles, dans la marche pusillanime et perfide des autorités locales, et dans les dispositions des Poitevins, que les partisans de la république trouvent les vraies causes de la révolte dont les feux ont plus ou moins embrâsé tous les départemens de l'ouest. Les haines sont encore trop récentes, pour que ces deux opinions puissent s'accorder.

Dans l'une et dans l'autre peut-être la postérité trouvera la vérité que les passions obscurcissent ; elle verra naître avec la révolution le germe de la guerre civile, et pourra en juger les motifs.

Quelle que soit la différence des sentimens sur les causes de cette guerre, la postérité s'étonnera sans doute que, dans un coin presque ignoré de la France, des paysans pauvres et obscurs, qui gagnaient à la révolution la remise des terrages et des dîmes, insensibles à ces avantages, aient osé seuls se prononcer contre le nouvel ordre de choses ; que seuls ils aient tenté d'élever un mur d'airain entre eux et le reste de la France ; que seuls ils aient voulu rétablir ce qu'on venait de détruire. Mais la révolution, malgré ses débuts éclatans, ne pénétra jamais dans les campagnes du Poitou et de la Bretagne. Les lois mêmes de l'assemblée nationale n'y furent exécutées qu'imparfaitement, et l'autorité n'obtint jamais qu'une soumission apparente. Loin de partager ce système de résistance, les principales villes de l'ouest, telles que Rennes, Nantes, Angers, l'Orient, s'étaient montrées favorables à la cause populaire. De leur sein partirent les premières réclamations pour une égale représentation nationale et une égale répartition de l'impôt. On vit la jeunesse bretonne et angevine s'armer contre les préten-

tions des classes privilégiées, et s'assembler par députés dans la ville de Pontivy, pour y jurer un pacte fédératif et solennel en faveur de la liberté, aux cris répétés de *vivre libre ou mourir!* Là, parmi cette bouillante jeunesse, se firent remarquer des hommes qui depuis figurèrent dans le parti républicain. Les campagnes de l'Anjou et du Poitou gardaient un morne silence, et paraissaient insensibles à ces premiers élans d'une liberté irréfléchie. Mais la révolution, comme un torrent, entraînait tous les ordres de l'Etat, dont la faible résistance ne faisait que l'irriter et doubler ses forces. Dans le dépit de l'impuissance, les nobles fuyaient hors des limites françaises. Mais les ecclésiastiques, plus attachés au sol, montraient une persévérance imperturbable à signaler les excès des novateurs. L'évêque de Treguier se prononça le premier avec force; il représenta, dans un mandement, la révolution qui s'opérait, comme la subversion de tout ordre, la tolérance comme une impiété, la liberté comme une révolte, et l'égalité comme une monstrueuse chimère. Il exhorta les prêtres à détromper le peuple. Ainsi que toute la nation, le clergé était divisé; mais la grande majorité restait attachée à l'ancien ordre de choses. L'assemblée nationale venait d'adopter une loi impolitique, proposée

sous le nom de constitution civile du clergé. Après avoir déclaré qu'il n'existait point de religion dominante dans l'Etat, elle voulut reconstituer la religion catholique, et soumettre le clergé à la puissance civile. En dépouillant le sacerdoce, en le privant de son influence, l'assemblée nationale aurait voulu le réduire à la simplicité de l'évangile, et le ramener, dans le dix-huitième siècle, à la primitive Eglise: tentative insensée qui décida la résistance. On vit alors un prélat ambitieux, Boisgelin, archevêque d'Aix, rallier cent quarante évêques, et donner à leur coalition tous les caractères que la théologie la plus accréditée présente comme une décision de foi obligatoire pour toutes les consciences. A cette résistance imprévue, l'assemblée nationale opposa son décret du 27 novembre 1790, qui astreignit le clergé à la prestation d'un serment civique et constitutionnel. Ce décret devint bientôt la source d'une foule de controverses qui mettaient sans cesse la politique en contradiction avec la religion, et la religion en contradiction avec elle-même.

L'approbation du Pape, sollicitée par Louis XVI qui n'était plus libre, fut d'abord éludée: les esprits s'aigrirent; on combina les résistances, et le clergé inonda les provinces de protestations. Le

seul diocèse de Nantes en vit éclore cent trois. Pressé par le parti dominant, Louis XVI sanctionna le décret avant la réponse du Pape, qui refusa son adhésion. Les évêques en triomphèrent; les curés se réunirent aux évêques, et les démagogues s'irritant, le clergé s'obstina. Tous les prêtres qui refusaient de prêter le nouveau serment, étaient réputés ennemis du peuple, et signalés à sa fureur, sous le nom de *réfractaires*. Ceux-ci qualifiaient d'*intrus* les assermentés qui faisaient cause commune avec les novateurs. On en vint bientôt à la persécution, et la persécution allumant le fanatisme, légitima la résistance. La diversité des opinions politiques envenimait tout. Avant d'en venir aux armes, on défendit et on attaqua tour à tour le système de soumission préconisé par les révolutionnaires. Selon les uns, la révolution prenait un cours rapide et solennel. La majorité des Français applaudissant avec orgueil aux premières opérations d'une assemblée nationale constituée au nom du bien public, se livrait avec enthousiasme à l'espoir de la régénération de l'empire et de l'abaissement des grands pour l'avantage du plus grand nombre. Le bienfait de la liberté devait en être le résultat; s'y opposer, n'était-ce pas se déclarer contre la volonté générale, et en se rendant coupable de rébellion, provoquer

le déploiement de la force publique et la vengeance des lois? « Mais, répondaient les adver-
» saires de l'égalité, n'est-il pas dans l'ordre des
» choses humaines, que la noblesse et le clergé,
» comblés de richesses et d'honneurs, dépouillés,
» puis nivelés au rang du peuple, résistent à la
» subversion? Doivent-ils, peuvent-ils s'immoler
» eux-mêmes? Le prétendre serait méconnaître
» étrangement le cœur de l'homme. Que les
» évêques, les prêtres, les nobles; que les mé-
» contens, pour défendre leurs priviléges, leurs
» richesses, leur rang, leurs opinions, enrôlent
» des soldats, prennent les armes; que, dans
» l'espoir de se soustraire à la vengeance, à la
» haine du peuple, ils aient recours au moyen
» extrême et désespéré de la guerre civile, ce
» moyen redoutable suppose de l'élévation, de
» l'énergie; il n'y a que les peuples usés qui lui
» préfèrent l'ignominie. Les mécontens ne peu-
» vent-ils pas se croire autorisés par la prescrip-
» tion et l'exemple de tous les siècles? Ils sont
» eux-mêmes entraînés par la force des événe-
» mens. Si dans toute l'étendue de la France
» ils peuvent s'entendre, se concerter, rallier
» assez de partisans pour combattre, pour écra-
» ser le parti populaire, et conserver un trône
» de dix-huit siècles, ils seront regardés alors

» comme les sauveurs de la monarchie. Dans » tous les temps, le succès légitima la victoire ».

Tout annonçait qu'aux déclamations des orateurs populaires, aux invectives des écrivains royalistes, aux querelles civiles et religieuses, succéderaient les horreurs d'une guerre intestine. Ainsi que les bouleversemens de la nature, les commotions politiques sont d'ordinaire précédées de signes effrayans, précurseurs de catastrophes sanglantes.

Les premières convulsions se manifestèrent, non dans le Poitou, mais en Basse-Bretagne, dans le Morbihan, qui depuis, par sa résistance prolongée, a fait voir qu'il avait mérité l'initiative de l'insurrection royale. La religion servit de prétexte ou de motif. Amelot, évêque de Vannes, prélat d'un caractère irrésolu, se décide, à l'instigation de ses vicaires, au refus du serment qu'il était sur le point de prêter. En même temps un officier municipal de Vannes répand dans les campagnes une protestation contre la constitution civile du clergé. Les deux partis, déjà échauffés, s'exaspèrent. Le 7 février 1790, plusieurs milliers de paysans s'assemblent aux portes de Vannes, et adressent une réclamation menaçante aux autorités du département, pour invoquer la liberté des cultes. On leur oppose la

force armée. L'attroupement se dissipe, en laissant des pétitions qui respirent la révolte. Les plus ardens annonçaient leur retour prochain avec une intention hostile. Au bruit de cette agitation, les révolutionnaires de l'Orient, réunis en garde nationale, viennent, avec de l'artillerie, au secours des révolutionnaires de Vannes. Trois à quatre mille paysans, armés de bâtons et de fusils de chasse, marchent six jours après sur la ville, pour délivrer leur Evêque. « Nous voulons, » s'écrient les paysans, punir les impies qui portent sur notre Evêque des mains sacriléges; nous » voulons rétablir la religion catholique ». Aussitôt Vannes prend un aspect guerrier; on y bat la générale; les révolutionnaires et les troupes de ligne marchent en deux colonnes contre les insurgés. Le jeune Beysser commandait les dragons de l'Orient, et se distinguait déjà par son ardeur, préludant au rôle que lui préparaient les troubles. Il voit les insurgés qui s'avancent par la route de Rennes; il harangue sa troupe. Les balles sifflent bientôt : Beysser ordonne la charge à travers un feu continuel, mais mal dirigé. Retranchés derrière des haies, les paysans semblaient braver la cavalerie. Les dragons s'élancent, et bientôt les insurgés dispersés cherchent un asile dans des marais impénétrables. On s'acharne à

leur poursuite. Quelques morts, des blessés des deux côtés, beaucoup de paysans faits prisonniers, et la dispersion de tous les autres, tel fut le résultat du premier choc entre les révolutionnaires et les paysans bretons. Ces derniers manquèrent d'ensemble, et n'eurent pour guide qu'un ressentiment aveugle qui se tourna contre eux. Les campagnes se remplirent de terreur; la tranquillité se rétablit, mais apparente et sombre. Les Morbihanais, livrés aux idées superstitieuses qui se mêlaient au souvenir de leur défaite, se crurent en proie aux maléfices, et donnèrent le nom de diables rouges aux dragons de la ville de l'Orient, vêtus de drap rouge, qui les avaient battus et dispersés.

La rive gauche de la Loire éprouva les mêmes commotions, mais sous un aspect moins alarmant. Des prêtres, espèce de missionnaires, furent accusés de parcourir les campagnes de l'Anjou, pour y soulever les esprits contre les innovations religieuses et le serment ecclésiastique. La garde nationale nantaise et angevine dissipa des processions nocturnes, grossies de plusieurs milliers de paysans. Ces moyens répressifs menèrent à la violence et à la persécution. Les autorités du département de Maine-et-Loire donnèrent le premier exemple des mesures

générales dont on a tant abusé depuis. Un arrêté enjoignoit à tous les prêtres insermentés de se rendre au chef-lieu, sous la surveillance municipale.

Presqu'à la même époque, le Bas-Poitou fut agité. Les nobles Poitevins s'étaient ligués en secret pour le soutien du trône, confédération impuissante qui n'eut alors ni consistance, ni durée. En effet, le mobile d'une résistance armée résidait plus parmi le peuple des campagnes, que parmi les hautes classes et les habitans des villes.

Tel fut le caractère de l'insurrection qui éclata le 3 mai 1791 à Châlans, dans le Bas-Poitou. La garde nationale nantaise, fidèle au serment de fédération, y accourt pleine de zèle et d'ardeur : l'ordre est rétabli. Mais à Saint-Gilles, les Vendéens se soulèvent également. Palluau, Apremont, Saint-Jean-de-Mont et Machecoult s'agitent. Des symptômes de révolte se manifestent aussi dans le district de Châtillon-sur-Sèvres. Soudain les révolutionnaires prennent les armes, parcourent les paroisses troublées, et font de nombreuses arrestations. Nantes même, à l'installation de son évêque constitutionnel, n'est point à l'abri d'une secousse. Les prêtres assermentés remplacent avec violence les anciens évêques et les curés dissidens; ceux-ci aigrissent le

peuple contre la révolution et contre ses moteurs. Partout l'habitant des campagnes est enivré d'une fureur sacrée. *Mon corps est au Roi, mon ame est au Pape*, s'écrie un paysan écumant de colère. Plusieurs gendarmes poursuivent et atteignent un laboureur du Bas-Poitou, qui n'a, pour se défendre, qu'une fourche; il reçoit vingt-deux blessures; on lui crie de se rendre : *Rends-moi mon Dieu*, répond cet infortuné, et il expire ainsi.

Bientôt un grand événement, l'évasion de Louis XVI, vint causer dans la Vendée une plus forte commotion. Après avoir appelé la révolution, Louis n'avait su ni la diriger, ni la dompter. Enchaîné par sa propre inertie, cédant à tous les chocs, n'opposant à ses ennemis que des vertus privées, espérant se soustraire aux excès des démagogues, soit en se plongeant lui-même dans la révolution, soit en se confiant aux potentats de l'Europe, ce monarque semblait n'avoir été donné à la France que pour offrir aux peuples et aux rois une grande et terrible leçon. Le bruit seul de son départ des Tuileries fut le signal de nouveaux troubles. Dans le Poitou, et surtout en Bretagne, les révolutionnaires, maîtres des autorités, coururent aux armes et se formèrent en bataillons. Les royalistes

se mirent sur la défensive, et quelques nobles, dans l'attente des événemens, se renfermèrent dans leurs châteaux avec des armes et des moyens de résistance. Les gentilshommes du Bas-Poitou firent un appel à leurs partisans, et se rassemblèrent en assez grand nombre au château de la Proutière, district des Sables-d'Olonne. Lezardière, propriétaire de ce château, paraissait l'ame du rassemblement. Le hasard fit tomber entre les mains des révolutionnaires une circulaire royaliste ; l'alarme devint générale, et Nantes fit sortir de ses murs sa garde nationale : Dumouriez y commandait. Cet homme, devenu depuis plus célèbre par ses intrigues que par ses exploits, s'éleva avec amertume contre l'évasion de Louis XVI, détacha sa croix de Saint-Louis et en fit une offrande à l'égalité. Jurant ensuite fidélité à la nation, d'accord avec l'autorité administrative, il marcha, à la tête du régiment de Rohan et des gardes nationales, contre les insurgés du Bas-Poitou. Déjà une compagnie de grenadiers bloquaient, près de Châlans, un grand nombre de prêtres et de nobles rassemblés dans deux châteaux. Dumouriez, au lieu de se porter en avant, demeure dans l'inaction à Machecoult, et donne le temps aux insurgés de se disperser dans les bois. Cependant la garde nationale des districts voisins ne consul-

tant que l'ardeur qui l'anime, dissipe le rassemblement et investit le château de la Proutière. Un violent orage favorisa l'évasion des insurgés ; mais le château fut livré aux flammes, et cet excès déplorable ne fut que trop souvent imité dans le reste de la France. Les incendiaires accréditèrent le bruit de l'apparition de vingt-six voiles anglaises en vue du château, et de quelques signaux en mer. Vrai ou supposé, ce bruit aigrit le parti vainqueur, en faisant soupçonner un vaste complot qui se rattachait à l'évasion de Louis XVI.

Le département des Deux-Sèvres et une partie de la Bretagne éprouvèrent les mêmes commotions ; mais la nouvelle de la prompte arrestation du Roi fit tout rentrer dans l'ordre.

Cependant une fermentation sourde, un mécontentement général, nourrissait l'inquiétude, et décida l'assemblée nationale à envoyer dans la Vendée et les Deux-Sèvres des commissaires civils chargés d'y rétablir la tranquillité. Cette mission fut confiée à Gensonné et à Gallois, qui, obscurs jusqu'alors, commençaient leur réputation républicaine. Dumouriez devait diriger les forces qu'on opposerait au besoin à ces premiers essais de révolte. Ses liaisons avec Gensonné, qui devint un des coryphées du parti de la Gironde, furent l'origine de sa fortune subite. Les

commissaires civils parcoururent les villes et les campagnes, et ne prirent aucunes mesures décisives, soit qu'ils fussent paralysés par l'amnistie, qui, dans l'intervalle, accompagna la promulgation de la démocratie royale de 1791, soit que, trop imprévoyans, ils ne vissent pas combien les précautions pour l'avenir devenaient nécessaires.

Ils vinrent à la barre de l'assemblée législative, rendre compte de leur mission. Ce fut à la prestation du serment ecclésiastique, à l'ascendant et à la résistance du clergé, qu'ils imputèrent les troubles. « L'ancien évêque de Luçon, et » son clergé, dirent-ils, se sont opposés ouver- » tement à l'exécution des décrets de l'assemblée » nationale ; ils ont formé une coalition puis- » sante, répandu des écrits, des mandemens » incendiaires, et organisé la résistance. Le bourg » de Saint-Laurent, district de Montaigu, et » le district de Châtillon, département des Deux- » Sèvres, devinrent le berceau du fanatisme et » de la révolte : des missionnaires en furent les » instigateurs ; ils prêchèrent une doctrine sédi- » tieuse ; il en résulta une scission dans le peu- » ple, des divisions dans les familles, et on vit » l'action civile céder à l'influence religieuse ».

Ce rapport, insignifiant comme monument

historique, n'apprenait que ce qu'on savait déjà. Les troubles y étaient envisagés sous l'aspect des querelles religieuses, et non sous le point de vue politique. Les commissaires jetaient le voile sur les événemens relatifs à l'évasion de Louis XVI, événemens qui avaient déterminé leur mission. Ils justifièrent cette réticence, en observant que la loi d'amnistie venait d'arrêter la marche des différentes procédures auxquelles ces agitations avaient donné lieu, et qu'ils n'auraient pu présenter que des conjectures vagues et des résultats incertains.

Les révolutionnaires ardens virent en eux trop de timidité, et dans la conduite de Dumouriez une marche oblique. Ils citèrent de lui ces paroles : « Si je voulais faire la guerre civile en » France, ce serait dans la Vendée ». Au départ des commissaires, la rive gauche de la Loire se retrouva dans le même état politique; et l'amnistie, en ouvrant les prisons, lui restitua des germes de discorde plutôt aigris qu'étouffés. L'assemblée législative, faible et imprévoyante, confondit les causes des troubles de la Vendée avec les plaintes journalières élevées contre les prêtres, et elle cessa de s'en occuper.

LIVRE II.

Conjuration de La Rouarie.

Sous plusieurs rapports, les troubles de la Bretagne et de la Vendée sont indivisibles. La Loire sépare les deux pays : les Bretons, maîtres de la rive droite, les Poitevins de la gauche, pouvaient, en agissant de concert, faire tomber cette barrière commune, et envahir des villes florissantes. Alors, des Sables-d'Olonne aux rochers du Calvados, tout eût été entraîné ; l'occident de la France eût pressé l'intérieur, tandis que la coalition entamait les extrémités de l'Empire.

Une aussi vaste conception n'appartenait qu'à un génie audacieux : ce génie parut en Bretagne. Armand Tuffin, marquis de La Rouarie, joignait à des passions ardentes un grand caractère ; aux talens des négociations, les vues d'un général et l'intrépidité d'un soldat. Sa jeunesse fut orageuse ; d'abord officier dans les Gardes-Françaises, il s'y montra frondeur du gouvernement monarchique, et son début dans le monde fut marqué par des désordres. Eper-

dument épris d'une actrice (mademoiselle Fleury), qu'il voulait épouser, il ne put l'y résoudre, et de dépit, se battit en duel avec Bourbon-Busset, son rival. L'emportement de sa conduite lui attira le courroux du Roi : il en fut accablé, s'empoisonna, fut secouru, et alla s'ensevélir à la Trappe. Arraché par ses amis à ce tombeau vivant, le bruit de la trompette guerrière le réveilla; il partit pour le nouveau monde, où, sous le nom de colonel Armand, il défendit, à la tête d'une légion, l'indépendance des Américains. Après s'y être distingué, il revint en France. Son séjour aux Etats-Unis, première cause de sa célébrité, avait trempé son caractère. Dès les troubles précurseurs de notre révolution, il se déclara le champion de la noblesse et des parlemens, qui luttaient alors contre la Cour. Il fut l'un des douze députés envoyés près du Roi pour réclamer impérieusement la conservation des priviléges de sa province, et subit à la Bastille un emprisonnement qui le popularisa. Avide de révolutions, La Rouarie vit d'abord avec joie celle de 1789. Mais, bientôt mécontent de n'y point figurer à son gré, il s'indigne de voir la noblesse bretonne succomber sans appui sous une majorité plébéienne. Il l'excite à la résistance, et provoque son refus d'envoyer des députés aux états-

généraux, ne voulant point, disait-il, que cette noblesse antique se courbât devant la double représentation du peuple. Ce fut lui qui conseilla cette protestation chevaleresque, signée du sang des nobles bretons; et, quoiqu'amant de la liberté, il voulut la faire rétrograder en France, à l'instant où toute la nation croyait s'élancer vers elle. Le rôle de chef de parti convenait à son ame ardente, à son infatigable activité; et les dangers de la guerre civile lui paroissaient préférables à l'humiliation du joug populaire. A Rome il eût combattu les Gracques; en Suède, il eût conspiré contre son roi.

Devenu l'espoir des mécontens de la Bretagne, il les rallia, pour jeter ensuite les fondemens de l'association qui souleva l'occident de la France. La Rouarie, rempli de cette grande idée, quitte son château, se rend à Coblentz auprès du comte d'Artois, et lui présente son plan (*), après l'avoir soumis à M. de Calonne, alors conseiller de ce prince. Tout fut approuvé et revêtu, le 5 décembre 1791, de la sanction des frères du Roi. La Rouarie, regardé comme l'ame et le chef de la confédération, est chargé d'en assurer le suc-

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° Ier.

cès. L'association statuait d'abord l'établissement de commissions centrales d'insurrection dans chaque ville d'évêché, et leur composition élémentaire puisée dans les trois ordres ; elle réglait ensuite la correspondance directe avec son chef; établissait des commissions secondaires dans les villes et dans les arrondissemens d'un ordre inférieur, mais sous la direction de comités supérieurs, et toujours sous l'autorité d'un chef commun. Les travaux de tous devaient avoir constamment pour objet de procurer des hommes et de l'argent, de séduire les milices nationales et les troupes de ligne. Le sacrifice de l'intérêt local à l'intérêt commun, le concert, l'ensemble dans les opérations, étaient vivement recommandés, de même qu'on interdisait tout mouvement partiel. Le retour de la monarchie à son ancienne pureté, la conservation des propriétés particulières, des droits de la province et de l'honneur breton, devaient être le prix de tant d'efforts et de travaux. La Rouarie se réservait de régler, lorsqu'il en serait temps, l'organisation militaire. Il partit de Coblentz, où son plan resta secret, laissant près du comte d'Artois, son ami Fontevieux, qui avait servi sous lui en Amérique, afin de poursuivre ses projets en son absence.

C'étoit à Jersey qu'on devait former des dé-

pôts d'armes et de munitions destinées pour l'association bretonne. Les émigrés réfugiés à Jersey et à Guernesey, et qui appartenaient à la province de Bretagne, étaient dirigés en quelque sorte par le comte de Botherel, ancien procureur-général-syndic des états de cette province : ils s'étaient rangés sous la protection du gouvernement anglais, qui voyait en eux des mécontens qu'il fallait secrètement encourager. Toutefois il était à craindre que Botherel, animé par une rivalité d'ambition, ne contrariât les projets de La Rouarie. De retour en Bretagne, ce dernier, après avoir mûri son plan, le mit à exécution.

Bientôt Saint-Malo, Rennes, Dol, Fougères, eurent leurs comités insurrectionnels. On y fit le recensement de tous ceux qui avaient perdu au nouvel ordre de choses, pour les exciter ensuite à se confédérer. Des émissaires royalistes se glissèrent dans les corps administratifs et judiciaires, dans les établissemens publics, et surtout dans les douanes, la garde des ports, les forts et les arsenaux. Une multitude d'écrits sur les intentions des Princes et de la coalition propagèrent la doctrine de la résistance politique.

Il fut arrêté qu'en sacrifiant une année de son revenu, on obtiendrait un sauf-conduit, tant pour soi que pour ses propriétés, dans tout le cours de

la guerre civile, et que dès-lors on serait autorisé à se joindre en apparence aux révolutionnaires. Les associés qui jouissaient de ce privilége étaient invités à *se marier avec les autorités constituées*.

Des réglemens militaires et civils, délibérés dans des réunions secrètes, et envoyés au conseil des princes, y furent approuvés, avec des changemens proposés par M. de Calonne, rapporteur de toutes les affaires relatives aux royalistes de Bretagne. Le comité de Saint-Malo, qui correspondait plus directement avec Jersey et Guernesey, rédigea des instructions locales qui furent également adoptées. La Rouarie, l'ame de ce vaste complot, y consacrait ses veilles, sa fortune et toutes ses facultés. Une femme le secondait puissamment : Thérèse de Moelien, de Fougères, jeune, belle, courageuse, lui était attachée à la fois par les liens du sang et de l'amitié; elle portait, cousus dans ses habits d'amazone, les pouvoirs donnés à La Rouarie par le comte d'Artois, et lui gagnait partout des partisans. Un sentiment tendre s'était mêlé à l'exaltation de ses passions politiques : elle aimait le major Chafner, américain, ami intime de La Rouarie, et également initié dans tous les secrets de l'association. Un rôle important était réservé à Chafner

pour le moment où l'on prendrait les armes. Thérèse de Moelien le suivait partout. Dans leurs courses hardies, ces deux amans, qui n'avaient qu'une même ame et une même existence, partagaient les mêmes dangers. L'actif, l'infatigable Loisel, contrôleur des actes à Plancouet et à Saint-Malo, ne quittait pas non plus La Rouarie, dont il était à la fois le confident et le secrétaire. Parmi les conjurés se faisait aussi remarquer Desilles, chef d'une famille infortunée; il pleurait encore son jeune fils, massacré à Nancy. Retiré à la Fosse-Ingant, il veillait sur l'administration de la ligue bretonne, dont il était le caissier : Picot de Limoelan, son beau-frère, le secondait. Plus actif et non moins dévoué, Fontevieux avait toute la confiance de son parti, dont il était le courrier; c'était lui qui se rendait auprès des princes français, recevait et rapportait leurs ordres. Grout de Lamotte, capitaine de vaisseau; Loquet de Granville, Delaunay, ancien lieutenant-général de l'amirauté, et Lamotte-Laguyomarais, étaient entièrement dévoués à la confédération. Charles Bertin et Prigent, de Saint-Malo, quoique nés dans la classe plébéienne, figuraient aussi dans cette coalition de gentilshommes, et montraient le zèle le plus ardent pour la cause royale. Les trois aides-de-camp de La Rouarie (son neveu,

connu sous le nom de Tuffin, le jeune Limoelan et le chevalier de Tinténiac), étaient chargés des commissions les plus délicates. Enfin Pontavice, officier au régiment d'Armagnac, d'un caractère éprouvé, restait d'ordinaire en observation à Paris, pour veiller aux intérêts de la confédération. Le commandement militaire se trouvait à peu près réparti de la manière suivante : le prince de Talmont dans la Mayenne; dans l'Avranchin, le marquis de Saint-Gilles; Lahaie Saint-Hilaire entre Dol et Rennes; Duboisguy à Fougères; Labourdonnaye, de Silz et de Lantivy dans le Morbihan; vers l'embouchure de la Vilaine, les Dubernard et Caradeuc; Palierne et Laberillais dans le pays nantais; Dubaubril-Dumoland près Montfort; le baron Dampherné au Finistère, et Charles Boishardy dans les Côtes-du-Nord. Chaque chef d'arrondissement avait sous lui des chefs secondaires, chargés d'organiser militairement les cantons qui leur étaient confiés. Tous apportaient dans leurs opérations cet ardent dévouement qui tient à l'esprit de parti et à la bravoure personnelle.

Mais un plan si vaste ne pouvait rester longtemps secret. Le déchaînement des passions politiques, et même la seule divergence des opinions, mettaient alors la délation au rang des vertus; le démagogue n'hésitait pas à devenir dénonciateur

pour renverser des complots royalistes; il se couvrait, au besoin, du masque de l'amitié; de son côté, l'ardent défenseur du trône sacrifiait jusqu'aux plus douces affections pour le succès de sa cause. Ainsi l'on vit Latouche-C..... surprendre et trahir la confiance des conjurés. Ce jeune médecin de Bazouges connaissait l'art de s'insinuer dans les cœurs. Quoiqu'il inclinât ouvertement pour les principes révolutionnaires, il avait captivé La Rouarie, qui croyait devoir la vie à ses soins, et qui d'ailleurs espérait l'attirer dans le parti royaliste. Latouche résidait alors à Paris, et La Rouarie, pressé d'argent pour ses opérations, lui confia des billets de caisse venant de Calonne, pour les convertir en or. Ces billets, à défaut d'un nouveau signe, ne pouvaient être échangés qu'avec précaution. La Rouarie lui expédia son neveu Tuffin pour qu'il accélérât l'échange; et ce jeune évaporé, prenant Latouche pour un royaliste, ne lui déguisa rien. Fontevieux apporta bientôt de nouveaux billets, et trouvant le médecin de Bazouges au fait de la conspiration, lui en révéla les détails; il partit ensuite pour Coblentz, à l'effet de presser l'envoi des secours promis par le comte d'Artois. Fontevieux voyageait en toute sûreté, moyennant une commission apparente du prince des Deux-Ponts près les Etats-Unis d'Amérique.

Latouche, dans sa perplexité, se trouve comme accablé sous le poids d'un secret si important; il ne sait d'abord le parti qu'il doit prendre. Bientôt ses opinions triomphent du combat violent qui se livre au fond de son cœur, et il court tout dévoiler à Danton, son ami, le plus audacieux des révolutionnaires. Danton l'invite, le presse même d'épier les démarches des conjurés. Les avis de Latouche parviennent directement au comité de sûreté générale de l'assemblée législative, qui signale aussitôt la trame royaliste aux administrations départementales des Côtes-du-Nord et d'Ile-et-Vilaine. Mais au milieu des intrigues ourdies pour la chute entière du trône, il n'existait aucune surveillance capable d'étouffer un pareil complot.

On touchait à la crise qui allait changer les destinées de la France; tout s'apprêtait à la guerre : les conjurés, impatiens, n'en attendaient que le signal. L'assemblée législative la proclama, donnant ainsi à la France cette funeste initiative. Jamais les espérances des adversaires de la révolution ne furent fondées sur de plus puissans motifs : La Rouarie épiait l'instant de donner à son parti les dernières instructions, afin d'être en mesure d'éclater selon qu'il en recevrait l'impulsion du dehors. Dans son im-

patience, il manda les principaux conjurés à son château, situé entre Saint-Malo et Rennes : la réunion fut nombreuse. Après un repas non moins enivrant par l'exaltation des discours que par l'abondance des liqueurs, il fit passer les convives dans une salle secrète. Tous se rangent autour de lui; le fidèle Loisel fait d'abord lecture à haute voix de la commission, datée de Coblentz, le 2 mars 1792 (*), par laquelle les princes de la maison royale, Stanislas-Xavier et Charles-Philippe, après avoir donné à La Rouarie, comme chef des royalistes de l'ouest, tous les pouvoirs militaires, ordonnent aux sujets restés fidèles en Bretagne, de le reconnaître et de lui obéir comme tel, autorisant La Rouarie à *joindre à l'association bretonne les parties limitrophes des autres provinces,* et à retenir ses compatriotes, qui, dans l'intérieur, rendraient au Roi et à l'Etat de plus grands services qu'en prenant le parti de l'émigration.

Après cette lecture, La Rouarie se leva, harangua les conjurés, provoqua leur vengeance, et excitant leur courage, leur montra le trône et l'autel attaqués par des novateurs, la noblesse en

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.os II, III et IV.

péril, ses priviléges anéantis. Il développe ensuite son plan, exalte la coalition de l'Europe, promet le soulèvement des royalistes, et, pour prix de tant d'efforts, la conservation de la monarchie et l'indépendance de la province. Puis il ajoute avec véhémence : « Braves compagnons » d'armes! si vous me croyez digne d'être votre » chef et de vous mener à la victoire, jurez avec » moi fidélité au Roi, haîne aux démagogues, sou- » mission aux ordres des Princes, et entier dé- » vouement à l'association bretonne ». A l'instant, les conjurés, qui déjà partagent l'ardeur et la confiance de leur chef, prononcent tous ce même serment à haute voix, avec l'accent de l'enthousiasme. Ils se livraient à peine à cet élan unanime, que la vedette du château (car le service s'y faisait comme dans une place de guerre), introduisit un envoyé du comité royaliste de Dol. Il annonça que les volontaires en tumulte marchaient sur le château pour le livrer aux flammes, sous prétexte qu'un rassemblement de prêtres et de nobles s'y était formé. A cette nouvelle, tous sont d'avis de se soustraire par la fuite aux perquisitions des démagogues; mais La Rouarie jure qu'il défendra son château et ses propriétés au péril de sa vie, et qu'il s'ensevelira plutôt sous leurs ruines que de les abandonner lâchement. Il fait

un appel aux braves, et inspire une confiance telle que chacun se rallie autour de lui en réclamant des armes et un poste à défendre. Des fusils, des munitions cachées dans les souterrains du château, furent distribués à l'instant même; on fit des cartouches, on fit le dénombrement des royalistes; on disposa les postes, on posa les sentinelles, on barricada l'entrée du château avec des charrettes, derrière lesquelles furent embusqués des paysans armés de fusils. Ces dispositions faites, un second émissaire survient : il assure que ce n'est point un rassemblement illégal qui vient assaillir le château, mais quatre cents gardes nationales de Saint-Malo et des environs, ayant à leur tête des officiers de police et des commissaires du département. On tient conseil, et on décide qu'on ne compromettra pas les intérêts du parti par une résistance inutile. La Rouarie ordonna lui-même la retraite, qui s'effectua sans qu'aucun détail, aucune mesure de précaution fussent négligés. On démeubla le château, pour qu'on le crût inhabité; les conjurés s'esquivèrent par des souterrains inconnus; et le concierge resta seul avec un petit nombre de vieux domestiques. A minuit, arrivent les révolutionnaires de Saint-Malo, qui pénètrent sans peine, mais non pas sans défiance, interrogent

le concierge, et ne trouvant rien de suspect, dévastent les caves et les cuisines. Les plus irrités veulent mettre le feu au château. Déjà ils allumaient des torches quand un petit nombre de royalistes qui, sous l'apparence de l'exaltation démocratique, s'étaient glissés parmi ces furieux, parvinrent à retenir leurs mains incendiaires. Le lendemain le château fut abandonné.

L'inutilité de cette recherche, sans dissiper tout-à-fait l'inquiétude à laquelle avait donné lieu la découverte de quelques fils de la conjuration, rendit les autorités moins surveillantes. Les conjurés, au contraire, n'en eurent que plus d'ardeur et redoublèrent de précautions. La Rouarie rentra dans son château, le mit en état de défense, exerça sa petite troupe aux manœuvres militaires à pied et à cheval, et fit monter la garde, jour et nuit, comme dans une place menacée. Au dehors il distribua de l'argent, se fit de nouvelles créatures, soudoya des espions qui le prévenaient exactement de tout ce qui se passait dans les villes voisines; de sorte qu'instruit à l'avance des visites domiciliaires, il avait le temps de s'y soustraire ou de s'y préparer.

Tout annonçait en France une explosion prochaine; le mois de juillet devait être fertile en

événemens. Mais les vaines tentatives des royalistes du Finistère et de l'Ardèche forcèrent La Rouarie de se renfermer dans le système d'une prudente circonspection.

Allain-Nedellec, cultivateur et juge de paix à Fouesnant, près Quimper, dans les possessions du marquis de Chefontaine, dont il était l'agent, y proclama seul la révolte à l'issue de la messe paroissiale. Des paysans armés se réunirent au nombre de quatre à cinq cents, près la chapelle de Kerbader, lieu indiqué pour former le noyau de l'insurrection. Aussitôt les émissaires de Nedellec parcourent les campagnes; des groupes entraînent les habitans et menaçent d'incendier les propriétés de ceux qui ne se déclareront pas pour la royauté et pour la religion. Le tocsin sonna de toutes parts. Les gardes nationales se levèrent en armes, et marchèrent contre les insurgés; le combat s'engagea près de Fouesnant: les royalistes furent vaincus et dispersés.

Quarante-trois d'entre eux sont faits prisonniers et conduits dans les prisons de Quimper. Nedellec échappe d'abord aux recherches, en se cachant tantôt dans un tonneau, tantôt sous une trappe; il est enfin arrêté, s'évade, est encore repris. Traduit au tribunal criminel à Quimper, c'est en vain qu'on cherche à lui arracher le nom

des véritables moteurs de la révolte; l'espérance d'être sauvé ne peut l'ébranler; il s'obstine à se taire, imputant à lui seul le mouvement royaliste. Il refusait de marcher au tribunal; il fallut l'y porter : *Vous êtes faits pour cela*, dit-il aux gendarmes. Nedellec fut à Quimper la première victime de l'instrument de supplice appelé *guillotine;* il mourut avec intrépidité.

Dans l'Ardèche, le comte Du Saillant se proclame lieutenant-général de l'armée des Princes, gouverneur du Languedoc et des Cevennes. A la tête de deux mille royalistes, il s'empare soudain des châteaux de Jalès et de Bannes; mais déconcerté par la vigueur des autorités, accablé par le nombre et l'énergie des gardes nationales, il voit bientôt sa troupe l'abandonner et se disperser. Mais rien ne peut le déterminer à fuir : tombé au pouvoir des révolutionnaires, il est massacré aussitôt, ainsi que ses principaux officiers. Les deux châteaux sont livrés aux flammes.

Ces revers intimidèrent les royalistes de Bretagne. La Rouarie les attribuait avec raison à une précipitation irréfléchie et au défaut d'ensemble. Cependant Paris était rempli de troubles; la crise décisive approchait. Le 10 août, les révolutionnaires attaquent le séjour des rois; mal défendu,

il tombe en leur pouvoir. Le trône s'écroule, Louis XVI est captif, la royauté n'est plus. Une si terrible catastrophe va suspendre l'explosion de la conjuration bretonne. Au lieu de prendre l'offensive, il fallut attendre les chances de la guerre extérieure et d'autres instructions. Mais La Rouarie ne se laisse point abattre : pour mieux préparer les esprits à un soulèvement général, il fait répandre secrètement une proclamation émanée de lui, comme chef royaliste. Il y exhortait les Bretons à se coaliser, à le seconder sous l'approbation des Princes, frères du Roi captif, afin de combattre et d'exterminer dans l'intérieur les factieux, pendant que les troupes étrangères les combattraient au dehors. Délivrer Louis XVI, le faire remonter sur le trône, rétablir l'ancienne constitution monarchique, relever l'église catholique et les anciennes cours souveraines : voilà ce que promettait La Rouarie.

La journée du 10 août avait assuré dans Paris la domination aux révolutionnaires ; mais il leur fallait encore étouffer la conspiration royaliste, et résister à l'armée prussienne qui couvrait les plaines de la Champagne. Cette grande diversion était d'ailleurs favorable aux conjurés. Latouche fut spécialement chargé par Danton, devenu ministre d'Etat, d'éclairer de plus près leurs démarches. Il

revint en Bretagne, avec la mission de s'insinuer dans leur confiance : tout le reste fut abandonné à sa sagacité. Il se présente à La Rouarie, et déplore d'abord, avec l'accent du désespoir, les suites atroces de la journée du 10 août ; il lui montre Danton indigné des excès de la populace, voulant à tout prix tirer la France de l'anarchie déplorable où la plongent des brigands. Il lui déclare enfin qu'il a tout révélé à Danton, qui, partageant sans retour des opinions plus saines, est bien décidé à seconder les efforts de la confédération royaliste, pour rétablir le Roi et préserver la France d'un démembrement. Il ajoute qu'à cet effet Danton lui a donné des pouvoirs qui suffisent pour déplacer les troupes cantonnées en Bretagne ; ce qui va procurer au parti des avantages inappréciables.

La vraisemblance des récits de Latouche, sa franchise feinte et l'exhibition de ses pouvoirs, fascinent les yeux de La Rouarie, qui ne balance plus à lui accorder une confiance sans réserve : il lui dévoile tous ses secrets, toutes ses vues, toutes ses espérances. Il lui avoue qu'animé par les progrès des Prussiens en Champagne, il n'attend plus pour agir que leur approche vers la capitale ; que tout est prêt, que la descente sur les côtes de Saint-Malo, par les émigrés réunis

à Jersey, aura lieu au plus tard le 10 octobre. Latouche simule le sentiment de la joie; mais alarmé en secret, il se hâte de transmettre toutes ces informations à Danton, pour qu'il provoque l'attention du conseil exécutif provisoire, qui, à peine assis sur les débris du trône, laissait échapper les fils de la conspiration. Danton convoque le conseil, y développe avec clarté les projets de La Rouarie, et demande qu'il soit pris des mesures promptes pour les entraver ou les anéantir.

Il n'y avait pas de temps à perdre pour dissoudre cette nouvelle ligue; les administrations locales étaient suspectes aux révolutionnaires; l'opinion publique se prononçait contre l'abolition de la royauté; l'association, d'ailleurs clairvoyante, voyait augmenter chaque jour le nombre de ses adhérens : il fallait apporter dans les opérations dirigées contre elle, autant d'activité que de prudence; on ne pouvait y employer indistinctement les magistrats et les gardes nationales. Le conseil exécutif délibère, et décide qu'il se concertera, pour prévenir toute explosion en Bretagne, avec le comité de sûreté générale de la convention, assemblée nouvelle, qui, à l'ouverture de sa session, venait de proclamer la république.

Cependant la retraite du roi de Prusse, con-

firmée par tous les avis, avait déjà fait évanouir les espérances des royalistes bretons, et de La Rouarie leur chef. Lui, se hâte de convoquer à la Fosse-Ingant, chez Desilles, les principaux conjurés : là on tient conseil; tous opinent pour que La Rouarie quitte momentanément la Bretagne, et se retire devers les princes de la maison royale, pour connaître leur volonté. Cet avis allait passer sans opposition, quand Thérèse de Moelien, que La Rouarie avait eu la faiblesse d'admettre au conseil, prit la parole; elle s'éleva avec force contre tout projet d'abandonnement et de retraite, qu'elle flétrit des épithètes injurieuses de désertion et de lâcheté.

L'opinion d'une femme prévalut, et nul n'osa plus proposer à La Rouarie de quitter la province. Décidé lui-même à vaincre ou à périr, il députe vers les Princes Latouche et Fontevieux. Conservant seul toute sa fierté, il court de château en château, de comité en comité, pour réveiller les esprits abattus, pour ranimer toutes les espérances, errant dans les forêts, armé de toutes pièces, ne suivant jamais les sentiers battus, passant les nuits dans des grottes inaccessibles, tantôt au pied d'un chêne, tantôt dans le fond d'un ravin, jamais ne s'arrêtant au même endroit deux fois de suite.

Ces deux envoyés abordent en Angleterre, l'un plein de zèle et de loyauté, l'autre de perfidie et d'astuce, selon la différence de leur caractère. A son arrivée à Londres, Latouche, guidé par les instructions secrètes de Danton, pénétra chaque jour plus avant dans les projets des Princes. Initié dans la conspiration, lié avec le secrétaire de M. de Calonne, il obtint aisément une entrevue de cet ancien ministre, qui s'ouvrit à lui sans réserve sur les plans ultérieurs de la coalition et des princes français.

Après avoir interrogé Latouche sur la journée du 10 août et ses résultats; après s'être plaint de la contradiction des rapports venus de l'intérieur, M. de Calonne en vint aux questions les plus importantes. « J'ai quitté les Princes, dit-il, » au moment de leur départ de Verdun, pour » m'occuper ici de pourvoir au besoin de leur » armée. La situation des émigrés et de leurs » chefs est déplorable : ils sont tous en pleine » retraite, abandonnés du roi de Prusse et même » des Autrichiens. Je l'avais prévu; mais le baron » de Breteuil, l'envoyé du Roi auprès des Princes, » a contrarié tous mes plans. Dans le conseil tenu » à Verdun, je proposai de fabriquer des assignats » pareils à ceux qui circulent en France, pour » que l'armée des émigrés payât tout au comp-

» tant, et pourvût même au besoin des troupes » coalisées. Contre mon avis, le baron de Breteuil » a fait créer des *bons royaux*, dont personne » n'a voulu; et les Princes n'ayant pu subvenir à » l'entretien de leur armée, non plus qu'à celle » du roi de Prusse, ce monarque a traité avec » la convention, et nous a abandonnés. Dans ce » moment, les Princes sont à Liége, où leur dé- » tresse les force de licencier tous les braves qui » ont volé à leur secours. En vain le comte d'Ar- » tois me presse de le joindre, je m'occupe ici » plus utilement de ses intérêts. Je lui ai déjà » fait passer trois millions en assignats, parfaite- » ment imités; cette somme a fait subsister l'ar- » mée royale pendant quinze jours dans le pays » de Liége et de Stavelot. J'en fais fabriquer de » nouveaux; dès que cette opération sera ter- » minée, je m'occuperai de la Bretagne; j'en ai » reçu l'ordre spécial du comte d'Artois. Nous » avons obtenu l'autorisation de MONSIEUR, et » maintenant l'intention du comte d'Artois est » de diriger seul ce qui est relatif à cette pro- » vince. Les deux Princes vont se séparer; ils » ne doivent plus rien attendre de l'Europe; il » ne leur reste qu'à soulever l'intérieur. Nous » réussirons moyennant mes projets de finances. » Il faut aussi que d'un bout de la France à l'autre

» on suive le plan de La Rouarie. Déjà l'on s'en » occupe sur différens points : les ordres, les » commissions sont expédiés. On n'opposera plus » au comte d'Artois la volonté de Louis XVI, » qui ne sortira du Temple que pour aller à » l'échafaud..... C'est la faiblesse de cet infortuné » monarque qui a tout perdu..... » Ici Calonne prononça le nom de MONSIEUR, et s'arrêta. Il fit ensuite un éloge pompeux du comte d'Artois, qui devait, disait-il, faire revivre Henri IV, et se montrer en France à la tête du parti des Bourbons, dès qu'on aurait une place de sûreté. « Je viens, ajouta-t-il, d'expédier à La Rouarie » l'ordre de redoubler de zèle, et d'éviter surtout un éclat avant d'être sûr du succès ; j'ai la » promesse d'être secondé par le gouvernement » britannique. La Rouarie aurait déjà reçu de Jersey des munitions de guerre, sans le comte de » Botherel, qui, faute d'accord, en a suspendu » le départ. Je sais que les chefs des émigrés de » Bretagne, ne croyant pas La Rouarie d'une » noblesse assez illustre, lui ont vu conférer avec » peine le commandement de la province ; mais » il lui était dû ; nous n'avons d'ailleurs besoin » que d'un homme plein d'audace..... Restez à » Londres, ajouta Calonne, et quand il en sera » temps, vous passerez en Bretagne ». Tous ces

détails furent transmis à Danton; mais il n'était déjà plus ministre; ce fut Garat qui reçut la correspondance.

En même temps Fontevieux, arrivé près du comte d'Artois, tournait les vues de ce Prince du côté de la Normandie et de la Bretagne. Il insistait pour qu'on dirigeât, soit vers l'Angleterre, soit vers les îles de Jersey et de Guernesey, tous les émigrés en état de porter les armes. Il proposait aussi, selon l'opinion de Malouet, député probe et modéré de l'assemblée constituante, de réunir à l'intérêt des Princes tous les partisans du régime constitutionnel de 1791 : enfin il montrait combien, avec la certitude d'avoir Saint-Malo, Cancale et le fort de Châteauneuf, il serait facile, en cas d'échec, de conserver le Clos-Poulet. Le zèle que montrait Fontevieux lui mérita la confiance du comte d'Artois. Ce Prince fit tout dépendre de la prompte arrivée de M. de Calonne. Il ne se dissimulait point l'état précaire de son parti, et le peu d'espoir que laissait la conduite inconcevable du duc de Brunswick, généralissime des coalisés. Il suspendit la réponse que lui demandait La Rouarie jusqu'au retour du comte de La Palisse, chargé de presser l'arrivée de M. de Calonne. Dans une seconde conférence avec l'émissaire breton, le Prince lui parla des

difficultés d'obtenir des secours efficaces. Il n'en fut pas moins décidé qu'on s'armerait en Bretagne dès que les émigrés auraient gagné l'Angleterre et l'Archipel normand. Fontevieux, porteur de cet ordre, arrive à Londres peu de jours après l'entrevue de Calonne avec Latouche. Calonne lui remet des dépêches et de faux assignats pour La Rouarie, auquel il marque de temporiser encore, pour agir plus en grand vers le mois de mars; il ajoute qu'il espérait bientôt rejoindre les Princes et rapporter des ordres plus précis.

Le 24 janvier 1793, Latouche, véritable Protée politique, revint de Londres, apportant la nouvelle que tous les plans étaient repris pour le mois de mars suivant; qu'à cette époque, la descente sur les côtes de Bretagne, et la levée du bouclier dans les départemens de la ligue, auraient lieu simultanément, de même que l'invasion de la France par les puissances coalisées.

Ces données positives, communiquées par Latouche au ministre des affaires étrangères, Lebrun, dans une conférence secrète, ne laissèrent plus aucun doute sur le complot formé dans l'intérieur, de concert avec les émigrés et l'Angleterre. Le ministre ayant présenté au conseil un mémoire détaillé, demanda qu'on prît des mesures immédiates pour l'arrestation des principaux chefs

de la conjuration, et pour la saisie de leurs papiers. Il proposa d'en confier la mission à un commissaire revêtu de pouvoirs illimités, et il désigna pour la remplir Laligant-Morillon, l'ami et le compatriote du député Bazire. Morillon était un de ces vils instrumens dont les méchans se servent en révolution, pour le malheur de leurs semblables. Chassé jadis de la grande gendarmerie, successivement musicien, aventurier, espion, il avait trahi, à Coblentz, les intérêts des Princes, et s'était venu vendre au parti révolutionnaire. Le comité de sûreté générale l'ayant employé dans des missions secrètes, il venait de livrer les principaux membres d'une association royaliste, qui embrassait quatre-vingts lieues d'étendue, depuis Grenoble jusqu'à Nisme. Dans cette occasion, il s'était fait remarquer par une audace inébranlable et par un tact perfide. Toutefois, cet homme pervers se montrait par fois, dans une carrière infâme, susceptible de remords et même d'humanité.

Quand le ministre Lebrun eut fait, le 16 février, son rapport devant le comité de sûreté générale, Bazire, ami de Morillon, et l'un des membres les plus prépondérans du comité, observa qu'il n'était pas impossible de porter La Rouarie à supplier le comte d'Artois de se mettre à la tête des émigrés et de la descente projetée, au moment même

où les républicains seraient en mesure de s'assurer de la personne du Prince et de plusieurs émigrés marquans, qui seraient infailliblement à sa suite. Il assura que le parti breton n'était pas éloigné d'appeler le frère du Roi, et qu'on pourrait peut-être l'y déterminer. Mais le conseil entrevit quelques dangers dans une pareille intrigue. Après une mûre délibération, il fut convenu de se borner à l'arrestation des personnes contre lesquelles on avait acquis assez de preuves. Le comité décerna le lendemain des mandats d'arrêt contre les chefs connus et contre leurs complices; il nomma Morillon son commissaire d'exécution, lui enjoignit de se concerter avec Latouche, et de transférer ensuite à Paris les coupables, saisis de toutes les pièces de conviction. Comme on prévoyait les dernières convulsions du parti, au moment de ce coup d'Etat, Morillon demanda sept mille hommes, qu'on lui promit; il en régla le mouvement avec les ministres Lebrun et Pache. Muni de notes suffisantes et de tous les titres pour se faire reconnaître au besoin, Morillon se réunit à Barthe, autre agent de son choix, maître d'ailleurs de requérir à son gré les officiers civils et militaires, pour s'en faire assister, s'il le jugeait nécessaire au succès de sa mission.

L'instant paraissait d'autant plus favorable, que Latouche venait de recevoir une lettre de mademoiselle de Moelien, qui le pressait avec instance de venir vite donner des soins à La Rouarie, tombé dangereusement malade. A la réception de cette lettre, croyant déjà tenir sa proie, il partit précipitamment, et précéda Morillon.

A son arrivée en Bretagne, tout y avait changé de face : les tergiversations des Princes et la nouvelle du supplice de Louis XVI, avaient porté la consternation dans l'ame des conjurés. L'impétueux La Rouarie, dont la raison avait jusqu'alors enchaîné les passions, n'étant plus le maître de se contenir, venait d'expirer dans des accès de rage. Les circonstances de sa mort, l'effet qu'elle produisit sur son parti, et les événemens qui en furent la suite, doivent être consignés dans cette histoire.

Vivement poursuivi après le 10 août, signalé dans le journal de Rennes, et dénoncé à la société populaire ; forcé, par les ordres contradictoires des Princes, de passer l'hiver sans rien entreprendre, errant et fugitif, impatient d'atteindre le mois de mars, et exposé à l'inclémence d'une saison toujours rigoureuse, La Rouarie, dont la santé s'altérait, éprouva le besoin du repos. Il chercha un toit hospitalier, où il pût, à

l'abri des perquisitions de ses ennemis, préparer le succès de son entreprise. Mais où trouver une retraite assurée, à moins que ce ne soit chez un membre de l'association royaliste? La Rouarie choisit le château de Laguyomarais, à une lieue de Lamballe. Il s'y présente un soir, sous le nom de Gosselin, accompagné de Saint-Pierre, son domestique, et du fidèle Loisel, qui ne le quittait jamais. Il n'était *Gosselin* que pour les personnes étrangères à la conspiration. Saint-Pierre tombe malade; La Rouarie seul le soigne. Saint-Pierre guérit, et le 16 janvier, La Rouarie est atteint d'une maladie mortelle. Le surlendemain, la famille Laguyomarais, qui redoutait les visites domiciliaires, lui fait dire par Loisel qu'il serait prudent de quitter le château. La Rouarie part; mais succombant sous le poids du mal, il s'arrête; il est forcé d'entrer dans une chaumière; et deux heures après on le ramène au château. La maladie fit des progrès alarmans; le médecin Taburel trouva La Rouarie en proie à une fièvre putride avec des accès délirans. Le supplice de Louis XVI, dont il venait d'apprendre les détails, acheva de troubler sa raison. Le malheureux La Rouarie voyait son roi arraché des bras de sa famille, et traîné à l'échafaud; ce spectacle d'horreur lui arrachait d'affreux gémisse-

mens, et le rendait furieux. Dans son délire, il s'exhalait en imprécations contre Paris, contre les brigands qui noircissaient la France de crimes. Le médecin Taburel ayant annoncé que La Rouarie était en danger, l'alarme se répandit au château. En cas de mort, que faire du cadavre? Cette idée trouble Laguyomarais et sa famille : on cherche des expédiens. Le jardinier Périn, à qui madame Laguyomarais témoigne son anxiété et ses craintes, promet à sa maîtresse de la tirer d'embarras.

Le trente janvier, après quatorze jours de maladie, le chef de la confédération bretonne expire vers les quatre heures du matin. Son cadavre, enlevé mystérieusement, est porté, à la faible lueur de la lune, dans un bois voisin du château, et déposé ensuite dans une fosse commencée par le précepteur, Lachauvenais, et achevée par le jardinier Périn. On fait au cadavre plusieurs incisions, dans lesquelles le chirurgien Masson verse de la chaux vive; on comble et on recouvre la fosse de terre.

Le même jour, Saint-Pierre et Loisel s'éloignent. Les chefs de l'association, inconsolables de la perte d'un homme dont le caractère et les talens faisaient l'espoir du parti, gardèrent, sur sa mort, le plus profond silence, pour ne pas jeter

dans le découragement les royalistes bretons. Pendant sa maladie, qu'on avait tenue secrète, on avait eu la précaution de lui faire signer beaucoup d'ordres en blanc (*). Mais déjà tout ce mystère était pénétré par Latouche. Instruit à son arrivée à Fougères, par mademoiselle de Moelien, que La Rouarie a cessé de vivre, il va chez Desilles, à la Fosse-Ingant, et là, sous prétexte du vif intérêt que lui inspira celui qui, jusqu'à son dernier soupir, l'avait regardé comme son ami, il s'informe de toutes les circonstances de sa mort, de son inhumation clandestine, et des moyens de réparer une si grande perte. Par les craintes qu'il affecte et par celles qu'il inspire, il plonge Desilles dans l'irrésolution, et profitant de la fluctuation de ses idées, il obtient que tous les papiers de La Rouarie seront transportés à la Fosse-Ingant. Laguyomarais les y porte dans un bocal de verre qui est enterré à six pieds de profondeur, dans un des carrés du jardin.

Mais qui pouvait remplacer La Rouarie? Nul en Bretagne ne l'eût osé. Desilles jette les yeux sur le fidèle Malseigne, militaire intrépide, émigré depuis les troubles sanglans de Nancy, où il s'é-

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° V.

tait fait remarquer par une résistance courageuse.

Les conjurés espèrent cacher la mort de La Rouarie jusqu'à l'arrivée de Malseigne. Cependant, Morillon, l'agent officiel des révolutionnaires de Paris, a suivi de près Latouche, en Bretagne; il se concerte avec lui en secret, soutient que le moment est venu de tout dévoiler, de s'emparer des autres chefs du complot, de saisir leurs papiers et autres pièces de conviction. Mais il est sans forces; les troupes qui devaient protéger ses opérations n'arrivaient pas; et le ministre Lebrun, auquel il a écrit dans les termes les plus pressans, laisse sa correspondance sans réponse. Abandonné à lui-même, et calculant tous les maux que l'insouciance du ministère allait causer, si Malseigne se montrait avant qu'il eût frappé les conjurés de terreur, il se décide à les braver, avec le faible secours de Cadenne, lieutenant de gendarmerie; de Bellenger, fils du commissaire national, et de quelques volontaires des communes de Saint-Malo et de Saint-Servan. Persuadé d'ailleurs que la publicité suffit pour anéantir la conspiration, il se transporte d'abord au château de Laguyomarais. Là, s'environnant d'un grand nombre de témoins, et assisté de Renoul, juge de paix du canton de Saint-Servan,

il appelle le public à ses opérations, fait exhumer avec éclat le cadavre de La Rouarie, que la chaux n'avait pas encore dévoré, et arrête en même temps toute la famille Laguyomarais, le précepteur, les domestiques, et jusqu'au jardinier Périn. L'association, interdite, croit que Morillon a des forces; elle n'ose le troubler. Morillon se hâte de faire proclamer la mort de La Rouarie et les circonstances qui l'ont accompagnée; il instruit les révolutionnaires d'Ile-et-Vilaine des projets médités par les royalistes, et leur dévoile l'existence d'une conjuration dont les moyens sont détruits et les principaux chefs entre lès mains de la justice. Cependant, Thérèse de Moelien, dépositaire des secrets de La Rouarie, qui, en mourant, lui avait confié mille louis en or et la liste des confédérés, fait trève à sa douleur, et brûle cette liste la veille de son arrestation.....

La plupart se tenaient sur leur garde, tels que Tinténiac, alors en tournée, Boishardy, MM. de Silz, le prince de Talmont, et d'autres chefs de la ligue : ils se dérobèrent à toutes les recherches; quelques-uns émigrèrent : la foudre n'atteignit que très-peu de conjurés. Desilles, caissier de l'association, fut averti à temps de l'exhumation du cadavre et de l'arrestation des

Laguyomarais. Cédant alors aux instances de ses amis et de sa famille, il se dérobe et s'embarque pour Jersey, avec Prigent et Charles Bertin, laissant ses trois filles (mesdames d'Allerac, de Virel et de Lafonchais) en butte aux coups d'un destin inévitable. Le lendemain, Morillon arrive à la Fosse-Ingant, avec la force armée, cerne le château, qui est à l'instant livré au pillage, et fait arrêter, avec mesdames Desilles, Latouche lui-même, sans doute pour qu'il puisse guider les recherches plus sûrement, au moyen d'une complicité simulée. Le jardin est fouillé en présence des trois sœurs Desilles, à l'endroit même où était enterré le bocal. Elles reconnaissent alors qu'elles sont trahies, mais aucun trouble visible ne les décèle. On enlève quelques arbustes, et à six pieds sous terre on trouve le bocal hermétiquement fermé. Morillon procéda aussitôt à son ouverture, et dès-lors toute la conjuration fut matériellement dévoilée, sauf les noms des conjurés portés sur la liste anéantie par Thérèse de Moelien. Peut-être l'action de cette zélée royaliste nuisit-elle au soulèvement général de la Bretagne. En effet, si tous les conjurés eussent vu leurs noms au grand jour, la nécessité, le désespoir, les auraient tous armés pour leur propre défense. Ils se rassurèrent

bientôt, voyant qu'ils restaient inconnus; se tinrent même à l'écart, pour ne point éveiller le soupçon ; et le mouvement royaliste échoua.

Cependant vingt-sept personnes étaient arrêtées, et parmi elles se faisaient remarquer les trois sœurs Desilles, modèles de toutes les vertus. Soit que Morillon ne fût pas insensible à l'intérêt qu'inspirait naturellement cette famille infortunée, soit qu'il fût révolté de l'odieuse intrigue pratiquée pour la perdre, il parut vouloir la sauver. D'abord il interroge les trois sœurs ensemble, et avec elles, Picot Limoelan, leur oncle ; puis il leur suggère le refus de signer le procès-verbal, conseil que Latouche les détourne de suivre. Cet homme leur persuade qu'il a su écarter, pour lui-même, tout soupçon de complicité. Elles en témoignent leur joie, car toutes s'étaient offertes de favoriser son évasion, au risque de se compromettre d'avantage.

Le dix mars, tous les prisonniers, sous l'escorte de Morillon, furent transférés à Saint-Malo, et de là à Rennes, où le bruit de leur arrestation et de la découverte d'une grande trame, avait déjà semé le trouble. Ils se trouvèrent alors dans l'alternative d'être délivrés en route par leurs partisans, mais non sans péril, ou massacrés dans les villes par les brigands révolutionnaires qu'a-

meutait contre eux l'homme qui, redoutant le grand jour d'une procédure, aurait voulu anéantir les traces de sa perfidie. Les paysans soulevés dans les campagnes se portaient en foule au devant du convoi, avec intention de l'attaquer; et dans les villes, les prisonniers étaient exposés à la fureur des démagogues. Malgré ce double danger, Morillon part de Rennes, où les autorités l'avaient requis de se mettre à la tête du peu des force dont on pouvait disposer pour conjurer l'orage. Il se porte partout au devant du péril; partout il repousse ou les paysans insurgés, ou les brigands qui ne respiraient que le meurtre, changeant, pour leur ravir leurs proies, et l'heure du départ et l'heure de l'arrivée. Dégagé enfin par un corps de troupes, il put transférer sans obstacle ses prisonniers dans Paris. Là ils furent livrés au tribunal révolutionnaire, nouvellement institué, et qui bientôt devait exterminer royalistes et républicains.

Ils y furent jugés avec une apparence de formes régulières et après des débats publics et prolongés. Sur vingt-sept accusés, douze furent condamnés à mort. La même condamnation frappait à la fois Laguyomarais et sa femme, Thébault-Lachauvenais, Picot de Limoelan, Angélique Desilles, (femme Déclos-Lafonchais), Maurin-

Delaunay, Loquet de Granville, Grout de La Motte, Thérèse de Moelien, Georges Fontevieux, Vincent, interprète de langue anglaise, et Pontavice qu'on avait arrêté à Paris.

Les prévenus acquittés s'évanouirent; les condamnés ne démentirent ni leur fermeté, ni leur caractère; tous écoutèrent leur sentence avec calme, et marchèrent au supplice avec courage, refusant l'assistance des prêtres constitutionnels, qu'ils regardaient comme des *intrus*. Tous s'embrassèrent au pied de l'échafaud, et la plupart crièrent *vive le Roi!* Angélique Desilles, condamnée pour sa belle-sœur, dont elle portait le nom, refusa d'éclairer le tribunal sur sa méprise, et périt avec une résignation touchante (*). Pontavice mourut le dernier. En treize minutes, le même fer trancha douze têtes. Le peuple, accoutumé déjà aux échafauds, parut toutefois étonné du nombre des victimes et de la célérité de l'exécution.

Morillon (**), récompensé d'abord par de nouveaux pouvoirs, fut menacé à son tour, soit qu'on

---

(*) Voyez, à la fin du volume, sa lettre à ses sœurs: *Pièces justificatives*, n.° VI.

(**) Voyez à la fin du volume *Pièces justificatives*, n.° VII.

lui fît un crime d'avoir montré des sentimens plus humains que n'en comportait sa mission, soit qu'on brûlat de s'en défaire comme d'un témoin importun. Il fut accusé de rapines, et suivit de près, sur l'échafaud, ceux qu'il y avait conduits, tout en souhaitant les sauver. Quant à l'homme qui, dans cette tragédie, avait joué un rôle plus odieux encore, il fut condamné, pour ainsi dire, à rester en proie à ses remords, à ses terreurs, flétri de son vivant par l'opinion publique.

Il est un rapprochement que l'histoire ne peut omettre : la découverte des papiers de La Rouarie eut lieu le 3 mars, et sept jours après une grande partie de la Bretagne, de l'Anjou et du Poitou, était en insurrection pour la royauté.

Le même jour, une multitude de paysans bretons formèrent, sur différens points, des rassemblemens hostiles, et attaquèrent à la fois, le Faouet, Guémené, Pontivy, Lominé, Aurey, Vannes, la Roche-Bernard, Pontchâteau, Savenay, Oudon et Guérande. Oudon fut envahi par les ouvriers des mines de Montrelais, que soulevèrent Piron de la Varène et Schetou, marchant à leur tête ; mais les Nantais, unis aux Angevins, les dispersèrent aussitôt. Piron et Schetou ayant échoué de ce côté, passèrent sur la rive gauche

de la Loire, et se réunirent ensuite aux Vendéens. Avec ses seules forces, la ville de Nantes, qui soutenait la cause de la révolution, préserva Ancennis, Nort, Mauves, Couëron, Guérande, le Croisic et Savenay, tombé un moment au pouvoir des royalistes.

Cependant la rive gauche de la Vilaine, jusqu'aux portes de Nantes, était en pleine révolte; les insurgés forçaient les voyageurs à arborer la cocarde blanche. Plus loin, la ville de Fougères, foyer d'une ardente démocratie était investie par trois mille paysans, qui marchaient sur deux colonnes, avec le projet de la mettre au pillage et de la brûler. Rennes se voyait aussi à la veille de succomber. Cinq cents révoltés se portent sur cette ville, mais ils n'osent l'attaquer; les révolutionnaires y étaient en armes; la générale y battait à chaque instant, et des détachemens nombreux en sortaient pour combattre les royalistes. A Bain, plusieurs volontaires sont faits prisonniers; à Pacé, quarante sont taillés en pièces; à Mordeilles, les insurgés sont défaits. Deux mille paysans, que Dubobril-Dumoland dirige en secret, attaquent Montfort; cent cinquante révolutionnaires et trois brigades de gendarmerie les dispersent. Saint-Aubin-d'Aubigné, Saint-Aubin-Ducormier sont le théâtre de combats sanglans;

Dinan est en pleine insurrection. Vannes, chef-lieu du Morbihan, est attaqué par sept mille Bas-Bretons, conduits par MM. de Silz. En même temps Pontivy se soulève; les troubles s'étendent jusque dans les campagnes qui avoisinent Brest. L'ombre de La Rouarie semble planer sur toute la Bretagne, et y jeter les brandons de la guerre civile. Partout cependant les révolutionnaires opposent une grande énergie à ce soulèvement presque général. Vitré est sauvé du pillage; douze cents hommes repoussent, aux portes de Vannes, les Morbihannais; et leur enlèvent le château de Rochefort, où étaient réunis leurs moyens de défense. Pontivy est repris, et le lendemain, trois mille insurgés, qui s'y portent sur trois colonnes, sont dispersés. Enfin Saint-Pol-de-Léon allait tomber au pouvoir des royalistes du Finistère, quand le général Canclaux marcha contre eux, et les fit rentrer dans le devoir, en employant tour à tour l'indulgence et la fermeté.

Dans les districts de Blin, de la Roche-Bernard et de Guérande, les insurgés avaient massacré les autorités et brûlé les papiers des administrations. Bodinet, maître des postes, après avoir soulevé Pontchâteau et attaqué la Roche-Bernard, venait d'être tué au moment où il opérait sa jonction avec les Dubernard, chefs des insurgés de cette

ville. Là un horible excès fut commis : le président du district, nommé Sauveur, ardent révolutionnaire, fut d'abord mutilé, puis jeté dans un brâsier ardent. La convention rendit hommage à ce martyr de la révolution ; elle décréta que la ville de la Roche-Bernard se nommerait désormais la Roche-Sauveur, et que ce nom serait inscrit au Panthéon français.

Toutefois peu de chefs royalistes osèrent alors paraître à découvert. Si quelques-uns se montrèrent un moment, espérant que l'insurrection pourrait se consolider, désabusés bientôt, il se replongèrent dans les ténèbres. Excepté Boishardy, du district de Lamballe, dont le nom fut cité, mais qui échappa aux recherches ; excepté Caradeuc et les Dubernard, qui, tombés entre les mains des révolutionnaires, montèrent à l'échafaud, les autres chefs restèrent inconnus. Des rapports secrets indiquèrent Laberillais, Gérard et Mercier le jeune, appelé depuis Mercier-la-Vendée, comme cherchant à soulever le pays renfermé entre l'embouchure de la Loire et le Morbihan.

La convention effrayée, se hâta d'envoyer des commissaires en Bretagne : elle choisit Billaud de Varennes et Sevestre ; le premier si fameux par sa féroce énergie. Ils trouvèrent les campagnes aux prises avec les villes, plus de cent communes sou-

levées, et aucun régiment complet. Mais les révolutionnaires s'étaient groupés, quoiqu'en petit nombre, et déployaient le plus grand courage. La tiédeur et la négligence qu'on avait reproché aux administrations, étaient rachetées par leur réveil et leur dévouement. Les insurgés, immédiatement attaqués à la réquisition des corps administratifs, furent atteints et dispersés avant qu'ils eussent pu réunir leurs colonnes pour former une armée. Que pouvaient-ils entreprendre sans chefs expérimentés? Quels succès pouvaient-ils obtenir en agissant partiellement et sans aucun ensemble? La Rouarie n'était plus; l'impétueux Beysser, qu'animait la présence des commissaires de la convention, brûlait de se signaler; il imprimait à ses opérations un mouvement rapide qui déconcertait les insurgés. Au moment même où ceux-ci, déjà maîtres des postes d'Auquefer et de Saint-Péreux, réputés imprenables, allaient s'emparer de Rhédon, Beysser les attaque, et emporte ces deux positions avec des troupes peu nombreuses, mais pleines d'ardeur et de confiance.

En moins de trois semaines, ce général révolutionnaire poursuivant ses succès, fit rentrer dans le devoir toute la rive gauche de la Vilaine, jusqu'aux portes de Nantes. Les campagnes étaient aussitôt désarmées que soumises; on leur imposait

l'obligation de payer, dans un court délai, toutes les contributions arriérées, et on les forçait à fournir leur contingent pour le recrutement des armées conventionnelles; de sorte que, sous ce point de vue, la sédition tourna au profit des démagogues. De cette époque date, en Bretagne, l'emploi des mesures dites *révolutionnaires*, mesures désastreuses qui ne pouvaient qu'aggraver les maux de la guerre civile. Ainsi les commissaires de la convention, préludant au régime de la terreur, ordonnèrent la démolition des châteaux, l'arrestation des prêtres et des nobles. Le paysan, épouvanté, ne se montrait plus dans les villes; et, ne pouvant les attaquer de vive force, s'en vengeait en désertant les marchés.

Le 3 mai, les commissaires Sevestre et Billaud parurent à la tribune, pour rendre compte de leur mission. Ils dénoncèrent le conseil exécutif et les ministres. « On a peine à croire, » dirent-ils, que le mouvement de soixante ba» taillons ayant été décrété dès le 5 janvier, pour » la formation de l'armée des côtes, le ministre » Beurnonville ait constamment refusé d'accom» plir cette mesure. Ce n'est que vers le 15 » du mois de mars qu'il s'y est déterminé, et » encore les soixante bataillons ont-ils été ré» duits à quatorze. Cependant, à cette époque,

» les insurrections menaçaient d'un embrase-
» ment total, depuis les bords de la Vilaine
» jusqu'aux rives des Deux-Sèvres, quoique le
» ministre des affaires étrangères eût instruit,
» depuis plus de quatre mois, le conseil exé-
» cutif de la conjuration de La Rouarie. Certes
» on découvre ici une négligence bien coupa-
» ble ; et si les hommes qui ont compromis si im-
» minemment le salut public ont encore l'art de
» se soustraire au bras vengeur de la justice, c'est
» que la responsabilité ne sera jamais qu'un vain
» mot, inventé pour endormir et abuser le peu-
» ple ». Cette harangue accusatrice, soustraite aux journaux du temps, parce qu'elle attaquait le parti qui dominait alors, décelait déjà combien la guerre civile servirait de prétexte aux récriminations et aux violences.

Les commissaires conventionnels avaient fait une pompeuse apologie des sociétés populaires : « ardens foyers de la liberté, si utiles à la ré- » volution, si terribles aux despotes ». Les démagogues en conclurent que c'était aux associations patriotiques, aux gardes nationales, et aux mesures révolutionnaires, qu'étaient dûs leurs triomphes et la compression des royalistes de Bretagne.

Ainsi fut étouffée dans cette province, pour renaître bientôt de ses cendres, une vaste conspiration qui aurait pu entraîner tout l'occident de la France.

LIVRE III.

Combat de Bressuire. — Explosion du 10 mars. — Succès des Vendéens. — Caractère de leurs chefs. — Massacres de Machecoult. — Première organisation insurrectionnelle.

La Rouarie n'avait point encore jeté en Bretagne les fondemens de son association royaliste, quand les nobles de l'Anjou et du Poitou se confédérèrent en secret ; à la vérité, il ne reste sur ce fait que des traditions, et aucun monument historique ; mais il est positif que le vertige de l'émigration, qui gagna successivement les gentilshommes de toutes les provinces de France, amena la dissolution de cette espèce de ligue poitevine, formée, en 1790, pour la défense du trône et de la noblesse.

Il n'y eut donc point de connexion immédiate entre les premiers troubles de la Bretagne et ceux de la Vendée ; en un mot, la guerre civile n'aurait point éclaté sur la rive gauche de la Loire, sans l'irritation des esprits, ou sans des causes fortuites et imprévues.

Sur les deux rives du fleuve, on vit échouer

tout ce qu'on avait combiné lentement, et le hasard seul présida, en quelque sorte, à la formation d'un parti royaliste armé.

Des témoignages irrécusables m'ont amené à cette opinion toute contraire à celle que j'avais avancée dans les premières éditions de cet ouvrage; rien ne peut m'empêcher aujourd'hui de rendre hommage à la vérité, dont il est impossible que je m'écarte autrement que par une erreur involontaire.

Du reste, il est un fait certain; c'est qu'avant la mort de La Rouarie et les insurrections partielles de la Bretagne, toute la Vendée avait déjà été ébranlée par la chute du trône; que le sang y avait coulé en abondance, et qu'avant l'explosion générale, les environs de Bressuire furent le théâtre d'un combat meurtrier, livré sous les bannières du double enthousiasme de la liberté et de la religion. D'abord les prêtres opposèrent à leurs persécuteurs des moyens surnaturels: ils émurent les esprits déjà disposés au merveilleux. On ne parlait que de miracles: ici, la Vierge avait apparu en personne pour sanctifier un autel provisoire élevé dans les bois; là, c'était le Fils de Dieu qui était descendu lui-même du ciel pour assister à une bénédiction de drapeaux. A Chemillé, on avait vu des anges parés d'ailes

brillantes, de rayons resplendissans, qui annonçaient, et promettaient la victoire aux défenseurs de l'autel et du trône.

Un décret de déportation, lancé contre les prêtres insermentés (*), qu'on arracha de leurs foyers, sur des dénonciations sans preuves, excita l'indignation des pieux habitans du Poitou. La catastrophe du 10 août, et le passage du Rhin par les armées coalisées, achevèrent d'enflammer les esprits. On se préparait ouvertement au combat dans plus de quarante paroisses du district de Châtillon. Tout-à-coup huit mille paysans se soulèvent. Il leur fallait un chef : Delouche, maire de Bressuire, qui fomentait sourdement la révolte, n'avait point assez de courage; Gabriel Baudry d'Asson fut choisi. C'était un gentilhomme, ancien militaire, commandant la garde nationale du territoire de Brachain, près la Chataigneraie, où il exerçait une grande influence. A son premier penchant pour les innovations, avait succédé une haine implacable contre la révolution, depuis qu'elle abattait et la noblesse et la royauté : on connaissait son caractère fougueux et entreprenant. Au premier cri d'in-

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, N.° VIII.

surrection, les plus hardis se portent en foule au château de Brachain, arrachent Baudry du sein de sa famille, et le proclament leur chef. On vit depuis, dans cette guerre, les nobles Poitevins suivre l'exemple de Baudry; et, comme lui, se faire enlever violemment de leurs châteaux pour être élus chefs de révolte; sorte d'élection populaire qui, pour combattre la démocratie, en admettait les principes. Bientôt les insurgés, armés de bâtons, de faux, de fourches et de fusils de chasse, marchent au combat sur plusieurs colonnes, en récitant des prières. Baudry d'Asson, auquel s'étaient joints trois autres gentilshommes, MM. de Calais, de Richeteau et de Feu, hésite s'il marchera d'abord sur Châtillon ou sur Bressuire. Contre l'avis de Delouche, on décide qu'on envahira Châtillon. En un instant, Châtillon est cerné par une multitude furieuse qui se persuade que la prise de cette ville intimidera la France entière, et fera révoquer les décrets qu'on foulait aux pieds. Après avoir dévasté Châtillon, et brûlé les papiers du district, les insurgés se portent sur Bressuire : sans un orage qui les dispersa, Bressuire eût été pris. Le délai d'un jour donna le temps aux habitans de la Plaine d'arriver au secours de la ville. Déjà le tocsin révolutionnaire avait répondu au tocsin

des royalistes ; et les gardes nationales de Parthenay, Thouars, Niort, Saint-Maixant, Chollet, Angers, Nantes, Saumur, Poitiers et Tours, celles même de la Rochelle et de Rochefort, s'étaient mises en marche par nombreux détachemens, pour combattre les Poitevins insurgés. A la nouvelle de ce soulèvement, la capitale, les provinces, le corps législatif, les chefs militaires, tout prit l'alarme, et les routes se couvrirent de volontaires, seules troupes alors disponibles ; le rendez-vous général fut à Bressuire. Cette ville, attaquée un jour trop tard, mais pressée vivement par de nouveaux renforts d'insurgés, n'était défendue que par des chasseurs et des grenadiers de Thouars et d'Airvaux, et par une poignée de citadins. Elle allait succomber, lorsqu'on vit flotter au loin les drapeaux tricolores des gardes nationales combinées. Ce fut le 24 août 1792 que les deux partis en vinrent aux mains, sous les murs de Bressuire ; le combat ne fut pas long. En vain les paysans royalistes formèrent une colonne serrée; ils étaient mal armés; attaqués de toutes parts, ils furent entamés, mis en déroute, et se sauvèrent dans le plus grand désordre. Leurs chefs divisés, incapables d'un plan vaste, ne songèrent, dès le commencement de l'action, qu'à éviter de tomber au pouvoir des révolution-

naires. Une centaine de paysans avaient trouvé la mort aux portes de Bressuire ; cinq cents environ furent faits prisonniers. Les blessés se traînaient dans les bois, où chaque jour on trouvait des cadavres. Les gardes nationales n'avouèrent qu'une perte de soixante hommes tués ou blessés. On eut à leur reprocher d'avoir souillé la victoire par des cruautés de Cannibales : des femmes et même des enfans furent égorgés ; des membres sanglans furent mis au bout des baïonnettes, et portés en triomphe. La capitale n'avait que trop donné l'exemple de ces horreurs. Plusieurs paysans, faits prisonniers, se signalèrent par une fermeté invincible : vainement leur offrit-on le pardon et la vie, à la seule condition de crier, *Vive la nation! Vive la liberté!* ils refusèrent, se mirent à genoux sans faire paraître la moindre émotion, demandèrent et reçurent la mort aux cris de *Vive le Roi!*

Delouche, maire de Bressuire, réfugié à Nantes, y fut découvert et arrêté. MM. de Feu et de Richeteau furent massacrés à Thouars, sans jugement. Baudry d'Asson, proscrit, caché d'abord avec son fils dans des champs de genêts, accablé de soif et de faim, erra long-temps la nuit, sans guide. Se retrouvant près de son château, il n'osait y rentrer. Poursuivi par les gardes nationales, il pra-

tiqua sous terre, dans ce même château, un trou profond où il s'ensevelit avec son jeune fils, ne recevant les rayons du jour que par une étroite ouverture, et n'ayant pour alimens que du pain d'orge et de l'eau, que lui apportait, pendant la nuit, une servante affidée. Le fils et le père furent pendant six mois cachés dans ce souterrain, sans aucune communication extérieure. Voués à la mort, ils entendaient souvent les soldats faire, dans leur château, les perquisitions les plus exactes, marcher au-dessus de leurs têtes, et menacer de tout incendier. Baudry serrant son fils contre son sein, fortifiait son courage : ce ne fut qu'au moment de l'explosion générale, que, sortant de sa prison pour reprendre les armes, il s'exposa à d'autres dangers.

En ne frappant que les chefs de l'insurrection, en couvrant tout le reste d'une prudente amnistie, en plaçant dans chaque canton une force capable de contenir les mécontens, peut-être serait-on parvenu, après le combat de Bressuire, à étouffer les germes de la guerre civile. Mais, dans ce temps d'anarchie, nul ne voulait obéir : départemens, districts, sociétés populaires, commissaires civils, généraux, officiers et même simples soldats, tous voulaient commander; tant l'esprit révolutionnaire de la capitale s'était déjà insinué dans l'armée et dans les provinces.

Un décret transféra l'administration du district de Châtillon à Bressuire (*). Mais à peine laissa-t-on dans cette dernière ville une faible garnison. A la vérité on y envoya deux commissaires du conseil exécutif, Loiseau-Grand-Maison et Xavier Audouin, qui firent des tournées, prêchèrent l'égalité, et inondèrent les Deux-Sèvres de missionnaires républicains, avec la prétention de *conquérir au patriotisme* ce département, peuplé de royalistes. Ils allaient aussi parcourir la Vendée, lorsqu'on les rappela; ils y passèrent néanmoins, mais sans caractère public, et firent pressentir dans leur rapport, d'ailleurs insignifiant, que de nouveaux troubles y éclateraient.

Du reste ils rendirent un témoignage public au patriotisme de la ville de Niort, chef-lieu des Deux-Sèvres. « Les corps administratifs, dirent- » ils, y sont pleins de civisme, et les dames » elles-mêmes y sont patriotes; elles ont formé, » dans la mairie, un atelier où l'on travaille à » l'équipement des armées. Cette ville, d'ailleurs, » ne cesse de faire des sacrifices pour la liberté; » la présence des commissaires civils y a déve- » loppé cet élan patriotique ». Mais ces éloges pouvaient-ils effacer l'impression des cruautés

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, N.° IX.

commises à Bressuire après la victoire? Ils aigrirent au contraire, dans le clergé et dans la noblesse, le sentiment de toutes les pertes que la révolution leur faisait éprouver.

Comme on voulait sévir contre les fauteurs de l'insurrection, le parti populaire fit rejeter l'amnistie générale, proposée à l'assemblée conventionnelle. Mais le tribunal criminel établi à Niort y suppléa; quelques hommes obscurs furent seuls condamnés à mort; et presque tous les prévenus, au nombre de trois cents, parmi lesquels figuraient plusieurs gentilshommes, furent acquittés et mis en liberté.

La convention, maîtresse de tous les pouvoirs, était dominée alors par le parti qui, après avoir abattu le trône, essayait de gouverner. Sans cesse entravé, ce parti, devenu modéré, luttait en vain contre l'exagération des démocrates, tandis que l'autorité exécutive, sans moyens et sans force, laissait flotter les rênes du gouvernement.

Bientôt le bruit de l'exécution de l'infortuné Louis XVI retentit dans le Bocage de la Vendée. Le Poitevin, indécis, en frémit de rage. Les premiers essais de Baudry, quoique malheureux, avaient donné partout l'éveil de l'insurrection, que provoquaient de plus en plus les excès des révolutionnaires. Les maisons dévas-

tées, les châteaux pillés et livrés aux flammes, les propriétaires paisibles exposés aux spoliations, les ministres du culte persécutés, les nobles, jadis riches et puissans, menacés dans leur liberté individuelle; que fallait-il de plus pour susciter des ennemis à la révolution, et donner des successeurs à Baudry? La fermentation était à son comble : chaque jour de nouveaux miracles, de nouvelles apparitions, de nouveaux sujets de terreur, d'adoration et de pélerinage, tenaient en haleine les paysans du Poitou et de l'Anjou. Quelques gentilshommes, restés dans leurs terres, pressentaient une prochaine révolte, mais sans former aucun plan. Navrés de la défaite de Bressuire, ils condamnaient comme imprudentes ces premières tentatives mal concertées; tous étaient décidés à ne se montrer que si la guerre civile prenait un caractère imposant. Déjà les esprits étaient dans un tel état de fermentation, que la moindre étincelle pouvait produire une explosion générale. La promulgation d'une loi de recrutement suffit : ce moment, sans avoir été ni attendu ni choisi, entraîna le soulèvement de la Vendée entière.

La convention, pressée par une guerre terrible que des revers commençaient à signaler, avait décrété une levée extraordinaire de trois cents

mille hommes ; le 10 mars était le jour fixé pour l'exécution de la loi. Ce même jour vit la révolte gagner, comme un vaste incendie , la presque totalité du département de la Vendée , partie de Maine-et-Loire , des Deux-Sèvres et de la Loire-Inférieure. En vain les plus prudens parlent de différer : « Puisqu'on veut la guerre , s'écrient les » jeunes Vendéens, prenons les armes et mourons » dans notre pays ». Aussitôt chaque chaumière devient un atelier, le fer retentit sous les coups redoublés du marteau , et les instrumens du labourage , grossièrement façonnés, se changent en piques et en épées. Des bâtons ferrés, des fourches , des haches et des fusils de chasse sont les premières armes des paysans royalistes. Des faux emmanchées à rebours vont servir de sabres à une cavalerie montée sur des chevaux sans selle , et conduits par un licou.

On n'a vu jusqu'ici que les tentatives impuissantes des Bas-Bretons ; maintenant on verra comment triomphèrent les Vendéens, soit par leur ensemble et par leur masse , soit par leur inconcevable énergie. Ici s'ouvre le funeste champ de la guerre civile entre les royalistes et les républicains.

Déjà le tocsin sonnait dans plus de six cents paroisses, lorsque le 11 mars, près de trois mille

insurgés du district de Saint-Florent se portèrent au chef-lieu, en demandant à grands cris l'exemption de la milice; ils étaient animés par Laurent-Fleury, par André-Michel, dit Chapelle, et par le nommé Foret, qui avait parcouru le district pour soulever les jeunes gens. Les administrateurs veulent haranguer; des huées couvrent leurs voix: il fallut songer à se défendre. Tessiex du Clauzau, commissaire du gouvernement, se met à la tête de la gendarmerie et d'une poignée de républicains que la terreur avait réunis. Les deux partis sont bientôt en présence sur la place même de Saint-Florent, où l'on essaie encore d'inutiles pourparlers. Quelques coups de fusils, tirés sur trois hommes écartés du gros du rassemblement, sont le premier signal de la guerre; le feu s'engage de part et d'autre. Quatre hommes son tués des deux côtés. On se sépare vers midi, après une demi-heure de combat. A trois heures, les insurgés reviennent à la charge avec plus d'impétuosité; les républicains, moins nombreux, fuient et se dispersent; tout est envahi, les papiers du district sont brûlés, le butin est partagé entre les vainqueurs, qui passent une partie de la nuit à chanter leur victoire. Ils allaient se disperser, n'ayant aucun chef apparent, et peut-être l'insurrection se serait-elle assoupie, si le bourg

du Pin, en Mauge, n'eût renfermé dans son sein une de ces ames ardentes qu'électrisent le danger et les orages politiques. Jacques Cathelineau, fileur de laine, qui avait fait jadis le commerce de lin dans les foirés et marchés, tel fut le premier chef des Vendéens. Sous l'habit d'un artisan il cachait un cœur élevé, intrépide; sa piété et ses mœurs austères lui assuraient dans son pays l'ascendant que donne l'estime. Marié et résidant au Pin, en Mauge, il n'avait pas été compris dans la loi du recrutement; il n'y avait point paru, et ignorait même les troubles survenus la veille. Agité pourtant par cette rumeur sinistre qui devance les révolutions, il voit entrer chez lui, au moment même où il est occupé à pétrir le pain pour le service de sa maison, cinq jeunes laboureurs qui viennent de Saint-Florent. Ils lui font le récit de ce qu'ils ont fait, de ce qu'ils ont vu. Cathelineau ne peut les entendre sans éprouver une commotion vive. Son cœur est ému; il ne voit dans les événemens de la veille que la source et l'occasion d'un châtiment terrible, que l'autorité, méconnue, méprisée, va infliger à ses compatriotes; il forme intérieurement le dessein d'en prévenir les effets; il essuie ses bras et prend ses habits, malgré les prières de sa femme qui voudrait le retenir. « Nous sommes

» perdus, dit-il, si on en reste là; le pays va être » écrasé par la république; il faut nous soulever » tous ». Il propose aux cinq paysans qui l'entourent de rassembler les plus braves et de commencer la guerre : elle est résolue.

Ils ne sont que six, mais bientôt ils formeront une armée. Cathelineau et ses camarades descendent à la hâte dans le bourg, et font part à tous ceux qu'ils rencontrent de la résolution qui les anime. L'ardeur du nouveau chef enflamme tous les paysans qu'il aborde. En un moment un très-petit bourg fournit vingt hommes, qui s'arment sur-le-champ de tout ce qui leur tombe sous la main.

Le jour du combat est venu, mais l'heure n'est pas sonnée; Cathelineau en profite pour recruter et grossir sa troupe. Une demi-lieue le sépare du bourg voisin de la Poitevinière ; il y marche et y fait sonner le tocsin. Les cris de joie que fait entendre sa troupe, sont répétés par tous ceux qui viennent la grossir.

Cathelineau est à leur tête; il parle, il persuade, il entraîne ; tout ce qui s'approche reçoit une impulsion irrésistible ; l'enthousiasme dont il est plein électrise les esprits, embrase les cœurs ; en moins d'une heure il est à la tête d'une centaine d'hommes dévoués.

Alors se tint le premier conseil de guerre ; il ne fut pas long : on y résolut d'aller à l'instant même attaquer le château de Jallais, défendu par les républicains. La distance qu'il fallait parcourir était d'environ trois-quarts de lieue ; mais la troupe de Cathelineau se grossissait à chaque pas ; et il avait déjà sous ses ordres près de trois cents combattans lorsqu'il parut devant Jallais.

La ville de Chalonnes y tenait un détachement de sa garde nationale, sous les ordres du médecin Bousseau. Cet officier avait disposé sa troupe sur les hauteurs du château, dans un retranchement défendu par une pièce de six, appelée le *missionnaire* : il laissa trop peu de monde pour la manœuvrer. Des cris confus annoncent les insurgés ; les républicains se mettent en défense ; le boulet part et ne blesse personne. A l'instant Cathelineau commande le pas de course, et franchit le côteau à la tête des siens. Une telle audace intimide les républicains qui fuient et se dispersent ; quelques-uns sont blessés ou faits prisonniers ; armes et munitions, tout tombe au pouvoir des royalistes. Le *missionnaire*, si glorieusement enlevé, fut leur première pièce de canon. Ce combat n'est que le prélude d'une victoire plus importante. Sans donner à sa troupe le temps de respirer, Cathelineau marcha sur

Chemillé, à deux lieues de Jallais. Deux cents républicains et trois coulevrines défendaient cette ville, qui semblait à l'abri d'un coup de main. Le 14 mars, Cathelineau l'attaque : les républicains songent à le repousser par un feu soutenu. Sans s'amuser à riposter avec la pièce conquise à Jallais, Cathelineau se précipite avec intrépidité sur ses adversaires. Chemillé est emporté après une demi-heure de combat; les trois coulevrines, les munitions, beaucoup de fusils, et près de deux cents prisonniers, tombent au pouvoir du vainqueur. Tel fut, dans l'Anjou, le résultat des trois premiers jours de l'insurrection. Dès-lors Cathelineau vit grossir son armée d'une foule de mécontens qui attendaient le succès pour se déclarer. Ce corps, d'abord si faible, comptait, deux jours après, plusieurs milliers de combattans que l'enthousiasme unissait par des liens plus forts que ceux du devoir et de la discipline.

Le 15 mars, Cathelineau marcha sur Chollet. Il fut joint en route par deux autres rassemblemens d'insurgés ; l'un était conduit par ce même Foret qui avait figuré à Saint-Florent. Poursuivi le lendemain par les gendarmes, il en avait tué un d'un coup de fusil, et courant à l'église du village de Chauzo, il avait lui-même sonné le tocsin, rassemblé les paysans, prêché la

révolte et levé, tant à Chauzo que dans les villages voisins, une troupe décidée à se battre. L'autre rassemblement, plus nombreux, était commandé par Stofflet, dont le nom, si souvent répété depuis, est devenu historique. Cet homme intrépide, fils d'un meûnier de Lunéville, fut long-temps caporal des grenadiers du régiment de Lyonnais; il avait sauvé la vie, dit-on, au marquis de Maulevrier, son colonel, dans les guerres d'Allemagne; et la reconnaissance de ce gentilhomme, propriétaire en Anjou, lui avait assuré une retraite honorable au château de Maulevrier. Là Stofflet exerçait les fonctions de garde-chasse, quand son bienfaiteur, en mourant, le recommanda à son fils, qui émigra depuis. Stofflet, jusqu'alors paisible et heureux, ne put voir avec indifférence une révolution qui attaquait la propriété et les priviléges d'une famille qui l'avait comblé de bienfaits. Aussi actif que brave, voué à la noblesse, animé des mêmes sentimens que les Vendéens, il n'attendait qu'un moment favorable pour se soulever. Dès le 11 mars, les jeunes gens de Maulevrier et des environs le choisirent pour chef. Sa troupe s'étant successivement grossie, formait, le 15, un rassemblement qui renforça celui de Cathelineau, et le mit en état d'attaquer Chollet. Cette ville, chef-lieu de

district, quoique défendue par une garnison de quatre à cinq cents hommes, ne put résister long-temps à une masse victorieuse. Les républicains en défendirent mal les approches : enfoncés dès le premier choc, ils s'y réfugièrent en désordre, et les vainqueurs y entrèrent pêle-mêle avec eux. Le marquis de Beauveau, partisan de la révolution et procureur-syndic du district, resta parmi les morts.

Les Vendéens trouvèrent à Chollet des munitions et plusieurs bouches à feu, entre autres une belle pièce de huit, en bronze, faisant partie des trois canons que le cardinal de Richelieu avait donnés jadis à la ville de Saumur : ils la nommèrent *Marie-Jeanne.* Emerveillés de son bruit et de sa beauté, ils la regardèrent depuis comme leur *palladium,* et se crurent invincibles sous la protection de son feu.

L'issue de ce combat répandit la consternation parmi les républicains, et, dès le soir même, ceux de Vihiers, de Doué et des campagnes voisines, se réfugièrent à Saumur, et y communiquèrent la terreur dont ils étaient frappés. Tous s'attendaient à voir attaquer la ville le lendemain.

D'un autre côté, la conquête de Chollet entraîna la Vendée entière. Alors la guerre changea de face, et l'on vit d'autres chefs lui donner plus de

consistance. D'Elbée, gentilhomme angevin, parut parmi les royalistes victorieux. Né en France, d'une mère saxone, il avait d'abord servi dans les troupes électorales, puis dans le régiment Dauphin cavalerie. N'ayant pu obtenir l'avancement auquel il avait droit, il se retira mécontent dans sa terre de Beaupréau. Là, environné de la considération publique, estimé surtout pour la pureté de ses mœurs et pour sa grande piété, il fut choisi par les paysans de son canton, et fut un des premiers gentilshommes qui figurèrent à la tête des insurgés de l'Anjou. Stofflet et Cathelineau, pleins de déférence pour d'Elbée, le suivirent, et, de concert, ils s'emparèrent de Vihiers, autre chef-lieu de district. Ils l'abandonnèrent le même jour, n'amenant pour trophées que les papiers de l'administration, dont on fit des cartouches. Les républicains se replièrent d'abord sur Doué, puis sur Saumur. La consternation y dégénéra en une terreur sombre, par l'explosion du magasin à poudre d'Angers, attribuée à la trahison.

Le jour même de la prise de Chollet, les insurgés du district de Saint-Florent, qui n'avaient pas suivi Cathelineau, se portèrent en foule au château de la Baronnière, où résidait le marquis de Bonchamps; ils le proclamèrent leur chef. Ex-

périence, talens, bravoure, tout se trouvait réuni dans sa personne. Artus de Bonchamps, militaire depuis son adolescence, n'avait alors que 33 ans, et avait déjà fait la guerre avec distinction dans les Grandes-Indes. Opposé à la révolution, et voulant éluder un serment contraire aux intérêts de son Roi, il avait quitté le régiment d'Acquitaine, où il commandait une compagnie, et s'était retiré à la Baronnière. Là il déplorait, avec sa jeune épouse, les maux qui désolaient la France. Accouru à Paris pour défendre le trône au 10 août, et n'ayant pu émigrer ensuite, il s'était retiré encore en Anjou, avec le triste pressentiment d'une guerre civile prochaine. Elu chef par tous les paysans de son canton, il devint bientôt, par ses vertus et par la supériorité de ses talens, l'un des généraux vendéens les plus illustres. Il fut humain et généreux autant qu'on peut l'être au milieu des fureurs d'une guerre intestine; sans ambition, et ennemi de l'intrigue, il n'eut d'éclat que par son propre mérite. Ses conseils furent toujours réclamés dans les occasions importantes, mais trop peu suivis. A peine eut-il été proclamé chef, qu'il se rendit à Saint-Florent, pour y former un corps de troupes régulières, projet que la rapidité des événemens ne lui permit pas d'accomplir.

Tandis que l'insurrection se régularisait dans le pays de Mauge et dans l'Anjou méridional, elle se développait dans le centre de la Vendée et aux portes mêmes de Nantes. Dès le 3 mars, un grand nombre de paysans, rassemblés aux environs des Herbiers, mirent à leur tête Sapinaud de La Vérie, gentilhomme poitevin. Les garnisons de Pouzauges et des Herbiers réunies marchent aussitôt, avec du canon, à la rencontre des insurgés : le combat s'engage ; mais bientôt les républicains, enfoncés de plusieurs côtés, se dispersent, laissant trois pièces de canon au pouvoir de Sapinaud.

L'insurrection éclate aussi dans le pays de Retz. Le 8 mars, les paysans ameutés dans la paroisse de Chauvé, sous prétexte de prières publiques, sont bientôt renforcés par les habitans de Vue, de Pellerin, de Sainte-Pazanne, Frossai, Bouguenais, Brains et Saint-Hilaire. Ils prennent pour chef Danguy de Vue, propriétaire du château de Vue, à l'entrée de la forêt de Princé. Mais ce n'est qu'avec répugnance qu'il se met à leur tête : âgé, débile et presqu'aveugle, il désirait plutôt assoupir l'insurrection, que l'étendre. Il fut entraîné malgré lui. Ripaut La Cathelinière et Flamingue le suivirent comme chefs secondaires. Le même jour, les insurgés

marchèrent sur Paimbœuf, où ils avaient des intelligences; mais ils attaquèrent trop tard, et furent repoussés. Danguy, blessé, se cacha, fut découvert et conduit à Nantes, où il monta sur l'échafaud. La Cathelinière prit le commandement des royalistes du pays de Retz; Guérin le suivit.

Quinze cents paysans s'étaient portés aussi à Brains, chez Lucas-Championnière, qu'ils avaient nommé leur commandant. Ils marchent alors avec plus de confiance, pour aller s'emparer du poste de Pellerin. On y entre sans peine; le village est pillé; deux pièces de canon de fer sont enlevées d'un navire et traînées au Port Saint-Père. Les insurgés s'emparent également d'une barque qui descendait la Loire. On y trouva des journaux qui annonçaient la défection de Dumouriez : on ne doute plus alors du renversement de la république. Lucas-Championnière s'efforça de discipliner ce rassemblement tumultueux. Il devint un des principaux officiers du pays de Retz, s'attacha ensuite à Charette, et fut un des chefs les plus distingués du Bas-Poitou.

Le feu de l'insurrection s'y propageait alors avec violence. Le 10 mars, les républicains de Machecoult, effrayés par le tocsin des communes rurales, et par les rassemblemens qu'ils aper-

cevaient au loin, se mirent sur la défensive. Le lendemain, les insurgés en grand nombre, conduits par les frères Hériault et Léger, par Berthaud et Boursault de Saint-Lumine de Grand-Lieu, et par Paigné, homme d'affaires de M. de La Clartière, pénétrèrent par toutes les issues de la ville, en poussant le cri de *vive le Roi!* Cent hommes de la garde nationale, placés à l'une des extrémités, marchèrent à leur rencontre, ayant à leur tête Maupassant, ex-député à l'assemblée nationale, et commissaire du département; la gendarmerie était à cheval. Pressés et débordés par cette multitude, les républicains ne virent bientôt plus de salut que dans la fuite : le commissaire Maupassant ne resta qu'avec cinq hommes, qui furent, ainsi que lui, massacrés aussitôt. Malheur à ceux qui tombaient au pouvoir des insurgés : les femmes criaient *tue, tue;* les vieillards eux-mêmes assommaient, et les enfans chantaient *victoire*; tous étaient ivres de sang. Le curé constitutionnel de Tort fut massacré à coups de baïonnettes. Le républicain Pinaud et son jeune fils, ayant refusé de crier *vive le Roi*, furent mis en pièces. En rendant le dernier soupir, ils firent entendre le cri de *vive la nation!* Pagnot, juge de paix, mourut en proférant les mêmes paroles.

Un comité royal, présidé par Souchu, ancien receveur des gabelles, souillait ainsi la victoire, et ordonnait le meurtre. Quarante-quatre républicains furent égorgés les 11 et 12 mars; on en avait jeté autant dans les cachots. Ces horribles exécutions étaient imitées au camp vendéen de Guiové, près la route de Paimbœuf. A Legé et à Montaigu, tout ce qui tenait à la révolution fut impitoyablement massacré. On dressait des listes de proscription. Quelques révolutionnaires rachetèrent la vie à force d'argent, s'acharnèrent ensuite contre leur propre parti, et plusieurs en devinrent même les bourreaux. Mais il ne suffisait pas d'égorger, il fallait vaincre; il fallait surtout un chef militaire énergique à cette tourbe d'insurgés du Bas-Poitou, livrés à une fureur aveugle. Qui pouvait se flatter de l'espoir de les soumettre à la discipline et au commandement? L'essai qu'en fit le marquis de Laroche Saint-André ne fut pas heureux. D'une ancienne famille de Bretagne, et officier au régiment royal Etranger cavalerie, ce gentilhomme, plein de résolution et de courage, quitta sa terre près de Nantes, rassembla environ quatre mille paysans, marcha sur Pornic, et en passant, grossit sa troupe de la division de Cathelinière, alors à Bourgneuf. Arrivé devant Pornic, il partage son

armée en deux colonnes : l'une, celle de droite, commence aussitôt le feu, tandis que celle de gauche, à la tête de laquelle se place le marquis, garde la route qui doit servir de retraite aux républicains. Après trois quarts-d'heure d'une vive fusillade et d'attaques répétées, le bourg tombe au pouvoir des royalistes; mais l'ennemi, en se retirant, repousse, avec deux pièces de canon, la colonne qui lui disputait le passage, au point que les paysans, épouvantés par ces détonations meurtrières, s'ouvrent et se débandent. Ce n'est qu'avec une peine infinie que leur chef parvient à les rallier. Ils marchent alors en avant, et en entrant dans Pornic, ils sont salués par les cris de *vive le Roi! vive le marquis de Laroche*. Le drapeau blanc est aussitôt planté au pied de la croix de mission, en signe d'action de grâces pour la victoire remportée sur les ennemis de la religion et du trône. Mais les insurgés n'ayant que peu de fusils, point d'ordre, nul ensemble, se livrant au pillage, se gorgeant de vin et d'eau-de-vie, on les surprit sans défense. Pornic, pris à quatre heures du soir, fut repris à six heures et demie, par les républicains que commandait le prêtre Abline. Le massacre fut horrible. Dans la mêlée, le marquis de Laroche Saint-André, pressé par trois gendarmes, en tua deux;

voulant se défaire du troisième, il l'ajusta et fit feu; son pistolet ayant crevé, il saisit alors son épée, et la lui plongea dans le sein : mais il fallut céder au nombre. D'ailleurs les Vendéens étaient ivres, et ne combattaient plus. Saint-André, au désespoir, donne l'ordre de *sauve qui peut!* Entraîné, renversé dans la foule, blessé et couvert de contusions, il aurait péri, sans Baudouin de Sainte-Pazanne, qui, le prenant en croupe, gagna la route de Machecoult. Les royalistes restés prisonniers furent massacrés avec des raffinemens de cruauté qui révoltent. On enterra tout vif, jusqu'au cou, le jeune Flamingue, et on le lapida ensuite ; on promit la vie à douze autres prisonniers, s'ils creusaient une fosse assez profonde pour recevoir tous les morts, et à peine l'eurent-ils creusée, qu'on les fusilla sur les cadavres de leurs compagnons d'armes.

On ne pouvait imputer la reprise de Pornic qu'à l'intempérance et à l'indiscipline des paysans du Bas-Poitou. Toutefois, en arrivant à Machecoult, le marquis de Laroche-Saint-André fut accusé hautement de n'avoir pourvu ni à la garde du bourg, ni au danger d'une surprise. Souchu, présidant du comité royaliste, rédigea un procès-verbal qui tendait à faire fusiller le marquis, comme ayant abandonné lâchement son poste.

Les esprits étaient si aigris par les insinuations de cet homme sanguinaire, qu'il fut impossible au général vendéen de faire entendre la vérité. Les uns voulaient qu'on le jugeât militairement, d'autres menaçaient de lui brûler la cervelle; il fallut fuir pour éviter la mort. Le marquis de Laroche-Saint-André se réfugia dans l'île Bouin, pour se soustraire à la fureur d'une multitude sans frein et sans discipline. Ainsi lui échappa le commandement. Attaché à la cause royaliste, il reparut depuis à l'armée du centre, mais non comme chef principal. Il fallut songer à le remplacer. Les insurgés du Bas-Poitou se portèrent en foule chez Athanase Charette de la Contrie, lieutenant de vaisseau, alors retiré chez sa femme, à sa terre de Fonte-Clause, à deux lieues de Machecoult, près la Garnache. Là ils le prient, ils le pressent de se mettre à leur tête. D'abord Charette s'y refuse, soit qu'il ne vît aucun terme à l'anarchie des insurgés, soit qu'en elle-même cette prise d'armes lui parût téméraire. Il leur fit des représentations. Deux jours se passent, et les insurgés reviennent à la charge; nouvelles prières, nouveaux refus. Enfin, le 18 mars, ils reviennent en plus grand nombre, et somment Charette, avec menaces, de prendre le commandement. « Eh bien! leur dit-il, vous m'y forcez; je

» marche à votre tête. Songez à m'obéir, ou » je vous punirai sévèrement ». Ils lui jurent soumission et obéissance, et le proclament tumultuairement leur chef. Charette les passa le même jour en revue, et employa quatre jours à les organiser et à former sa cavalerie, qui ne fut d'abord que de cent chevaux. Il eut pour officiers, dès l'origine, les trois frères Laroberie; Duchaffaut jeune, neveu du cordon rouge; le chevalier de Laroche-Lepinay, et Dargens, fils d'un chirurgien. Charette vint à Machecoult; il y jura dans l'église, sur l'évangile, en présence des insurgés, qu'il périrait les armes à la main, plutôt que d'abandonner son parti, et les fixant fièrement, il leur dit : *Promettez comme moi que vous serez fidèles à la cause de l'autel et du trône*..... Oui, oui, s'écrient-ils unanimement en brandissant leurs armes et frappant du pied. On marcha de nouveau sur Pornic, le 29 mars, avec la division de Cathelinière : cette fois Pornic fut pris et livré au pillage. Charette y trouva trois pièces de canon, des munitions et des fusils, qu'il fit conduire à Machecoult. Cette victoire exalta les paysans.

A cette époque, le pouvoir de Charette était resserré dans un cercle étroit; il n'avait sous son commandement que Machecoult, Saint-Même,

Granlande, Faleron, Touvois, la Garnache, Paulx et quelques paroisses environnantes. La partie maritime du district de Chalans, Beauvoir, Saint-Jean-de-Mont, et toute la côte, jusqu'aux Sables-d'Olonne, obéissait à Guery de Clauzy, gentilhomme, qui fut pris et fusillé un an après; Dabbayes et Guery-Fortinière étaient ses lieutenans. Le marais de Bouin formait une division à part, commandée par Pajot aîné, qui avait exercé jusqu'alors la profession de marchand. L'arrondissement de Saint-Philibert reconnaissait pour chef un ancien officier de cavalerie nommé de Couëtu. Le feu de l'insurrection avait aussi gagné le district des Sables-d'Olonne: Joly, de La Chapelle Hermié, avait formé, avec ses deux fils, dans le canton d'Aizenay, une division appelée depuis l'armée des Sables, forte alors de quatre mille hommes; il était secondé par La Sècherie. Savin forma la division de Palluau, et organisa les deux mille hommes qui la composaient. Pinaud, ancien lieutenant dans le régiment de l'Ile-de-France, souleva Legé, et y commanda. Vrigneaux, autrefois soldat, forma et organisa la division de Viellevigne; il était lui-même de cette paroisse, d'où son commandement s'étendait sur Saint-Sulpice et sur tout le pays qui se trouve entre les grandes routes de

la Rochelle et des Sables ; les deux frères Gueroult étaient ses lieutenans. Au premier coup de tocsin, Baudry d'Asson reparut : porté aussitôt en triomphe, on le proclama chef d'insurrection; il étendit son pouvoir sur une partie des districts de Montaigu et de la Chataigneraye. Je dirai ailleurs quel fut le sort de ce premier moteur de la guerre civile, plus imprudent qu'habile chef de parti.

Au centre de la Vendée, Royrand, vieillard vénérable, ancien militaire, chevalier de Saint-Louis, et propriétaire à Saint-Fulgent, fut aussi entraîné : ce fut lui qui forma l'armée dite alors armée du centre, qui embrassait la majeure partie des districts de Montaigu, de la Chataigneraye et de la Roche-sur-Yon. Il établit son quartier-général au château de l'Oie. Royrand avait sous ses ordres Verteuil, MM. de Bejari, de Hargues, les deux Sapinaud de La Verie et Villeneuve; Vrigneaux et Baudry d'Asson s'y réunissaient avec leurs divisions respectives. Vers la Loire, Lyrot de La Patouillère, chevalier de Saint-Louis, avait une division séparée qui occupait une partie de la rive gauche; il établit un camp d'observation près de Nantes, tantôt à Saint-Julien, tantôt à Lalloué, tantôt à la Croix-Morisseau. Désigny, père et fils, et Devieux le secondaient. Dans son

état-major figuraient trois gentilshommes du pays, MM. de La Chapelle, de Flavigny, officiers au régiment de Rohan, et l'Enfernet, officier au régiment de Poitou. Ce fut à Lalloué que Piron et d'Andigné de Maineuf, qui avaient échoué à Ancenis, sur la rive droite, firent leurs premières armes; l'un et l'autre acquirent d'abord peu de réputation. Prodhomme, maître d'école au Loroux, qui tenait plus au Haut-Poitou qu'à la Basse-Vendée, se mit aussi à la tête des insurgés de sa paroisse. Telle fut la première organisation royaliste de la Basse-Vendée, qui devint par la suite le domaine de Charette : confédération informe, à laquelle le hazard et les événemens eurent plus de part que les combinaisons d'une tactique prévoyante.

Bientôt Joly menace les Sables-d'Olonne; les volontaires de cette ville, devenue la place de sûreté des républicains du Bas-Poitou, marchent au secours de Palluau, où ils sont écrasés par Savin. Au même instant, Legé tombe au pouvoir de Pinaud, pour éprouver le même sort que Machecoult. Saint-Fulgent arbore l'étendard royal, et Royrand, après avoir battu la garde nationale de Fontenay, s'empare du bourg de Chantonay; Baudry repousse la garnison de la Chataigneraye. Un comité royaliste, présidé par

le comte de Laroche Saint-André, lieutenant de vaisseau et frère du marquis, s'établissait à Montaigu. Le torrent de l'insurrection forçait les administrateurs et les gardes nationaux d'évacuer les villes et les bourgs exposés aux irruptions des insurgés, qui, après s'en être rendus maîtres, les organisaient dans le sens royaliste.

Ainsi la Basse-Vendée et le centre du Bocage se soulevèrent sans obstacle, et devinrent le foyer de l'insurrection. Dans l'espace de cinq jours, les Vendéens s'emparèrent de Saint-Florent, Jallais, Chollet, Vihiers, Machecoult, Legé, Palluau, Chantonay, Saint-Fulgent, les Herbiers, La Roche-sur-Yon, menaçant Luçon, les Sables d'Olonne et Nantes même, dont les avant-postes étaient journellement aux prises avec les soldats de La Cathelinière, de Lyrot et de Guery. La terreur planait sur toutes les villes voisines de la guerre civile. Dès le 11 mars, les administrateurs de la Loire-Inférieure écrivirent la lettre suivante aux départemens environnans.

« Frères et amis, à notre secours! Notre dé-
» partement est en feu : une insurrection géné-
» rale vient de se manifester ; partout on sonne
» le tocsin, partout on pille, on assassine, on
» brûle ; partout les patriotes, en petit nombre,
» tombent victimes de la fureur et du fanatisme

» des révoltés..... Avez-vous des forces à nous » prêter, des moyens de défense à nous fournir! » Avez-vous des soldats, des hommes, du fer? » envoyez-les-nous, jamais on n'en eut plus » besoin.... »

Nantes était en effet menacé sur les deux rives de la Loire. Entre cette ville et la Vilaine, vingt mille paysans armés à la fois, et conduits par Richard-Duplessis et Premyon-Morin, s'étaient rassemblés en tumulte au bourg de Saint-Etienne-de-Montluc, pour se donner un chef: leur choix était tombé sur Gaudin-Laberillais, ancien lieutenant-colonel du régiment d'Armagnac. Cet homme, se méprenant sur le véritable caractère de l'insurrection, hésite long-temps; il accepte enfin, mais c'est pour parlementer avant de combattre. Le 14 mars, il adresse aux corps administratifs de la Loire-Inférieure, en qualité de médiateur de vingt-une paroisses révoltées, un manifeste, portant en substance qu'il n'y aurait plus de tirage de milice, qu'il ne serait jamais pris de chevaux aux cultivateurs, que de gré à gré; que les impôts seraient répartis avec justice et sur des bases proportionnelles; que les directoires de départemens n'attenteraient plus à la liberté des citoyens, en faisant marcher contre eux la force armée, qui serait désormais à la

seule réquisition des tribunaux et des juges de paix; que la liberté des cultes serait maintenue, et que tout prêtre jouirait de la tranquillité que la loi devait lui assurer; enfin que les églises leur seraient ouvertes pour la célébration de l'office divin, et que chacun, en payant son ministre, serait libre de le choisir.

A la réception de ce manifeste, l'administration départementale demanda trois jours pour se décider : elle voulait gagner du temps et se préparer à la résistance. Pressé sur les deux rives du fleuve, Nantes aurait pu être envahi, si Laberillais eût agi au lieu de négocier. N'ayant point assez d'énergie pour s'engager dans une guerre intestine, il harangua les insurgés, pour les déterminer à se soumettre, bravant l'opposition de Richard-Duplessis, dont l'ardeur égalait l'intrépidité. Celui-ci accuse publiquement Laberillais, et lui reproche d'oublier les devoirs que lui impose la croix de Saint-Louis, dont il est décoré. Richard s'empare alors de l'autorité; mais le courage seul ne pouvait suppléer à la considération; il fallait à cette multitude un chef plus marquant. Richard parvint toutefois à réunir les insurgés dans le village de Sautron, secondé par Premyon-Morin et par Charette-du-Kersaut, chargé de parcourir les campagnes, pour soulever

les paysans, dans la vue d'attaquer Nantes; mais leurs efforts réunis ne purent balancer l'effet des exhortations de Laberillais. Au lieu de se recruter, cette troupe s'affaiblit, et les Nantais se hâtèrent de prendre l'offensive. En vain plusieurs prêtres, excités par Richard, vinrent officier en plein champ au milieu des insurgés; en vain le curé de Chollet, caché aux environs de Nantes, fit-il usage de pratiques religieuses pour rappeler la masse des paysans aux combats : il n'était plus temps. Richard n'avait plus qu'une poignée de royalistes lorsqu'il eut à essuyer l'attaque de la garde nationale; trois coups de canon suffirent pour les disperser. Les républicains entrèrent à Sautron sans y commettre d'excès, ce qui acheva de décider la soumission des campagnes. Un troisième rassemblement formé à Cordemais, par l'opiniâtre Richard, fut encore dissipé, faute de secours et d'ensemble. Réduit à se cacher sous des habits de paysan, il passa dans la Vendée, où il parvint à sauver sa tête, mise à prix. Laberillais fut moins heureux; ses tergiversations le perdirent. Il sollicita une conférence avec les autorités, dans l'espoir de se justifier. Arrivé à Savenay, il fut saisi, garotté, conduit à Nantes, jugé et acquitté. Quelques révolutionnaires altérés de sang en frémirent de rage; l'un d'eux produisit

un ordre souscrit par Laberillais, en sa qualité de chef des insurgés de Montluc. La loi étant formelle, de nouveaux juges lui en firent l'application ; et il fut mis à mort, victime de l'indécision qui l'avait fait flotter entre deux partis contraires.

Tandis que tout s'appaisait sur la rive droite de la Loire, la généralité de la Vendée se soulevait franchement, aux cris de *vive Louis XVII! vive le régent de France! vive la religion catholique et romaine*. Ce fut à sa séance du 18 mars que la convention reçut, de son commissaire Niou, le premier avis officiel de l'insurrection vendéenne. Accoutumée déjà aux troubles et aux révoltes, cette assemblée n'en parut pas émue. On fit suivre la lecture de cette dépêche de quelques détails transmis par les administrateurs de la Vendée et des Deux-Sèvres ; mais leur ignorance était telle sur la vraie situation des royalistes, qu'ils leur donnaient pour général en chef un prétendu Gaston, si peu connu dans la Vendée, qu'on l'a regardé depuis comme un personnage imaginaire. Cependant on assure qu'un perruquier, nommé Gaston, s'étant mis à la tête des insurgés du bourg de Challans, et ayant tué, dans une première rencontre, un colonel républicain, avait cru rehausser son exploit en n'allant plus au feu

qu'avec l'habit et les armes de l'ennemi qu'il avait vaincu, ce qui le fit prendre lui-même pour un chef considérable. Il fut tué depuis, sans que sa mort, restée ignorée, ait ajouté à sa réputation, et au moment où les journalistes de la capitale le désignaient comme général en chef des Vendéens. Dès-lors son nom retentit non-seulement dans toute la France, mais dans l'Europe entière; on le prit tout au moins pour un descendant de Gaston de Foix, tant les exagérations s'accréditent dans la confusion des guerres civiles. On vit même le conventionnel Carra, pendant sa mission dans la Vendée, mettre à prix la tête de ce Gaston, *généralissime des royalistes*, et trois mois plus tard, les ministres du roi d'Angleterre lui adresser leurs dépêches et lui offrir des secours.

A un soulèvement si formidable, la convention n'opposa d'abord que des mesures législatives; elle lança, le 19 mars, (*) un décret de mise hors la loi contre tout individu prévenu d'avoir pris part aux révoltes *contre-révolutionnaires*, ou seulement d'avoir arboré la cocarde blanche, ou tout autre signe de rébellion; décret terrible, qui, en suspendant l'institution des

---

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° X.

jurés, livrait, dans les vingt-quatre heures, à l'exécuteur, pour être mis à mort, tout homme pris ou arrêté les armes à la main; il suffisait que le fait, attesté par un seul témoin, eût été déclaré constant par une commission militaire. Cette loi de sang contenait en outre des dispositions exclusivement pénales contre les prêtres et contre les nobles, et, en prononçant la peine de mort, prononçait aussi la confiscation des biens. Quoique modifiée le 10 mai, et restreinte aux seuls chefs et instigateurs de l'insurrection, elle fut constamment la base de la législation républicaine dans la Vendée.

LIVRE IV.

Prise de Chalonnes par les royalistes. — Revers de Charette. — Déroute du général Marcé. — Attaque des Sables-d'Olonne, par Joly. — Combat de Thouars et de Fontenay. — Prise de ces deux villes par les Vendéens. — Proclamation des chefs de l'armée catholique et royale.

Voyons maintenant quelles étaient les forces alors disponibles pour combattre les Vendéens.

L'armée commandée par le général Labourdonnaye, chargé de la défense des côtes de l'Océan et de la Manche, depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à celle de la Somme, devait être portée à quarante-deux mille hommes, et n'en avait tout au plus que six mille. Le général Marcé, qui, au premier bruit de l'insurrection, s'était rendu à Saint-Hermand, avec des troupes de Rochefort et de la Rochelle, ne put rassembler que douze cents hommes. Le conseil exécutif, par sa délibération du 18 mars, avait ordonné au général Labourdonnaye de réunir à Nantes six mille hommes d'infanterie et deux régimens de cavalerie ; mais le peu de forces dont pouvait disposer ce général fut d'abord employé,

sous Beysser, à combattre les insurgés bretons. Il ne restait à opposer aux Vendéens que les gardes nationales des villes, troupes sans discipline et peu aguerries. Toutefois les Nantais méritent une exception; dès le 10 mars, ils volèrent aux armes, fournirent de nombreux détachemens, et formèrent de nouveaux bataillons.

Les habitans d'Angers, réunis en garde nationale, marchèrent aussi contre les royalistes. Ils avaient deux chefs, Gauvilliers et Boisard, l'un pour l'infanterie, l'autre pour la cavalerie. De là point d'unité dans le commandement, et nul ensemble dans les opérations. Gauvilliers se porte sur Mont-Jean, disperse un rassemblement d'insurgés, et cesse de les poursuivre; Boisard arrive, mais il n'est plus temps. Un convoi maladroitement dirigé sur Jallais, tombe au pouvoir des insurgés de l'Anjou, qui dès-lors sont pourvus de munitions de toute espèce. Tout n'était que confusion et désordre dans cette grande crise.

La retraite de la garde nationale d'Angers laissa à découvert la ville de Chalonnes, située sur un bras de la Loire, dominée par des collines, et qui, ouverte de toutes parts, ne présentait d'ailleurs aucun ouvrage défensif. Chalonnes étant menacée, les gardes nationales des communes voisines volèrent à son secours, et trois mille hommes en-

viron se rassemblèrent dans ses murs. Le 21 mars, Bousseau et Lebrun, faits prisonniers par Cathelineau, à Jallais, sont envoyés par d'Elbée, Stofflet et Bonchamps, au maire de Chalonnes, avec la sommation suivante :

« MM. les habitans de Chalonnes, les généraux » de l'armée catholique et royale vous envoient » MM. Bousseau et Lebrun pour vous engager à » vous rendre, au nom de Dieu, de la religion » et des prisonniers chalonnais, à une armée de » cinquante mille royalistes. Si vous faites résis- » tance, vous pouvez compter sur la dévastation » de votre ville ; si au contraire vous vous rendez, » vous aurez une grâce entière. Nous exigeons » vos armes, et quatre notables pour ôtages. » Nous marchons au nom de l'humanité ».

Signé BONCHAMPS, STOFFLET, D'ELBÉE, BARBOTIN et LÉGER.

A l'instant le conseil militaire s'assemble ; le maire Vial propose le serment de combattre pour la liberté et de mourir au poste d'honneur. La majorité y adhère ; on fait battre la générale et sonner le tocsin. Mais quel est la surprise des officiers, lorsqu'en se rendant à leurs postes, ils voient leurs soldats, en pleine défection, gagner en désordre la route d'Angers. Les alarmes semées

par les parlementaires, qui avaient exagéré la force des royalistes, venaient de frapper l'armée d'une terreur soudaine. Tous les efforts des chefs, pour rallier le soldat, furent inutiles; couchés en joue, menacés de coups de sabres, ils suivirent le torrent. Le peuple lui-même s'attroupe et veut capituler; le maire seul résiste, ne signe rien, et s'évade avec les révolutionnaires les plus ardens. La ville ainsi abandonnée, une députation, composée du sieur Bousseau et des frères Foucault, alla au-devant des Vendéens leur porter la capitulation de Chalonnes; ils y entrèrent sans coup férir, aux cris répétés de *vive le Roi! vive la religion catholique et romaine!* Les chefs occupèrent la mairie, où ils établirent leur quartier-général et un comité royaliste; ils firent brûler tous les papiers de l'administration, et enjoignirent aux Chalonnais de livrer leurs munitions de guerre ainsi que leurs armes. Bonchamps rendit la liberté à tous les prisonniers.

Mais les chefs du Bas-Poitou rencontraient plus de résistance, soit qu'ils fussent moins secondés, soit que, vers l'embouchure de la Loire, les républicains montrassent plus d'énergie. Depuis que ces derniers avaient évacué Clisson, le poste nantais de Saint-Jacques était journellement menacé par les paysans que Lyrot

la Patouillère avait réunis sous ses ordres. Un détachement, sorti de Nantes, attaque Lyrot à son quartier-général de Lalloué, le surprend, disperse sa troupe, lui fait quelques prisonniers et lui enlève cinq bouches à feu. D'un autre côté, Paimbœuf, bourg considérable sur la rive gauche, près l'embouchure de la Loire, venait d'être défendu, par les habitans et les volontaires marins, contre les attaques répétées de La Cathelinière. Charette aussi n'éprouvait plus que des revers. Revenu à Machecoult après la prise de Pornic, il y avait exercé sa troupe, pour faire ensuite quelque entreprise d'éclat. Dès qu'il crut ses soldats disciplinés il marcha sur Challans, gros bourg à trois lieues de la mer, et l'attaquant avec vigueur, s'en serait emparé si le feu des républicains n'eût jeté l'épouvante dans son arrière-garde, armée seulement de bâtons ferrés et de piques. La colonne d'attaque, ne se voyant plus soutenue, chancela et prit la fuite. En un moment Charette se trouva presque seul en face de l'ennemi. En vain s'efforce-t-il de rallier les fuyards : ils sont saisis de terreur, et beaucoup de ses officiers avaient déjà gagné Machecoult, que lui n'était encore qu'à trois quarts de lieue de Challans, poursuivi par la cavalerie, à portée de pistolet. Il ne dut son salut qu'à la vitesse de son

cheval. Rentré à Machecoult, excédé de fatigue et navré de douleur, il ne dissimula point son mécontentement aux officiers qui venaient de l'abandonner. Il fut soutenu, pourtant, par l'espérance de reprendre bientôt l'offensive, et après quelques jours de préparatifs, il marcha sur Saint-Gervais, près Beauvoir-sur-Mer, dans le dessein de s'en emparer à tout prix. Lui-même, à la tête d'une colonne, devait ouvrir l'attaque, tandis que Joly, chef du canton d'Aizenay, viendrait assaillir le bourg d'un autre côté, avec le rassemblement sous ses ordres. Mais Joly, qu'animaient déjà des sentimens de rivalité contre Charette, et qui d'ailleurs n'aimait pas les nobles, ne montra aucun zèle; il laissa Charette exposé à l'effort de toute la garnison, composée de volontaires bordelais et d'un régiment de ligne, et au feu de cinq pièces de canon placées sur une éminence. A chaque volée on voyait les soldats de Charette se coucher ventre à terre pour éviter le boulet; mais l'ennemi faisant placer les pièces plus bas, les boulets rasèrent le terrein et jetèrent l'épouvante parmi les royalistes. Le feu de file, par pelotons, de la troupe de ligne, éclaircit aussi leurs rangs, et acheva de les mettre en fuite. Charette, à cheval et à la tête des siens, se vit encore abandonné

et contraint de suivre le torrent des fuyards. On le poursuivait vivement, lorsque Joly parut enfin du côté opposé, et par une fusillade bien nourrie, força les républicains de se replier pour faire face à la seconde attaque, à laquelle la nuit mit un terme. L'armée de Charette avait souffert. Ses cavaliers furent les premiers à se débander : il en chassa huit le lendemain.

Cependant le sanguinaire Souchu continuait les massacres à Machecoult, pendant l'absence de Charette. Jusqu'au 22 avril le sang ne cessa de couler. Pour légitimer les vengeances, on supposait des nouvelles révoltantes, soit de Nantes, soit de Paris. Une lettre controuvée annonça l'égorgement de tous les prêtres sexagénaires détenus à Nantes. A l'instant, les royalistes les plus furieux enfoncent les prisons et en arrachent les républicains ; quatre-vingts sont massacrés en un jour. On ne les assommait plus, on les attachait à une corde qui les liait l'un à l'autre par le bras, ce que les assassins appelaient leur chapelet. Les victimes étaient ainsi traînées dans la cour du château, placées à genoux au bord d'un fossé profond, et impitoyablement fusillées. On achevait ceux qui n'avaient pas reçu de coups mortels. Joubert, président du district, eut les poignets sciés, et périt sous les coups de fourches

et de baïonnettes. On enterra des hommes vivans, et à la reprise de la ville, on vit encore, dans une vaste prairie voisine, qui servait de tombeau aux républicains immolés, un bras hors de terre, dont la main, accrochée à une poignée d'herbes, sèmblait celle d'un spectre qui s'était efforcé vainement de sortir de la fosse.

Cinq cent quarante-deux républicains de Machecoult et des environs venaient de périr; le juge Boulemer avait seul échappé. Tant de victimes n'avaient pu assouvir la rage du comité sanguinaire que dirigeait Souchu : les femmes mêmes étaient menacées du supplice. Charette, en arrivant à Machecoult, se rend droit à leur prison et en fait ouvrir les portes. Il aurait voulu que son parti triomphât par des mesures moins cruelles, et qu'on eût mis un terme aux massacres; il adressa à ce sujet les plus vifs reproches aux membres du comité royaliste, et n'en reçut que des menaces pour réponse, tant était bornée son autorité dans l'origine. « C'est nous qui avons pris » Machecoult, lui dirent-ils; la ville est à nous et » nous y sommes les maîtres. Commandez l'ar» mée, et ne vous mêlez point des affaires qui nous » regardent ». Trop faible encore pour lutter contre des hommes qui s'étaient eux-mêmes investis d'une puissance sans limites, il jugea qu'il lui res-

tait à peine, pour calmer leur rage, la voie de la suasion et de la douceur. Il eut recours à la religion, et recommanda aux prêtres de prêcher le peuple pour l'empêcher de commettre aucun meurtre. Il fit défense aux officiers de son armée, malheureusement trop dociles aux ordres de Souchu, d'attenter à la vie d'aucun prisonnier, sous peine d'être fusillé : il leur reprocha la mort du malheureux Lorein, à qui il avait fait grâce, et qu'on avait massacré dans la prison, malgré l'ordre qu'il avait donné de le mettre en liberté ; enfin il cacha, dans sa propre maison de la Fonte-Clause, l'ex-procureur syndic du district de Challans, Bourrier, chaud républicain, dont on demandait la tête. Mais la soif du sang et des vengeances était portée à un tel point, qu'il fallut, pour l'appaiser, avoir recours à des moyens surnaturels. Le vicaire Priou seconde Charette de tout son zèle : il fait allumer des cierges autour de la tombe d'une prétendue sainte : les Vendéens se prosternent ; le prêtre pose la main sur la pierre tombale, et s'écrie *qu'il la sent se soulever*. Le miracle est proclamé, les prières redoublent, et cette cérémonie mystique est terminée par la recommandation de ne plus tuer que dans les combats, et par un appel aux braves, au nom d'un Dieu de paix.

Cependant les Nantais, aussi peu aguerris que les paysans du Bas-Poitou, avaient fait contre eux deux sorties infructueuses, l'une vers Saint-Philibert, l'autre à Saint-Jean-de-Boiseau et à Pélerin. Le tocsin sonnait de toutes parts, et croyant la Vendée entière à leur poursuite, les Nantais rétrogradèrent à la hâte. Un ennemi plus redoutable parut sur ce théâtre de carnage.

Le général Canclaux, venait de prendre le commandement en chef de l'armée des côtes; instruit de la position critique où se trouvait la rive gauche de la Loire, il envoya Beysser à Nantes avec des troupes de ligne, auxquelles se joignit la garde nationale nantaise. Beysser marcha aussitôt sur Machecoult, qui était au pouvoir de Charette depuis le 11 mars. Douze cents Nantais, formant la colonne de droite, pénètrent d'abord dans le pays de Retz. En vain le tocsin appelle les royalistes. Le port Saint-Père est menacé par des forces supérieures. Un simple paysan, Pajot, que Charette y avait envoyé comme canonier, s'assied sur sa pièce, et jure de défendre la place jusqu'à la mort; sa fermeté, qui trouve des imitateurs, en impose aux Nantais, qui s'éloignent. Les insurgés s'attendaient à recevoir des secours par le chemin de Clisson; c'était au contraire Beysser qui venait les attaquer avec toutes ses

forces. Son approche met en fuite l'avant-garde; à peine Pajot a-t-il le temps de réunir deux cents hommes; il s'obstine toutefois à disputer le passage, le pont qui servait d'entrée au bourg ayant été coupé. Après quatre heures d'une résistance héroïque, et plus de trois cents coups de canon tirés par les républicains, le brave Pajot se retire blessé; le reste prend la fuite.

Beysser, voulant éloigner les Vendéens des côtes, avait concerté ses opérations avec le capitaine d'une frégate stationnée dans les parages de Noirmoutiers. Bientôt les côtes furent libres. Mais si le comité de Machecoult eut l'initiative des cruautés, l'exalté Beysser eut celle de l'incendie et du pillage. Il parcourut le pays de Retz la torche à la main, brûla une partie de Saint-Cyr-en-Retz, reprit Bourgneuf, Pornic, Noirmoutiers, se saisit de quelques Vendéens, fit arrêter et fusiller le maire de Barbâtre, et marcha ensuite sur Machécoult. A la nouvelle de la prise du Port-Saint-Père, Charette fit bivouaquer sa troupe, et envoya demander des renforts aux paroisses voisines; mais aucun secours n'arriva. Dès que Beysser parut dans la plaine, les soldats de Charette se dispersèrent sans combattre : l'épouvante fut si grande, qu'ils jetèrent leurs armes, leurs vêtemens et jusqu'à leurs chaussures, pour

fuir plus vite. Charette fit sa retraite sur Legé et sur Villevigne, avec peu de monde; son artillerie resta au pouvoir des républicains. L'abandon précipité de Machecoult lui fit perdre la confiance des Vendéens, qui l'accusèrent de lâcheté. Excités par la marquise de Goulêne, les paysans de la Roche-Servière voulaient le tuer. Une grande humiliation succède à ce déchainement contre Charette, qui, s'étant porté au camp de l'Oie, où commandait M. de Royrand, reçut, au lieu de secours qu'il réclamait, des reproches amers et publics. A la vérité il montra cette noble fierté qui convient à un gentilhomme. D'autres assurent que, sur la menace d'une destitution militaire, il offrit de céder le commandement, ce qui est peu vraisemblable; en effet M. de Royrand n'avait aucune autorité sur Charette, qui, dans son territoire, était tout aussi indépendant que pouvait l'être dans le sien le général de l'armée du centre. A compter de ce jour, on vit changer la fortune de Charette, soit que l'adversité eût enfin développé son caractère, soit qu'il fût dans sa destinée de braver longtemps tous les périls.

Beysser trouva Machecoult encore fumant du sang des républicains. Le lâche Souchu, qui avait ordonné les massacres, abandonna son parti; et

croyant se sauver, vint au-devant de Beysser avec la cocarde tricolore, et à la main une liste de proscription. Mais les femmes de Machecoult signalèrent sa scélératesse : il fut saisi et garotté. Un sapeur lui coupa le cou sur un billot, avec un coutelas, aux acclamations d'une foule de mères et de veuves éplorées.

Après avoir fait désarmer plusieurs paroisses, le général Canclaux, qui s'était porté en avant, ordonne à Beysser de se replier, établit une ligne de postes jusqu'à Legé, croyant tout contenir, et rentre lui-même à Nantes avec le reste des troupes. Les autorités de la Loire-Inférieure enveniment la guerre, en érigeant un tribunal révolutionnaire, pour juger sans appel les insurgés pris les armes à la main. D'abord provisoire, ce tribunal redoutable est confirmé par la convention; elle déclare que les Nantais ont bien mérité de la patrie. Que pouvaient quelques succès partiels contre la masse des Vendéens? La résistance courageuse de quelques villes rendit les grandes défaites plus amères; et la déroute du général Marcé fut bientôt le signal de plus grands revers.

Maîtres de la presque totalité des districts de la Chataigneraye, de Montaigu, des Sables et de la Roche-sur-Yon, les Vendéens du centre, commandés par Royrand, Sapinaud, Baudry et

Vrigneaux, menaçaient la ville de Fontenay, chef-lieu de la Vendée. Le petit corps d'armée du général Marcé pouvait seul leur barrer le passage. Son avant-garde se porta sur Chantonay : le soir même les Vendéens vinrent la surprendre et la chasser de la ville. L'importance de l'occupation du Pont-Charron était telle, que le général Marcé s'en empara dans la nuit même. Le 19 mars, aiguillonné par les commissaires conventionnels qui suivaient son armée, il marche au-devant des royalistes, et s'engage imprudemment dans le vallon du Laye. A six heures du soir il y est attaqué, n'ayant que treize cents hommes. Royrand et Sapinaud, chacun à la tête d'une colonne, l'une sur la hauteur, l'autre sur la grande route, fondent avec impétuosité sur les républicains, qui, au premier coup de fusil, quittent leurs rangs et se troublent. Toutefois l'artillerie tient ferme, et gronde contre les Vendéens, qui en sont ébranlés. Sapinaud de La Verie, les voyant trembler à chaque détonation, leur adresse cette harangue laconique : « Mes amis! ne craignez » rien, regardez-moi et suivez-moi ». Attentif quand on va mettre le feu au canon, il se jette à terre, laisse passer les boulets, se relève, court aux batteries, et se rend maître d'une pièce de canon, à l'aide de ses soldats qui l'ont imité. La

déroute des républicains fut complète; ils abandonnèrent les blessés. La seule pièce de canon enlevée par Sapinaud resta au pouvoir des royalistes. Boulard, colonel du soixantième régiment de ligne, sauva le reste de l'artillerie; les débris de l'armée se réfugièrent à Marans. Ce combat avait duré trois heures, sans que le général Marcé eût rien fait pour sauver l'armée. Il n'était coupable que d'impéritie, mais on l'accusa unanimement de trahison; car la défection de Dumouriez faisait voir alors des traîtres dans tous les généraux malheureux. Marcé est destitué, traduit au tribunal révolutionnaire, et exécuté à Paris. Tel fut le combat de Saint-Vincent, plus connu sous le nom de déroute de Marcé, et dont le succès, en rendant les royalistes maîtres d'un terrein immense, enfla leurs prétentions, et porta le découragement dans l'ame des républicains. Ce fut Boulard, officier estimable et tacticien habile, qui remplaça Marcé. Baudry et d'autres chefs du Bas-Poitou se réunirent au château de l'Oie, où resta établi le quartier-général de l'armée du centre. Il eut alors à combattre son propre frère, Esprit Baudry, qui, chef d'un corps républicain, mit sa tête à prix, soit par dévouement, soit par faiblesse.

Le 23 mars, les commissaires de la convention,

de retour des départemens insurgés, en firent un tableau désespérant. Le conseil exécutif se réunit au comité de défense générale; et après une mûre délibération, il arrêta un ensemble de mesures pour la création de quatre corps d'armée, qu'on devait former avec trente-quatre bataillons de volontaires, deux régimens de ligne, deux régimens de cavalerie et de dragons, le corps désigné à Paris sous le nom de vainqueurs de la Bastille, plusieurs compagnies d'artillerie et de chasseurs, vingt-quatre autres bataillons venant de l'armée du Rhin, non compris les contingens des départemens voisins et les gardes nationaux en réquisition. Ces forces devaient former trois armées actives. Tandis que l'une aurait garni la rive droite de la Loire, l'autre aurait manœuvré sur la rive gauche, et la troisième se serait tenue en réserve à Tours. Enfin un quatrième corps d'armée eût formé un cordon sur les frontières de la Normandie, pour interdire toute communication entre les mécontens de ces départemens et les districts de la Bretagne qui étaient soulevés. L'arrêté du conseil exécutif reçut, le jour même, l'approbation du comité de défense générale, et les ordres furent expédiés sur-le-champ. Le général Berruyer, nommé au commandement en chef de l'un des quatre corps d'armée, partit

le lendemain, et fut suivi par d'autres généraux et par les vainqueurs de la Bastille. Un courrier extraordinaire, envoyé à l'armée du Rhin, porta au général Custine l'ordre de faire marcher sur-le-champ un détachement vers la Loire. Presqu'aucune de ces mesures ne put recevoir d'exécution, tant le conseil exécutif avait à surmonter alors d'obstacles qui tenaient aux circonstances déplorables où se trouvait la France.

Les revers éprouvés dans la Belgique et vers le Rhin avaient attiré sur la frontière du Nord toute l'attention du conseil et de la convention. Au moment où les ennemis de la France envahissaient son territoire, ses armées semblaient toucher à une dissolution générale par la défection de Dumouriez. L'effroi de Paris, la consternation des frontières du Nord, les progrès des étrangers et les ravages de la guerre civile, menaçaient l'empire d'une subversion totale. C'est de cette crise que profitèrent les Vendéens. La marche des différens corps d'armée destinés à les combattre en fut entravée; on fit même rétrograder, sur les supplications des villes frontières, les bataillons de l'armée de Rhin-et-Moselle, qui se dirigeaient vers la Loire.

La résistance des Sables-d'Olonne, attaqués par Joly et La Sècherie, ne put balancer le fu-

neste échec de Saint-Vincent. Le 24 mars, les avant-postes vendéens s'étant approchés de la ville, le général Foucault les repoussa dans une première sortie. Le 27, Joly reparut en force; la garnison prit position hors des remparts. Un cavalier vendéen se présente en parlementaire; conduit au conventionnel Gaudin, qui partageait le commandement avec le général Foucault, il remet une sommation contenant des promesses si l'on se soumet, et des menaces en cas de refus: elle était signée Joly, général de Louis XVII, et adressée aux autorités civiles et militaires. On renvoya le parlementaire sans réponse; le combat s'engagea aussitôt. Les royalistes, partagés en deux divisions, marchèrent sur la ville; mais, exposés au feu des remparts, et inhabiles à l'attaque des places, ils se replièrent à l'entrée de la nuit, après avoir enlevé leurs morts. Le conventionnel Niou, instruit de la situation critique des Sables, y fit passer, de la Rochelle, un renfort qui éleva la garnison à quatorze cents hommes. Joly reparut encore le 28, renforcé par la division de Savin; ses officiers marchaient à la tête des colonnes. Ils s'emparèrent d'abord des villages environnans, et établirent dans la nuit leurs batteries, à trois cents toises du corps de la place, à la jonction des routes de Nantes et de Beauvoir. Leur cavalerie chargea,

et fit plier les avant-postes. Le 29, à quatre heures et demie du matin, Joly tira à boulets rouges; mais les boulets, mal chauffés et lancés par des canonniers inexpérimentés, ne brûlèrent qu'une seule maison. En moins de quatre heures les canonniers républicains démontèrent les batteries des assiégeans, et en firent sauter les fourneaux; le feu prit à un caisson, et son explosion répandit la terreur parmi les royalistes. Les assiégés en profitèrent pour tenter une sortie : elle eut un plein succès. Leurs relations portent à trois cents le nombre des Vendéens restés sur le champ de bataille, avec une partie de l'artillerie et des munitions. Mais on n'inquiéta point leur retraite, faute de cavalerie pour les combattre. Le même jour, le commissaire Niou arriva sur une frégate, suivi de plusieurs bâtimens de guerre et de transport : il vit les cadavres et les dépouilles des royalistes, et trouva la mairie convertie en arsenal. La municipalité y avait tenu tranquillement ses séances. Niou applaudit au courage qu'avait déployé la garnison : elle fut presqu'immédiatement renforcée par la petite armée du général Boulard. Si les Vendéens ne sentirent pas alors toute l'importance de l'occupation des Sables-d'Olonne, qui les eût mis en communication directe avec Londres, l'histoire n'aura point de reproche sem-

blable à adresser aux républicains : ils firent des Sables le boulevard de la côte et leur place de sûreté.

Cependant les royalistes du Haut-Anjou, maîtres des districts de Chollet, de Vihiers, de Chalonnes et de Saint-Florent, postes avancés de la rive gauche, éprouvaient le besoin du repos et celui d'une organisation provisoire. Il fallait céder d'ailleurs au désir que manifestaient les paysans de rentrer momentanément dans leurs foyers, pour y remplir les devoirs que prescrit la religion au temps pascal. Toutefois leurs chefs ne les congédièrent qu'après les avoir ajournés à la semaine de la *Quasimodo*, bien résolus de reprendre alors le cours de leurs opérations avec plus de vigueur et d'ensemble. Quelques hommes d'élite formèrent un noyau prêt à agir au besoin. Chaque Vendéen, redevenu artisan ou laboureur, put se livrer sans inquiétude aux devoirs de la religion : il sembla y puiser de nouvelles forces et encore plus de courage. Du côté des républicains, tout se préparait à une attaque générale. Le 29 mars, le général Berruyer prit, à Angers, le commandement en chef, en remplacement du général Lygonier. Il ne s'occupa d'abord qu'à grossir son armée. A la voix des commissaires conventionnels, une multitude

de volontaires accoururent se ranger sous les drapeaux de la république. On leur accordait une solde de quarante sous et même de trois livres par jour; aussi un ramas d'hommes sans aveu, écume des grandes villes, élémens de séditions, formaient ces nouvelles levées. Des vieillards et des enfans timides en composaient une partie; enfin, l'inexpérience, l'insubordination et la lâcheté semblaient se réunir pour y jeter le désordre, et pour assurer le triomphe des royalistes. Le général Berruyer fut suivi presque immédiatement par les gendarmes à pied de la trente-cinquième division, et par les *vainqueurs de la Bastille*, premières troupes venues de Paris. Malheureusement ces révolutionnaires intrépides avaient une ardeur effrénée pour le pillage : on eût dit qu'ils venaient moins pour combattre que pour dévaster: le riche, à leurs yeux, était toujours un *aristocrate* qu'on pouvait dépouiller sans ménagement : les messageries de la capitale s'en retournaient chargées de butin, fruit de leurs brigandages. Après de grands efforts, le général Berruyer parvint à donner aux nouvelles levées une certaine consistance, et forma un plan d'attaque. Gauvilliers, commandant la garde nationale angevine, occupa sur la rive droite, avec une division de deux mille

hommes, les postes d'Ingrande, de Varades et d'Ancenis ; il devait assurer la libre communication d'Angers à Nantes, et empêcher les Vendéens, maîtres de Saint-Florent, de passer la Loire pour se réunir aux paysans bretons, dont les sentimens royalistes n'étaient plus équivoques. Le général Quetineau fut placé aux Herbiers, Lygonier à Vihiers, Boulard aux Sables, et Esprit Baudry à Challans ; chacun avec une division. Nantes fut défendu par sa garde nationale, réunie à quelques troupes de ligne. Le général en chef, qui avait sous lui environ quatre mille hommes postés au midi du Layon, porta son quartier-général à Saint-Lambert. Toutes ces forces actives n'allaient pas au-delà de vingt mille hommes. Tout fut disposé pour attaquer sur tous les points à la fois.

Les chefs de l'Anjou, instruits du plan des républicains, se hâtèrent de rassembler les paysans de leurs districts : ils accoururent en grand nombre, plus déterminés que jamais à combattre pour l'autel et le trône. Formés en plusieurs divisions, et ayant à leur tête d'Elbée, Stofflet, Cathelineau, ils se portèrent à Chollet le 9 avril, et le 11 ils s'avancèrent vers Chemillé. Cinq mille républicains, commandés par le général Duhoux, marchèrent à leur rencontre, et les

attaquèrent sur plusieurs colonnes. Ce fut, à vrai dire, la première bataille rangée. A l'aspect des républicains, Cathelineau fondit sur leurs bataillons avec une intrépidité qui les étonna. Cernés de toutes parts, pris à dos, en flanc et en tête, ils plièrent et furent vivement poursuivis. Cathelineau en fit un grand carnage, et resta maître de Chemillé. Blessé dans la chaleur du combat, le général Duhoux laissa le commandement au général Menou, qui, perdant tout espoir, n'eut plus à s'occuper que de la retraite. Mais faute de munitions, les Vendéens se virent hors d'état de profiter de la victoire : ils n'avaient plus ni poudre ni cartouches pour repousser les autres colonnes, qui, d'après le plan d'attaque, commençaient à manœuvrer dans l'intérieur de la Vendée. Gauvilliers, après avoir passé la Loire à Varades, força Bonchamps d'évacuer le poste de Saint-Florent, clef de la rive gauche. Lygonier, d'abord repoussé par Stofflet, parvint à s'emparer de Vezin, tandis que Chemillé, attaqué de nouveau, était emporté par Berruyer, malgré la plus vive résistance de la part des royalistes. Vivement poursuivies, les divisions de Bonchamps, Stofflet, d'Elbée, Cathelineau, et celle de Berard, se concentrèrent à Beaupreau. Ce mouvement rétrograde tendait surtout à éluder

le choc de l'ennemi, qu'on ne pouvait plus espérer de vaincre. Le moment était décisif : les Vendéens pouvaient se décourager ; leurs levées étaient incomplètes ; trente mille insurgés, non encore organisés, se trouvaient resserrés dans un espace de deux lieues. Bonchamps n'avait que deux cents hommes d'élite ; et d'Elbée commandait une masse peu aguerrie, que le moindre revers eût dispersée aussitôt. Il voulait rester à Beaupreau et attendre ; Bonchamps jugea le danger de la position, et opina pour faire une trouée. Elle se fit sur Tiffauges : cette inspiration de Bonchamps sauva peut-être la Vendée. A peine l'armée royale eut-elle évacué Beaupreau, que les républicains l'occupèrent ; ils reprirent également Chollet, pendant que les Vendéens rétrogradaient à Tiffauges. Ces derniers s'y seraient vus sans espoir de reprendre l'offensive, si un chef célèbre n'avait paru alors sur ce théâtre de carnage, pour ranimer l'insurrection expirante.

Henri de La Rochejaquelein, fils du marquis de La Rochejaquelein, colonel du régiment Royal-Pologne, cavalerie, propriétaire du château de la Durbelière, à Saint-Aubin de Beaubigné, près Châtillon, venait de se mettre à la tête des insurgés de son territoire. A peine âgé de vingt ans, d'un tempérament robuste, ma-

niant un cheval avec grâce, passionné pour la chasse et les exercices violens, l'œil vif, le nez aquilin, la mine guerrière, il semblait né pour les combats. Il n'avait pas suivi son père dans l'émigration, croyant pouvoir défendre le trône dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. Le 10 août renversa ses espérances. Ce fut alors que, s'éloignant de la capitale, il dit : « J'irai dans » ma province, et bientôt on entendra parler de » moi ». On le revit en effet dans le Poitou, mais pour y déplorer les événemens de Bressuire. Il s'était retiré chez le marquis de Lescure, son parent et son ami, dans la belle terre de Clisson, près Parthenay. Unis tous deux par les mêmes sentimens, à peu près par le même âge et par les mêmes intérêts, ils aspiraient secrètement à l'honneur de participer au rétablissement de la monarchie. Les autorités de Bressuire et une nombreuse gendarmerie surveillaient le château de Clisson et tous ceux qui l'habitaient. Les paysans de ce district et ceux de l'arrondissement de Châtillon étaient sévèrement contenus depuis leur soulèvement de l'année précédente. Ne pouvant rien entreprendre au moment de l'explosion générale, ils s'étaient vus séparés du reste de la Vendée par des détachemens de garde nationale, occupant les passages, interceptant

les communications. Lescure et La Rochejaquelein n'apprirent le soulèvement du 10 mars que par des bruits vagues. Ils flottaient entre l'espérance et la crainte, lorsqu'un paysan de Châtillon vint annoncer à La Rochejaquelein que les habitans des paroisses circonvoisines, impatiens de se réunir aux insurgés, couraient aux armes, et le demandaient pour chef. Le zélé Vendéen s'offre pour lui servir de guide par des sentiers détournés. « L'honneur m'appelle, s'écrie La Rochejaquelein, et je vole aux combats »! Lescure veut le suivre; il demande ses chevaux, ses armes; il oublie que son château est surveillé, et que, se joindre furtivement aux royalistes, c'est livrer à la vengeance des républicains ses parens, ses amis, une épouse, dont la jeunesse et les grâces réclament tout son appui. Mais rien n'eût arrêté Lescure, si La Rochejaquelein, se jetant dans ses bras, ne l'eût conjuré de rester à Clisson : « Mon ami, lui dit-il, » modère ton impatience, sous peu de jours je » viendrai te délivrer ». Ces paroles, prononcées d'un air martial, en calmant le trouble des esprits, ramenèrent la confiance.

Accompagné de son guide fidèle, et armé de deux pistolets, La Rochejaquelein, arrive sur le théâtre de la guerre, où il joint Bonchamps et

d'Elbée. Ces deux chefs lui apprennent qu'une alternative de succès et de revers les ont amenés à battre en retraite sur Tiffauges, et que tout est perdu, sans des efforts extraordinaires. D'un autre côté il reçoit la nouvelle que les paysans du district de Châtillon, rassemblés sans chef, ont été dispersés par une colonne républicaine, sortie de Bressuire, et qui a pénétré jusqu'aux Aubiers. C'était la division de Quetineau, que Lygonier, pressé d'abord par Bonchamps, et forcé de se retirer vers Doué, avait appelée à son secours avant la retraite des royalistes. Laissant le chemin le plus long, mais leplus sûr, Quetineau s'était hasardé à travers le pays insurgé, tant il avait d'impatience d'arriver pour concourir à l'entière destruction des Vendéens. N'écoutant plus que son courage, La Rochejaquelein veut arrêter la marche de Quetineau. Il accourt à Châtillon, à Saint-Aubin de Beaubigné, où sont les propriétés de sa famille. A peine a-t-il paru, que des milliers de paysans des Aubiers, de Neuil, de Saint-Aubin, des Ehaubroignes, des Cerqueux, d'Izerney, le proclament leur chef. Ils ne sont armés, il est vrai, que de fourches et de bâtons, n'ayant au plus que deux cents fusils de chasse et quelques livres de poudre; mais en portant leurs regards sur leur nouveau général, ils se sentent animés

de l'ardeur des combats. La Rochejaquelein se met aussitôt à leur tête, et leur adresse cette courte harangue : « Si mon père était parmi nous, il » vous inspirerait plus de confiance, car à peine » me connaissez-vous : j'ai d'ailleurs contre moi » et ma grande jeunesse et mon inexpérience ; » mais je brûle déjà de me rendre digne de vous » commander. Allons chercher l'ennemi ; si je » recule, tuez-moi ; si j'avance, suivez-moi ; si » je meurs, vengez-moi ». Telles furent ses propres paroles. Les Vendéens n'y répondent que par des acclamations, et marchent aux républicains, qu'ils trouvent retranchés dans le cimetière des Aubiers. A cette vue, tous font entendre le cri répété de *vive le Roi!* et, se glissant derrière les haies, ils investissent le bourg, et attaquent en tirailleurs la division de Quetineau. Ce général, surpris, partage le trouble de ses soldats qui se défendent mal. Toutefois une vive fusillade s'engage. La Rochejaquelein fait charger ses propres armes par les plus braves qui l'entourent, et, rivalisant avec les plus habiles tirailleurs, il abat, de chacun de ses coups, hommes et chevaux. De son côté, Quetineau, croyant être enveloppé, ordonne aux siens de gagner une hauteur voisine et d'y prendre position ; ce mouvement rétrograde achève sa défaite. Les Poitevins croient

l'ennemi en fuite (La Rochejaquelein le leur persuade); ils sortent en foule de derrière les haies, s'élancent sur les républicains, les dispersent, et s'emparent de leur artillerie. C'en était fait de la division entière de Quetineau, si deux bataillons, rangés en carré, n'eussent protégé la retraite, pendant que les fuyards couraient se mettre à couvert dans Bressuire. On les poursuivit jusqu'à Beaulieu. Deux coulevrines, une pièce de quatre, plusieurs caissons et douze cents fusils, tels furent les trophées de ce brillant coup d'essai, ou plutôt de cette victoire. La Rochejaquelein trouva aussi aux Aubiers plusieurs barils de poudre, conquête précieuse : il marcha aussitôt sur Châtillon et sur Tiffauges. Là, se réunissant aux autres divisions royalistes, il partagea avec elles les munitions qu'il venait d'enlever aux républicains, et eut ainsi la gloire de relever son parti, et de lui inspirer une ardeur nouvelle.

Ce fut à cette réunion de Tiffauges que les divisions d'Elbée, Stofflet, Cathelineau et Berard formèrent alors ce qu'on appela depuis la grande armée d'Anjou et Haut-Poitou. La division poitevine de La Rochejaquelein, faisant un corps à part, se réunit le plus souvent à la grande armée d'Anjou, qui, à cette époque, ne s'élevait guère qu'à dix-huit mille combattans. L'armée entière

marcha sur Chollet, que les républicains avaient repris. Coron était aussi tombé en leur pouvoir : mais tout allait changer de face. Le 16 avril, Cathelineau et d'Elbée se portèrent en force sur la division du général Lygonier, formant l'aile gauche des républicains ; l'action fut vive près de Vezin et de Coron. Cathelineau, montrant une valeur brillante, un coup-d'œil sûr, s'empara de l'artillerie de Lygonier, qui laissa mille morts sur le champ de bataille, et fut repoussé jusqu'à Vihier. Cent soixante grenadiers de Montreuil et de Saumur se baricadèrent au château de Boisgrosleau, près Chollet, et, pendant deux jours et deux nuits, résistèrent, quoique sans vivres, à toute l'armée royale, ne voulant capituler qu'après avoir épuisé jusqu'à la dernière cartouche. C'étaient les premiers prisonniers qu'eussent faits les Vendéens. L'aile droite, commandée par Gauvilliers, eut le sort de l'aile gauche. Déjà ses détachemens occupaient Chemillé, Saint-Florent et Montrevrault. Le premier il avait livré à la torche des incendiaires cette partie du pays vendéen, tandis que Charleri, élevé aussi, par nos troubles, au généralat, faisait piller et réduire en cendres les châteaux de Coudrai, de Montaut, de la Fougereuse, et de la Baronnière. Mais le moment d'en tirer une vengeance glorieuse était

enfin arrivé. D'Elbée, Cathelineau, Stofflet et Berard rassemblent de nouveau leurs divisions, et sont joints par Bonchamps, qui, pendant huit jours, avait campé à Montfaucon et à Geté, pour y organiser le corps d'armée auquel dès-lors on donna son nom. L'armée d'Anjou, réunie aux divisions de Bonchamps et de La Rochejaquelein, arrive à Beaupreau le 23 avril, et attaque le lendemain l'armée de Gauvilliers, avec une intrépidité qui étonne les républicains. Ceux-ci résistent d'abord; mais tous leurs efforts ne peuvent tenir contre des enthousiastes, qui, bravant tous les dangers, se précipitent en aveugles sur les canons et sur les baïonnettes; ils cédèrent. Un détachement placé à la Chapelle du Genet fut cerné et entièrement détruit. Les canonniers d'Eure-et-Loire se firent tuer sur leurs pièces, lâchement abandonnées par l'infanterie. Une compagnie de la garde nationale de Luynes se fit hacher aussi presque en entier, tandis que toute l'armée était en fuite. Tous les postes de la rive gauche furent dès-lors évacués, et les républicains repassèrent la Loire, abandonnant six pièces de canon et plusieurs caissons. Berruyer se repliant en hâte sur le pont de Cé, avec sa petite armée, alla couvrir Angers. Telle fut la journée de Beaupreau, dont le succès persuada aux royalistes

qu'ils étaient invincibles; elle consterna tellement les vaincus, qu'ils n'osèrent, durant près de trois mois, s'avancer dans le pays insurgé, qui se trouva entièrement libre. Les orateurs vendéens ne manquèrent pas d'exalter cette victoire, comme un gage de la protection divine, sentant bien l'influence qu'une telle opinion exercerait sur des hommes que l'enthousiasme de la religion avait déjà portés à affronter la mort avec joie. Après un avantage si décisif, les paysans rentrèrent la plupart dans leurs foyers. Mais ils reçurent, le 26 avril, l'ordre de se rendre à Chollet, où était le rendez-vous général, pour l'expédition projetée contre Bressuire, Argenton et Thouars; expédition dont Cathelineau et d'Elbée avaient fait adopter le plan dans un conseil de guerre.

Ainsi, des laboureurs, des artisans qui avaient commencé les hostilités avec des bâtons et des fourches, formèrent, en moins de deux mois, une armée redoutable; et avec l'artillerie, les armes et les munitions qu'ils venaient d'enlever à des troupes réglées, mais presque toujours vaincues, ils se proposaient de les aller attaquer dans leurs propres retranchemens, et même de les chasser des villes qui leur servaient de remparts. Telles furent les suites de la victoire remportée par La Rochejaquelein, aux Aubiers. L'é-

chec éprouvé par le général Quetineau dérangea tout le plan des républicains; ils se jetèrent dans de fausses opérations, attribuant leurs défaites à la faiblesse de leurs corps d'armées, à la nature du sol, coupé par des ravins, et qui, fourré dans presque toutes les parties, favorisait singulièrement les surprises, et entravait les communications militaires. Ils les attribuaient surtout à l'impéritie de leurs généraux, et encore plus à la lâcheté et à la malveillance de la plupart des soldats volontaires. Plusieurs, au moment du dernier combat, avaient mis bas les armes ou brisé leurs fusils. Un bataillon du Finistère fut le seul qui tint ferme et montra de l'intrépidité.

La consternation se répandit à Saumur, à Angers et à Nantes. Les réclamations, les plaintes amères arrivèrent de tous les côtés à la convention; chacune de ses séances était troublée par l'annonce d'un nouveau désastre. Cette assemblée tumultueuse était elle-même agitée, les deux partis qui la déchiraient se portant des coups terribles; sorte d'anarchie qui privait le pouvoir exécutif d'autorité et d'influence, et nuisait à l'action du gouvernement.

Les conventionnels, en mission dans la Vendée, écrivaient inutilement lettres sur lettres

au comité de défense générale : ils exposaient en vain toute la grandeur du péril, demandant avec instance des secours puissans; ils ne recevaient aucune réponse. Eux-mêmes étaient divisés, partageant toutes les passions de l'assemblée. Toutefois ils chargèrent Carra, l'un d'eux, de lui faire connaître l'état des départemens insurgés, les forces imposantes des royalistes, leurs triomphes, et la nullité des moyens qu'on leur opposait. Carra peignit au contraire cette guerre acharnée comme une légère révolte facile à réprimer ou à éteindre; il prétendit que les défaites étaient exagérées. Or, la convention ne connut point la vraie situation de la guerre, et le parti qui dominait alors n'envoya aucun secours efficace. On ne cessait d'accuser le ministre de la guerre, Beurnonville, d'avoir retardé le rassemblement de l'armée des Côtes; le général Berruyer lui-même était tour à tour accusé et défendu, et chaque général, employé dans la Vendée, cherchait parmi les députés en mission un patronage, sans lequel il ne pouvait éviter l'échafaud. Il est positif que le général Berruyer transmit au ministre de la guerre les rapports les plus détaillés et les demandes les plus énergiques, sans en obtenir une seule réponse. Le ministre des affaires étrangères, Lebrun, tenait alors le porte-

feuille de la guerre. Ce fait, constaté depuis dans son procès, fit triompher ses ennemis, et le conduisit à l'échafaud.

Les commissaires conventionnels qui étaient à Angers prirent enfin le parti d'envoyer un de leurs collègues à Paris, et Berruyer lui-même. On ne renvoya point le général ; on promit des troupes, et on fit passer pour tout renfort un grand nombre de députés appartenant à ces mêmes départemens, et qui, par leurs préventions locales, ne firent qu'entraver les opérations. L'armée républicaine, à cette époque, ne comptait pas quatre bataillons de troupes réglées. Toute sa cavalerie consistait dans le 19.e régiment de dragons et quelques gendarmes à cheval. Elle n'était composée que de gardes nationaux en réquisition, la plupart mal armés, et dont le service n'était que temporaire. Il fallait créer des arsenaux, des fonderies, fabriquer des sabres, pourvoir aux subsistances, et établir des hôpitaux. Les commissaires conventionnels créèrent tout, et donnèrent l'impulsion. Un seul général, le brave Boulard, qui commandait la petite armée des Sables-d'Olonne, soutenait l'honneur des armes de la république. Avec des forces inférieures, il battit les divisions de Joly, de Savin et de Guery-des-Clauzy. Le 7 avril, ce général s'étant

mis en marche, avait forcé les postes de la Grossière et de la Motte-Achard, tandis que le colonel Esprit Baudry, employé sous ses ordres, détruisait les retranchemens de la Grève, de la Gachère et du Verron, défendus par une rivière profonde. Rié, ainsi que Saint-Gilles, furent emportés de vive force, tandis que Challans était défendu avec succès.

Quoique battus dans sept combats par Boulard, les insurgés du Bas-Poitou étaient restés maîtres de la Motte-Achard, à trois lieues des Sables-d'Olonne. Quant à cette place, elle était d'autant mieux gardée, que le colonel Baudry avait saisi une correspondance où Charette et Joly laissaient entrevoir, avec l'espérance de s'en emparer, quelques vues sur la Rochelle. Mais Boulard pouvait défier et Joly et Charette; les Sables-d'Olonne étaient en sûreté dans ses mains. Une mort prématurée enleva cet officier expérimenté à la république, dont il n'était point partisan. Mais il observait rigoureusement ses devoirs, tout en déplorant en secret les malheurs de la patrie. Officier dans l'ancien régime, ce titre de défaveur le rendit suspect. Lié par des engagemens en opposition avec les sentimens de son cœur, il ne put supporter l'injustice des hommes, et succomba sous le poids du chagrin.

A cette époque, la convention répartit les forces de la France en onze armées différentes, soit aux frontières, soit dans l'intérieur. Deux de ces armées, celles des côtes de la Rochelle et des côtes de Brest, enveloppaient, pour ainsi dire, la Vendée ; l'une s'étendait depuis la Gironde jusqu'à l'embouchure de la Loire, et l'autre depuis Nantes jusqu'à Saint-Malo. Les conventionnels Carra, Choudieu, Garnier de Saintes, Goupilleau, Mazade et Treilhard étaient en mission à l'armée des côtes de la Rochelle. Alquier, Merlin de Douai, Gillet et Sevestre avaient la surveillance et la direction de l'armée des côtes de Brest. Déjà la Vendée méridionale, appelée la Plaine, était protégée par une division qu'avaient créée et organisée les généraux Chalbos, Nouvion et Dayat, pour couvrir Fontenay ; elle eut peu à combattre jusqu'à l'attaque de cette ville. Les rassemblemens d'insurgés qui se présentèrent dans la plaine, et qui s'emparèrent de Mareuil et de Moutier, en furent dépostés par Nouvion, qui les chassa également de Beaulieu. Mais sept à huit cents Vendéens s'étaient réunis aux environs de la Chateigneraye, sur les rochers de Chefoix ; ils y étaient campés depuis trois semaines, vivant de pillage, et poussant des cris affreux, comme pour épouvanter les volontaires

postés sur les rochers opposés : les patrouilles des deux partis se fusillaient fréquemment. C'est dans les antres de Chefoix que s'exercèrent au crime quelques brigands qui déshonorèrent le parti royaliste, tels que le fameux Neau, marchand de sardines à Réaumur; Meriet, dit comte de Ribard, mendiant de profession, et Vrignaud, long-temps porte-étendard de l'armée catholique. Ce dernier, couvert de forfaits, trouva enfin la mort, mais trop tard, dans son propre parti. Le poste de la Chateigneraye, trop faible pour déloger de Chefoix les Vendéens du midi, fut renforcé par Quetineau, avant son mouvement sur Bressuire et sur Châtillon : lui-même avait pris position à Bressuire, après sa défaite des Aubiers. Là une ordonnance vint lui annoncer l'approche de la grande armée vendéenne, dont toutes les divisions s'étaient réunies à Chollet vers la fin d'avril. Tous les Vendéens, depuis dix-huit jusqu'à cinquante ans, étaient tenus de prendre les armes, une proclamation de leurs chefs vouant à la mort quiconque s'abstiendrait de marcher pour défendre la cause royale. La proclamation fut accompagnée d'un manifeste ou profession de foi politique, adressé aux républicains; on y remarquait les passages suivans : « Nous nous sommes » armés pour combattre les principes avec lesquels

» vous avez renversé et le trône et l'autel.... ; une » des lois les plus respectées parmi vous, déclare » que la souveraineté réside essentiellement dans le » peuple. Eh bien, nous formons une partie du » peuple ; nous voulons des lois qui ne soient » point sans force ; une religion qui soit respectée. » Nous nous insurgeons contre la tyrannie, et nous » serons secondés par d'autres départemens. Ne » nous forcez pas à répandre le sang de nos frères ; » pardonnez-nous les excès commis par quelques-» uns d'entr'eux dans le premier élan de leur » vengeance ; comme nous devenez Français, » et songez que notre patrie, autrefois floris-» sante, n'est plus qu'un chaos où toutes les » vertus sont confondues avec les crimes ; évitez » les malheurs qui vous attendent, et devenez nos » amis ».

Cependant Quetineau, inquiet de sa position, de l'indiscipline de ses troupes, insulté par un ramas de Marseillais féroces, qui l'avaient joint à Bressuire, redoutant d'être enveloppé dans une ville ouverte, prit le parti de se réfugier à Thouars. Le lendemain, vingt-cinq mille Vendéens occupèrent Bressuire, et ensuite Argenton-le-Château, où la garnison fut massacrée. Sommée de se rendre, elle n'avait répondu que par des coups de fusil ; prise d'assaut, on exerça contre elle le

terrible droit de la guerre. L'occupation de Bressuire et la prise d'Argenton-le-Château étendirent le cercle de l'insurrection; l'armée royale en fut grossie, et eut trois nouveaux chefs : le marquis de Donnissan, le marquis de Lescure, son gendre, et Bernard de Marigny. Soupçonnés tous trois, par les autorités des Deux-Sèvres, de fomenter les troubles et d'aspirer à se joindre aux Vendéens, ils avaient été arrêtés à Clisson et conduits à Bressuire; leurs jours y furent même menacés. Mais alors se vérifia le pressentiment de La Rochejaquelein. Sa victoire des Aubiers avait décidé Quetineau à évacuer précipitamment Bressuire; et Donnissan, Lescure, Marigny, oubliés dans leur prison, libres de briser leurs fers, venaient de rentrer au château de Clisson, ne sachant où trouver les royalistes, ni comment éviter les détachemens de l'ennemi. Lescure, plein d'ardeur et de courage, veut partir sans délai pour Châtillon. Il envoie l'ordre positif à plus de quarante paroisses de prendre les armes, et il est même déjà à cheval. A peine est-il hors de son château, qu'il voit arriver plusieurs cavaliers bride abattue, s'annonçant aux cris de *vive le Roi!* C'était La Rochejaquelein, qui met pied à terre, et s'élance dans les bras de ses amis, en s'écriant : « Je vous ai donc

délivrés » ! Le château de Clisson devint à l'instant une place d'armes, et se remplit de soldats. Lescure était chéri des habitans de ses immenses propriétés ; tous le proclamèrent leur chef. Ainsi, le même jour qui le rendit à la liberté le vit à la tête d'une armée. Dans la suite, il commanda constamment une division dans les cantons de la Flocelière et des Herbiers, jusque vers Parthenay, s'adjoignant tantôt à la grande armée vendéenne, tantôt à Bonchamps ou à Charette, suivant les circonstances. Ici se trouve naturellement l'occasion de faire connaître le caractère de ce chef célèbre. Instruit, studieux, réfléchi, maître de ses passions, le marquis de Lescure, à l'âge de dix-huit ans, s'était condamné à la plus sévère économie, pour payer les dettes énormes d'un père prodigue. Plein de sagesse et de religion à un âge où l'on ne s'occupe que de futilités et de plaisirs, mais attaché à ses propres idées, taciturne, insociable, par excès de modestie et de vertu, ce ne fut qu'à vingt-cinq ans, lorsqu'il se vit époux et père, que sa piété, mieux entendue, adoucit son caractère sauvage. Sa jeune épouse (fille unique du marquis de Donnissan) joignait à une grande fortune les grâces et les vertus de son sexe. Lescure, né pour être riche, jeté de bonne heure

dans la carrière des armes (il était capitaine dans Royal-Piémont cavalerie), se montra zélé royaliste dès 1789; il entra des premiers dans la confédération poitevine, émigra après l'arrestation de Louis XVI, à Varennes, rentra ensuite, vint à Paris, et reçut l'ordre du Roi d'y rester, ainsi que Marigny, son ami et son parent. Réduits, après le 10 août, à chercher un asile, ces deux fidèles gentilshommes allèrent ensemble, à travers mille dangers, au château de Clisson, pour ne plus se séparer qu'à la mort. Plus célèbre encore par sa fin malheureuse que par ses actions, Bernard de Marigny se faisait remarquer par sa loyauté, sa générosité, sa franchise. Grand, bel homme, doué d'une force extraordinaire, il avait un fonds de gaîté et de complaisance inépuisables; il était plein de bravoure, mais brusque, et sujet à des emportemens incompatibles avec le sang-froid nécessaire à un chef de parti. D'ailleurs, bon officier de marine, et décoré, il fut, avec Lescure, accueilli avec distinction par les autres chefs de la Vendée. Tous deux prirent place au conseil. On y admit aussi le marquis de Donnissan, beau-père de Lescure, ancien colonel du régiment de Languedoc, et le seul maréchal-de-camp qui fût alors parmi les insurgés. L'attaque de Thouars y fut unanime-

ment résolue pour le 5 de mai. L'armée rassemblée et conduite par Bonchamps, d'Elbée, Marigny, La Rochejaquelein et Lescure, s'avança vers cette ville, marchant sur plusieurs colonnes. L'artillerie était commandée par Bernard de Marigny, et la cavalerie par Dommaigné, gentilhomme angevin, qui, vers le commencement d'avril, s'était réuni aux insurgés.

Thouars, regardé jadis comme la clef de l'Anjou et du Poitou, offre une position militaire excellente : il est bâti sur une colline, et le Thouet, rivière profondément encaissée, guéable sur un seul point, trace autour de son enceinte une ligne courbe qui défend la ville à l'occident et au midi. Le 3 mai, le général Quetineau l'avait occupé, et toute sa division, forte d'environ six mille hommes, s'y étant concentrée, il l'avait passée en revue le lendemain. Le soir même il reçut l'avis certain qu'il serait attaqué le 5, par toute l'armée royale. Mais il ne fit aucune disposition, n'indiquant point à ses soldats les postes qu'ils auraient à défendre, et ne prenant aucune précaution contre l'indiscipline d'un bataillon de Marseillais, troupe de brigands, l'écume du midi, lâches sur le champ de bataille; toujours la menace à la bouche contre leurs généraux, et le sabre levé contre les mal-

heureux prisonniers qu'ils immolaient à leur rage sanguinaire. Thouars ne pouvait être forcé que par le Gué-aux-Riches, situé au-dessus du village de Vrine, à une demi-lieue de la ville, et par deux ponts qui en sont plus rapprochés et qu'on avait négligé de couper. A cinq heures du matin, des coups de fusils partis des hauteurs du Ligron, opposées à celles de Vrine, annoncèrent aux républicains l'approche de l'armée royale. Chacun alors courut aux armes; les bataillons se formèrent, pour ainsi dire, au hasard; on ne battit même la générale que lorsque l'armée entière eut défilé hors de la ville, où elle prit position à la hâte. Les bataillons de la Nièvre, de la Vendée et du Var occupèrent les hauteurs de Vrine et la tête du pont qui était retranchée, et dont la position domine, en amphithéâtre, le pont et toute la rive du Thouet. Quatre cents volontaires de la Vienne gardaient le Gué-aux-Riches. D'autres troupes défendaient le passage de la rivière, du côté de Saint-Jacques et du pont Neuf. Quant à la garde nationale de Thouars, Quetineau la plaça près le pont de Praillon, par où les royalistes auraient pu lui couper la retraite sur Poitiers. Le reste de l'armée se rangea en bataille à une portée de canon des murailles. Déjà les royalistes, après d'inutiles som-

mations, avaient ouvert le feu de leur artillerie; de tous côtés le canon se faisait entendre. Lescure, La Rochejaquelein et Bonchamps devaient commencer l'attaque sur deux points différens, et le reste de l'armée suivre et attaquer immédiatement sur d'autres points; mais sa marche fut retardée. Il était onze heures et la canonnade durait encore, sans qu'on eût abordé les positions avec les têtes de colonnes. Cependant la division commandée par Lescure et La Rochejaquelein, débouchant du village de Ligron, situé sur une hauteur en face du pont de Vrine, avait commencé, d'une rive à l'autre, le feu de la mousqueterie, mais sans aucun succès. Elle n'avait déjà plus ni poudre, ni munitions, et n'étant pas soutenue, tombait dans le découragement, lorsque La Rochejaquelein, impatienté, part au galop pour aller chercher des cartouches et presser la marche des troupes. Lescure, resté seul, devient téméraire; il veut inspirer de la confiance à ses paysans (c'était son premier combat), prend un fusil, et s'avance seul vers le pont de Vrine, criant aux Vendéens de le suivre. Une décharge de mousqueterie et de mitraille crible de balles ses habits, et ne l'atteint pas. Lescure, ne se voyant point suivi, revient, appelle, encourage de nouveau ses soldats, retourne en-

core sur le pont, échappe à une nouvelle décharge, et, suivi enfin, s'élance dans les retranchemens. Il eût péri vraisemblablement, si La Rochejaquelein, accouru avec des renforts, ne l'eût soutenu. Les Vendéens vinrent alors en foule, les retranchemens furent emportés, et le pont resta au pouvoir des royalistes, qui firent prisonniers de guerre la plupart des soldats qui l'avaient si mal défendu. Alors commence l'attaque générale. A la tête de la cavalerie, Bonchamps passe le Gué-aux-Riches à la nage; Marigny et Donnissan forcent le pont Neuf à coups de canon; Stofflet et d'Elbée combattent vers la porte de Saumur. L'attaque de Bonchamps fut la plus impétueuse et la plus décisive. Les volontaires de la Vienne, pris en flanc et sans secours, se firent écraser, à l'exception de quelques lâches qui avaient pris la fuite au seul aspect des Vendéens. Maître du passage, Bonchamps se porta en force vers la ville, tandis que La Rochejaquelein et Lescure tenaient en échec le gros des républicains. Alors Quetineau s'avance pour combattre avec sa réserve; il rallie son armée et se déploie dans la campagne entre Vrine et Thouars, et le feu s'engage de part et d'autre. La fortune parut un moment indécise; mais les Vendéens élargirent leur front, étendirent leurs ailes, et débor-

dèrent les républicains. Bientôt ces derniers, ébranlés de toutes parts, cherchèrent leur salut derrière les murs de la ville. Quetineau entraîné se troubla, et au lieu de commencer sa retraite sur Loudun et Poitiers, il ne donna aucun ordre, et se réfugia dans Thouars. Les Vendéens, poursuivant leur victoire, donnent immédiatement l'assaut. Les remparts sont escaladés avec une intrépidité surprenante. La Rochejaquelein, monté sur les épaules du brave Texier de Courlay, tire sur les assiégés, et tandis qu'on recharge ses armes, il arrache de ses mains les pierres des murailles et commence la brèche. Les plus braves avaient déjà pénétré dans la ville, lorsqu'enfin on arbora le drapeau blanc, pour la sauver du pillage. Toute l'armée mit bas les armes, et se rendit à discrétion. Le général, les soldats, et la ville qu'ils n'avaient pas su défendre, leurs munitions, cinq à six mille fusils, douze pièces de canon, vingt caissons, restèrent au pouvoir des royalistes. Ils trouvèrent les habitans consternés, car plusieurs d'entr'eux avaient participé au massacre du mois d'août précédent; et ils redoutaient les vengeances. Quel fut leur étonnement, quand ils virent les Vendéens courir aux églises, pour sonner les cloches, et aux pieds des autels, pour remercier Dieu de leur avoir donné

la victoire. Là, ils déposent tout ressentiment, toute idée de meurtre. La victoire était complète. On avait combattu pendant six heures, et sept à huit cents morts étaient restés sur le champ de bataille. Il fallut pourvoir à la sûreté de la ville et de l'armée royale. Bonchamps fit une proclamation qui enjoignait à la garnison prisonnière et à tous les fonctionnaires publics, de se rendre dans la cour du château, sous peine de mort : on obéit. Le district fut sommé de livrer ses archives; tous les titres appartenant au clergé et à la noblesse en furent retirés avec soin, et on brûla le reste. Les généraux vendéens se transportèrent ensuite dans les cours du château, où se trouvaient cinq à six mille prisonniers : ils les firent désarmer; les uniformes nationaux furent déchirés. Le lendemain, on fit prêter à tous le serment d'être fidèles à la religion et à Louis XVII, et de ne jamais porter les armes contre le Roi ou ses armées. Le serment prêté, on publia que les prisonniers seraient admis volontairement dans l'armée vendéenne. Plusieurs y passèrent; le reste fut divisé, et on en choisit douze par département, qui furent gardés comme otages. Dommaigné distribua des *laissez-passer* à tous ceux qui retournèrent dans leurs foyers. Ainsi la grande armée catholique se signala par une modération

qui contrastait avec les cruautés révoltantes commises par les insurgés du Bas-Poitou. Dans une ville prise d'assaut, il n'y eut ni massacre ni pillage; nul ne fut inquiété; les propriétés comme les personnes furent respectées. L'armée victorieuse se contenta de vivre à discrétion, aux dépens des habitans de la ville et des campagnes qui s'étaient le plus compromis dans les excès révolutionnaires.

La prise de Thouars amena sur le théâtre de nos sanglantes discordes l'évêque d'Agra, si fameux parmi les Vendéens. Il ne reste plus à présent aucun doute sur sa pieuse imposture, qui a été l'objet de conjectures si diverses. Fils de Guyot de Foleville, commissaire de la marine à Saint-Malo, le soi-disant évêque d'Agra fut d'abord curé de Dol, en Bretagne. Il se rétracta après avoir prêté le serment ecclésiastique, disparut, et vint à Poitiers, où secrètement il se dit grand-vicaire de Dol : il obtint des pouvoirs émanés de l'évêque. Enhardi par le succès de sa fraude, il se déclare non-seulement grand-vicaire, mais encore évêque d'Agra, et vicaire apostolique pour gouverner une partie de l'Eglise de France pendant la persécution; enfin il assure avoir été ordonné à Saint-Germain-en-Laye, par l'évêque d'Oléron, assisté de deux prélats étrangers, et il

fait la consécration des autels selon le cérémonial des évêques. On le soupçonna d'imposture, mais il eut pour lui le plus grand nombre, qui croit toujours sans examen. En secret royaliste, en apparence républicain, il fut requis, avec la garde nationale de Poitiers, pour aller combattre les insurgés de la Vendée. Venu pour défendre Thouars, il se mit à l'abri du combat. La ville prise, il demande à parler aux généraux royalistes : il est conduit devant eux, et leur dit qu'il est évêque *in partibus*, qu'il n'a pu parvenir sûrément parmi les Vendéens que sous l'uniforme national. On le reconnaît comme évêque, et on l'admet dans le conseil, soit qu'on n'eût aucun soupçon de sa fraude, soit que le bruit des armes ne permît de rien approfondir, soit qu'on fût pressé de l'employer comme un instrument de politique auprès de la multitude. On verra comme il fut enfin dévoilé pendant l'incursion d'Outre-Loire, et quelle fut la fin tragique de cet homme si peu capable de soutenir le rôle imposant qu'il s'était ménagé, à la faveur d'une guerre intestine. Ce fut aussi à Thouars que le comte de Beauvollier et plusieurs autres officiers vinrent se ranger sous les drapeaux des royalistes. Issu d'une famille ancienne du Poitou, et d'abord page de Louis XVI, le comte de Beauvollier vivait retiré dans sa terre

de Saint-Marçol, près Loudun. Là, dénoncé comme l'un des fauteurs de l'insurrection, au conventionnel Tallien, l'ordre de l'arrêter fut donné; il y échappa et se réunit à l'armée vendéenne. Son frère puîné l'y avait précédé; le cadet les joignit bientôt. Les chefs de l'armée accueillirent avec joie ces nouveaux compagnons d'armes. Beauvollier fut nommé d'abord commandant en second de l'artillerie royale, sous Bernard de Marigny, très-versé dans cette partie de l'art militaire.

La défaite de la division de Quetineau laissait un vide immense dans la ligne d'opération des républicains; leurs communications se trouvaient interrompues avec Niort, et les royalistes pouvaient faire impunément des courses dans les districts de Loudun et de Chinon. Un cri unanime d'indignation s'éleva dans l'armée et à la convention, contre le général Quetineau, accusé d'avoir lâchement livré Thouars, et signalé comme l'ami, la créature du général Dumouriez, dont la défection avait laissé des traces profondes. Rien n'était plus injuste. Quetineau, plein de courage, franc et loyal, abhorrait la trahison; mais quoique dévoué au parti révolutionnaire, il s'était déclaré l'ennemi de ces démagogues affreux, qui, baignés dans le sang, ne vivaient que de pillage. Il avait

d'abord commandé avec distinction, vers les frontières du nord, un bataillon des Deux-Sèvres, et après la conquête de la Belgique, il s'était retiré à Thouars, son pays natal. Là, ses concitoyens l'avaient porté au commandement de la garde nationale, et quand on chercha partout une armée pour combattre les Vendéens, il avait obtenu sans peine le brevet de général commandant la division de Bressuire. Mais dès ses premières opérations, il avait fait preuve d'incapacité. La défaite de Thouars pouvait être imputée à son imprévoyance. Traité ensuite avec égard par les chefs de la Vendée, dont il était le prisonnier de guerre, pressé par Lescure et Beauvollier de s'attacher aux royalistes, ou de rester au moins sur parole dans le pays insurgé, il s'y refusa, ne songeant qu'à son honneur, voulant d'ailleurs porter sa justification aux républicains, déchaînés contre lui. Laissé libre sans s'être abaissé par aucune supplication, il partit plein d'estime pour les Vendéens, et fut se constituer prisonnier à Saumur. Là il fut délivré par eux, et Lescure lui offrit encore un asile. Mais, invariable dans sa première résolution, il se rend auprès de son général en chef et dans les clubs acharnés à sa perte, provoquant l'examen de sa conduite, se livrant lui-même à ses juges. En vain allègue-t-il, en

preuve de son innocence, l'inexpérience de ses soldats et l'impossibilité de défendre, avec seulement quatre mille hommes effectifs, une ligne de quinze lieues, depuis Saumur jusqu'à la Chataigneraye. Mais il ne put justifier son impéritie. Sa perte était jurée : faussement accusé d'avoir fait arborer le drapeau blanc, d'avoir excité ses soldats à crier *vive Louis XVII! vive la Reine!* d'avoir donné, au milieu des cadavres, l'accolade fraternelle au général vendéen, il fut transféré à Paris, jugé révolutionnairement, et porta sa tête sur l'échafaud. Sa femme périt avec lui, soit que, livrée au désespoir, elle ait voulu partager sa destinée, soit qu'une seule victime n'ait pu suffire à ses bourreaux.

Enhardie par ses succès, l'armée royale resta deux jours à Thouars, poussant un parti vers Loudun. Cette ville ouvrit ses portes et arbora le drapeau blanc : les Vendéens y restèrent peu ; le conventionnel Tallien y rentra bientôt, s'y montra menaçant, réintégra les autorités républicaines, et fit arrêter tous ceux qui s'étaient déclarés pour les royalistes. Ceux-ci allaient se porter contre la ville de Fontenay, dont la conquête semblait propre à étendre le feu de l'insurrection, et à frapper les esprits. De tous les chefs, Bonchamps fut le seul qui rentra en Anjou

avec sa division, pour surveiller les bords de la Loire. D'Elbée, Cathelineau et Lescure, s'étant concertés, l'armée marcha d'abord sur Parthenay, petite ville située à six lieues de Tours, et que les républicains abandonnèrent. On se dirigea ensuite sur la Chataigneraye, à cinq lieues au nord de Fontenay, et qui était défendu par trois mille hommes, sous les ordres du général Chalbos : ils acceptèrent le combat. De part et d'autre, il s'engagea avec une grande résolution. Dès que l'artillerie eut commencé à tonner, Bernard de Marigny fit pointer à propos celle des Vendéens. Le marquis de Donnissan s'aperçut qu'une colonne s'avançait pour prendre l'armée royale en flanc; il fit aussitôt marcher contre elle, et la força de se replier. Cette manœuvre, exécutée avec précision par des paysans peu aguerris, décida le gain de la bataille; elle coûta la vie à un assez grand nombre de royalistes. Le chevalier de Beauvollier et MM. de Mondyon et Duperat de Cognac y furent blessés. M. de Baugé, qui, après avoir combattu, contre ses sentimens, dans les rangs des républicains, était passé du côté des Vendéens, y fit ses premières armes. Mis, pour ainsi dire, à l'épreuve par le marquis de Lescure, il conquit sa confiance en montrant autant de sang-froid que de courage, et triompha de la défiance des insurgés, qui voyaient

un espion dans chaque transfuge. La Chataigneraye eut à souffrir de la part des vainqueurs ; ils pillèrent et dévastèrent les maisons appartenant aux républicains qui leur furent signalés. Ceux des paysans royalistes qui eurent la plus grosse part du butin, rentrèrent dans le Bocage, pour l'y mettre en sûreté. L'armée séjourna le 14 à la Chataigneraye, et le lendemain, quoique réduite, par la désertion, à huit ou dix mille hommes, elle marcha sur Fontenay ; on ne fit ce jour-là que deux lieues, et on s'arrêta à Vouvant. Le parc d'artillerie y fut établi ; les Vendéens se logèrent chez les habitans, et leurs officiers mirent tout en réquisition, sur des bons payables à la fin de la guerre ; les caves furent dévastées. A la nuit tombante, les pieux Poitevins, le chapelet à la main et le scapulaire au cou, firent en commun une longue prière. Ce ne fut que le 16 au matin que les prêtres, jusqu'alors travestis, prirent leurs habits sacerdotaux et officièrent pontificalement dans l'église de Vouvant, en demandant à Dieu la grâce d'entrer le soir triomphans à Fontenay. Comme ils craignaient de n'y pas trouver de vases sacrés, ceux de Vouvant furent mis dans les bagages de l'armée. D'Elbée et Cathelineau, impatiens de vaincre, s'approchèrent de Fontenay sur deux lignes : ils commandaient la droite ; Lescure

et La Rochejaquelein conduisaient la gauche; Dommaigné, avec la cavalerie et l'artillerie, était au centre.

Le général Chalbos sortit de la ville, pour se déployer dans la plaine et présenter la bataille. La canonnade fut vive de part et d'autre, et dura près de trois heures. Les républicains firent face de tous les côtés; quoique déjà enfoncés par La Rochejaquelein et Lescure, qui, à la tête de l'aile gauche, pénétraient dans les faubourgs, une charge de cavalerie faite à propos, décida la victoire en leur faveur. Chalbos tomba d'abord sur le flanc des royalistes; son attaque n'ayant pas réussi, il ordonna au général Nouvion de charger de nouveau, tandis qu'avec le reste de sa cavalerie, il assaillit les Vendéens à dos, et les culbuta par un choc impétueux et simultané. L'infanterie républicaine, commandée par l'adjudant-général Sandoz, profitant du désordre de l'ennemi, compléta sa déroute. D'Elbée, emporté par son ardeur, reçut une blessure à la cuisse, en combattant au premier rang. M. de la Marsonnière fut enveloppé et pris avec plus de deux cents hommes. On croyait tout perdu; mais, d'un côté, Dommaigné, à la tête de la cavalerie, de l'autre, Lescure et La Rochejaquelein, qui faisaient leur retraite en bon ordre, arrêtèrent pendant trois-quarts d'heure la pour-

suite des vainqueurs, et donnèrent le temps à l'infanterie catholique de regagner le Bocage.

Quatre cents morts, deux cent quarante prisonniers, la perte des bagages, des munitions, et de quatre-vingts pièces de canon, entr'autres la fameuse *Marie-Jeanne*, regardée, par les Vendéens, comme étant douée d'une vertu surnaturelle, telles furent leurs pertes dans cette journée, ou plutôt dans cette grande déroute. Au lieu de se rallier, ils rentrèrent dans leurs chaumières, comme ils faisaient toujours, soit après une défaite, soit après une victoire. Cathelineau, que distinguait son sang-froid dans le danger, et dont le coup-d'œil était sûr, et le jugement sain, avait saisi les véritables causes de la perte de la bataille. Il se montra dans le Bocage, aux paysans, avec un front serein, un air tranquille : « Ce n'est rien, leur dit-il ; notre » malheur sera bientôt réparé ; dans quinze jours, » j'en réponds, nous serons maîtres de Fonte- » nay, et nous reprendrons, avec usure, ce que » nous avons perdu. J'ai vu la cause de notre » déroute ; mon plan est formé pour une nou- » velle attaque ; on le suivra, et nous resterons » vainqueurs ». Les autres chefs, partageant la confiance de Cathelineau, tinrent conseil à Châtillon-sur-Sèvres, et résolurent de tenter

une nouvelle attaque. On pressa l'arrivée de la division de Bonchamps, et Cathelineau électrisant les campagnes, les prêtres exaltant les Vendéens par de pieuses exhortations, par la promesse de récompenses célestes : « C'était Dieu, » dirent-ils, qui venait de permettre qu'ils » fussent battus pour les punir d'avoir dévasté la » Chataigneraye ». En même temps, le prétendu évêque d'Agra faisait son entrée à Châtillon, au bruit de toutes les cloches ; il officiait pontificalement et distribuait des bénédictions à la foule qui se portait sur ses pas et se pressait autour de lui. Les Vendéens, ivres de joie d'avoir un évêque parmi eux, oublièrent leurs revers, et ne songèrent plus qu'à combattre. A peine eurent-ils la patience d'attendre l'ordre de leurs chefs pour marcher en avant.

Chalbos, de son côté, s'était reporté sur la Chataigneraye, avec sa petite armée victorieuse. Là, il est continuellement harcelé. Des pelotons de Vendéens viennent toutes les nuits inquiéter ses avant-postes. Le 24 mai au soir, ses éclaireurs annoncent qu'on va être cerné par une armée formidable. Chalbos fait battre la générale, fait charger les chariots, et, de l'avis de son conseil, se replie sur Fontenay en marchant sur trois colonnes. Le lendemain, à l'aube du jour, les Ven-

déens, au nombre de trente-cinq mille combattans, occupèrent la Chataigneraye et marchèrent immédiatement sur Fontenay, récitant les litanies sur la route, et chantant des hymnes sacrés. Répandus dans la plaine, ils la couvrirent en un instant. A midi, ils occupèrent la même position où ils avaient été battus le 16. Chalbos, arrivé à Fontenay à cinq heures du matin, avec toute son armée, se mit en bataille en présence de l'armée vendéenne, formée en trois colonnes d'attaque : Lescure conduisait l'aile gauche, Bonchamps commandait la droite ; Cathelineau était au centre ainsi que d'Elbée, qui, malgré sa blessure, voulut prendre part à l'action. A la tête de la cavalerie paraissaient La Rochejaquelein, Dommaigné et Beaurepaire. A l'exception des soldats de Bonchamps, le reste n'avait ni munitions ni artillerie. La plupart des Vendéens, impatiens de combattre, demandaient des cartouches à leurs chefs ; Bernard de Marigny leur dit : *En voilà !* montrant les républicains. Ceux-ci qui avaient reçu des renforts, étaient au nombre de dix mille combattans, sous les ordres des mêmes généraux qui, peu de jours auparavant, avaient vaincu les royalistes sur ce même terrein. Les Vendéens venaient de recevoir la bénédiction de leurs prêtres, lorsque les chefs leur donnèrent le signal

de la bataille ; comme ils hésitaient de charger, faute d'artillerie : « Allons, mes enfans, s'écrient » les généraux, il faut enlever les canons avec des » bâtons, et reprendre *Marie-Jeanne* ». Bonchamps, d'Elbée, Cathelineau se portent aussitôt en avant et animent leurs soldats ; ceux de Lescure, qui forment l'aile gauche, ralentissent au contraire leur marche. Lescure tire alors son épée, s'avance seul devant eux, ne s'arrête qu'à trente pas, et fait entendre le cri de *vive le Roi!* leur donnant ainsi l'exemple. A l'instant même, il reçoit le feu à mitraille d'une batterie de six pièces de canon : ses habits seuls sont percés. « Mes amis, » crie-t-il aux Vendéens, vous le voyez, les bleus » ne savent pas tirer ; en avant !..... ». Entraînés autant par ses actions que par ses paroles, les paysans prennent leur course, et appercevant sur leur passage une grande croix de mission, se jettent tous à genoux, quoiqu'à la portée de l'artillerie. M. de Baugé, qui suivait Lescure, veut les faire marcher de la voix et du geste. « Laissez-les prier Dieu, lui dit le général d'un » air tranquille ». Se relevant presqu'aussitôt, les Vendéens fondent de nouveau sur la batterie des républicains ; ceux-ci tenaient ferme encore. Les chasseurs de la Gironde faisaient un feu vif et soutenu ; les volontaires de Toulouse et de l'Hé-

rault combattaient vaillamment; d'autres bataillons, animés par sept conventionnels présens à l'action, résistaient aux efforts des colonnes royalistes, lorsque La Rochejaquelein et Dommaigné, chargeant à la tête de la cavalerie, firent plier celle des républicains. Vainement Chalbos ordonne à la gendarmerie, placée en seconde ligne, de charger à son tour; cinq gendarmes seulement cèdent à la voix de leur général; le reste, effrayé par la désertion de quelques lâches, s'enfuit à toute bride, foulant aux pieds l'infanterie sur son passage. La Rochejaquelein juge alors qu'au lieu de poursuivre la cavalerie, il faut achever la déroute de l'aile gauche, qui soutient encore le combat. Il l'assaillit en flanc, et décide par-là le gain de la bataille. Cernés par les Vendéens, abandonnés par la cavalerie, et succombant sous le nombre, les républicains entamés se dispersent en désordre. Le conventionnel Garnier (de Saintes), qui combattait à pied, eût été pris infailliblement, sans un gendarme qui lui donna son cheval. Restait à prendre la ville : elle se remplissait de fuyards armés de fusils, et décidés à s'y retrancher. Lescure y arrive le premier; Bonchamps se joint à lui, suivi de Foret, simple cavalier vendéen. Ils ne sont que trois, et ont la témérité de pénétrer dans les rues, ren-

contrant à chaque pas des soldats ennemis. La plupart glacés d'effroi, et les croyant en force, leur demandent grâce à genoux. *Vive le Roi! Rendez-vous ! A bas les armes!* leur crient Bonchamps et Lescure. L'un d'eux avait aussi demandé grâce et mis son fusil à terre ; il le reprend, ajuste Bonchamps, et le blesse au bras et à la poitrine. Indignés de cette perfidie, les Vendéens accourent, recherchent partout l'assassin, et s'élançant comme des furieux sur les vaincus, en égorgent un grand nombre. En même temps Lescure court aux prisons, et délivre non-seulement les Vendéens faits prisonniers dans le combat précédent, mais encore beaucoup d'autres royalistes; la plupart étaient voués à la mort. Ces malheureux se jettent tour à tour dans les bras de leurs libérateurs.

Cependant la route de Niort était couverte de fuyards. Le jeune Foret venait de s'y engager seul, dans l'espoir de recouvrer la pièce de canon à laquelle les Vendéens attachaient tant de prix. Dans leur fuite, les républicains s'efforçaient de la traîner à Niort. Vingt-cinq mille francs étaient promis aux gendarmes qui ramèneraient ce *Palladium* des royalistes. L'intrépide Foret l'aperçoit de loin, s'élance seul, tue de sa main deux gendarmes, et, soutenu par quelques braves qui sont

aussi à la poursuite des vaincus, il reconquit *Marie-Jeanne*. Pleins de joie, les Vendéens, à genoux devant cette pièce de canon merveilleuse, l'embrassent avec respect, la couvrent de feuillages, prennent la place des chevaux, et la ramènent en triomphe à Fontenay, pour la traîner ensuite au centre même du Bocage. L'enthousiasme était général; les femmes mêmes accouraient à leur rencontre, et décoraient le canon de fleurs et de rubans. En même temps, La Rochejaquelein, Dommaigné et Beaurepaire poursuivaient aussi les fuyards sur la route de Niort. Mais les généraux Dayat et Nouvion, à la tête de quelques gendarmes, chargèrent la cavalerie royale harassée, et protégèrent ainsi la retraite. Toutefois rien ne put rallier les républicains; sept à huit cents hommes seulement entrèrent à Niort, le reste se porta vers Saint-Hermaud et Marans; le plus grand nombre déserta. Niort fut déclaré en état de siége; on s'attendait à y être attaqué. Cette journée honteuse coûta aux vaincus environ dix-huit cents hommes tués, blessés ou faits prisonniers, quarante pièces de canon, beaucoup de fusils, une grande quantité de poudre et de munitions de toute espèce, et deux caisses remplies de papier-monnaie appelé *assignats*. L'une fut pillée par les paysans, qui, pleins de mépris pour cette

monnaie de papier, la mirent en pièces et la brûlèrent. Les généraux préservèrent l'autre caisse, et, pour rendre les assignats qu'elle renfermait utiles aux besoins de l'armée, ils les endossèrent au nom du Roi. Quant aux Vendéens, ils n'eurent que peu de pertes à regretter; Bonchamps, blessé, fut porté sur un brancard au château de Landebaudière, près Tiffauges.

Stofflet fut nommé commandant de Fontenay, où les royalistes trouvèrent de grandes richesses en ornemens et en argenterie d'église. Trois mille personnes des deux sexes et de toutes classes furent d'abord arrêtées et renfermées dans les cours du département. On décida que les membres des autorités républicaines seraient transférés à la Forêt-sur-Sèvre; mais Beauvollier, cédant aux instantes sollicitations de madame Grimouard de Saint-Laurent, leur fit rendre la liberté, en leur désignant leur protectrice. Cette femme estimable, chez qui les royalistes avaient porté leur quartier-général, obtint aussi, à forces de prières, la grâce d'un grand nombre de prisonniers qui se croyaient à la veille d'être fusillés par représailles. Mais, au lieu de recevoir, après le départ des Vendéens, le juste tribut de reconnaissance publique pour ce trait généreux, elle fut emprisonnée, comme si, dans ces temps déplorables,

la vertu n'eût été qu'un titre de proscription.

Cependant la victoire de Fontenay était annoncée au bruit de toutes les cloches, et le drapeau blanc remplaçait l'étendard tricolore. Tandis qu'un détachement se portait au département, pour en enlever tous les papiers et les brûler au pied de l'arbre de la liberté, la plupart des soldats vendéens se livraient à leur goût effréné pour les liqueurs spiritueuses. Le 26 mai, leurs prêtres officièrent pontificalement, et chantèrent un *Te Deum* en action de grâces. Les généraux royalistes, jusqu'alors peu connus, parurent en grand nombre avec les distinctions de leur parti, affectant la plus grande modération, et donnant à leurs soldats des marques de la piété la plus touchante.

Le marquis de Donnissan harangua les prisonniers républicains, dans l'espoir de les attacher à son parti; mais il fit peu de prosélytes. On forma un comité composé de huit personnes, prises parmi les habitans de la ville les plus riches et les plus connus par leur opposition aux principes révolutionnaires; ce comité fit peu d'opérations, Fontenay étant resté trop peu de temps au pouvoir des royalistes. Tous les habitans furent ensuite appelés dans une vaste prairie près de la ville, pour y prêter serment à la reli-

gion et à la royauté. Il s'y rendit peu de monde, soit qu'on fût retenu par la crainte de l'avenir, soit que les royalistes, comme dans presque toutes les villes, n'y fussent point en majorité. Enfin les généraux de l'armée royale crurent devoir publier une proclamation au nom du Roi (*), dans laquelle, exaltant leurs victoires, qu'ils attribuaient à la faveur du ciel, leur modération, qu'ils opposaient aux crimes des révolutionnaires, ils conjuraient tous les Français de se rallier pour chasser des représentans infidèles, et pour rétablir, avec la religion catholique, la royauté dans la personne de Louis XVII.

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° XI.

LIVRE V.

Manière dont combattaient les Vendéens. — Formation d'un conseil supérieur. — Défaite des généraux Salomon et Lygonier. — Attaque et prise de Saumur. — Nomination d'un généralissime royaliste. — Evacuation d'Angers ; occupation de cette ville par l'armée royale.

A peine trois mois s'étaient-ils écoulés, que les royalistes, triomphant de toutes les armées qu'on leur avait opposées, occupaient militairement la presque totalité de la Vendée et des Deux-Sèvres, ainsi que la partie méridionale de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire. Le territoire envahi formait un cercle de vingt lieues de rayon. Chollet, Mortagne, Châtillon et Montaigu en étaient les points centraux.

La masse des insurgés était innombrable ; elle égalait la presque totalité des habitans en état de porter les armes. On a vu, dans le livre précédent, le Vendéen agriculteur devenir tout-à-coup belliqueux ; les causes morales de ses succès ont été indiquées, maintenant je dois faire connaître sa manière de combattre. L'armée vendéenne s'étant formée tumultuairement, on n'y

voyait ni régimens ni bataillons. Chaque paroisse nommait son capitaine, et le choix tombait toujours sur le plus intelligent, le plus brave. Au premier signal, les chefs de paroisses rassemblaient tous les hommes en état de porter les armes, et ils venaient ensuite se réunir au chef de canton, qui, lui-même se ralliait au généralissime. Ce rassemblement général s'effectuait par une espèce de convocation. Un point était-il ménacé, une expédition était-elle résolue, le commandant de l'arrondissement territorial dépêchait partout des courriers pour qu'on sonnât le tocsin dans les paroisses de son ressort. Au premier coup de cloche, le Vendéen quittait sa houe, saisissait son fusil, ou sa pique, ou sa fourche, et volait, plein d'ardeur, au rendez-vous général. Douze heures suffisaient pour rassembler, sur un même point, un corps d'armée imposant. Des femmes, des enfans prenaient aussi les armes : on en a vu mourir au premier rang. Un fusil et du pain pour peu de jours, tel était l'équipement de l'homme du Bocage ; jamais il ne quittait son arme, même pendant son sommeil. Sans solde, il ne recevait en campagne que la nourriture. L'infanterie faisait la principale force de ces paysans-soldats ; elle était d'ailleurs plus appropriée à la nature du terrein qu'on avait à défendre. Jamais

ils ne rassemblèrent plus de huit à neuf cents chevaux, pris la plupart sur les républicains. Si cette cavalerie, formée par la plus ardente jeunesse, se laissait entamer dans les retraites, elle devenait redoutable dans la poursuite. Une armée vendéenne n'avait jamais de réserve; tous attaquaient simultanément; et chacun agissant, pour ainsi dire, d'après sa propre impulsion, il était difficile aux chefs de faire manœuvrer de pareilles troupes devant l'ennemi. La puissance de leurs généraux n'était qu'une puissance d'opinion, sur laquelle venait s'appuyer l'autorité des chefs inférieurs qui, sans elle, n'eussent rien obtenu. L'armée était-elle en marche, on ne la voyait traîner ni tentes ni bagages; sans avant-postes et sans éclaireurs, tout veillait sur elle, femmes, enfans, vieillards. On ne posait pas même de sentinelles, et presque jamais on n'allait en patrouille, le paysan vendéen ne voulant s'astreindre à aucun service régulier. Réunis en paroisses et formés en divisions, les Vendéens marchaient en colonnes de trois ou quatre hommes de front; la tête était dirigée par un des chefs, instruit seul du point d'attaque? Quelques officiers poussaient des reconnaissances, allaient à cheval à la découverte, précédant la colonne d'une lieue, car ils donnaient toujours l'exemple et s'exposaient à

tous les dangers. Apercevaient-ils l'ennemi, l'un d'eux se détachait aussitôt, et en donnait avis à son chef. Au cri : *voilà les bleus!* chaque officier parcourait la colonne; et à ce seul commandement : *En avant les gas, voilà les bleus!* l'attaque commençait. Des tirailleurs, se glissant le long des fossés et derrière les broussailles, faisaient feu d'abord de différens côtés sur les soldats ennemis détachés de leurs lignes. Nés chasseurs, et habiles au tir, les Vendéens visaient juste. La masse suivait avec rapidité, se répandant en silence à droite et à gauche, à la faveur des haies, sans conserver aucun ordre; elle étendait ensuite ses ailes et formait un cercle pour envelopper l'ennemi, en le débordant. Cette manière de se développer en éventail, s'appelait *s'égailler.* Partait ensuite une grêle de balles, et à la moindre hésitation, au moindre signe de terreur de la part des républicains, les Vendéens couraient sur eux avec de grands cris. Si les premiers étaient rangés sur un terrein plus découvert, on s'efforçait avec plus de vigueur encore de les ébranler, en se précipitant sur eux avec impétuosité. Presque toujours les premiers efforts se dirigeaient sur les canons; alors commençait la manœuvre favorite. Les plus forts et les plus agiles, au nombre de dix à douze, s'élançaient, le plus

souvent armés de bâtons, pour attaquer la batterie dont ils voulaient se rendre maîtres : ils se jetaient à terre au moment où la lumière du canon leur annonçait qu'on y mettait le feu, ne se relevaient qu'après le coup, couraient encore en avant pendant qu'on rechargeait le canon, se baissaient de nouveau à la seconde décharge, répétant la même manœuvre jusqu'à ce qu'ils fussent sur la batterie, presque toujours abandonnée par les canonniers effrayés. Les batteries prises étaient aussitôt tournées contre l'ennemi, qui, marchant en colonne serrée dans un pays couvert, perdait des files entières : presque toujours la perte des canons entraînait la perte de l'armée. Les défaites étaient d'autant plus fatales, qu'une fois rompus, les républicains s'égaraient dans le labyrinthe du Bocage, où rien ne pouvant guider leur retraite, ils tombaient par petits pelotons entre les mains des royalistes, ou rencontraient tout-à-coup un village plein d'habitans hostiles. Les Vendéens, au contraire, étaient-ils repoussés, on les voyait se rallier et revenir à la charge. Mais s'ils ne pouvaient ébranler la colonne de l'ennemi, s'ils s'efforçaient vainement d'enfoncer la ligne de bataille, ou enfin s'ils étaient entièrement défaits, ils se dispersaient aussitôt en franchissant les haies, en prenant les sentiers inconnus, pour gagner

leurs chaumières, répétant, sans se décourager, ce refrain consacré : *Vive le Roi quand même!* mais leur retraite, qu'ils appelaient déroute (et ç'en était une véritable), n'avait jamais de suite désastreuse. Les rassemblemens se reformaient presqu'aussitôt qu'ils s'étaient dissous. Si les Vendéens restaient vainqueurs, ils poursuivaient l'ennemi sans relâche jusque par de-là leurs limites. Ainsi l'art des combats, pour eux, ne consistait point en positions savantes, en batteries bien disposées, non plus qu'en manœuvres habiles, mais en surprises, surtout en embûches. Tout était-il préparé dans les ténèbres pour une attaque inattendue, des avis circulaient rapidement de village en village ; de tous côtés le tocsin sonnait, et au point du jour, des masses sortant des forêts et des ravins, faisaient retentir l'air de leurs cris. Ils fondaient alors en désordre sur un ennemi imprudent, qui bientôt prenait la fuite ; le massacre commencé, finissait toujours à plusieurs lieues du point de l'attaque.

Telle était la manière de combattre des Vendéens : absolument étrangère à la tactique, elle déconcertait tous les plans ; adaptée à la nature du pays, elle tenait aussi au caractère des hommes qui l'habitent. Le soldat de la Vendée est brave jusqu'à la témérité, mais par un contraste insé-

parable de la nature humaine, il devient par fois timide; son courage s'élève ou s'abat selon la contenance des chefs: aperçoit-il sur leur figure des traces d'inquiétude, à l'instant même le découragement s'empare de lui et se communique à toute l'armée avec la rapidité de l'éclair: la marche en est ralentie; des groupes se forment, et si l'ennemi apparait, l'armée ébranlée recule, se divise et se disperse. Les Vendéens n'avaient point d'uniforme militaire, et, dans l'origine, aucun signe de convention ne distinguait leurs chefs. Cependant à l'un des combats de Fontenay, La Rochejaquelein parut avec un mouchoir rouge de Chollet sur la tête, un autre au cou et plusieurs à la ceinture, où pendaient ses pistolets. Les ennemis l'ayant remarqué, s'acharnèrent contre lui et le visèrent. Les officiers royalistes, alarmés de le voir plus exposé qu'eux-mêmes aux coups de fusils, le pressèrent de quitter ce costume, et n'ayant pu réussir, ils l'adoptèrent tous à son imitation. Du reste ce fut moins un costume militaire qu'un usage passager, comme si la mode devait aussi exercer son empire sur les Français, même dans leurs guerres civiles. Ainsi, un mouchoir rouge au cou, à la tête, à la ceinture; des pantalons et un gilet; un chapeau rond, des bottes et un sabre à la hussarde, complétèrent l'habillement

des officiers de la grande armée vendéenne. Quant aux paysans ou soldats, ils portaient une veste courte, ordinairement bleue; sur la tête un bonnet de laine ou un chapeau rabattu, n'ayant pour signe de reconnaissance qu'un petit cœur brodé, surmonté d'une croix et attaché à la boutonnière et au chapeau. Un chapelet autour du cou achevait de rendre ce costume caractéristique et religieux.

Dans les premiers temps, l'armée vendéenne, exempte des excès et des désordres qui accompagnent les guerres civiles, ne souilla point la victoire; elle emportait des villes d'assaut sans les piller, n'exigeant ni contribution ni rançon. Si des étrangers, si quelques transfuges dérogeaient au caractère des Vendéens, on sévissait contre eux. A la vérité, ceci ne se rapporte qu'à la grande armée catholique; le Bas-Poitou, ne pouvant partager l'honneur d'une modération si rare. Le contraste entre les deux armées ennemies était frappant. D'un côté, la religion, le souverain, la défense du foyer paternel, l'amour pour les chefs : de l'autre, l'impiété, l'oubli de tous les devoirs, l'amour du pillage, le mépris de toute autorité; au lieu d'un appel volontaire, des réquisitions forcées; au lieu d'élans spontanés, des mesures de terreur; au lieu de chefs inspirés, des généraux

ignorans. Ceux-ci, nommés sans mérite, étaient destitués sans motifs : ceux-là, appelés par leurs vertus, ne s'appuyaient que sur le dévouement de leurs soldats. Ainsi l'histoire peut placer les Vendéens au premier rang des peuples guerriers. Soumis et taciturne, tel était leur caractère distinctif, singulier contraste avec la bruyante impétuosité du soldat républicain. Vainqueur ou vaincu, l'expédition finie, le Vendéen rentrait dans ses foyers pour reprendre ses travaux champêtres. Au moindre appel, au moindre coup de tocsin, il revolait au combat avec une ardeur toujours nouvelle. Quelles sont donc les causes d'un tel dévouement, d'une constance aussi héroïque? L'enthousiasme et la religion, ces deux puissans mobiles du cœur humain : *Dieu et le Roi*, tel était le code moral et politique des Vendéens. Aussi se souvient-on d'avoir vu souvent, dans cette guerre, le paysan du Poitou se retirer, au fort même de l'action, derrière une haie, pour y prier Dieu à genoux tout en rechargeant son fusil, dont il était impatient de se servir contre les ennemis de son Roi. Les prêtres, s'exposant à tous les périls, parcouraient les rangs, animaient les forts, soutenaient les faibles. Armés seulement de la parole de Dieu, on les voyait sur le champ de bataille, bravant la mort dont

ils étaient entourés, administrer avec calme, panser avec zèle les blessés, et prêcher à tous le mépris d'une vie périssable, pour mériter la plus glorieuse éternité. A l'enthousiasme de la religion se joignait aussi l'amour de la gloire et des louanges. Les chefs, presque tous jeunes et ardens, ne respiraient que pour combattre; ils avaient pour juge suprême l'opinion de leurs compagnons d'armes, pour triomphe leurs suffrages. La gloire de l'emporter sur ses égaux transportait cette jeunesse bouillante, qui ne songeait qu'à se surpasser. Des femmes, après le combat, mettaient le comble à l'enthousiasme, en distribuant le prix du courage, lorsque l'amour, cet autre moteur si puissant, leur faisait braver l'ennemi dans les camps royalistes. La religion, surtout, vint adoucir les maux de cette guerre intestine, en élevant, au sein du Bocage, un établissement consacré à l'humanité. Cent religieuses hospitalières, réunies à Saint-Laurent-sur-Sèvre, sous la direction du père Supiot, prodiguèrent nuit et jour aux blessés des deux partis, au milieu des combats et du carnage, les secours et les soins les plus touchans; spectacle sublime qui honore le caractère français.

Cependant la victoire de Fontenay, suivie de la prise immédiate de ce chef-lieu de la Vendée,

sembla donner à l'insurrection une consistance imposante. Mais l'attachement de l'homme du Bocage au sol natal, devint une des causes qui firent échouer toutes les expéditions qui le portèrent hors de son territoire. On en eut la preuve à Fontenay. Cette conquête laissait à découvert la ville de Níort, seule barrière qu'il y eût entre les royalistes, Rochefort et la Rochelle. De là ils auraient pu tendre la main aux Anglais, et embraser d'autres provinces. Mais au bruit du danger, tous les districts voisins se levèrent pour défendre la révolution contre les royalistes : l'armée de Niort, qui, dès le 26 mai, ne s'élevait qu'à douze cents hommes, grossit subitement, et les renforts long-temps demandés parurent enfin. Le département de l'Hérault avait donné l'exemple; Paris le surpassa. Le conseil général de la commune, convoqué extraordinairement, arrêta la formation d'un corps de douze mille hommes, par voie de réquisition, pour combattre les Vendéens. La majorité des sections de la capitale rejeta ce mode de recrutement, et le sort en décida, non sans beaucoup de tumulte. Ce corps marcha sous les ordres de Santerre, ancien brasseur du faubourg Saint-Antoine, devenu fameux en dirigeant les insurgés de Paris, dans les crises populaires; il arriva ainsi au commandement de la

garde nationale, et au rang de général. Ces levées parisiennes firent naître les *héros de cinq cents livres*, qui, sortis du sein de la capitale, remplaçaient, à prix d'argent, les riches appelés par le sort à combattre aussi les royalistes, et qui se signalèrent autant par leur indiscipline que par leur lâcheté. Ils parurent les premiers vers la Loire, ainsi que les bataillons de la formation d'Orléans, les hussards des Alpes, et ceux de la légion du Nord, commandés par Westermann. La convention y avait joint jusques aux grenadiers chargés de sa propre garde. Elle choisit, pour général de toutes ces forces rassemblées sous les drapeaux de l'égalité, le descendant de l'illustre famille des Biron, celui qu'on avait d'abord connu sous le nom de Lauzun, à la Cour, dont il était le seigneur le plus aimable. Attaché depuis à la cause révolutionnaire, il ne fut plus désigné que sous le nom de général Biron. Il établit son quartier-général à Niort, et confia son avant-garde à Westermann, qui avait puissamment aidé les factieux de Paris à renverser le trône. Des commissaires de la convention présidèrent à l'organisation et à la répartition de ces nouvelles forces. Bourbotte et Turreau marchaient à la tête des colonnes; Bourdon de l'Oise et Goupilleau disposaient l'armée à un mouve-

ment général, et tandis que Richard, Choudieu et Ruelle formaient à Angers une commission centrale de surveillance, il s'en établissait une semblable à Tours. Ces commissions avaient surtout pour objet de surveiller les opérations administratives et militaires, de régler le désarmement et l'arrestation des personnes suspectes de royalisme, la mise en réquisition des armuriers et de tous les objets nécessaires aux défenseurs de la république.

De toutes parts les révolutionnaires se hâtaient de voler au secours de Niort. Peut-être seraient-ils arrivés trop tard si les Vendéens eussent marché sur cette ville le lendemain de la prise de Fontenay. Mais leurs chefs réunis en conseil, furent partagés d'opinion. Les uns alléguèrent qu'on trouverait le pont de la Sèvre coupé; de là des difficultés insurmontables: d'autres proposèrent l'attaque des Sables-d'Olonne, pour s'ouvrir une communication maritime. Pendant ces débats, les paysans, pressés d'aller raconter leurs exploits dans leurs chaumières, abandonnèrent l'armée; de sorte que vingt-quatre heures après la conquête de Fontenay, on n'était déjà plus en force pour marcher sur Niort. Le penchant irrésistible des Vendéens pour leurs foyers, le danger de laisser le pays insurgé sans dé-

fenseurs, l'absence de d'Elbée et de Bonchamps, que leurs blessures retenaient loin de l'armée, décidèrent les autres chefs à rentrer dans le Bocage. On délaissa Fontenay, ville ouverte, située dans la plaine, et entourée, d'ailleurs, de paysans républicains. Le quartier-général fut reporté à Chollet. L'événement justifia bientôt cette contre-marche, qui, d'abord, ne fut déterminée que par les hasards de la guerre. C'était au nord de la Vendée, vers Saumur, qu'allait fondre l'orage.

A peine l'armée royale s'était emparée de Fontenay, que le général Salomon, à la tête de trois mille républicains, s'était reporté sur Thouars; de là ses détachemens avaient répandu l'alarme dans le pays insurgé, et poussé des patrouilles jusque vers Argenton. Une poignée de Vendéens, qui comptaient plus encore sur l'inaction du général ennemi que sur leurs propres forces, se rassemblèrent à la Fougereuse; ils n'avaient aucun chef marquant. Informé par ses espions, qu'un faible rassemblement lui était seul opposé, le général Salomon tomba inopinément sur la Fougereuse, et s'en empara.

D'un autre côté, le général Lygonier, sorti de Doué avec une forte division, faisait des incursions à Vihiers, et menaçait Chollet. Tous les

villages circonvoisins expédiaient courriers sur courriers au quartier-général, pour réclamer de prompts secours. La Rochejaquelein et Lescure (ils étaient toujours les premiers au combat) ramassent, aux Aubiers, leurs soldats pour arrêter la marche de l'ennemi. Stofflet, de son côté, avec ses Angevins rassemblés à la hâte, s'avance et reprend Vihiers. Lygonier revient en force, et repousse Stofflet, qui se replie sur le quartier-général. La Rochejaquelein et Lescure arrivent le même soir, avec deux mille hommes, au secours de Stofflet. Les républicains, qui s'étaient embusqués, démasquèrent une batterie de six canons. Mais son feu meurtrier n'arrêta point les royalistes; ils rentrèrent dans Vihiers : ainsi cette ville fut prise trois fois en un jour. Quinze mille Vendéens se trouvèrent bientôt réunis sous les ordres de Lescure, La Rochejaquelein, Stofflet, Cathelineau, Beauvollier et Marigny. On marcha sur Doué. L'armée républicaine, commandée par Lygonier, était campée sur les hauteurs de Concourson, position avantageuse qui couvrait la ville de Saumur. Ce général n'en sut tirer aucun parti. Le 7 juin, ses avant-postes, vivement attaqués, lâchèrent le pied sans combattre; mais au corps d'armée plusieurs bataillons tinrent ferme, et le combat, devenu sanglant,

dura cinq heures. A la fin, n'étant pas soutenus, ces mêmes bataillons auraient été enveloppés, si, pressés déjà de toutes parts, ils n'eussent pris la fuite en désordre. Poursuivis par les vainqueurs qu'enhardissaient le succès, ils ne se rallièrent que sur les hauteurs de Bournan, à une demie-lieue de Saumur. La bonté de la position et le feu des batteries arrêtèrent enfin les royalistes, qui, exaltés par la victoire et maîtres du terrein, étaient décidés à emporter Saumur, l'une des clefs de la Loire.

Situé sur la rive gauche du fleuve, un peu au-dessous de son confluent avec le Thouet, Saumur était défendu par son château, alors à l'abri d'un coup de main; par le Thouet, rivière large et profonde, et en face par la butte de Bournan, qui domine la route de l'intérieur de la Vendée, et couvrait ainsi les approches. D'ailleurs la prise de Thouars avait donné l'idée de fortifier Saumur, et déjà on avait ouvert des retranchemens. Ils devaient commencer à la Loire, couronner de là les hauteurs, et se joindre au Thouet. On n'avait qu'ébauché les ouvrages, il est vrai, mais la butte de Bournan était hérissée de redoutes qui bordaient le chemin et pouvaient contenir chacune cinq cents hommes. Des batteries formidables qui balayaient

tout le vallon intermédiaire, garnissaient le château bâti sur le côteau opposé. Enfin on avait abattu les murs des clos de vignes circonvoisins qui auraient pu masquer les attaques de l'ennemi.

L'armée républicaine, commandée par les généraux Lygonier, Menou, Berruyer et Berthier, avait pris position et enveloppait Saumur à la gauche du fleuve, sa droite, appuyée sur Saint-Florent, et sa gauche sur les hauteurs, en avant du château. Le camp retranché de Varrins formait comme le centre de cette ligne d'une demi-lieue d'étendue, garnie par seize mille hommes environ; mais qui étaient découragés par les défaites précédentes. Les bataillons battus à Doué, bivouaquaient dans les redoutes de Bournan, il fallut les réorganiser et remplacer les canons qu'ils avaient perdus. Indignés de l'impéritie de Lygonier, les commissaires de la convention le destituèrent, et le général Menou prit le commandement en chef : il eût appartenu de droit au général Duhoux, s'il n'eût été retenu encore par les blessures qu'il avait reçues à Chemillé. Les généraux Santerre et Coustard, étant arrivés au camp, prirent leur rang dans la ligne. Les commissaires de la convention, alarmés de l'approche des royalistes, ordonnent l'armement des habitans de Saumur et des campagnes; ils pressent l'achèvement des travaux et s'assemblent fré-

quemment pour combiner, avec les généraux, tous les moyens de défense. Mais leurs mesures se ressentaient de la précipitation et du trouble inséparable d'un pareil conflit. Soit qu'on voulût aussi inspirer la terreur, soit qu'on eût soif de sang, les meneurs révolutionnaires eurent l'idée de donner, dans Saumur, la représentation d'une de ces horribles scènes qui avaient souillé Paris et tant d'autres villes. Il fallait un prétexte ou une occasion, et le dimanche 9 juin avait été choisi pour l'inauguration, dans le sein de l'assemblée populaire, du bonnet rouge, symbole d'une liberté hideuse. On y avait invité les corps administratifs et militaires; tout était concerté pour ensanglanter la scène. A la suite de la cérémonie populaire, des harangues frénétiques eussent exaspéré la populace et les soldats contre les riches, signalés comme aristocrates, et on eût vu les plus furieux démagogues, mêlés à des brigands infâmes, massacrer sans pitié les principaux habitans de Saumur, soupçonnés de royalisme et voués d'avance aux poignards des assassins. Mais le jour même qui devait éclairer le crime, l'armée royale, par une attaque soudaine, laissa à peine aux révolutionnaires le temps de songer à leur propre sûreté. Entrons dans les détails de l'événement.

Il n'y eut d'abord de l'hésitation que de la part

des chefs, car parmi les soldats vendéens l'impulsion était telle que tous voulaient à tout prix conquérir Saumur. Lorsque, le 7, l'avant-garde avait poursuivi les républicains jusqu'aux redoutes de Bournan, le comte de Beauvollier, qui connaissait le terrein, avait jugé combien l'attaque de front serait imprudente. En ramenant l'avant-garde, à Doué, il avait rendu compte, aux chefs réunis, des motifs de sa retraite. Le marquis de Donnissan, de son côté, venait de représenter au conseil combien le passage du Thouet serait un obstacle, si l'on attaquait par Doué en ligne droite, et combien on s'exposerait au danger d'être pris à dos par le corps d'armée du général Salomon, qui était posté à Thouars. Il avait proposé de conduire l'armée par Montreuil-Bellay, situé sur la route de Thouars à Saumur, afin de rester maîtres des communications entre ces deux villes. Quant au passage du Thouet, il s'effectuerait plus aisément par le pont de Saint-Just, à deux lieues de Saumur. Sur son avis, on décide que l'attaque se fera par la droite, en filant sur Varrins et sur les hauteurs du château; ainsi l'armée royale s'avance obliquement par Montreuil, en décrivant un angle dans sa marche.

En prenant le commandement en chef par *interim*, le général Menou avait résolu, mais trop

tard, de resserrer sa ligne. Le général Salomon, resté à Thouars, mauvaise position depuis la défaite de Lygonier, reçut l'ordre de marcher au secours de Saumur. L'armée royale était déjà dans Montreuil lorsqu'elle fut avertie de ce mouvement : elle se divisa. La majeure partie, commandée par Lescure, La Rochejaquelein et Stofflet, continua sa route le long du Thouet, et prit position à Saint-Just; le reste garda Montreuil, pour ramasser les traîneurs et arrêter la colonne ennemie qui venait de Thouars. Le marquis de Donnissan fit fermer les portes de Montreuil, derrière lesquelles on braqua des canons chargés à mitraille. Au coucher du soleil, les gardes avancées aperçurent au loin la division de Salomon sur la grande route, marchant sans ordre, sans nulle défiance. Aussitôt Donnissan, Beauvollier l'aîné et Cathelineau rassemblent les Vendéens et font disposer l'artillerie. Le général Salomon, trompé par ses espions, se trouve inopinément au milieu même des royalistes. Tout-à-coup les portes de Montreuil s'ouvrent, et démasquent les canons chargés à mitraille. Leur feu renverse les premières files des républicains; le reste se rallie, mais en désordre, et reçoit le choc des Vendéens, qui, malgré l'obscurité, s'élancent sur les baïonnettes. Salo-

mon se défend avec intrépidité pendant trois heures, et reporte le carnage dans les rangs des royalistes; mais accablé enfin par le nombre, il perd la moitié de ses soldats, son artillerie et ses bagages, lui-même n'évite la mort qu'en restant couché dans un fossé; puis, à la faveur de la nuit, il regagne Thouars, où ses fuyards épouvantés n'osent prendre position. Se repliant sur Niort, il abandonne Saumur à ses seules forces.

Le bruit de la défaite de Salomon à Montreuil, s'étant répandu aussitôt dans Saumur, y porta la consternation. Mais tout était disposé pour une défense opiniâtre; pouvait-on supposer, d'ailleurs, qu'un ramas de paysans indisciplinés et sans ordre s'emparerait d'une ville couverte d'abord par de bonnes positions, hérissée de canons et d'ouvrages, et qui, pour garnison, avait une armée entière?

Cependant, le lendemain 9 juin, le gros de l'armée royale, qui s'était porté à Saint-Just, n'attendait plus que le signal de l'attaque. Dès la veille, La Rochejaquelein avait poussé des parties de cavalerie pour inquiéter les avant-postes, et tenir, toute la nuit, les républicains sur pied. Quelques chefs, réunis de nouveau en conseil, élevaient des doutes sur le succès

d'une entreprise qui paraissait téméraire. Comment se flatter, en effet, qu'avec de simples paysans on emporterait des retranchemens défendus par des troupes régulières et par soixante pièces de canon? Pourquoi d'ailleurs ne pas attendre la division de Bonchamps qui était en marche? Ce chef, retenu par ses blessures, manquait au conseil et au combat? Le marquis de Donnissan déclara qu'une attaque mal conduite pouvait entraîner la perte de l'armée; en effet, en supposant qu'on fût vigoureusement repoussé, les troupes retranchées à Bournan et la garnison du château pouvaient fondre sur l'armée et la détruire.

Mais l'enthousiasme, comme dans tous les succès des Vendéens, devait l'emporter encore sur la réflexion et sur la prudence. Tandis que les officiers délibèrent, les paysans, qui frémissaient d'impatience, courent à l'envi vers Saumur, aux cris répétés de *vive le Roi!* et devancent les ordres des généraux. Ils marchent confusément, animés par l'inspiration du courage, exaltés par l'espoir des récompenses célestes. L'impulsion est telle qu'à peine leurs officiers peuvent les suivre. Au lieu d'attendre au lendemain, pour que tout soit combiné, pour que les forces soient réunies, tous veulent donner l'as-

saut dans le jour même. Tandis que Stofflet, Cathelineau et Desessarts gagnent les hauteurs avec les Angevins, simulant l'attaque du château, pour détourner son feu de dessus les divisions qui suivent les bords du Thouet, Lescure se met à la tête de l'aile gauche, pour attaquer par le pont Fouchard, et tourner les redoutes de Bournan. Au centre, La Rochejaquelein marche avec sa division, vers les prairies de Varrins, pour attaquer le camp retranché, qui; de ce côté, défend Saumur. Tous les points sont menacés à la fois.

Les Angevins, protégés à droite et à gauche par un mur et une colline qui les garantissaient de la canonnade du château, tournèrent d'abord tous les avant-postes sur la route de Doué. Le feu d'une mousqueterie meurtrière s'engage alors entre les tirailleurs des deux partis. Attaquées toutes à la fois, les divisions républicaines, séparées par de longs intervales, restent dans la plus vive attente, car on ne pouvait démêler encore ni le plan des royalistes, ni quel serait le point d'attaque décisif.

Cependant, Lescure prenant sa direction vers l'abbaye de Saint-Florent, eut à combattre la plus forte division républicaine, chargée de défendre, sous les ordres du général Menou, le

pont Fouchard et la principale entrée de Saumur. Là la résistance fut aussi vive que l'attaque. Quelques bataillons se précipitèrent en avant du pont sur la première ligne des assaillans, qui après avoir été rompus, se rallièrent. Revenant alors à la charge et joint par des troupes fraîches, Lescure fait à son tour plier les républicains, que leur cavalerie refuse d'abord de soutenir. Dans le même moment une balle lui traverse le bras gauche; il est forcé de se retirer pour étancher le sang qui coulait en abondance, et ses soldats s'écrient : « *Nous sommes perdus! il est » blessé* »! La plupart même donnent l'exemple de la fuite, et toute la colonne, cédant le terrein, se replie en désordre. Heureusement deux caissons renversés sur le pont fermèrent le passage aux cuirassiers républicains, accourus pour charger les Vendéens. En même temps arrive Dommaigné avec la cavalerie royaliste : il veut arrêter aussi les cuirassiers, et reçoit leur choc. Mais comment résister, avec une cavalerie si imparfaite, à une troupe, pour ainsi dire, invulnérable sous une armure de fer? Etonnés de leur porter des coups inutiles, les cavaliers Vendéens les plus hardis sont forcés à la retraite, et abandonnent leur chef, renversé d'un coup de mitraille. Vainement le brave Loiseau de Trementine s'efforce, par des

prodiges de valeur, d'arracher à l'ennemi le malheureux Dommaigné, déjà foulé sous les pieds des chevaux : il tue trois hussards sur le corps de son général ; et blessé lui-même d'un coup de sabre, environné d'ennemis, il se laisse tomber comme mort, dans l'espoir d'éviter des coups mortels.

Cependant Lescure, qui s'était fait poser sur le bras un simple appareil, avait rappelé ses soldats, les avait rassurés, ralliés, et se remettant à leur tête, il leur déclare qu'il faut retourner à l'ennemi. Tous avancent de rechef, s'appuyant aux caissons renversés, tirant par-dessus, visant aux yeux des cuirassiers ou à leurs chevaux, avec tant d'adresse, qu'ils parviennent à les abattre presque tous. Là ils trouvent gisant l'intrépide Loiseau, qui, à leur approche, se relève, prend une pique et charge avec l'infanterie.

Pendant ce temps-là, Henri de La Rochejaquelein attaquait, avec sa division, le camp retranché de Varrins, qui opposait une vive résistance. Il n'y avait pas un moment à perdre ; toutes les divisions vendéennes, engagées séparément, se trouvaient coupées, en quelque sorte, par des positions où l'ennemi tenait ferme ; et, au moindre revers, l'armée pouvait être détruite, ainsi que l'avait fait pressentir le marquis de Donnissan. Le danger fut confirmé par Cathelineau : il venait de gravir, à travers une grêle

de balles, la hauteur du côté du château, d'où il avait observé attentivement les positions de l'ennemi et la situation de la bataille. Là, jugeant d'un coup-d'œil que l'attaque était mal conduite, que l'armée royale ne pouvait se développer entre le côteau et la rivière, il avertit les chefs qu'il faut emporter de suite le camp de Varrins, pour sortir glorieusement d'une situation aussi critique. Lui-même renforce l'attaque, tandis que M. de Beaugé, venant de Saint-Just, avec sept à huit cents hommes de réserve, s'avance pour prendre le camp à revers. Les républicains s'intimident : le général Coustard, qui commandait le centre, ordonne de marcher au secours du camp; mais il n'est point écouté. Il allait enfin décider sa troupe, lorsqu'une batterie des royalistes lui ferma le passage. A l'instant, la cavalerie reçut l'ordre de l'enlever. « Où nous » envoyez-vous, lui dit le commandant? A la » mort, répond Coustard? le salut de la répu» blique l'exige ». Le colonel Weissen, à la tête de sa cavalerie, emporte la batterie et tue les canonniers sur leurs pièces. Mais l'infanterie refusa de le soutenir, et ces intrépides cavaliers périrent presque tous : Weissen revint couvert de blessures. Mais la droite et la gauche restèrent sans appui, et le centre fut ébranlé.

Cependant M. de Beaugé, après avoir rallié

cinq à six cents hommes, et doublé ainsi son détachement, saute le fossé qui le séparait du camp républicain, abat un mur qui en défendait l'entrée, de sorte que son feu se croise avec celui de La Rochaquelein et de Cathelineau. Les républicains, assaillis de toutes parts, chancellent dans leurs positions. Alors quelques lâches s'écrient : *à la trahison ! nous sommes coupés!* et les nouvelles levées, frappées de terreur, se débandent sans qu'aucun effort puisse les rallier. Ce ne fut plus dès-lors qu'un enchaînement de succès pour les royalistes, dont les divisions, coupées les unes des autres, un instant auparavant, eurent enfin leurs communications libres. Le centre et la droite des républicains furent également forcés. D'un côté Lescure, de l'autre La Rochejaquelein et Cathelineau sautèrent dans les retranchemens et s'emparèrent des canons. Les généraux Menou et Berruyer s'efforcèrent vainement de rallier le reste de leur cavalerie, afin de protéger la retraite. Blessés, ils perdirent leurs chevaux et furent entraînés par les fuyards, qui traversaient la ville en poussant le cri fatal de *sauve qui peut!* Dans cette déroute, le conventionnel Bourbotte, qui avait eu son cheval tué sous lui, eût été fait prisonnier, si Marceau, alors officier dans la légion Germanique, ne lui

eût donné son propre cheval, et ne se fût exposé au plus grand péril pour le sauver. De cette époque date la fortune de ce jeune militaire, devenu célèbre depuis. Perdus dans un nuage de poussière, les fuyards furent pressés ou enveloppés par la cavalerie vendéenne, qui, les poursuivant au galop, coupait leurs files inégales; la plupart furent environnés, et mirent bas les armes; on vit toutefois une poignée de braves du régiment de Picardie se précipiter plutôt dans la Loire et préserver ainsi leurs drapeaux.

Saumur, sans défense, allait tomber au pouvoir des royalistes. On se battait encore à l'entrée de la ville, quand La Rochejaquelein, emporté par sa bouillante valeur, met le sabre à la main, sa carabine en bandoulière, et suivi d'un seul officier (Laville de Beaugé), s'élance à la poursuite des fuyards, pénètre même dans les rues. Là il voit un bataillon qui descendait du château, soit pour défendre Saumur, soit pour se joindre à l'armée en fuite; il tire dessus, aidé par M. de Beaugé, qui rechargeait sa carabine. Dans leur effroi, les soldats croyant avoir à combattre l'armée victorieuse, jettent leurs fusils et retournent s'enfermer au château. De suite La Rochejaquelein s'avance sur la place de la Bilange, bravant les

coups de fusils de quelques fuyards qui se détournent pour faire feu; il en abat lui-même plusieurs, et renverse à ses pieds, d'un coup de sabre, un dragon qui, arrivé sur lui, le pistolet en main, venait de le manquer. Surviennent en foule ses propres soldats; lui, se mettant à leur tête, poursuit et chasse les fuyards de l'autre côté de la Loire, sur la route de Tours; mais réfléchissant que les autres corps vendéens ne le soutenaient pas et se trouvaient peut-être coupés, il rétrograde et fait détruire une partie du pont de bois, mettant ainsi l'armée hors de l'atteinte d'une surprise, par le retour inopiné des vaincus. A sa rentrée dans la ville, on lui apprend que les troupes retranchées à Bournan tiennent encore. Il s'y porte aussitôt et vient caracoler à cheval sous les redoutes, pour les reconnaître. Son cheval est tué sous lui, et une nouvelle fusillade s'engage entre les républicains retranchés et les Vendéens qui viennent les assaillir. Le feu se prolonge le reste du jour, et même pendant la nuit. Particulièrement chargé de l'attaque, Bernard de Marigny avait si bien embusqué les paysans, qu'à peine les républicains mettaient la tête hors des redoutes, qu'ils étaient tués presqu'à bout portant. Saumur pris, et eux ne pouvant plus tenir, ils évacuèrent à minuit les retran-

chemens, avec tant de confusion, que les Vendéens purent tourner contre eux les canons qu'ils abandonnaient, et les foudroyer dans leur retraite précipitée. Mais le château, qui renfermait les plus ardens révolutionnaires de Saumur, résistait encore. Le chevalier de Beauvollier, porteur d'une sommation, s'en approche, à la lueur des flambeaux, accompagné d'une troupe de femmes qui conjuraient leurs époux de ne point s'obstiner à se défendre. Une décharge de mousqueterie accueille Beauvollier aux pieds des remparts. Les royalistes indignés, craignant d'ailleurs un mouvement contre eux dans la ville, délibéraient si l'on n'y mettrait pas le feu, quand Joly, commandant du château, envoya un parlementaire. On rejeta ses propositions, mais sur les instances des habitans, Bernard de Marigny et Beauvollier l'aîné entrèrent eux-mêmes en pourparlers et réglèrent la capitulation. Il fut stipulé que la garnison, forte de quatorze cents hommes, resterait prisonnière, et que les officiers seuls seraient renvoyés sur parole. Le reste de la nuit se passa sans trouble. Toutefois les Vendéens n'osant s'établir dans les maisons, bivouaquaient dans les rues et sur les places publiques, tandis que l'armée républicaine, en pleine déroute, et désorganisée, fuyait dans plusieurs directions

à Tours, à Angers, à Beaugé, à la Flèche, au Mans, où partout elle semait l'alarme. Peu de journées ont été plus glorieuses pour les Vendéens : leurs chefs s'y firent remarquer par des prodiges de valeur. Le jeune Beaudry-d'Asson fut tué en combattant. Lescure fut blessé en ramenant ses soldats à la charge, et Dommaigné perdit la vie en s'efforçant de repousser les cuirassiers, dont le colonel, Chaillou de la Guérinière, fut blessé grièvement. Le lendemain, toute l'armée royale fit son entrée dans Saumur, dont elle prit possession. Les quatorze cents hommes qui tenaient garnison au château, mirent bas les armes et défilèrent devant les vainqueurs. En cinq jours de combat, douze mille prisonniers étaient tombés en leur pouvoir à Doué, à Concourson, à Montreuil, à Saumur. La conquête de cette dernière ville leur donnait quatre-vingts pièces de canon, des milliers de fusils, de la poudre, du salpêtre, un passage important sur la Loire, des communications avec deux départemens, la Sarthe et la Mayenne, et des ressources immenses. En outre ils auraient pu tirer, des campagnes environnantes, vingt mille insurgés de plus, par la seule possession de Saumur. Les généraux vendéens s'assemblèrent, et décidèrent en conseil qu'on s'y établirait.

Du reste, Saumur fut mal défendu : les républicains auraient dû l'évacuer, couper les ponts, et s'attacher uniquement à disputer le passage de la Loire. En résistant ils se firent battre, affaiblirent leurs forces, accrurent le découragement. Angers, le Pont-de-Cé, la navigation de la Loire furent livrés. On compromit le sort de Nantes, on exposa les départemens d'Indre-Loire et de la Vienne aux incursions et aux ravages; l'épouvante glaça tous les cœurs, et l'on désespéra, dans ces contrées, du salut de la république.

Tout considéré, la prise de Saumur est l'exploit le plus étonnant des Vendéens. Cette suite de victoires pendant quatre jours, l'occupation d'une place regardée comme très-importante, par tous les partis qui ont agité la France, et le grand nombre de républicains qui venaient de périr sous ses murs, leur donnèrent l'espoir que l'anarchie allait enfin expirer et la monarchie se rétablir. Il semblait qu'on dût accourir de toutes parts pour se réunir à eux. Mais l'épouvante était partout, et on crut plus sûr de s'isoler. D'ailleurs, leur cause ne pouvait entraîner que des cœurs ardens et généreux. Telle était la faiblesse de leurs moyens, que la plupart des chefs furent plus étonnés de leurs succès que de leurs défaites.

Quand la Rochejaquelein jeta les yeux sur ces immenses dépouilles enlevées aux républicains, sur cet amas formidable de cuirasses (presque tous les cuirassiers avaient succombés). « Savez- » vous, dit-il à l'un de ses officiers qui le voyait » pensif, quel est celui qui est le plus étonné de » nos succès? Comme on hésitait à lui répondre: » C'est moi, ajouta-t-il ».

La division de Bonchamps, forte de cinq mille hommes, n'arriva que le lendemain de la bataille. Elle avait pour officiers MM. Fleuriot de la Fleuriaye aîné et cadet, le vicomte de Scépeaux, beau-frère de Bonchamps, Piron de La Varène, les frères Martin de la Pomeraie, et le brave Gourdon; tous servaient avec zèle sous les ordres de Bonchamps. Ce chef, encore retenu par ses blessures, ne reparut que plus tard à l'armée.

Ce fut à Saumur que Charles Beaumont d'Autichamp et le prince de Talmont joignirent les Vendéens. Tous deux avaient en partage la jeunesse, la valeur et un nom déjà cité dans l'histoire. On avait vu d'Autichamp, à la fleur de l'âge, entrer, ainsi que La Rochejaquelein son ami, dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, et défendre le palais du monarque dans l'affreuse journée du 10 août. Fait prisonnier par les révolutionnaires, il n'avait dû la vie qu'à son sang-

froid. Il revint dans l'Anjou avec La Rochejaquelein, mais ne put joindre les royalistes qu'à Saumur. Il s'attacha aussitôt à Bonchamps, son cousin germain, dont il devint un des officiers les plus distingués.

Quoique livré aux plaisirs, le prince de Talmont, de l'illustre maison de la Trémoille, s'était déclaré de bonne heure pour le Roi, sans s'effrayer des orages révolutionnaires. Zélé pour la confédération poitevine, dont il était membre, il passa d'abord en Angleterre pour y veiller aux intérêts de son parti. Réuni aux émigrés en 1792, il fit cette première campagne comme aide-de-camp du comte d'Artois, et revint en France, où il rapporta, pour les provinces de l'ouest, un nouveau plan d'insurrection que devancèrent les événemens. Il parcourait ses domaines, quand le soulèvement de la Vendée vint à éclater. Arrêté alors, transféré dans les prisons d'Angers, voué dès ce moment à l'échafaud, il ne fut sauvé que par une intrigue heureuse que ménagea l'abbé de La Trémoille, son frère, dans le sein même de la convention. Un député qu'on avait séduit (j'ai promis de taire son nom) se transporta dans les prisons d'Angers pour concerter l'évasion de Talmont, auquel il proposa de retourner en Angleterre ou de passer dans la Vendée. « Je choisis la Vendée,

» répond le prince; tout mon sang est pour mon » Roi, et je le verserai pour lui jusqu'à la dernière » goutte ». Pendant sa translation d'Angers à Laval, ses propres gardes favorisèrent sa fuite, et des paysans apostés l'escortèrent jusqu'à Saumur. Son arrivée fit sensation parmi les royalistes : l'illustration de sa famille et de son nom en imposait à la multitude. C'était d'ailleurs un des beaux hommes de l'armée. On eut à lui reprocher ses profusions et sa passion immodérée pour les femmes, dans un moment où tout ne respirait que la guerre; mais on a depuis oublié ses défauts, pour ne plus garder le souvenir que de sa bravoure et de ses malheurs. Talmont fut créé sur-le-champ général de la cavalerie vendéenne, et prit place au conseil. On nomma Forestier son général en second. Fils d'un cordonnier, mais doué des dispositions les plus heureuses, ce jeune Angevin finissait à peine ses études quand il se mêla aux premiers insurgés de la Vendée. Une figure gracieuse, une valeur héroïque et une intelligence au-dessus de son âge, le firent remarquer et causèrent son élévation. Aussi était-il l'enfant chéri des Vendéens. Les généraux s'assemblèrent pour délibérer sur leurs projets ultérieurs. Les uns voulaient marcher sur Tours, et de là soulever les deux rives de la Loire; d'autres étaient

d'avis de fortifier Angers et Saumur, de se porter ensuite sur Niort, et d'y battre l'armée de Biron, pour se délivrer de toute inquiétude au midi. Quelques-uns enfin opinèrent pour attaquer Nantes, où ils avaient des intelligences. Cet avis prévalut; mais il n'y eut point de scission dans le conseil, comme on l'a faussement publié. A la vérité, le parti breton, que dirigeaient Bonchamps, Talmont et Fleuriot, profita de son ascendant pour faire attaquer Nantes, et manifesta dès-lors l'intention de soulever la Bretagne, d'après les vues de la Rouarie. On arrêta également qu'il serait transmis à tous les comités établis au sein de la Vendée, une proclamation annonçant l'importante conquête de Saumur.

Lescure, blessé, épuisé, accablé de fatigue, avait besoin surtout de repos et de soins. Ses amis le pressèrent, avec instances, de se retirer au château de la Boulaye, où était sa famille. Avant de quitter l'armée, il fit agiter, dans le conseil, la nomination d'un généralissime. « Notre insurrection, dit Lescure, prend de la consistance; » nous avons fait ici une véritable conquête. Ne » sentez-vous pas comme moi la nécessité de » nommer un général en chef pour la grande » armée? L'absence de quelques officiers supé- » rieurs ne nous permet, il est vrai, qu'une

» nomination provisoire; ce ne sera qu'après y » avoir pourvu, que je pourrai me livrer au repos » que ma santé réclame ». Rattacher le pouvoir militaire à une seule volonté, enchaîner toutes les ambitions, diriger vers un seul but tous les moyens, tous les efforts de la confédération vendéenne, c'était là sans doute une idée heureuse. Lescure proposa Cathelineau : il le proposa comme le plus brave, comme ayant paru le premier à la tête des insurgés, et comme appartenant à la classe plébéienne, à laquelle on devait, selon lui, donner la préférence ; car il fallait prouver que ce n'était ni l'amour du pouvoir, ni l'intérêt particulier qui guidait les nobles poitevins dans cette guerre monarchique. Ces motifs triomphèrent, et Cathelineau fut nommé à l'unanimité des suffrages. Cet homme, voiturier quatre mois auparavant, se trouva tout-à-coup le généralissime d'une armée formidable et victorieuse.

Sa nomination fut bientôt confirmée par d'Elbée et par Bonchamps. On en dressa le brevet, qui est déposé en original au bourg de Pin-en-Mauges ; il est ainsi conçu : « Aujourd'hui 12 juin, l'an 1.er » du règne de Louis XVII, nous soussignés, » commandant les armées catholiques et royales, » voulant établir un ordre stable et invariable » dans nos armées, avons arrêté qu'il sera nommé

» un général en chef de qui tout le monde prendra
» l'ordre. D'après cet arrêté, tous les vœux se
» sont portés sur M. Cathelineau, qui a com-
» mencé la guerre, et à qui nous avons voulu
» donner des marques de notre estime et de notre
» reconnaissance. En conséquence, il a été arrêté
» que M. Cathelineau serait reconnu général de
» l'armée, et que tout le monde prendrait l'ordre
» de lui. Fait à Saumur, en conseil, les jour et an
» que dessus ».

Signé, LESCURE, DE BEAUVOLLIER, BERNARD DE MARIGNY, DE HARGUE, STOFFLET, DE LAUGRENIÈRE, LAVILLE DE BAUGÉ, DE LA ROCHEJAQUELEIN, ch.er DE BEAUVOLLIER, D'ELBÉE, DUHOUX-D'HAUTERIVE, DE BOISI, TONNELET-DESESSARTS, DE BONCHAMPS.

Ce choix fut généralement applaudi, excepté par celui qui en était l'objet; car jamais homme n'eut plus de modestie et moins d'ambition. Cet illustre paysan joignait la rectitude dans les conseils, à la valeur et au sang-froid dans l'action; à la prudence dans les succès et à la fermeté dans les revers. Sur le champ de bataille, il avait un coup-d'œil sûr; jamais il ne se trompait sur les causes d'une défaite ni sur les moyens de vaincre. Après avoir proclamé Cathelineau, les chefs de

la Vendée sentirent qu'il était temps d'agir, et ils résolurent l'attaque d'Angers et de Nantes. La Rochejaquelein garda Saumur avec sa division, tant pour couvrir la Vendée, que pour conserver l'une des plus importantes communications de la Loire. On venait d'y établir un comité royaliste et un état-major, et pour lieutenant de roi, M. de La Pelouze, maréchal-de-camp retiré. Il fit un plan pour garder Saumur avec une garnison de quatre mille hommes ayant une solde fixe. Mais on ne pouvait se flatter de retenir les paysans vendéens, pas même avec une solde? Tous les efforts des officiers, à cet égard, étaient inutiles. Excellent pour un coup de main et dans un jour de bataille, le soldat de la Vendée était incapable de soutenir un siége. Aussi ne put-on organiser à Saumur que deux compagnies franches, composées d'environ quatre cents déserteurs des légions Germanique et Rosenthal, presque tous Allemands ou Suisses de la maison de Louis XVI. Ces transfuges, et surtout leurs officiers, Tarapon, de Keller, Lefranc-de-Boispreau, de Monlinier et Talvaz, se distinguèrent depuis par leur intelligence et leur bravoure.

L'armée étant à Saumur, un détachement, commandé par Beauvollier l'aîné, se porta sur Loudun, et un autre parti plus faible s'empara

de Chinon. Les républicains crurent un instant que l'armée royale se dirigeait sur Tours; mais Chinon et Loudun furent bientôt abandonnés. Les députés de Chinon, qui avaient réclamé des conditions supportables, venaient de recevoir la réponse suivante, qui donne une idée de la politique des chefs vendéens, à l'époque la plus brillante de leur histoire. « Nous ne com-» battons point pour faire des conquêtes, pour » prendre des villes, pour faire des prisonniers, » acquérir une puissance; nous venons seulement » pour ramener l'ordre, la religion et la paix, dont » vous sentez le besoin comme nous. Si vous vous » défendez, nous vous combattrons loyalement, » et après, nous vous regarderons comme des » amis, et nous prendrons les mesures nécessaires » pour ramener parmi vous le règne de la religion » et de la monarchie, que nous croyons indispen-» sables à votre bonheur et au nôtre. Si, au con-» traire, vous nous tendez les bras, vous êtes » d'avance nos amis, et nous prendrons, de con-» cert avec vous, les moyens les plus prompts » pour parvenir à ce même but ». C'est ainsi qu'alliant la politique à la force des armes, les royalistes profitaient de leurs succès pour se faire de nouveaux partisans.

Les républicains n'avaient plus à leur opposer

pour barrières qu'Angers, Niort et Nantes. Niort renfermait tout au plus vingt mille hommes, dont moitié seulement de troupes aguerries. Sept mille soldats défendaient Angers et les Ponts de Cé. Les commissaires conventionnels dépêchèrent un de leurs collègues au général Biron, pour lui exposer l'état déplorable de l'armée de Saumur, et pour l'engager à faire une prompte diversion qui pût arrêter l'ennemi. Un autre commissaire porta l'ordre à la garnison d'Angers, de se retirer sur Tours par La Flèche, en cas d'échec Enfin un troisième se rendit auprès du comité de salut public pour solliciter des secours; mais ce comité, encore étourdi par la crise du 31 mai, dont je parlerai bientôt, ne put alors s'occuper de la Vendée, ni rien accorder.

A la séance du 22 juin, des envoyés de Nantes firent, à la barre de la convention, le tableau déchirant de la malheureuse situation de cette ville, environnée de rebelles et livrée à ses propres forces : ils réclamèrent de grandes mesures, proposèrent de sonner le tocsin dans toute la France, et de se lever en masse; étranges propositions, qui indiquaient déjà l'irritation des esprits et le délire révolutionnaire qui s'emparait de toutes les têtes. Ces propositions furent tour à tour combattues et appuyées. Thu-

riot n'y vit qu'une source de désordres et de déchiremens : il demanda que l'assemblée ne prît que des mesures mûries dans le comité de salut public. Barère, qui en était membre, observa que, depuis son institution, le comité avait senti que la plaie la plus dangereuse de la république était la Vendée ; « et c'est, dit-il, particulièrement sur ce *chancre politique* qu'il a » porté ses soins et sa sollicitude ». L'expression de Barère fut répétée dans toute la France. On verra quelle induction cruelle on en tira par la suite. « Il est, ajouta Barère, une peste qu'il » faut détruire, et à laquelle le comité propose » de porter remède ; je veux parler de la déser- » tion ». En effet, il suffisait aux prisonniers, pour rester libres, de prêter le serment de ne jamais porter les armes contre Louis XVII, contre la religion catholique, et en particulier contre l'armée royale. On leur donnait acte du serment, et, après leur avoir coupé les cheveux, on les renvoyait dans leurs foyers. Tant de modération faisait non-seulement des prosélytes aux royalistes, mais elle tendait encore à enchaîner le courage du soldat républicain.

Aussi la convention prononça-t-elle, sur la proposition de Barère, les peines les plus sévères contre les déserteurs et les prisonniers qui,

munis de passe-ports des Vendéens, se croiraient dispensés de rentrer sous leurs drapeaux.

Les administrateurs d'Eure-et-Loir vinrent aussi déposer à la barre leurs inquiétudes au sujet de la prise de Saumur et de l'invasion présumée de la Mayenne et de la Sarthe, où l'alarme s'était répandue. Ils proposèrent également de sonner le tocsin, de se lever en masse, de faire porter, à la tête de l'armée, la statue de la liberté, environnée d'un certain nombre de législateurs. Tallien, qui arrivait de Saumur, s'éleva contre ces motions délirantes. Il dit que les républicains ne devaient leurs défaites qu'au morcèlement des troupes; il annonça plus d'ensemble et plus de fermeté dans les mesures de défense.

Dans la capitale c'était de l'agitation, dans l'ouest de la frayeur. L'armée royale marchait sur Angers, où les républicains auraient voulu combattre. Un conseil de guerre décida l'évacuation de la ville, motivée sur des ordres supérieurs. « Angers, avait écrit le général Menou, » ne peut être défendu ». Cependant, il était contraire aux décrets d'abandonner une place avant d'avoir constaté, par procès-verbal, qu'elle n'était pas tenable, et surtout avant l'arrivée de l'ennemi. D'ailleurs Angers avait quatre mille hommes de garnison, sous les ordres du général

Barbasan, et l'ennemi n'avait point encore paru; pourtant la ville fut évacuée avec une précipitation sans exemple : la retraite eut tout le caractère d'une déroute. Les troupes, la garde nationale, les magistrats, les citoyens l'abandonnèrent dans le plus grand désordre, ne sauvant que les papiers, les caisses publiques, vingt-deux pièces de canon de campagne, et laissant aux royalistes munitions, grosse artillerie et approvisionnemens. La frayeur fut telle, qu'au lieu de prendre la route de La Flèche, on prit celle de Laval pour gagner Tours; circuit de cinquante lieues, auquel la peur ne permit pas de songer. On voyait les Vendéens partout. Ce ne fut que six jours après qu'ils occupèrent la ville. Leur premier soin fut la délivrance des nobles et des prêtres incarcérés, que les administrateurs fuyards venaient d'oublier, et qui grossirent la masse des Vendéens. On établit ensuite une municipalité royaliste. Le soi-disant évêque d'Agra officia pontificalement dans la cathédrale d'Angers. Il affectait la simplicité d'un apôtre, ne voyageait qu'à cheval, accompagné d'un prêtre et d'un seul domestique, portant sa crosse de bois doré.

L'enthousiasme des adversaires de la révolution fut bientôt à son comble : on faisait publiquement des cocardes blanches; on se disposait

ouvertement à se ranger sous le drapeau royal. Les commissaires conventionnels devinrent plus sévères à mesure que le danger devenait plus pressant. Ils proclamèrent à Tours la peine de mort contre quiconque favoriserait l'ennemi, soit par des discours, soit autrement; ils établirent une commission militaire, et en imposèrent, par leur énergie, à la multitude encore indécise : ils avaient tout à craindre de la force et de l'audace des Vendéens, dont ils suivaient, avec inquiétude, tous les progrès.

L'attaque de Nantes une fois résolue, toutes les divisions de l'armée royale se mirent en mouvement; maîtresses du cours du fleuve, elles descendirent vers Nantes par la rive droite. Des courriers furent dépêchés dans le Bas-Poitou, avec des lettres pressantes qui invitaient les principaux chefs de cette partie de la Vendée, à concourir à l'expédition. Tous y adhérèrent; l'accord fut unanime, et les deux armées royales combinées marchèrent de concert à l'attaque du grand boulevard de la Loire. Mais avant d'entamer le récit de ce fameux siége de Nantes, je résumerai les opérations préliminaires des chefs de la Basse-Vendée, que je n'ai perdu de vue que pour raconter, avec moins de confusion, les exploits de la grande armée d'Anjou et Haut-Poitou.

Charette, forcé d'abandonner Machecoult, s'était retiré à Legé, où il avait établi quelqu'ordre dans sa troupe. Sa cavalerie, répandue dans les paroisses environnantes, y avait recruté, et quand les Nantais étaient revenus l'attaquer, ils les avait battus. Il leur prit deux pièces de canon et des munitions, dont il avait un besoin urgent. Les bijoux et l'argent des Nantais restés sur le champ de bataille, assouvirent la cupidité de ses soldats. Il redoutait, pour la discipline, l'occupation prolongée de Legé. D'un autre côté, les habitans de ce bourg s'opposaient à son départ. Charette laissa passer prudemment cette espèce de fermentation, et marcha ensuite sur Saint-Colombin, où il surprit quatre cents hommes du régiment de Provence. Les prisonniers furent traités avec plus d'égards que les volontaires nationaux : Charette en garda même plusieurs pour instruire ses paysans aux manœuvres ; mais le sous-officier à qui la garde du drapeau était confiée, l'ayant emporté à Nantes, tous les prisonniers de la ligne furent dès-lors assimilés aux gardes nationaux. Toutefois, Charette en fit proposer l'échange ; le refus des Nantais ne fit qu'aigrir les esprits. Les habitans de Legé étant venus implorer son secours, il leur promit, d'un ton prophétique, de chasser l'ennemi

avant deux jours. En effet l'ennemi se présente, et à l'approche de Charette, il prend la fuite sans combattre. Alors la réputation de ce chef se rétablit : un détachement armé et aguerri sortit du Loroux pour venir se ranger sous ses drapeaux. Savin et Joly s'y réunirent également pour attaquer Palluau; mais l'expédition échoua faute d'accord et de précision : le désordre fut tel, que les Vendéens se fusillèrent entr'eux. Charette se replia de nouveau sur Legé, où régnait l'abondance et même les plaisirs. Ce quartier-général du Bas-Poitou était aussi le séjour d'une Vendéenne célèbre par ses grâces et par sa beauté. Madame de La Rochefoucault attirait sur elle tous les regards et les hommages de Charette. Tandis qu'elle se bornait aux conquêtes faciles de son sexe, la multitude, qui, sans rien approfondir, saisit et propage tout ce qui semble extraordinaire, la transformait en amazone, combattant au premier rang pour le trône et l'autel. On la vit, il est vrai, dans des momens moins heureux pour son parti, voltiger à cheval sur le flanc des colonnes, pour éviter le danger des combats, sous la protection du fermier Thomaseau, animé, dit-on, pour elle d'un sentiment tendre. Ce fidèle écuyer ne put la garantir : tous deux tombèrent dans un parti ennemi, furent transférés aux Sa-

bles-d'Olonne, et condamnés à mort. Ils marchèrent au supplice avec courage.

Jusqu'alors Charette n'avait eu à combattre que des corps de deux à trois mille hommes; ce n'était rien en comparaison des batailles livrées par la grande armée d'Anjou. Appelé enfin à partager ses succès, Charette voulut agir de concert avec les autres divisions du Bas-Poitou, pour dégager le pays et s'approcher de Nantes. Le rendez-vous général était à Legé, où se fit le rassemblement le plus nombreux qu'on y eût vu jusqu'alors. La Cathelinière et Pajot parurent à la tête de l'avant-garde, avec les paysans du pays de Retz et du Loroux. Charette, de concert avec les divisions de Joly, de Savin, de Vrignaux et de Couëtu, attaqua l'adjudant-général Boisguillon à Machecoult, le défit complètement, lui enleva son artillerie et ses bagages, et reprit son premier quartier-général. Vrignaux, commandant la division de Vieillevigne, périt à ce combat: c'était un maître sellier, ancien soldat, qui s'était jeté franchement dans la guerre civile. Sa bravoure et son coup-d'œil dans l'action étaient inappréciables. Il aspirait au commandement en chef, et en le perdant, Charette fut débarrassé d'un rival, tellement cher aux Vendéens, que tous pleurèrent sa mort. Charette garda toute l'artillerie enlevée à

Machecoult, et agit dès-lors comme chef de toute l'armée, quoique les autres généraux se crussent indépendans. De là naquirent les premières semences de division. Les cantonnemens républicains s'étant repliés sur Nantes, La Cathelinière, qui marchait sur le port Saint-Père, le trouva abandonné, ainsi que Bourgneuf. D'un autre côté, Lyrot et Designy rassemblaient toutes leurs forces à Lalloué pour seconder Charette. Beysser, avec la légion nantaise, chercha Lyrot pour le combattre. Le 20 juin, entre la Sèvre et Lalloué, soixante Vendéens se présentent en tirailleurs; ils feignent de se replier; l'impétueux Beysser les poursuit; arrêté tout-à-coup par des retranchemens abandonnés, il les franchit sans obstacle; et derrière le dernier, qui était le plus élevé, il aperçoit dix mille royalistes rangés en bataille : il n'était plus temps de les éviter. Une terrible fusillade s'engage; les deux commandans de la légion nantaise tombent sous le feu des Vendéens; Beysser a deux chevaux tués sous lui. La cavalerie poitevine charge avec fureur : les républicains étonnés, surpris, se débandent, fuient en désordre, jettent leurs fusils et leurs sacs : les landes en furent couvertes. Poursuivis dans l'espace de trois lieues, ils ne s'arrêtèrent en sûreté que dans Nantes même. Alors cette ville se trouva pressée, sur la rive gauche,

par toutes les divisions du Bas-Poitou, tandis que la grande armée royale marchait pour l'attaquer sur la rive droite. Elle approchait d'Ancenis. Les postes de Montrelais et de Varades furent culbutés par la division de Bonchamps. Ancenis, dominé par des hauteurs d'où l'artillerie pouvait le foudroyer, ouvrit ses portes, non sans hésiter. La garnison refusa de se défendre, et les corps administratifs, les révolutionnaires marquans se réfugièrent à Nantes, où tout déjà ne respirait que la guerre.

LIVRE VI.

Attaque et défense de Nantes. — Retraite de l'armée royale. — Mort du généralissime Cathelineau. — Attaque de Luçon. — Trouée de Westermann; défaite de ce général. — Formation et organisation du conseil supérieur. — Régime intérieur de la Vendée.

Au confluent de trois rivières, Nantes, placé sur une colline presque continue de l'est à l'ouest, est arrosé au midi par la Loire, où l'Erdre se perd après avoir baigné la ville au nord. Ses dehors fertiles et pittoresques présentent au sud des prairies immenses, coupées par divers bras du fleuve, et couronnées de côteaux ornés de maisons de campagne. Une population de soixante-quinze mille ames, trois cents rues, trente places publiques, dix-huit ponts, dont six d'île en île se prolongeant sur la Loire; et cent cinquante navires qui rapportaient les productions des deux mondes, faisaient de Nantes, avant la révolution, l'une des villes les plus florissantes de l'empire.

Ceinte autrefois de fortes murailles, armées de

dix-huit tours, mais ouverte aujourd'hui de toutes parts, elle ne présentait aux Vendéens qu'une faible contrevallation de près de deux lieues d'étendue. Ses fortifications se réduisaient à quelques bouts de fossés, quelques parapets faits à la hâte, une artillerie augmentée de quelques bouches à feu empruntées à la marine, mais presque inutiles par le peu d'avantage des positions. Avec de si faibles moyens, les Nantais ne pouvaient guère espérer de résister à une grande armée. Toutefois, ils résolurent de se défendre. On croit, avec raison, que les destinées de la révolution française furent alors attachées à la résistance de Nantes, et que cet événement militaire est l'un des plus importans de la guerre civile.

Le 24 juin, deux prisonniers nantais envoyés par Cathelineau en parlementaires, remirent à Baco, maire de Nantes, une sommation des chefs de l'armée catholique et royale (*), portant que le drapeau blanc serait arboré, la garnison désarmée par capitulation, les caisses publiques, approvisionnemens et munitions livrés sans délai; en outre, que les députés de la convention en mission à Nantes, seraient remis en otage.

(*) Voyez, à la fin du volume, *Pièces justificatives*, n.° XII.

A ces conditions, les chefs vendéens s'engagaient à préserver la ville de toute invasion, de tout dommage, et à la mettre sous la protection spéciale de l'armée catholique. En cas de refus, ils menaçaient de la livrer à une exécution militaire, et de passer la garnison au fil de l'épée.

Les commissaires Gilet et Merlin de Douai convoquent à l'instant les autorités, font lecture de la sommation, et décident qu'on se défendra. Le maire Baco, faisant amener devant lui les parlementaires : «Voici ma réponse, leur dit-il : *Nous » périrons tous, ou la liberté triomphera* ». On tint secret l'envoi des parlementaires, pour ne pas semer l'effroi parmi les lâches, ni faire naître l'espérance parmi les nombreux partisans des Vendéens.

Les commissaires de la convention déclarent la ville en état de siége, et en confient le commandement à Beysser, qui était subordonné à Canclaux, général en chef de l'armée.

Dans une proclamation énergique, Beysser annonça que la police sévère des camps gouvernait la ville, et qu'il mettait les Nantais en réquisition permanente ; il leur parla de leurs premiers élans pour ébranler le trône, rappela leur serment pour la conservation de la liberté, excitant aussi leur courage pour la défense de leurs propriétés.

et de leurs richesses. « Mais, si par l'effet de la » trahison ou de la fatalité, ajouta-t-il, Nantes » tombait au pouvoir des ennemis, je jure » qu'elle deviendrait leur tombeau et le nôtre, et » que nous donnerions à l'univers un grand et » terrible exemple de ce que peut inspirer à un » peuple l'amour de la liberté, la haine de la ty- » rannie ». Cette proclamation enflamma les courages. Quoique la ville fût divisée en plusieurs factions, le danger ou la terreur les ralliant toutes, fit que la masse se dévoua pour la résistance. D'ailleurs les cruautés commises à Machecoult avaient ulcéré les cœurs et exicité l'indignation. Les corps administratifs, la garde nationale, les sociétés populaires, réunis dans la cathédrale, prêtèrent le serment de s'ensevelir sous les ruines de la ville, plutôt que de la livrer aux royalistes; ils firent aux républicains des départemens environnans, un appel dont voici les principaux traits :

« Levez-vous, fiers enfans de l'Armorique! » levez-vous! il n'est plus temps de délibérer; » votre salut ou votre perte sont ici, sous nos » murailles. Accourez, les brigands ne délibèrent » pas! Entendez, entendez les cris de vos frères; » qu'ils soient pour vous le canon d'alarme! » Frères, si l'on vous dit que des forces impo-

» santes marchent à notre secours, n'en croyez
» rien et partez; si l'on vous parle de victoires
» remportées sur les rebelles, n'en croyez rien
» et pressez encore plus vos pas; et si l'on vous
» disait que Nantes capitule ou s'est rendu, ah!
» frères et amis! alors surtout hâtez-vous, hâtez-
» vous d'accourir. Venez, nous vaincrons ensem-
» ble, ou nous vous laisserons un exemple à suivre.
» Descendans des anciens Bretons, dont Tacite
» disait qu'ils ne voulaient pas même que leurs
» regards fussent souillés par l'aspect de l'escla-
» vage, rappelez-vous la gloire de vos ancêtres.
» Les Romains ne purent vous soumettre, et des
» esclaves vous apportent le joug! Baisserez-vous
» la tête? Non, non : aux armes! le rendez-vous
» est à Nantes; aux armes! levez-vous tous,
» pressez la terre, volez! Ce n'est qu'en nous
» levant en masse que nous sauverons la liberté
» compromise »!

Cinquante mille royalistes étaient aux portes de Nantes, et il n'était plus temps d'appeler des secours. Cathelineau et d'Elbée, à la tête de douze mille hommes, se dirigeaient d'Ancenis sur la ville, pour l'attaquer du côté du nord. D'Autichamp et Fleuriot, avec quatre mille Vendéens de la division de Bonchamps, s'avançaient par la route de Paris, pour l'attaquer à l'est,

entre la Loire et l'Erdre. Le concours des forces de la Basse-Vendée, qui allaient serrer Nantes au midi, eût été plus décisif, sans la barrière de la Loire, qu'elles ne pouvaient guère franchir. Avec dix mille hommes et douze pièces de canon, Lyrot-La-Patouillère occupa la Croix-Moriceaux, et Charette, après avoir réuni toutes les divisions du Bas-Poitou, campa dans les landes de Ragon et aux Cléons, pour attaquer par le pont Rousseau. A l'exception de quatre compagnies, composées de transfuges, et de quelques Bretons organisés par Bonchamps, l'armée catholique marchait sans ordre, quoique les paysans fussent distingués par paroisses. Des prêtres les suivaient, dépouillés de leurs costumes; mais on les reconnaissait aisément aux marques de déférence qui leur étaient prodiguées. Ils s'efforçaient, par leurs prières, par leurs exhortations, de prévenir l'indiscipline et d'arrêter la désertion des paysans, qui, depuis la prise de Saumur, brûlaient de rentrer dans le Bocage. A défaut de solde régulière, la masse des Vendéens se procurait, çà et là, des vivres, surtout quand le pain, qui suivait dans des chariots, venait à manquer. Pour les attacher à leurs drapeaux, les chefs, sans leur promettre le pillage de Nantes, leur faisait entrevoir un riche butin.

Cependant les Nantais n'avaient dans leurs murs que peu de troupes aguerries, et quelques bataillons de gardes nationaux; ils avaient au dehors, sur la route de Paris, un camp assez faible dans la position de Saint-Georges; le cent dix-neuvième régiment, affaibli aux Antilles, couvrait le chemin de Vannes; et un bataillon des Côtes-du-Nord gardait la partie du pont Rousseau, qui est au-delà de la Sèvre. Le général en chef fit doubler tous les postes. Des barricades armées de canons fermèrent les issues de la ville; des batteries furent dressées à l'ouest, et des bateaux armés stationnèrent sur la Loire. Près le château, à l'est, une batterie protégea également le cours du fleuve et la partie occidentale de la prairie de Mauves. Le 27 juin, Cathelineau et d'Elbée attaquèrent le poste du bourg de Nort, pour de là tomber sur Nantes, et tourner le camp de Saint-Georges. Au premier avis, le général Canclaux accourut pour faire partir un renfort qui ne put arriver assez tôt. Nort n'était défendu que par le troisième bataillon de la Loire-Inférieure. Cette poignée de braves, commandés par un ferblantier de Nantes, nommé Meuris, soutint pendant douze heures le feu continuel de l'avant-garde des Vendéens. D'Elbée, découragé par tant de résistance, et croyant avoir à combattre une armée en-

tière, allait ordonner la retraite, lorsqu'une femme échappée de Nort vint lui assurer qu'il n'était défendu que par quatre cents hommes. D'Elbée et Cathelineau ordonnent aussitôt une nouvelle attaque. D'Autichamp, qui veut signaler ses premières armes, s'avance avec trois cents Bretons d'élite, passe sur la chaussée d'un moulin au-dessous de Nort, et par cette manœuvre hardie, tourne et emporte le village. Réduits à cinquante hommes, les républicains évacuèrent Nort, et emportèrent avec eux leurs drapeaux; dix-sept de ces braves seulement rentrèrent à Nantes. Cette glorieuse résistance, à laquelle les Vendéens ne s'étaient point attendus, retarda leur marche, et donna le temps au général Canclaux de faire arriver un convoi de vingt-cinq milliers de poudre et de six millions de cartouches, indispensables pour se défendre. Nort tombé au pouvoir des royalistes, Canclaux eut, dès ce moment, de l'inquiétude sur sa position, qui ne couvrait plus les routes de Rennes et de Vannes. Il eût été imprudent d'attendre l'ennemi dans le camp de Saint-Georges, dont les ouvrages n'étaient point encore achevés; tout le flanc gauche était à découvert, et d'ailleurs la division de Bonchamps avançait par Ancenis. Maître des routes de Vannes et de Rennes, Cathelineau pouvait non-

seulement soulever le pays, mais y vivre à discrétion, et renforcer son armée. Il ne fallait donc plus songer qu'à la seule défense de Nantes. La levée du camp fut décidée, et, pour voiler son mouvement, le général Canclaux ordonna à l'avant-garde de tenir en cas d'attaque, ce qui eut lieu en effet. Pendant ce temps, le camp se levait, les équipages, le parc d'artillerie filaient vers la ville, dans le silence et sans précipitation. Bientôt les demi-brigades suivirent; les unes occupèrent les postes dans l'intérieur, d'autres bivouaquèrent au dehors près des barrières; et à onze heures et demie toute l'armée garnissait les ouvrages. Les généraux tinrent conseil: le général Bonvoust, commandant l'artillerie, déclara qu'il ne pouvait répondre d'une place ouverte de toutes parts, ayant deux lieues de circonférence. Les commissaires conventionnels, Merlin et Gilet, voyant l'appareil formidable que déployait l'ennemi, se rangèrent de l'opinion du général Bonvoust, et mirent l'évacuation de la ville en délibération; mais Canclaux vota pour la défense de Nantes. Toutes les autorités, toutes les députations des sociétés populaires réunies, ayant voté aussi avec fermeté, pour opposer la plus vigoureuse résistance aux efforts des royalistes, chacun courut au poste qui lui était assigné. D'abord l'attention se porta sur les

mouvemens de Charette, au-delà du pont Rousseau. Ce chef, instruit de la marche et des progrès de la grande armée vendéenne, faisait ses dispositions pour agir de concert. Un détachement de sa cavalerie étant venu insulter les avant-postes, on crut avoir à soutenir, de ce côté, une attaque sérieuse, et le général Beysser fit évacuer la partie du faubourg au-delà de la Sèvre. Nantes était pour ainsi dire cerné, et tout annonçait, pour le lendemain, des scènes de carnage.

Un silence profond régnait dans le court intervalle qui sépare la nuit et le jour; les républicains se livraient au repos; la garde seule veillait. Tout-à-coup l'artillerie de Charette commence son feu : le bruit redoublé du canon, le son des instrumens guerriers appellent les Nantais au combat : l'ennemi s'avance. Les divisions du Bas-Poitou se déploient, au-delà de la Loire, sur tous les points accessibles de la rive gauche, pour les attaquer à la fois. Quoique bien servie, l'artillerie de Charette ne cause d'abord que peu de dommage; celle des républicains ménageant son feu, est si bien dirigée, qu'elle abat trois fois le drapeau blanc qui flottait au-delà de la Sèvre. Ce n'était là qu'une diversion. La principale attaque, dirigée par Cathelineau et par d'Elbée,

commença presqu'aussitôt sur les routes de Rennes et de Vannes. Au premier coup de canon tiré de ce côté, on entendit battre la générale dans tous les quartiers de la ville ; chacun prit les armes, et, se séparant de ce qu'il avait de plus cher, vola sur la place publique, déjà couverte de bataillons. Le canon gronde, ses coups redoublés précipitent la marche de douze mille combattans vers les points menacés. On distinguait surtout la légion nantaise, exposée au premier feu, à la porte de Rennes. Avant quatre heures du matin, le bataillon des vétérans était sur pied. « Citoyens, lui dit le commandant, ce jour va » couvrir les Nantais de gloire ou d'une honte » éternelle ; que leur courage, que leur énergie » nous rassurent ; jurons tous de ne point capitu- » ler, et de mourir plutôt que de nous rendre » aux rebelles ». Tous en firent le serment.

Déjà l'avant-garde de Cathelineau, traînant avec elle trois pièces de canon et deux pierriers, avait sommé le faubourg Marchix, tandis que d'Elbée, renforcé par cinq cents Bretons, se jetait sur les routes de Vannes et de Rennes. Le cent neuvième régiment, trop faible, se hâte de rentrer au dedans des barrières ; alors d'Elbée ne trouvant plus d'obstacle, s'avance à demi-portée du canon. Ses phalanges présentent un front menaçant,

dont les files prolongées s'emparent des hauteurs de la grande route et des champs qui l'avoisinent. Cathelineau place sur sa gauche un corps nombreux, qui couvre bientôt la route de Vannes et les chemins adjacens. Les tirailleurs s'engagent dans les sentiers couverts; et, à la faveur des blés et des haies, ils pénètrent dans les vergers, dans les jardins qui entourent la ville, et s'emparent de diverses maisons, d'où ils dirigent sur les républicains le feu de leur mousqueterie.

A huit heures, l'artillerie royale tira à demi-portée de la hauteur de Barbin, dont la batterie riposta vivement. Le bataillon nantais de Saint-Nicolas soutint le feu avec courage; il redoubla de part et d'autre. Une pièce de canon placée près la porte de Rennes fut démontée par les royalistes, et là les canonniers républicains qui servaient la batterie périrent presque tous; c'était un spectacle horrible. La terre était couverte de membres épars et déchirés, de cadavres mutilés: les vivans qui remplaçaient les morts étaient bientôt remplacés à leur tour.

Cependant l'avant-garde de la division de Bonchamps, à peine arrivée par la route de Paris, attaqua les avant-postes du faubourg Saint-Clément. Fleuriot, qui la commandait, encourageait

les Vendéens par son exemple. De là il s'avançe, suivi de d'Autichamp et du reste de sa division, vers la porte de Rennes, où Cathelineau dirigeait les efforts du gros de l'armée royale. En même temps Lyrot, sur la rive gauche, attaquait le poste de Saint-Jacques, défendu par l'adjudant-général Boisguillon, qui, malgré le nombre des assaillans et le feu continuel de l'artillerie, les contint pendant toute l'action. Sur ce point, la seule garde nationale nantaise fut opposée aux forces de Charette et de Lyrot. Mais plus hardis, les soldats de ce dernier passèrent la Loire, sur des bateaux, du côté de Richebourg, couvrirent les prés de Mauves, et ripostèrent avec avantage au feu des républicains.

Toutefois l'ordre et la discipline régnaient dans la ville, assaillie sur sept points différens par le feu continuel du canon et de la mousqueterie. Le général Canclaux, après s'être présenté à toutes les attaques, se tint à la porte de Rennes, où s'aggravait le danger. Beysser parcourait aussi tous les postes, et animait le soldat. Son air martial en imposait; monté sur un cheval superbe que couvrait une peau de tigre, on l'aurait pris plutôt pour un dictateur que pour un général subalterne: son éclat contrastait avec la modestie et la simplicité du général en chef.

A dix heures, l'attaque devint plus vive encore aux portes de Paris, de Vannes et de Rennes. Fleuriot ordonne aux compagnies bretonnes d'avancer au pas de charge, et marche à leur tête : un coup de canon lui emporte une jambe et l'étend aux pieds de ses soldats, sous les yeux même de d'Autichamp. Le chevalier de Mesnard est également blessé. D'Autichamp prend aussitôt le commandement de la division, et continue l'attaque, sous le canon des républicains ; deux de ses chevaux sont tués sous lui, et il voit périr en un moment trente-sept canonniers royalistes.

D'un autre côté, Cathelineau, d'Elbée, Talmont, ramènent les Vendéens au combat. A l'aspect des Nantais, les royalistes, excités par la voix de leurs chefs, serrent leurs rangs et redoublent leur feu. Celui des républicains, plus habilement dirigé, ne porte que des coups réglés, sûrs, qui brisent les caissons des Vendéens et renversent leurs meilleurs pointeurs. Talmont est blessé en chargeant à la tête de la cavalerie. Les royalistes reculent, l'animosité les ramène, et la mort vole dans tous les rangs. Des tourbillons de poussière et de fumée enveloppent les combattans, dont le sang baigne la terre jonchée de cadavres ; des voix menaçantes se joignent aux coups redoublés d'une nombreuse artillerie; des

cris de fureur se mêlent aux derniers soupirs des mourans ; le plus affreux tumulte remplit la ville, et, malgré les pertes des deux partis, la victoire reste indécise. L'ardent Cathelineau veut, par un dernier effort, enlever la batterie de la porte de Vannes, et pénétrer de ce côté : il donne le signal de la charge, et s'élance à cheval à la tête des siens. Les plus braves s'avancent même jusqu'à la place de Viarme ; ils y périssent presque tous. Là le cent neuvième régiment oppose la plus courageuse résistance. Une balle frappa le généralissime Cathelineau : il tombe ; les Vendéens consternés, le relèvent, l'emportent, et le découragement s'empare de tous les cœurs : on pert l'espoir de vaincre, Cathelineau n'étant plus à la tête des royalistes. Vainement d'Elbée cherche à les rallier, à ranimer leur courage. Forcé d'abandonner l'attaque et d'ordonner la retraite, il laisse, sur le chemin de Rennes, une pièce de canon et un caisson brisé. D'Autichamp rétrograde aussi, continuant son feu par intervalle, pour couvrir sa marche. Serré de près par la cavalerie des républicains, il eut un troisième cheval tué sous lui : sa chute allait le livrer ; mais saisissant la queue du cheval de Forestier, qui courait à toute bride, il disparut avec lui, et laissa les républicains étonnés de sa fuite.

Cependant Charette ne ralentissait pas son feu, et sa diversion, quoique impuissante, favorisait la retraite de l'armée d'Anjou. Le jour tombait que le canon tonnait encore ; enfin la nuit ramena le calme. Au point du jour la canonnade recommença vers le pont Rousseau et au poste de Saint-Jacques. Beysser ordonna une sortie, dans laquelle les soldats de Charette furent repoussés. Peu à peu toutes les troupes du Bas-Poitou perdirent Nantes de vue, tandis que la grande armée vendéenne s'en éloignait par la rive droite.

Les rapports officiels n'évaluèrent la perte des Nantais qu'à cent cinquante hommes et à deux cents blessés ; mais des renseignemens plus sûrs l'élèvent à deux mille sur la totalité de la garnison. Elle doit être imputée, en partie, au zèle trop ardent des volontaires. La hauteur des blés, l'épaisseur des haies ne permettant pas toujours de se reconnaître, il y eut de fatales méprises. Le général Canclaux eut son habit traversé d'une balle, qui blessa un de ses aides-de-camp à ses côtés ; mais aucun officier supérieur ne fut atteint. Le maire Baco, emporté par son énergie et par son courage, brava aussi le danger, et reçut, à la tête de la garde nationale, un coup de feu. Tout le temps que dura l'attaque, l'ordre et le calme régnèrent dans l'enceinte de la ville ; et,

tandis qu'elle était foudroyée par une artillerie nombreuse, tandis que les gémissemens des mourans et des blessés ajoutaient à l'horreur de cette journée, les patrouilles des vétérans relevaient les postes sans trouble et avec toute l'exactitude d'un service régulier et tranquille. Les femmes mêmes oublièrent jusqu'à la faiblesse de leur sexe; dévorant leurs alarmes, elles prodiguèrent sans relâche des soins aux blessés et aux mourans. Il y eut des traits de bravoure et de désintéressement qui méritent d'être cités. Gombart, vicaire de la paroisse de Sainte-Croix, et grenadier au sixième bataillon de la première légion nantaise, voyant un père de famille trop exposé : « Retire-toi, lui dit-il, c'est » à moi d'occuper ce poste ». Il prend sa place, et reçoit aussitôt un coup mortel. Désiré Dubreuil, sergent au onzième bataillon de Seine-et-Oise, terrasse un officier vendéen au moment où celui-ci le couchait en joue : il lui enlève son fusil, son chapeau, orné d'un chapelet et d'une bande de gaze blanche, laissant à d'autres sa ceinture, où se trouvaient cinquante louis d'or, dont il ne voulut rien accepter. Les balles qui servirent aux républicains, pour repousser les Vendéens, furent faites avec du plomb tiré des tombeaux des nobles et des prélats nantais. La perte

des assiégeans surpassa de beaucoup celle des assiégés. Beysser la porta à neuf mille hommes, supputation évidemment exagérée.

Nantes dut son salut au sang-froid du général Canclaux, à l'activité du général Bonvoust, qui dirigea l'artillerie, et au brillant courage de Beysser. Nantes, sans fortifications, n'eut que la valeur de ses habitans et de sa garnison à opposer aux attaques répétées des royalistes. Mais la conduite d'un grand nombre de Nantais, en ce jour de crise, fut une preuve nouvelle de l'empire que peut exercer la terreur : tous ceux avec qui les Vendéens avaient des intelligences, craignant d'être soupçonnés, se battirent; il y en eut même qui se firent tuer. La prise de Nantes eût été le signal du soulèvement de la Bretagne, et de la chute de tous les points fortifiés à l'embouchure de la Loire. Le château d'Aux, Paimbœuf, le magnifique établissement d'Indret, tous les postes situés sur la côte depuis la Loire jusqu'aux Sables, les îles de Bouin et de Noirmoutiers, seraient tombés au pouvoir des royalistes.

Si l'ordre, l'accord et l'ensemble régnèrent dans la défense, jamais attaque ne fut plus mal combinée, ni plus mal dirigée. Tous les corps vendéens devaient donner simultanément le 28 juin. Mais le retard de la prise du bourg de Nort,

que d'Elbée et Cathelineau auraient dû prévoir, dérangea tous les calculs. D'ailleurs, les royalistes n'étaient point en assez grand nombre, tant la désertion à Saumur avait éclairci leurs rangs. Les chefs de la Basse-Vendée comptèrent trop sur les intelligences qu'ils s'étaient ménagées dans la ville. Que pouvaient quelques amis timides contre tant d'ennemis courageux? Selon les Vendéens, ils n'échouèrent que pour s'être écartés du plan général d'attaque. On avait arrêté, en conseil, de laisser aux Nantais le chemin libre du côté de Vannes, pour ne pas les réduire à une défense désespérée : c'était surtout l'avis de Cathelineau ; mais le prince de Talmont voulant se signaler, à son premier fait d'armes, et voyant, dans la chaleur du combat, qu'une foule de Nantais fuyaient du côté de Guérande, s'y porta avec deux pièces de canon, et les força de rétrograder. Pressés ainsi de toutes parts, les assiégés, dont plusieurs avaient déjà le sac sur le dos, ne trouvant point d'issue, se battirent en désespérés. Du reste, le plan des Vendéens était essentiellement vicieux. Ils laissèrent toutes les forces du Bas-Poitou presque inactives au-delà de la Loire, tandis qu'un simple corps d'observation aurait suffi pour simuler la fausse attaque. Alors quinze à vingt mille hommes

de plus auraient pu joindre la division de Bonchamps sur la route d'Ancenis, et profitant des inégalités du terrein, attaquer en force à l'est et à l'ouest : alors Nantes eût été envahi, et les royalistes, arrivés à ce degré de prépondérance, auraient peut-être pu espérer de rétablir la monarchie de nos pères. Si Nantes ne fut pas le tombeau des Vendéens, c'est là que vint échouer leur puissance. Cathelineau, leur généralissime, fut transporté à Ancenis, en voiture, puis en bateau à Saint-Florent. La balle, qui l'avait frappé un peu au-dessous du coude, s'était perdue dans les chairs, et sa blessure, qui d'abord n'indiquait aucun danger, prit, la surveille de sa mort, un caractère alarmant. Jusque-là, ni lui, ni personne n'avait eu d'inquiétude sur son état. Un prodigieux concours de Vendéens, soldats et officiers, venaient lui témoigner l'affection publique et le désir le plus sincère de le voir promptement rétabli. On lui faisait un rapport exact des événemens de chaque jour, et il donnait ses ordres. Le 14 juillet, il expira, emportant l'espérance du rétablissement de l'autel et du trône. On l'inhuma avec pompe, et il la mérita; le commandement ne lui avait point inspiré d'orgueil. Plein d'égards pour les officiers d'une naissance et d'une fortune supérieures à la sienne, il n'en fut point dominé

Ferme et rigide, il puisa dans le sentiment de la cause pour laquelle il combattait, ce caractère d'élévation et d'indépendance, signe certain d'un vrai mérite. Il possédait un sang-froid admirable, et une tactique naturelle qui en auraient fait un grand capitaine, si la mort ne l'eût moissonné trop tôt. Il fut humain dans les combats et modeste dans la fortune. Adoré des paysans, qui l'appelaient le *saint d'Anjou*, à cause de sa grande piété, et sorti de l'obscurité subitement, il lui suffit de trois mois pour se faire un nom à jamais célèbre. Toute l'armée repassa sur la rive gauche, et fut momentanément licenciée, en attendant un appel nouveau, pour réparer l'échec de Nantes.

Après avoir célébré leur glorieuse défense, les Nantais reçurent un témoignage de la reconnaissance publique : la convention nationale décréta qu'ils avaient bien mérité de la patrie. Le général Canclaux dirigea une partie de ses forces sur Ancenis, que les Vendéens avaient évacué, après y avoir établi un comité provisoire. Le 7 juillet il l'occupa, et rétablit les communications entre Angers et Nantes; entre son armée et la division du général Menou, qui, après s'être ralliée à Tours, était rentrée à Saumur dès le 30 juin. Les commissaires de la convention y déployèrent

une grande sévérité. Un comité de surveillance rechercha les déserteurs et les habitans qui s'étaient déclarés pour les royalistes. Le jeune Montboissier fut arrêté et fusillé comme espion; Boisbernier, ancien noble, et maire d'Angers, fut traduit au tribunal révolutionnaire comme ayant arboré la cocarde blanche. Conduit à l'échafaud, il montra une grande fermeté; sa figure mâle et à caractère fit dire au peuple que c'était le chef des rebelles. A Tours, le marquis du Sanglier fut aussi condamné à mort, comme étant d'intelligence avec les Vendéens. La convention nationale, irritée de la défaite de Saumur, de l'invasion d'Angers et de l'attaque de Nantes, décréta, le 6 juillet, que les membres des comités rebelles, les prêtres et les nobles marchant sous leurs bannières, seraient assimilés aux chefs de révolte, et comme tels, soumis à la peine capitale.

Au moment où la majorité des forces vendéennes manœuvrait sur la rive droite de la Loire, le chevalier de Royrand, général de l'armée du centre, et Baudry-d'Asson, tenaient en échec la division de Luçon et l'armée de Niort. D'un autre côté, Beaurepaire, qui avait formé une division aux Herbiers, venait de marcher sur Hermenault, où il était entré sans

combattre. Les habitans ne penchaient nullement pour le parti royaliste. En général, le midi de la Vendée, ancien foyer d'un protestantisme opiniâtre, résistait à l'insurrection. Maître d'Hermenault, Beaurepaire envoya des cavaliers à la découverte du côté de Pouillé. Ils rentrèrent bientôt, vivement poursuivis par les hussards républicains. Les habitans d'Hermenault, qui désiraient leur approche, exagérèrent l'alarme, et en un instant, toute la division de Beaurepaire se dispersa. Les plus lâches jetaient leurs armes : quelques coups de fusil augmentèrent l'épouvante. Beaurepaire lui-même fut forcé de se réfugier dans le Bocage. L'adjudant-général Sandoz entra dans Hermenault, à la tête d'un détachement républicain ; mais redoutant un piége, il n'osa pénétrer plus avant, et revint à Luçon. Cette ville était d'ailleurs menacée par les Vendéens du centre, dont les principaux chefs, tels que Royrand, Bejari, Sapinaud, Verteuil, Baudry-d'Asson et de Hargues, avaient résolu de faire une diversion favorable aux opérations de la grande armée royale du côté de Nantes. S'étant portés d'abord sur Chantoney, ils y réunirent toutes leurs forces, et, le 28 juin, s'avancèrent vers Luçon, qui n'était défendu que par douze cents républicains. Ils conduisaient

près de huit mille royalistes, et n'étaient déjà plus qu'à trois cents toises de la ville, lorsque la petite armée du général Sandoz prit position pour recevoir la bataille. Une canonnade assez vive s'engagea de part et d'autre. Déjà même les royalistes étendaient leurs ailes pour envelopper les républicains, lorsque Sandoz, ordonnant la retraite, l'effectua en personne avec un bataillon de la Charente. Mais sa gauche et sa droite n'ayant pas reçu ses ordonnances, restèrent sur le terrein et soutinrent le choc avec intrépidité. Un autre incident porta bientôt le désordre parmi les royalistes: plusieurs déserteurs du régiment de Provence, que Royrand avait mêlé avec ses soldats, voyant les républicains tenir ferme, se rangèrent sous leurs anciens drapeaux. Le chef du bataillon le Vengeur, nommé Lecomte, qui était à l'aile gauche, saisit le moment propice, chargea les Vendéens et fixa la victoire. Enfoncés et poursuivis, ils laissèrent sur le champ de bataille, quatre cents morts, cent vingt prisonniers, un canon et un caisson. C'est ainsi que la petite armée de Luçon vainquit, pour ainsi dire, malgré Sandoz, son général. Il fut dénoncé à la convention, pour s'être retiré au moment du combat, et mis en jugement. C'était presque un arrêt de mort. Toutefois il fut acquitté, mais ne garda

point le commandement, qu'il remit au général Tuncq, non sans opposition de la part des soldats. Tuncq fut enfin reconnu, et bientôt nous le verrons aux prises avec toutes les forces de la Vendée.

Dans l'intervalle survenaient des événemens plus sérieux du côté de Niort. Un général fameux dans cette guerre, Westermann, pénétrait le premier au cœur de la Vendée. On a vu qu'après la prise de Saumur, un commissaire de la convention était allé prescrire au général en chef Biron, d'en venir enfin à une diversion capable d'arrêter les progrès des Vendéens vers la Loire. Biron, qui évitait de se prononcer avec trop d'éclat, voulant ménager les deux partis, n'avait pu tenir plus long-temps contre une injonction si puissante. Il avait ordonné à Westermann, posté alors à Saint-Maixent, de faire un mouvement sur Parthenay avec son avant-garde. A l'instant même ce général s'était mis en marche, croyant aller à un succès facile. Le tocsin annonce son irruption. Lescure, le bras en écharpe et à peine rétabli, sort de Clisson pour voler au secours de Parthenay, avec cinq mille Poitevins rassemblés à la hâte. Cette ville a quatre portes, celle de Thouars au nord, celle de Saint-Maixent au midi, et deux autres à l'est et à l'ouest. Lescure

fait murer les deux portes latérales, place deux pièces de canon à celle de Saint-Maixent, et ordonne des patrouilles d'heure en heure. Mais entre minuit et deux heures, les patrouilles manquèrent; de là la surprise de la ville. Le 20 juin, Westermann arrive, à deux heures du matin, par une marche forcée, avec douze cents hommes; il enlève le premier poste, parvient sans obstacle à la porte Saint-Maixent, et tue d'un coup de pistolet la sentinelle, tandis qu'un de ses aides-de-camp abat d'un coup de sabre le nommé Goujon, dragon déserteur, au moment où il allait mettre le feu au canon. La batterie prise, Westermann la fait tourner contre la porte, qui est bientôt enfoncée. Les coups de canon réveillent Lescure et M. de Beaugé; on bat la générale. Mais les Vendéens surpris résistent à peine, et au lieu d'avancer vers la porte Saint-Maixent, ils prennent la fuite par celle de Thouars. Lescure abandonné, ne dut son salut qu'à l'obscurité, qui le déroba aux républicains : un gendarme le manqua à bout portant. M. de Beaugé, poursuivi, traversa la rivière à la nage; une décharge de mousqueterie tua son cheval et lui perça la jambe : il eût péri sans le secours d'un meûnier de la rive opposée. Cependant Westermann n'occupa la ville qu'après le lever du soleil. N'osant même, faute

de renforts, s'engager dans le pays insurgé, il rentra à Saint-Maixent. Lescure revint à Parthenay et préserva la ville, que ses soldats voulaient brûler, en haine des révolutionnaires qui avaient favorisé Westermann. Après avoir ramassé trois mille hommes, ce général s'avança de nouveau sur Parthenay, que Lescure lui abandonna. Il prit Amaillou le 1.er juillet, fit saisir quatre membres d'un comité royaliste, livra la ville au pillage, et distribua aux révolutionnaires de Parthenay une part du butin. Westermann ne quitta Amaillou qu'après l'avoir fait incendier; il se porta ensuite sur Clisson, s'empara du château de Lescure, le fit piller et réduire en cendres. Lescure, qui, du haut du clocher de Bressuire, voit les flammes dévorer son château, fait sonner le tocsin dans toutes les paroisses environnantes. A peine peut-il rassembler six mille paysans mal armés et quatre pièces de canon. La Rochejaquelein, forcé déjà de quitter Saumur, par la désertion de ses soldats, réunit les insurgés de son territoire, et vole au secours de Lescure. Ce dernier venait d'évacuer Bressuire pour défendre Châtillon. Westermann s'empare aussitôt de Bressuire, et marche en avant. Le 3 juillet il trouve Lescure et La Rochejaquelein en position, sur la hauteur du *Moulin aux Chèvres*, à

deux lieues de Châtillon, ayant leurs canons braqués. Il ordonne l'attaque. Après deux heures de combat, il s'empare des hauteurs et des canons. Les Vendéens abandonnent leurs chefs; plusieurs fois Lescure et La Rochejaquelein, à force d'efforts et de courage, parviennent à les rallier; mais leurs meilleurs officiers sont atteints: une balle frappe à la tête Richard-Duplessis, et lui crève un œil; un coup de canon emporte un bras à La Bigotière. Westermann se jette, avec sa cavalerie, au milieu des Vendéens, et en fait un grand carnage. Rien ne peut l'arrêter; il franchit un retranchement et une chaussée qui venait d'être coupée en avant de Châtillon. A cinq heures du soir, il entre dans cette ville, où siégeait depuis peu le conseil supérieur. Il se rend maître d'une partie de ses archives, de son imprimerie, délivre un grand nombre de prisonniers, et s'empare de magasins immenses. Les vaincus, après avoir sauvé une grande partie de leur artillerie, se rallièrent à Mortagne et à Chollet. Le conseil supérieur, en se retirant à Mortagne, emporta ses papiers les plus importans et l'argenterie des églises, qu'il conservait en dépôt.

Après avoir fait incendier aussi le château de la Durbellière, domaine de La Rochejaquelein, Westermann prit position sur le Mont-Gaillard,

à la gauche du chemin de Châtillon à Mortagne, couvrant toutes les hauteurs jusqu'au village du Temple. Il y attendait des renforts, et il ne fut joint, le 5 juillet, que par deux mille gardes nationaux de Saint-Maixent et de Parthenay. Il redoute alors de s'être aventuré : « Il est essen-» tiel, mande-t-il à Biron, que vous marchiez » aussi vers les rebelles, pour empêcher que » toute leur masse ne se porte sur moi ». En effet, vivement pressé par un ennemi infatigable, Lescure avait expédié courrier sur courrier à d'Elbée, pour réclamer des secours. Stofflet et Bonchamps arrivent les premiers à Chollet avec leurs divisions, et, se joignant aux Poitevins, proposent d'attaquer sur-le-champ Westermann. La Rochejaquelein et Lescure y consentent avec joie : ils avaient à venger la cause générale et la dévastation de leurs propriétés. Cependant Westermann occupait toutes les hauteurs, et il n'était guère probable qu'on pût le surprendre. Stofflet proposa de faire marcher l'armée par la route de Maulevrier à Châtillon; mais on eût alors manœuvré sous le feu des républicains. Lescure, qui avait une connaissance plus parfaite du terrein, rejeta le plan de Stofflet. Ne pouvant vaincre son opiniâtreté, il s'écria : « Que ceux qui veulent périr » suivent M. Stofflet, pour moi je prends une

une abbaye, se révoltèrent, n'ayant reçu le premier jour aucune distribution, et excités d'ailleurs par un démagogue de Parthenay. Les généraux accoururent pour étouffer ce soulèvement, dont l'instigateur fut signalé et fusillé à l'instant même; tout s'appaisa. Le carnage avait été si horrible dans ces deux combats de Châtillon, si rapprochés par le temps, si différens pour les résultats, qu'on fut plusieurs jours dans la cruelle attente d'une maladie contagieuse, produite par la corruption des cadavres, dont les miasmes, irrités par des chaleurs brûlantes, empestaient l'atmosphère.

Telle fut l'issue d'une entreprise formée contre toutes les lois de la prudence. Ne consultant que son audace, Westermann avait conçu l'espérance d'anéantir la Vendée. La prise de Châtillon avait enflé ses prétentions et exalté, dans son parti, toutes les têtes. C'était à qui entrerait le plutôt dans le pays insurgé. Les autres généraux craignaient déjà que Westermann n'eût tout soumis, et qu'il ne leur ôtat la gloire et les récompenses destinées aux vainqueurs. Toutes ces illusions furent dissipées en un instant. Accusé de trahison, Westermann fut mandé à la barre de la convention nationale, où sa conduite fut discutée. Selon ses accusateurs, nul n'était à son poste, les bataillons

étaient dispersés, aucune garde avancée n'avait reconnu l'ennemi, personne n'avait donné l'alarme, l'artillerie était placée dans un enfoncement, et si presque toute l'infanterie avait été égorgée dans sa fuite, c'était faute d'avoir été protégée par la cavalerie, perfidement disposée en avant-garde. Selon Westermann, tout avait été prévu et préparé avec sagesse : sa déroute, il l'attribuait à la négligence, à la fuite précipitée des volontaires chargés de la garde de l'artillerie. Il les accusait d'avoir crié *vive le Roi! vive Louis XVII!* Il signalait comme traître un de ses lieutenans-colonels, le jeune Decaire, ancien page du comte d'Artois, qui disparut, d'après Westermann, la veille de la bataille, et se rendit auprès de La Rochejaquelein et de Lescure, pour leur faire connaître la force et la position des républicains. Où était Westermann au moment de l'attaque? Il donnait l'ordre de service, fixait les distributions : il ne fut entraîné que par le refus d'être obéi. La convention ne voyant point de traces de trahison dans sa conduite, le renvoya devant les tribunaux de l'armée, et traduisit le lieutenant-colonel Decaire devant le tribunal révolutionnaire séant à Paris. Westermann fut acquitté à Niort, et renvoyé de suite à son poste. Il a écrit lui-même sa défense; elle porte le cachet de la pré-

somption. Il prétendit avoir reçu de Biron l'ordre de marcher au secours de Nantes. Comment son général aurait-il pu lui ordonner de s'enfoncer, avec trois mille hommes, dans le pays vendéen, pour aller au secours d'une ville cernée par quarante mille royalistes? C'est d'ailleurs le 29 juin qu'eut lieu l'attaque de Nantes, et ce ne fut que le 1.er juillet que Westermann sortit de la ville de Parthenay, qui en est à quarante lieues, pour se mettre à la recherche des Vendéens. Biron ne fut point exempt de blâme. On lui reprocha d'être resté dans l'inaction avec seize mille hommes, au lieu de soutenir son avant-garde, engagée à vingt lieues de Niort. Toutefois l'incursion de Westermann servit les républicains, en leur montrant le chemin de Châtillon, devenu le siége du conseil supérieur de la Vendée.

Sa formation remonte à la prise de Fontenay-le-Comte, époque la plus glorieuse pour les Vendéens. Leurs généraux, réunis au château de la Boulaye, cédèrent aux considérations suivantes: qu'il n'existait aucun principe d'unité entre les différentes branches de l'insurrection, et que pourtant la plus étroite union pouvait seule la consolider; qu'on n'y parviendrait qu'en établissant un conseil qui, devenu centre de corres-

pondance, administrât tout le pays sous les rapports civils; que c'était là le seul moyen de faire concourir les efforts communs à un même but. L'érection d'un conseil supérieur ayant été aussitôt adopté, il fut d'abord convenu de le composer de personnes choisies dans les trois ordres de l'Etat; et quant à ses attributions, on décida qu'il entretiendrait une correspondance suivie avec toutes les divisions de l'armée, qu'il enverrait des commissaires, et qu'il organiserait les conseils particuliers des communes : on arrêta de plus qu'indépendamment du conseil supérieur, on formerait un conseil militaire, composé du gouverneur pour le Roi, du général en chef et des généraux divisionnaires. D'abord le conseil supérieur fut peu nombreux; il ne prit sa dernière forme qu'après la conquête de Saumur. Il fut convenu alors qu'il y aurait un président choisi dans le premier ordre, c'est-à-dire dans le clergé; un vice-président et un secrétaire général; que toutes les affaires, toutes les correspondances aboutiraient au secrétariat-général, qui les distribuerait dans les différens bureaux. Le conseil fut composé de la manière suivante :

Gabriel Guyot de Folleville, se disant évêque d'Agra, *président*.

Michel Desessart, gentilhomme de Norman-

die, attaché depuis long-temps à la maison de Lescure, *vice-président*.

Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers.

Michelin, homme de loi à Chantoceau.

Bodi, avocat à Angers.

Boutiller-Deshomelles, de Mortagne.

De Larochefoucault.

Lemaignan, gentilhomme poitevin.

Paillou, sénéchal de Laflocellière.

Lenoir de Pas-de-Loup, de Saumur, ex-officier des carabiniers.

Duplessis, avocat à la Roche-Sauveur.

Coudraye, notaire à Châtillon.

Brin, doyen de Saint-Laurent-sur-Sèvres.

Bourasseau de La Renollière.

Lyrot de la Patouillère.

Thomas de Saint-Marc, avocat au parlement de Bretagne, nommé à Saint-Philibert par Charette, Couëtu et La Cathelinière.

Gendron, du Port-Saint-Père.

De La Roberie.

Carrière, avocat à Fontenay-le-Comte, *procureur général du Roi*.

P. Jagault, de Thouars, ancien bénédictin *secrétaire général*.

Barré de Saint-Florent, *secrétaire général du bureau des dépêches*.

A peu d'exceptions près, le conseil n'était formé que de personnes dont le caractère et le talent décelaient la médiocrité ; toutes se faisaient cependant remarquer par leur dévouement à la cause de la monarchie et de la religion. Le président, évêque d'Agra, était regardé par la plupart des chefs vendéens, comme un instrument propre à exalter la multitude crédule et grossière. Sa figure était belle et ses manières distinguées. Un air de douceur et de dévotion lui captivait les ames pieuses. Mais son esprit était borné, et il n'avait que peu d'influence sur le conseil. Il en était de même du vice-président (Michel Desessart), homme instruit, mais pesant, droit, mais opiniâtre, dépourvu d'ailleurs de connaissances administratives. Les fonctions de secrétaire général auraient pu donner de l'influence à M. Pierre Jagault, si son ambition eût égalé ses lumières ; mais étranger à l'intrigue, il n'employa jamais son zèle ni ses talens que pour servir la sainteté de sa cause. Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers, si célèbre depuis, fut l'ame de l'administration civile de la Vendée. Sa mort, quoique récente, me laisse le droit de dire sur lui toute la vérité, soit qu'elle honore, soit qu'elle condamne sa mémoire. Né à Daon, département de la Mayenne, de parens pauvres et obscurs, Bernier, destiné

à l'état ecclésiastique, fit ses études à l'université d'Angers, fut reçu docteur en théologie, et obtint rapidement la cure de Saint-Laud. Doué d'une mémoire étonnante, d'une voix douce et sonore, il se livra à l'éloquence de la chaire; mais ses intonations étaient monotones comme ses gestes, et jamais l'élan de la sensibilité n'anima ses discours. Son caractère sombre et dominateur obscurcit ses premiers succès. La révolution lui ouvrit une carrière nouvelle : Bernier se prononça hautement contre toutes les innovations. Errant et forcé de se cacher, la piété des fidèles le déroba à toutes les recherches. Ce ne fut qu'après la prise de Saumur qu'il parut au milieu des Vendéens, lorsque l'insurrection offrait un refuge. Admis au conseil supérieur, alors commença son influence politique et religieuse. Dans toutes les occasions importantes on voyait l'évêque d'Agra à l'autel et Bernier dans la chaire; l'un et l'autre excitaient les Vendéens au courage et à la piété. Dans un pays où les prêtres se faisaient remarquer plutôt par la simplicité de leurs mœurs que par les qualités brillantes qui subjuguent, Bernier fut bientôt regardé comme un phénomène. Sa facilité pour le travail, sa prodigieuse aptitude, sa rédaction aisée, lui acquirent un ascendant marqué sur

le conseil vendéen ; il n'avait que deux mois d'exercice, et déjà son influence en dirigeait tous les travaux. Le conseil tint ses séances à Châtillon-sur-Sèvre.

Son premier acte d'administration, daté du 8 juin 1793, limita la circulation des assignats à ceux qui étaient à effigie royale. Un réglement général sur les biens dits *nationaux*, rendu le 11 juillet, et signé de tous les membres du conseil (*), annula, sans distinction, toutes les ventes de ces biens, faites en vertu des décrets des *soi-disant assemblées nationales*, et en fit passer l'administration à des commissaires régisseurs nommés par le conseil et placés sous la surveillance des conseils particuliers. Le même réglement autorisa les titulaires et possesseurs, alors dans le pays insurgé, à rentrer de suite en jouissance. Les autres dispositions réglaient la gestion de ces biens et la perception de ce qui était attribué à la caisse royale. Un chef de régie fut aussi établi par le conseil (**).

Un second réglement du 2 août (***), sur les assignats marqués au coin de la *prétendue république française*, n'en autorisait la circula-

---

(*) Voyez, à la fin du volume, *Pièces justificatives*, n.° XIII. — (**) *Id.* n.° XIV. — (***) *Id.* n.° XV.

tion qu'après avoir été préalablement signés et admis, au nom du Roi, par des officiers du conseil supérieur délégués à cet effet. Enfin le conseil s'occupa d'un réglement général sur l'ordre judiciaire (*). Il établit dans chaque chef-lieu d'arrondissement du pays conquis un siége royal provisoire de justice, formé d'un sénéchal ou bailli, d'un procureur du Roi et d'un greffier. Les juges devaient connaître de toutes les matières civiles et criminelles; ils devaient exercer toutes les fonctions attribuées précédemment aux juges royaux. Une cour royale supérieure, composée de sept juges, y compris le président, aurait jugé les appels. Ce réglement statuait aussi sur les officiers inférieurs et ministériels. Le conseil supérieur s'était réservé toutes les nominations des juges. Il s'empara aussi de l'administration de tous les biens du clergé vendéen, pour les soumettre à une régie, et pour les faire servir jusqu'à la paix aux frais du culte et à l'entretien des armées royales. Le conseil supérieur avait sous sa direction immédiate les conseils secondaires et provisoires établis dans chaque commune, lesquels étaient chargés des détails de l'administra-

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° XVI.

tion locale, de la transmission des divers ordres, des distributions de vivres et de munitions aux soldats qui partaient pour l'armée. Il faisait chaque mois le recensement de tous les hommes en état de porter les armes, nommait les capitaines de paroisse, désignait le nombre de soldats qui devaient marcher, et réglait même leur route. Comme le conseil devait administrer toute la Vendée, on y admit MM. Gendron du Port Saint-Père, Larochefoucault et La Roberie, qui appartenaient au Bas-Poitou.

Les officiers généraux n'étaient pas de droit membres du conseil; il n'y eut de nommé que Lyrot La Patouillère, qui n'y parut jamais. Bonchamps était contraire à son institution et à ses actes, qu'il regardait comme intempestifs. Tout ce qui en émanait se faisait au nom de Louis XVII. Il y eut aussi un timbre royal. Les anciennes lois, substituées aux nouvelles, conservèrent à la Vendée les formes monarchiques. Pour nourrir chez le Vendéen l'attachement à la religion, à la royauté, et la haine de la république, le conseil supérieur faisait aussi des proclamations. Il avait soin de répandre dans toute la Vendée un bulletin imprimé, dans lequel, exagérant les succès des armées combinées contre la France, ou les avantages remportés par

les royalistes, il dissimulait les victoires des républicains. La rédaction de ce bulletin était laissée au curé de Saint-Laud, qui prenait chaque jour plus d'ascendant sur son parti. Bernier conservait dans le conseil le ton décisif qu'il avait dans la chaire, et comme s'il eût rivalisé avec les révolutionnaires les plus ardens, il montrait, dans le sens opposé, un esprit fougueux et persécuteur; ses travaux administratifs portent l'empreinte de son caractère. Ce fut lui qui suggéra au conseil un arrêté de proscription contre toutes les autorités civiles et militaires républicaines, et qui l'étendit même à leurs familles : il semblait qu'un esprit sombre et méchant en eût imaginé toutes les dispositions. En vain quelques royalistes plus sages voulurent résister, Bernier triompha de leur opposition. Un second arrêté (également son ouvrage) contraignit les républicains qui étaient restés dans la Vendée au serment de fidélité au Roi. La haine s'étant emparée de cette mesure immorale qui forçait au parjure, le conseil supérieur en suspendit l'exécution. Le réglement qui ordonna de souscrire, au nom du Roi, les assignats républicains, ôta aux insurgés les moyens de se pourvoir au dehors des objets les plus nécessaires dont on manquait dans la Vendée. Celui qui rétablissait les dîmes empê-

cha quelques paroisses de se déclarer, notamment celle de Saint-Varent : d'ailleurs il était aussi injuste qu'impolitique de surcharger les paysans royalistes, qui versaient leur sang et sacrifiaient tout pour le rétablissement de la royauté.

Outre l'adoption de ces mesures vexatoires, le conseil, entraîné par Bernier, ordonna l'emprisonnement de tous les républicains restés dans la Vendée, sans même en excepter les femmes. On sollicita vainement la liberté de quelques-unes d'elles et des vieillards infirmes : Bernier s'y opposait toujours avec une dureté inflexible. Il déploya la même rigueur à l'égard des calvinistes. Plusieurs d'entr'eux suivaient l'armée vendéenne, et se montraient aussi dévoués que les catholiques à la cause du Roi. Pour les entretenir dans ces favorables dispositions, le conseil jugea qu'il serait utile de déclarer que les religionnaires de la Vendée jouiraient sans trouble, au milieu de l'insurrection, de tous les avantages de l'édit de 1788. Bernier seul s'y opposa, et déclama contre l'édit. Ses adversaires soutinrent que ce n'était point à des sujets d'une monarchie à relever les défauts d'une loi émanée du trône, et qu'un édit faisant partie des lois antérieures à la révolution, devait recevoir son exécution. Ce fut la seule fois que le conseil prononça contre

l'avis de Bernier. Ainsi son activité, qui suffisait à tout, eût été profitable à son parti, s'il ne se fût livré à l'emportement de ses passions. Bernier parcourut aussi la Vendée; il prêcha dans presque toutes les paroisses; il organisa des conseils civils, principalement dans l'Anjou, et même il se permit à Coron une organisation purement militaire. De retour à Châtillon il fit confirmer par le conseil son organisation civile; mais il trouva moins de condescendance parmi les généraux. Une de ses créatures, qui occupait la présidence d'un conseil civil, ayant été dénoncée au marquis de Donnissan, gouverneur pour le Roi, et remplacée aussitôt par un homme plus probe, Bernier, secondé par Michel Desessarts et Carrière, se plaignit avec amertume de ce qu'on méconnaissait la démarcation des pouvoirs. « L'autorité militaire, dit-il à » cette occasion, veut donc anéantir l'autorité » civile? Si on le souffre, tout est perdu ». Il poussa l'arrogance jusqu'à déclamer dans Châtillon même contre des officiers supérieurs, et s'adressant par écrit au gouverneur de la Vendée, il s'éleva contre son empiétement sur les droits du conseil. « Au lieu de vous plaindre, lui répon» dit le marquis de Donnissan, hâtez-vous d'ap» prouver ce que j'ai fait pour le bien public ».

Le conseil n'eut point assez de fermeté pour

soutenir cette scission; elle contribua dès-lors à discréditer ses opérations et ses travaux. Une autorité établie pour ne former qu'un tout unique des différens corps d'insurgés, et pour rallier tous les chefs à un centre commun, devait, pour remplir son but et mériter l'estime, tendre constamment à l'union, sans laquelle il n'y a pas de succès durable. Aussi les royalistes reprochent-ils à Bernier d'avoir donné l'exemple de ces prétentions exagérées, qui ont fini par tout désunir et par amener la destruction de la cause pour laquelle on s'était armé. Dévoré de l'insatiable désir de tout gouverner, cet ecclésiastique laissa entrevoir dès l'origine ce caractère artificieux, ce penchant à semer des dissensions qui l'ont ensuite rendu odieux à tous les partis.

A côté de ce prêtre ambitieux et jaloux siégeait le sage et modeste Brin, curé de Saint-Laurent-sur-Sèvre, regardé justement comme le pasteur le plus éclairé en matière de religion, et le plus vertueux qu'il y eût dans la Vendée entière. Telle fut la composition du conseil supérieur et tels furent ses travaux. Peut-être eût-il été plus sage de ne point l'établir. La Vendée n'aurait pas dû cesser de se gouverner militairement; mais les partisans du conseil n'avaient pas

manqué de prétextes. Ils avaient allégué la nécessité d'une administration supérieure, pour réorganiser une police, régulariser la marche politique, et empêcher tant d'intérêts divers de s'isoler, de se croiser et de nuire, par des prétentions individuelles, à l'ensemble des opérations. Au lieu d'atteindre ce but, on ne fit que la part des petites ambitions. Une grande dictature pouvait seule sauver la Vendée; mais où trouver un chef qui, par sa naissance, par des services éclatans, pût espérer de captiver la confiance et de mériter tous les suffrages? Le titre de généralissime aurait suffi peut-être, s'il eût été conféré à un grand capitaine par le vœu général. Cathelineau n'en avait joui que trop peu de temps. A sa mort, d'Elbée brigua ouvertement le généralat. Par leurs vertus, par leurs talens, Bonchamps et Lescure y avaient aussi des droits. Ils y étaient portés par des amis puissans; mais leur modestie, leur amour pour le bien général prévalurent. Maître de se faire nommer, Bonchamps fit voter ses propres officiers en faveur de son rival. Sublime dévouement, qui fit peut-être sacrifier l'intérêt de tous aux prétentions d'un seul! Ce fut à Châtillon-sur-Sèvre, vers le 15 juillet, que les chefs vendéens nommèrent d'Elbée généralissime. Brave sans ostentation, mais vif et enthousiaste, d'Elbée

cachait de l'ambition sous une piété excessive. Choisi par les paysans de Beaupreau pour les commander, il avait cru entendre la voix de Dieu qui l'appelait aux combats. Aussi se reposait-il de tout sur la Providence. Plein de vertus, ses intentions étaient toujours pures, sans que ses talens répondissent à son zèle. Avancer sur l'ennemi était sa seule manœuvre un jour de bataille. Tel était le nouveau généralissime des Vendéens.

Tous les chefs avaient été appelés pour cette nomination ; mais Charette, dont on craignait l'opposition ou les vues personnelles, n'ayant pas été informé du véritable objet de la convocation, ne s'y trouva point ; il envoya deux députés qui n'y prirent aucune part, et s'excusèrent en alléguant qu'ils n'avaient aucun pouvoir à cet effet. On nomma aussi un major général, et ce ut Stofflet qui réunit les suffrages.

En établissant une force militaire, les chefs royalistes s'étaient occupés aussi du matériel comme du personnel de l'armée : elle avait ses commissaires, ses trésoriers, des agens intelligens et actifs. On avait formé des magasins ; on fabriquait de la poudre à Mortagne et à Beaupreau.

Les affaires militaires étaient décidées en conseil de guerre, où les principaux officiers

avaient voix consultative et délibérative. Ordinairement les marches, plans de défense, projets d'attaque, étaient admis ou rejetés à la pluralité des voix. Cependant le conseil déférait presque toujours aux avis de d'Elbée, de Bonchamps et de Lescure. Dans leur système d'isolement, les chefs de la Basse-Vendée se concertaient peu avec ceux de l'Anjou et du Haut-Poitou, et même entr'eux ils agissaient rarement d'accord.

On a vu que le généralissime était élu par tous les chefs et officiers réunis; et que les officiers étaient nommés par leurs chefs respectifs, auxquels ils s'attachaient personnellement. Le conseil supérieur ne participait nullement à ces nominations, ni à celle du gouverneur de la Vendée et pays adjacens. Le marquis de Donnissan, porté de droit à cette place comme le plus ancien officier général qui fût alors dans le pays insurgé, eut pour conseillers le chevalier Duhoux-d'Auterive, M. de Boissy, beau-frère de d'Elbée, et Beauvollier, intendant général, trésorier de l'armée royale.

Ainsi, il y eut de l'ordre au sein même du désordre, et tandis qu'on songeait à organiser, à administrer la Vendée, on se battait souvent sur plusieurs points à la fois. Ce qui étonnera davantage, c'est qu'au milieu de cette fermen-

tation, de ce mouvement continuel, inséparables d'une guerre civile terrible, les champs étaient cultivés, et l'agriculture ne paraissait pas souffrir de l'absence fréquente, mais toujours momentanée, des Vendéens.

Au commencement de la guerre, leurs chefs s'habillaient et vivaient comme eux, montrant les plus grands dehors de piété et le dévouement le plus pur; empruntant, pour se populariser davantage, quelques-unes des formes républicaines, et admettant aux premiers emplois des hommes nés dans la classe du peuple, mais connus par leur influence sur les habitans des campagnes. Amour de l'ordre, désintéressement, modération, générosité, telles furent les vertus pratiquées par les premiers chefs vendéens. S'étonnera-t-on qu'ils aient pu disposer à la confiance et au respect, des hommes qui se croyaient spécialement consacrés à la défense de Dieu; qui ne voyaient, dans les plus grands dangers, que le chemin d'un glorieux martyre et la source d'une félicité céleste? Aussi vit-on, au milieu des fureurs de la guerre, le Vendéen vainqueur se prosterner dans les temples et rendre grâce au Dieu des armées. Dans les camps on n'eût pas entendu un seul blasphême; la prière et divers exercices de piété précédaient toujours les combats; une discipline

exacte régnait dans les rangs; nul n'exigeait, en campagne, de son hôte, que la nourriture et le logement. Mais ces vertus ne tardèrent point à s'altérer.

LIVRE VII.

Influence du 31 mai sur la Vendée. — Défaite des républicains à Vihiers. — Rappel de Biron. — Elévation de Rossignol. — Première attaque de Luçon. — Décret d'extermination contre les Vendéens. — Première mission du chevalier de Tinténiac, et secours promis aux Vendéens, au nom de l'Angleterre. — Jonction de Charette à la grande armée. — Seconde bataille de Luçon. — Déroute de l'armée royale. — Scission parmi les conventionnels en mission dans la Vendée. — Conseil de guerre extraordinaire tenu à Saumur.

La crise du 31 mai eut une influence indirecte sur la Vendée, soit par les troubles que suscitèrent les partisans du fédéralisme, soit par le changement de systême qui en résulta dans la guerre contre les Vendéens.

Dès l'ouverture de sa session, la convention nationale fut déchirée par deux minorités; l'une, ardente pour la démocratie, ne triomphait que par des excès; l'autre, mystérieuse et politique, voulait rétablir l'ordre au sein de l'anarchie, et marcher avec la liberté pour la diriger. Une majorité pusillanime flottait entre ces deux fac-

tions, et la peur la ralliait à la plus audacieuse. Plus la France était en péril, plus il y avait de dissensions. Une révolution dans l'assemblée devint inévitable; les démagogues l'emportèrent. Ils expulsèrent violemment du sein de la convention nationale les chefs du parti modéré. Quelques-uns furent incarcérés; d'autres portèrent dans les départemens agités pour leur cause des projets de vengeance. Caen et tout le Calvados devinrent le foyer de cette nouvelle opposition. Le Finistère, l'Ile-et-Vilaine, l'Eure, la Seine-Inférieure et la Manche se coalisèrent en faveur des députés proscrits. Un cri général d'indignation s'y éleva contre la convention et contre la capitale, violatrices de la représentation nationale. A son tour le midi s'agita: Bordeaux, Lyon, Toulon, Marseille s'armèrent.

Ce fut particulièrement autour de la Vendée que le fédéralisme fit des progrès rapides. Poitiers convoqua les suppléans à Bourges; Angers se déclara contre le 31 mai; Niort vanta les avantages d'une constitution fédérative, et le conventionnel Carra y prêcha ouvertement en faveur de ce système. Aux Sables-d'Olonne, deux bataillons bordelais abandonnèrent leurs drapeaux pour aller soutenir les intérêts de leur cité. A Laval, à Quimper, on ordonna une levée d'hommes

pour le Calvados. Ce département, à l'aide des instigations des généraux Wimpfen et Puysaie, préparait une seconde guerre civile. Nantes, qui venait de triompher des royalistes, profita du départ de l'armée républicaine pour se déclarer aussi contre la convention nationale. Ses commissaires y furent méconnus et insultés. Un comité central, les autorités constituées, Beysser lui-même, décidèrent de ne recevoir ni commissaires de la convention, ni agens du conseil exécutif. Nantes voulait entrer dans la confédération du Calvados et de la Gironde; mais le général Canclaux refusa d'en être le chef.

Cette espèce de ligue, excitée par des discours, des proclamations et des provocations à la guerre civile, s'étendait et se fortifiait en Normandie et en Bretagne. Les corps administratifs envahissaient tous les pouvoirs, s'emparaient des caisses publiques, et s'envoyaient réciproquement des commissaires. Partout on ne reconnaissait plus la convention, et l'on délibérait pour rassembler des forces, marcher sur Paris, et transférer à Bourges le siége de la représentation nationale. Partout des assemblées de sections, des comités centraux, des troupes départementales, détachaient la France du centre commun, pour en isoler toutes les parties. Enveloppée par les ar-

mées de l'Europe, déchirée par une guerre intestine, sa dissolution, sa subversion paraissaient inévitables. Quel que fût le parti dominant, il était de l'intérêt national de s'y rallier. Que les royalistes, dont les bannières flottaient dans la Vendée, restassent les armes à la main, rien n'était plus naturel, leur cause étant distincte; mais les dangers de la patrie n'admettaient aucun milieu entre la convention nationale et la république.

Ces déchiremens donnèrent d'abord plus de consistance aux Vendéens, et parurent à leurs chefs une occasion favorable d'étendre leur puissance. La convention, exclusivement occupée à dissoudre la confédération départementale, semblait oublier la Vendée; ses séances étaient consacrées à des débats sur le fédéralisme. Les royalistes, profitant de ses divisions, se concertaient sur les moyens de porter de nouveaux coups à la république. Mais les armées restèrent fidèles à la convention. Si l'on ne peut pas dire que la France fut sauvée, on doit au moins convenir qu'elle fut préservée du joug étranger. Bientôt même les royalistes eurent un plus grand nombre d'ennemis à combattre. Resté maître, au 31 mai, de la convention et de Paris, le parti des démagogues déploya, pour dissoudre la

ligue départementale, une incroyable activité. Des commissaires conventionnels, des agens du conseil exécutif et des sociétés populaires, inondèrent les départemens, et parvinrent, à force de ruses, de violences et d'assignats, à opérer des défections, en opposant la populace aux propriétaires, en renouvelant les autorités, et en paralysant l'action de la force publique. L'armée du Calvados et de l'Eure ne put résister au choc d'une armée parisienne. L'avant-garde fédéraliste, commandée par Puysaie, fut battue à Vernon; le reste se dispersa, et le Calvados se soumit à la convention nationale. Tandis que Carrier étouffait le fédéralisme en Bretagne, Philipeaux achevait de le dompter à Nantes, où les autorités menacées avaient rétracté leurs actes anti-conventionnels. Beysser lui-même vint se soumettre à la barre, et obtint sa réintégration dans l'armée. Le maire Baco, montrant plus de caractère, parut à la tête d'une députation nantaise, et brava la convention dans le lieu même de ses séances. Mais elle triompha de toutes les oppositions, et la France ne put se soustraire à la charte démocratique de 1793; espèce de transaction politique présentée à la hâte par le parti victorieux, à l'acceptation irréfléchie du peuple; vaine constitution jetée dans l'oubli dès qu'elle eut fait diversion aux agi-

tations convulsives, et que le parti dominant eut en mains toutes les forces de l'Etat.

Ces levains de discorde amenèrent des proscriptions. Les démocrates abusèrent de la victoire, et des républicains sincères se voyant poursuivis par une faction implacable, se jetèrent dans le parti royaliste. On vit en Bretagne de ces défections ; à Toulon, à Lyon et à Marseille encore davantage. Bientôt la convention frappa sans hésiter tout ce qui s'opposait à ses usurpations, et dirigea contre la Vendée les armes destinées à combattre les fédéralistes de l'Ouest. Les opérations militaires, un instant suspendues, furent reprises avec une ardeur nouvelle.

Cependant l'insurrection royaliste, entièrement organisée, avait pris un aspect imposant. La Vendée, transformée en une vaste forteresse, bien approvisionnée, et couverte de forêts impénétrables, était défendue par quatre-vingt mille paysans aguerris et par une artillerie formidable. Cultiver son champ et se battre, étaient les occupations journalières des Vendéens. La défaite de Westermann, faisant oublier l'échec de Nantes, avait ranimé leur confiance. Tandis que Royrand, Baudry et Bejari contenaient, avec leurs divisions, les forces de Luçon, de Niort et de Fontenay, Joly observait

la garnison des Sables-d'Olonne; Cathelinière et Lyrot celle de Nantes. Les chefs de l'Anjou et du Haut-Poitou donnaient quelques jours de repos à leurs soldats, sans perdre de vue les républicains ralliés à Tours et à Saumur, où quelques renforts venaient d'arriver. Après la défaite de Westermann, Biron quitta son quartier-général de Niort pour inspecter l'armée de Saumur, qui se porta de suite sur Angers. Les commissaires de la convention s'attendaient qu'il proposerait un plan d'attaque et prendrait le commandement; il ne fit ni l'un ni l'autre. Ce fut même contre son avis qu'on arrêta, dans un conseil de guerre, que l'armée pénétrerait dans la Vendée par les Ponts-de-Cé, en Anjou. Le plan consistait à attaquer successivement Brissac, Vihiers, Coron, Chollet et Mortagne, où devait s'opérer la jonction des forces de Saumur avec l'armée de Niort.

Biron de retour à son quartier-général, La Barolière prit le commandement de l'armée rassemblée aux Ponts-de-Cé. Le 15 juillet il se mit en marche sur Brissac, et vint camper à trois lieues de Vihiers, près de Martigné Bryant. Instruits que les républicains avaient changé de plan et menaçaient l'Anjou, Bonchamps, La Rochejaquelein et Lescure venaient de réunir

à la hâte seize mille Vendéens, pour s'opposer aux progrès de La Barolière. Bonchamps commandait sa division en personne. Il fut d'avis, ainsi que Lescure, de marcher toute la nuit par le chemin le plus court, pour n'avoir point à combattre le lendemain dans la chaleur du jour, qui était excessive : on pouvait d'ailleurs surprendre les républicains. Mais un vieil officier insista pour qu'on prenne une autre route, affirmant que le succès de l'attaque serait plus sûr de ce côté. On se rangea de son opinion, par égard pour son âge et pour son expérience présumée. L'armée eut à parcourir trois lieues de plus, et ne put arriver devant l'ennemi le lendemain, en plein jour, qu'excédée de fatigue, et exposée aux ardeurs d'un soleil brûlant. Toutefois on marcha sur deux colonnes d'attaque, droit aux républicains et avec intrépidité; leur avant-garde fut rompue, et dès le premier choc ils perdirent trois canons; bientôt l'engagement devint général. Pour la première fois, l'armée de Saumur fit bonne contenance et les bataillons de Paris soutinrent le feu. Alors Bernard de Marigny quittant l'artillerie qu'il commandait, et se mettant de son chef à la tête d'un détachement de cavalerie royale, court pour attaquer en flanc les républicains, dans l'espoir d'arracher ainsi la victoire. Mais déjà leurs demi-

brigades, protégées par les hussards, s'étaient portées à propos sur les hauteurs. D'ailleurs Marigny s'étant trompé de direction, ramena au grand trot sa cavalerie, cachée par des nuages de poussière; en sorte que les Vendéens, la voyant déboucher par un chemin de traverse et la prenant pour des escadrons ennemis, en furent ébranlés et quittèrent leurs rangs. Le conventionnel Bourbotte perçe aussitôt leur flanc gauche avec les hussards, et se trouve au milieu des royalistes. Manqué d'un coup de carabine, il est blessé d'un coup de crosse par un Vendéen qu'il étend à ses pieds. De son côté Bonchamps, emporté par sa bravoure, se précipite dans la mêlée, où il est assailli par cinq hussards qui lui crient de se rendre; il en tue un de sa main, blesse le second, écarte les trois autres. Mais son cheval est tué sous lui, ses habits sont criblés, et une balle qui lui fracasse le coude, le met hors de combat : on le transporte au château de Jallais. Vainement La Rochejaquelein et Lescure essaient de ramener à la charge les Vendéens, accablés par une chaleur et par une soif dévorantes. Ils se replièrent sur Coron, sans être poursuivis et sans beaucoup de pertes, avec les trois pièces de huit qu'ils avaient enlevées au commencement de l'action. Dans cette marche

rétrograde, une cinquantaine d'entr'eux périrent pour avoir bu, avec avidité, des eaux corrompues. Lescure lui-même, cédant au désir d'étancher sa soif, en éprouva un effet si subit, qu'on le crut mort pendant deux heures. Bernard de Marigny, dont la fausse manœuvre avait amené la déroute des siens, en était au désespoir et voulait se tuer.

Accablés de même par la fatigue et l'extrême chaleur, les républicains, étonnés de rester maîtres du champ de bataille, ne se portèrent en avant que le lendemain. Ils menaçaient Vihiers et Coron, tandis que La Rochejaquelein et Lescure s'efforçaient à Chollet de rassembler de nouveau les paysans rentrés dans leurs paroisses. Nulle part on n'était préparé à une prompte défense, ni à une attaque subite; on ne se rassemblait que tumultuairement et en petit nombre. Le 17, l'avant-garde des républicains, commandée par le général Menou, occupa Vihiers. On y faisait rafraîchir les soldats, lorsque six cents Vendéens, n'ayant d'autres armes que des fusils et des piques, parurent sur les hauteurs des deux côtés de la route; ils attaquèrent immédiatement. Leur choc fut tellement impétueux, que les républicains plièrent; mais soutenus par des renforts qui arrivaient successivement, ils reprirent

leurs positions. Une vive fusillade s'engagea; elle dura quatre heures, sans que la victoire se déclarât pour l'un ou pour l'autre parti. Enfin le général Menou chargea presque seul avec son état-major; couché en joue à quinze pas, il reçut un coup de fusil au travers du corps, qui fit craindre long-temps pour ses jours. La nuit venue, les Vendéens se replièrent, évitant de s'engager avec toute l'armée ennemie. Le général La Barolière n'osa les poursuivre dans un pays difficile, où l'on pouvait être surpris aisément. Il fit bivouaquer toute son armée pour conserver ses positions, dans l'attente d'une nouvelle attaque le lendemain. Harcelée depuis plusieurs jours, l'armée n'avait pris aucun repos. Tout-à-coup trois caissons pleins de gargousses sautent au milieu du parc d'artillerie, et font un horrible ravage. Cet accident, imputé à la trahison, jeta dans tous les esprits une impression de crainte et de terreur. C'était au moment où de toutes parts les Vendéens volaient au secours des paroisses menacées. Rassemblés bientôt dans les bois qui entourent Vihiers, leur impatience ne leur permet point d'attendre l'arrivée de leurs principaux chefs, pour se mesurer avec l'ennemi. D'ailleurs Bernier, curé de Saint-Laud, leur persuade que les généraux sont-là; il fait des dispositions et

dirige même le mouvement. Piron et Marsange, jaloux de se distinguer, se mettent à la tête des Vendéens. Le chevalier de Villeneuve et Keller, tout aussi impatiens de combattre, forment à la hâte un corps d'élite composé de six cents Suisses et Allemands, renforcés par un nombre égal d'Angevins, les plus exercés et les plus braves. On les place au centre; le gros des royalistes forme deux ailes : Laguerivière et Boissy commandent la droite; Guignard de Tiffauges la gauche. Le 8 juillet, à midi, le signal fut donné; les Vendéens sortirent de leurs forêts dans le même ordre, s'emparèrent des hauteurs, et culbutèrent les avant-postes des républicains, au moment où ceux-ci couraient aux armes pour se mettre en bataille. La canonnade fut vive de part et d'autre. Forestier, à la tête de la cavalerie royale, et animé par l'exemple du corps d'élite, sous la protection de l'artillerie commandée par d'Herbault, chargea vigoureusement la droite de l'ennemi, qui occupait Vihiers. Le combat devient opiniâtre et sanglant dans la ville et sur la place publique. Vihiers fut livré aux flammes par les républicains, qui se replièrent en désordre. Leur retraite jeta partout l'effroi et devint le signal d'une déroute générale. De tous côtés on entend crier : *A la trahison! Sauve qui peut!* Plusieurs

bataillons se débandent sans brûler une amorce ; on coupe les traits des chevaux de l'artillerie; les soldats jettent leurs armes, leurs havresacs; et dans leur fuite ils sont écrasés par leur propre cavalerie. La lâcheté rend la déroute aussi rapide que funeste. Les officiers-généraux et les commissaires, troublés par le désordre qui les environne, font des efforts inutiles pour arrêter les fuyards, qui couvraient les chemins de Martigné et les hauteurs de Concourson. Les royalistes les poursuivent sans relâche, animés par le désir de s'emparer de Santerre, qui avait présidé au supplice de Louis XVI, et qu'ils voulaient enchaîner dans une cage de fer. Deux jeunes Vendéens, Foret et Loiseau, aussi ardens qu'intrépides, s'attachent à ses traces; mais sur le point d'être saisi, Santerre fait franchir à son cheval un mur de six pieds, et se dérobe ainsi au péril qui le menace. Les commissaires et plusieurs généraux furent aussi en danger d'être tués ou pris. Bourbotte, blessé l'avant-veille, allait être livré par un officier perfide qui le conduisait au milieu des royalistes. Poursuivi l'espace de deux lieues par M. de Villeneuve, il essuya une fusillade à cinquante pas, perdit son cheval, et plusieurs fois sur le point d'être pris, ne put échapper qu'en se cachant dans les haies, d'où il regagna Saumur dans l'état

le plus déplorable. Les débris de l'armée firent sept lieues en trois heures. L'épouvante fut telle, que trois jours après l'action, à peine put-on rallier quatre mille hommes à Chinon, éloigné de quinze lieues du champ de bataille. Toutes les villes voisines étaient remplies de fuyards; il y en eut même qui ne s'arrêtèrent qu'à Paris. Cette honteuse déroute coûta aux vaincus trois mille prisonniers, quinze pièces de canon, un grand nombre de caissons et de chevaux, deux chariots chargés de fusils, des approvisionnemens de campagne, et une partie des bagages : deux mille républicains y perdirent la vie. Les nouvelles levées entraînèrent l'armée. On essaya vainement de pallier leur lâcheté, en alléguant des circonstances fortuites, telles que trois jours de bivouac, de fatigues et de combats; telles qu'une pluie de trois heures tombée par torrens, une attaque faite à l'improviste à l'heure du repas, et le trouble extraordinaire causé par l'explosion subite de plusieurs caissons. La défaite de Vihiers tenait à des causes plus générales. Après tant de malheureux essais, n'était-il pas imprudent d'aller combattre les insurgés dans un pays couvert, si favorable aux ambuscades et aux surprises? En admettant même que les colonnes qui entouraient la Vendée fussent assez fortes pour agir

offensivement, n'auraient-elles pas dû s'ébranler à la fois pour menacer simultanément tous les points accessibles? La division de Niort, la plus imposante, resta au contraire dans l'inaction; et celle de Saumur, constamment malheureuse, au lieu d'attaquer par Doué, Thouars et Parthenay, d'où elle pouvait être soutenue par les forces de Niort et de Saint-Maixent, pénétra par les Ponts-de-Cé, à trente lieues de Niort (*). Toutefois la bataille de Vihiers n'eut pas de résultats militaires importans. Saumur, quoique sans forces, et abandonné même, ne fut point occupé; les vainqueurs rentrèrent dans le Bocage, et leurs généraux se réunirent de nouveau à Châtillon-sur-Sèvre : ils crurent avoir assez fait en assurant la tranquillité du pays pour tout le temps de la moisson. Tel fut l'avis de d'Elbée, qui avait alors son quartier-général à Beaupreau.

Les débris de l'armée de Saumur, ralliés à Chinon et à Tours, ne s'y croyaient point encore en sûreté, tant l'effroi était général. L'indignation de la convention fut au comble. Ses commissaires voulant mettre leur responsabilité à couvert, aigris d'ailleurs contre Biron, qu'ils avaient dénoncé

(*) Voyez, à la fin du volume, *Pièces justificatives*, n.° XVII.

au comité du salut public, imputèrent leurs défaites à son inertie. Ils attaquèrent surtout son système de modération à l'égard des royalistes, et lui reprochèrent son attachement aux anciennes formes, aux vieilles théories militaires. Le plus grand tort de Biron était de porter un nom illustré sous nos rois. Ce nom fatiguait les démagogues : ils regardaient comme impolitique de confier une de leurs armées à un homme d'une haute naissance, placé entre ses devoirs et des opinions équivoques, et forcé de combattre un parti qui redemandait un roi, des nobles et des prêtres. Biron n'avait qu'un seul moyen de confondre ses dénonciateurs ; c'était de vaincre : il ne le fit point, croyant qu'il lui suffisait de ne pas se faire battre en personne. Il espérait, qu'appuyé par son état-major et par les commisaires de son armée, il pourrait braver le parti de Saumur, en comprimant à Niort les militaires factieux qui l'outrageaient par des personnalités offensantes. L'un d'eux, Rossignol, garçon orfèvre, appelé par la révolution au commandement d'une division de gendarmerie à pied, se faisait remarquer par son exaltation et par sa rudesse plébéienne. Destiné à devenir tour à tour instrument et victime des factions révolutionnaires, rien n'indiquait encore qu'il dût jouer un premier rôle dans nos troubles politi-

ques. Ce fut cet homme que les démocrates opposèrent à Biron. Mais les commissaires de Niort le firent arrêter comme prêchant l'indiscipline et désorganisant l'armée. Leurs collègues de Saumur imputèrent à Biron l'emprisonnement arbitraire de Rossignol. « Ce brave homme, dirent-ils, n'est » coupable que d'avoir manifesté avec chaleur » sa haine contre les nobles et contre les intri- » gans ». Son arrestation fut dénoncée à la convention nationale, et Danton, usant de l'influence qu'il y exerçait, demanda l'examen de la conduite de Biron. Le député Thirion acheva d'aigrir l'assemblée en s'élevant avec chaleur contre l'inaction de ce général. « C'est, dit-il, ce qui doit arriver » tant que vous aurez des nobles, des conspi- » rateurs à la tête des armées » ! Un décret ordonna la mise en liberté de Rossignol, et dès le lendemain le comité du salut public, rappelant les accusations de négligence et de perfidie qui avaient été portées contre Biron, provoqua son rappel, et fit décréter son remplacement immédiat. Heureux s'il n'eût perdu que le commandement! Acharnés à le poursuivre, les démagogues le firent traduire au tribunal révolutionnaire : c'était un arrêt de mort. En montant à l'échafaud, Biron dit au peuple : « J'ai été in- » fidèle à mon Dieu, à mon ordre et à mon Roi, » je meurs plein de foi et de repentir ». Telle

fut la fin d'un homme que la révolution surprit au faîte des grandeurs, qui, s'étant distingué dans la guerre d'Amérique, sous le nom de Lauzun, dut la part active qu'il prit à nos dissensions politiques, plus encore à ses liaisons avec le duc d'Orléans qu'aux principes qu'il avait puisés dans la société du fondateur de l'indépendance américaine.

D'abord la convention, qui venait de se constituer pouvoir exécutif, parut indécise sur le choix du successeur de Biron. Beysser fut proposé et accepté au moment même où il venait de protester avec les fédéralistes de Nantes contre le pouvoir de la convention usurpatrice. Instruite, elle révoqua sa nomination et le manda à sa barre. Le parti de Saumur fit nommer Rossignol. Cette promotion, qui irritait les partisans secrets de Biron, était un coup de parti. L'élévation subite d'un plébéien sapait l'ancienne routine des camps, les coutumes monarchiques, et achevait de détruire la confiance des soldats pour les anciens généraux. D'ailleurs Rossignol, brave, franc, désintéressé, n'avait aucun des talens nécessaires à un général en chef. Pénétré lui-même du sentiment de son incapacité, ce ne fut qu'après les plus vives instances du parti de Saumur, qu'il accepta le commandement.

Tandis qu'il visitait et réorganisait les divi-

sions de son armée; qu'il fortifiait Saumur, et rappelait sous le canon de cette place toutes les troupes cantonnées à Chinon, à l'exception de quinze cents hommes laissés sous le commandement du général Rey; tandis qu'il ralliait ses forces, dans la vue de priver les royalistes des fruits de la victoire de Vihiers, la plupart des généraux secondaires se livraient à des expéditions partielles qui, sans résultats décisifs, épuisaient l'armée en détail. Chaque divisionnaire, agissant à son gré, ne donnait pas même avis de ses mouvemens aux autres corps voisins, comme s'il eût redouté de partager avec d'autres les dépouilles de l'ennemi. Voulant remédier aux inconvéniens des entreprises isolées, Rossignol défendit de tenter désormais aucune expédition sans en avoir reçu l'ordre du général en chef. Mais déjà le général Tuncq, avec la division de Luçon, avait attaqué les postes de Saint-Philibert et du Pont-Charron, occupés par les Vendéens du centre.

Le Pont-Charron, si renommé dans cette guerre, ne présentait qu'un fossé large et profond environné de retranchemens, peu éloignés de la rivière du grand Lay, à l'entrée méridionale du Bocage. Le 25 juillet, Tuncq, à la tête de quinze cents hommes, tourna le Pont-

Charron par Saint-Philibert, qui était également retranché. *Ami* était le mot d'ordre des Vendéens ; un transfuge qui avait servi dans les volontaires républicains le livra : les sentinelles furent égorgées et le poste emporté. Sapinaud de La Verrie qui le commandait, tomba, blessé, au pouvoir des soldats de Tuncq, qui le mirent en pièces. Tuncq reprit et dévasta Chantonay. Mais déjà le tocsin sonnait de toutes parts. Lescure rassemble sa division et sa cavalerie pour marcher au secours de l'armée de Royrand. D'Elbée, alors à Argenton-le-Château, se joint à Lescure, et avec une armée de douze mille hommes, il s'avance, de concert, à la défense du centre de la Vendée. Après s'être élevé, dans une proclamation, contre les cruautés des républicains, qu'il menace de représailles (*), il rallie les fuyards du centre, et s'avance en forces contre le général Tuncq, qui, redoutant d'être enveloppé, évacue Chantonay, après l'avoir livré aux flammes. Les royalistes réunis le poursuivent jusqu'à Saint-Hermine, et le 30 juillet se présentent à la vue de Luçon. L'armée républicaine les attendait, rangée en ordre de bataille au-delà de Bessai.

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° XVIII.

Ils l'attaquent avec vigueur; leur artillerie bien servie répond par des décharges multipliées au feu soutenu de l'ennemi. Chaque boulet emportait des rangs entiers : le centre des républicains plia et fut bientôt enfoncé. Tuncq, inférieur en forces, et voulant prévenir une déroute totale, ordonne la retraite : ce mouvement de quelques bataillons trompe les Vendéens; ils se croient menacés d'être tournés, quoique tout leur présageât la victoire. Des lâches qui se traînaient à l'arrière-garde répandent l'alarme, prennent la fuite, et cette terreur panique se communique à l'armée entière. Tuncq, profitant de ce changement de fortune, faisait poursuivre les Vendéens, quand le prince de Talmont, protégeant la retraite avec la cavalerie, s'élança plusieurs fois au milieu des ennemis et les repoussa. Ordonnant lui-même toutes les charges, il déploya une valeur brillante et sauva l'armée. La mêlée fut telle, que les cavaliers royalistes et républicains ne pouvant se servir de leurs sabres, se battirent à coups de crosses de pistolets. C'est celui de tous les combats où la cavalerie vendéenne montra le plus de valeur. D'Elbée s'exposa aux plus grands dangers. Lescure eut son cheval blessé, et dispersa quelques cavaliers acharnés à sa poursuite. Les vaincus laissèrent deux pièces de canon et un

grand nombre de morts sur le champ de bataille ; ils attribuèrent leur défaite à l'inconduite de quelques officiers, qui, restés en arrière aux environs de Bessai, donnèrent aux paysans le funeste exemple du pillage, favorisant ainsi les lâches et semant le désordre. Tuncq rentra victorieux à Luçon (*).

Les armées vendéennes restèrent quelque temps sur la défensive. Charette attendait à Légé une occasion pour agir. Royrand, concentrant ses forces au camp de l'Oie, occupa de nouveau Chantonay ; Bonchamps protégea l'Anjou et la rive gauche de la Loire ; Lescure forma un camp à Saint-Sauveur, près de Bressuire, et La Rochejaquelein se porta du côté de Thouars, que les républicains lui abandonnèrent. Il s'avança jusqu'à Loudun, à la tête d'un parti de cavalerie, et pénétrant dans la ville à trois heures du matin, fit sept gendarmes prisonniers, enleva la caisse du district, brûla les archives et détruisit tous les signe républicains. Mais les généraux royalistes n'avaient point de plan arrêté. Il s'agissait de décider si, réunissant de nouveau toutes leurs forces, ils se porteraient vers la Loire

---

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° XIX.

ou au midi de la Vendée. Autant que tout autre peuple, les Vendéens se montraient soumis à l'empire de l'opinion. Dès l'origine de la guerre, ces paysans-soldats se persuadèrent qu'en revenant à la charge sur le même terrein où ils avaient été battus, ils prendraient leur revanche infailliblement et remporteraient enfin la victoire. La seconde bataille de Fontenay avait fortifié parmi eux cette idée singulière, que Cathelineau, leur général en chef, avait accréditée avec soin. Forcés de fléchir, pour ainsi dire, sous le poids de l'opinion royaliste, les généraux songèrent à envahir le Poitou méridional, pour venger l'échec de Luçon. La conquête de cette ville n'offrait aucun obstacle insurmontable, selon Lescure; elle renfermait d'ailleurs de la poudre et des munitions de guerre, dont le besoin se faisait sentir dans l'armée. Les vues de Bonchamps et de Talmont étaient différentes; ils auraient voulu profiter de la victoire de Vihiers pour marcher de nouveau contre Saumur, s'y établir militairement, et de là étendre l'insurrection, non-seulement dans tout l'Anjou et dans le Maine, mais encore en Bretagne.

La Rochejaquelein, Donnissan, d'Elbée et Marigny s'étant rangés de l'avis de Lescure, on arrêta que, pour mieux assurer le succès de la nouvelle expédition contre Luçon, les forces

du Bas-Poitou se combineraient avec la grande armée vendéenne. D'Elbée expédia de suite des courriers à Royrand et à Charette, pour réclamer leur coopération, et il leur donna communication du plan d'attaque. On arrêta également que, pour donner le change aux républicains, des diversions seraient faites sur-le-champ vers la Loire par la division de Bonchamps, du côté des Ponts-de-Cé et de Saumur. Ce chef, n'étant point encore en état d'agir en personne, forma de sa division deux détachemens, dont il confia la direction au comte d'Autichamp et au vicomte de Scépeaux.

Le 26 juillet, d'Autichamp surprit, en avant des Ponts-de-Cé, deux bataillons campés sur les hauteurs de Meurs et d'Erigné. Une volée de coups de canon suffit pour les disperser, tant ils furent saisis de terreur panique. On les poursuivit jusqu'aux Ponts-de-Cé. Là quatre cents hommes du huitième bataillon de Paris, n'ayant plus de retraite et refusant de mettre bas les armes, se précipitèrent d'eux-mêmes dans la Loire, scène terrible, rendue plus touchante par l'action d'une très-belle femme qui, sortie du camp des républicains, et fuyant avec eux, préféra, pour ne pas rester prisonnière, s'engloutir dans le fleuve, tenant son enfant dans ses bras.

D'Autichamp fut exposé aux boulets que l'ennemi lançait de l'autre côté de La Loire et qui tuèrent deux chevaux sous lui, dans les rues mêmes des Ponts-de-Çé. Voulant éviter d'être surpris ou attaqué en force le lendemain, il fit couper le pont et prit position sur la rive gauche. Le surlendemain il rentra dans la ville avec quelques renforts, et repoussant les républicains au-delà du fleuve, s'empara du château, et sa cavalerie poursuivit les fuyards jusque dans les faubourgs d'Angers. La situation de cette ville devint alors critique, n'ayant pour défenseurs que des soldats qui, depuis trois jours, reculaient devant l'ennemi. On allait y renouveler la honteuse évacuation du mois de juin. Le général Duhoux en avait donné l'ordre, et faisait déjà filer l'artillerie; mais le conventionnel Philippeaux aiguillonna les autorités, et parvint à faire prendre aux Angevins une attitude plus ferme. Se bornant à faire une reconnaissance, les Vendéens se replièrent sur les Ponts-de-Cé, dont ils avaient coupé la première arche. Maîtres du château, qui, de la rive opposée, domine tous les bras de la Loire, ils y établirent un poste qui pouvait intercepter les convois et même surprendre la ville. Un coup d'audace éloigna le danger. Philippeaux y fit une reconnaissance et ordonna de rétablir les ponts.

L'ardeur de quelques républicains ne permettant aucun délai, ils passent à la nage, et s'établissent sur la rive gauche. Ce trait de bravoure entraîne plusieurs compagnies. L'adjudant-général Talot, depuis député à la convention, se met à leur tête, reprend les ponts, s'élance sur le château, en chasse les royalistes, les poursuit jusqu'aux rochers d'Erigné, et les disperse au village de Meurs. Depuis les républicains restèrent maîtres des Ponts-de-Cé.

L'autre détachement de la division de Bonchamps, sous les ordres du vicomte de Scépeaux, crut aussi profiter de l'inaction de l'ennemi, du côté de Saumur; il s'approcha de la ville et la menaça d'une attaque sérieuse. Le 4 août, la cavalerie des républicains rencontra celle des royalistes, qui, plus faible, tourna le dos et rentra à Doué. Le général Rossignol ayant projeté de surprendre Doué le soir même, fit partir, dans la nuit, les généraux Salomon et Ronsin, avec environ trois mille hommes d'infanterie et quatre cents hussards, et plaçant un corps intermédiaire pour soutenir l'attaque, il ordonna au reste de l'armée de se tenir prêt à marcher. Tout réussit. Le vicomte de Scépeaux, surpris avant d'avoir reçu des renforts, laissa trois cents des siens sur le champ de bataille, et ne sauva son artillerie qu'a-

vec peine. Doué fut fouillé, et comme ce coup de main n'avait pour objet que de dégager Saumur, les républicains y rentrèrent fiers de leur expédition, qui releva le courage et ranima la confiance de leurs troupes.

Mais la convention nationale s'alarmait d'une guerre intestine qui prenait chaque jour un caractère plus prononcé et plus stable. Comment résister à toute l'Europe et à des ennemis intérieurs si acharnés? Tandis que les armées de l'Autriche entamaient les frontières du nord, Lyon était en révolte, et le midi en feu attendait les Anglais. A la vérité, la convention, dominée par une minorité courageuse, marchait alors sans être entravée, et déployait une vigoureuse défensive. Cent soixante-dix de ses membres, envoyés pour la levée de trois cent mille hommes, avaient pris une multitude de délibérations pour armer, équiper et organiser quatorze armées. Ils avaient approvisionné, en trois mois, cent vingt-six places ou forts menacés. Les pouvoirs de ces proconsuls démagogues étant illimités, l'abus en était inséparable. Le comité de salut public, investi de la direction et de la surveillance du pouvoir exécutif, commença par faire déterminer le degré d'autorité des représentans en mission; et se dégageant lui-même des objets de détail qui

entravaient sa marche, il se créa centre de gouvernement, et crut s'élever au niveau des circonstances en proposant des mesures terribles. Ses premiers essais ne furent point heureux, surtout contre la Vendée. Cette guerre, dont il s'occupait sans relâche, décelait son impuissance. « Elle devient extraordinaire et inexplicable, disait, à la tribune de la convention, Barère, » son orateur habituel; c'est un cancer politique » qui creuse dans l'Etat une plaie profonde..... » Elle se compose de petits succès et de très-» grands revers..... Votre armée ressemble à » celle du roi de Perse : elle traîne cent soixante » voitures de bagages, tandis que les brigands » marchent avec leur arme et un morceau de » pain noir dans leur sac..... Jamais vous ne » parviendrez à les vaincre, tant que vous ne » vous rapprocherez pas de leur manière de » combattre..... Faites la récolte des brigands; » et portez le feu dans leurs repaires ». L'épithète de brigand, donnée aux insurgés royalistes, défenseurs des propriétés, de l'autel et du trône, par les brigands de l'égalité, spoliateurs et sanguinaires, retentit dès-lors dans toutes les tribunes des démagogues; elle prévalut parmi une populace sans frein et déchaînée.

Telles furent les premières paroles de destruc-

tion contre la Vendée, prononcées le 26 juillet par Barère; elles déterminèrent à l'instant même la formation de vingt-quatre compagnies incendiaires et de tirailleurs-braconniers. Cinq jours après, il proposa, à la suite d'un rapport inquiétant sur les revers de la république, un projet de décret pour la destruction et l'extermination des Vendéens. « Le comité, dit-il, a préparé des mesures » qui tendent à exterminer cette race rebelle, à » faire disparaître leurs repaires, à incendier leurs » forêts, à couper leur récolte. C'est dans les » plaies gangraineuses que la médecine porte le » fer et le feu; c'est à Mortagne, à Chollet, à » Chemillé, que la médecine politique doit » employer les mêmes moyens et les mêmes » remèdes : c'est faire le bien que d'extirper » le mal; c'est être bienfaisant pour la patrie » que de punir des révoltés..... Louvois fut » accusé par l'histoire d'avoir incendié le Palatinat, et Louvois devait être accusé : il travaillait pour les tyrans. Le Palatinat de la » république, c'est la Vendée : détruisez-la, et » vous sauvez la patrie »!

Les bois taillis et les genêts incendiés, les forêts abattues, les habitations détruites, la récolte coupée et portée sur les derrières de l'armée, les bestiaux saisis, les femmes et les enfans en-

levés et conduits dans l'intérieur, les biens des royalistes confisqués pour indemniser les révolutionnaires réfugiés, enfin une levée en masse des habitans des districts environnans, préparée au son du tocsin, depuis l'âge de seize ans jusqu'à soixante, telles furent les dispositions de la loi adoptée sur la proposition de Barère.

Elle fit dans l'armée et dans les provinces de l'ouest une impression profonde. Quel allait être le mode d'exécution, et qui se chargerait d'une telle responsabilité? Les réfugiés vendéens craignant pour leurs propriétés, adressèrent des réclamations énergiques. Sans espoir de faire révoquer la loi, ils se flattèrent au moins de l'éluder ou d'en atténuer la sévérité. La voix de l'indignation se fit entendre. « Quel affreux exemple est » réservé au monde, à la fin du dix-huitième » siècle, au nom de la liberté et de la philoso» phie, dans l'empire le plus policé de l'Europe! » Quoi, nous irions porter la hache et le feu dans » les plus riches provinces de la France! Hélas! » plus de pitié pour des Français égarés! Faut-il » donc abandonner tout espoir de les ramener, » et ne suffit-il plus de combattre avec courage » et loyauté, faut-il s'entr'égorger avec une fureur » aussi aveugle que féroce »? Telles étaient les réflexions que faisaient naître ces décrets de des-

truction ; elles touchaient le cœur de plusieurs militaires, qui gémissaient de n'être que les instrumens d'une faction abominable.

Les démagogues cherchaient à justifier tant de rigueur par l'insuffisance reconnue des moyens employés jusqu'alors, par l'opiniâtreté des royalistes, et par les cruautés exercées par quelques-uns d'entr'eux envers les prisonniers républicains. Ainsi deux partis se formèrent dans les états-majors, dans les autorités et parmi les commissaires de la convention. Saumur devint le foyer de la terreur ; Niort, Luçon et Fontenay furent les asiles de l'indulgence. Mais déjà aucune digue ne pouvait plus arrêter la marche de la révolution, et dans sa course effrayante, elle devait écraser la malheureuse Vendée.

Le comité de salut public fit aussi décréter que les troupes de ligne qui avaient défendu Mayence, seraient transportées en poste sur les rives de la Loire. A la garnison de Mayence, on ajouta celle de Valenciennes, ce qui faisait un renfort de seize mille combattans aguerris. En attendant l'arrivée de ces troupes, le général en chef Rossignol reçut l'ordre de se tenir sur la défensive et de procéder à la réorganisation complète de l'armée.

Tandis que les républicains préparaient une attaque générale, les chefs royalistes recevaient,

près de Châtillon, le chevalier de Tinténiac, agent du gouvernement britannique. Embarqué à Jersey sur un bateau pêcheur, il fut mis à terre pendant la nuit aux environs de Saint-Malo; mais sans guide ni passe-port. Il cacha ses dépêches dans deux pistolets, où elles servaient de bourre, et, plein de résolution et de courage, il traversa seul, au point du jour, la petite ville de Châteauneuf, située entre Saint-Malo et Dol. Au *Qui vive* des sentinelles, il répond : *Citoyen*, passe sans être arrêté et pénètre dans l'intérieur des terres. Quoique né en Bretagne, Tinténiac connaissait à peine les routes. Il se décide à suivre le grand chemin, rencontre et aborde un paysan, le questionne, lui fait l'aveu qu'il est émigré venant d'Angleterre, et qu'il cherche à passer dans la Vendée. Le paysan l'accueille, le garde deux jours dans sa chaumière, et le conduit ensuite devant les municipaux. Tous étaient royalistes, comme dans presque toutes les paroisses de Bretagne. Après avoir délibéré, on arrête qu'il sera donné des habits de paysan à Tinténiac, et un guide pour le conduire à quelques lieues de là, dans une maison sûre. Arrivé à cette première station, Tinténiac est confié à un autre guide, et successivement de station en station, et de guide en guide, il parvient en sûreté sur les bords de la

Loire, après avoir fait cinquante lieues à pied en cinq nuits, évitant toujours les postes et les cantonnemens des républicains.

Mais le fleuve était gardé par des chaloupes canonnières et par des batteries placées de distance en distance. A l'aide de quelques mariniers dévoués aux royalistes, Tinténiac passe furtivement sur la rive opposée, arrive au camp vendéen d'Isigny, commandé par Lyrot La Patouillère, gagne ensuite l'intérieur de la Vendée, accompagné de M. de Flavigny, officier de Lyrot, et parvient enfin au château de la Boulaye, près de Châtillon. Il y trouve réunis Lescure, La Rochejaquelein, Bernard de Marigny, Donnissan, le chevalier Desessart et l'évêque d'Agra. La conférence s'ouvre : d'abord les généraux témoignent quelque surprise et même de la défiance. « Comment le gouvernement britannique, disent-ils à » Tinténiac, vous a-t-il choisi pour une mission si » délicate, de préférence à tant d'émigrés poite- » vins dont l'expérience et l'âge nous auraient » inspiré plus de confiance »? Tinténiac observe que plusieurs gentilshommes ont refusé cette dangereuse commission, que d'autres ne se sont pas trouvés prêts; puis il ajoute avec une noble franchise : « Messieurs, outre les motifs d'intérêt » général qui m'auraient seuls déterminé, je ne

» vous cacherai pas que j'ai été mû par une con-
» sidération particulière ; ayant eu, vous le savez,
» une jeunesse très-blâmable, j'ai voulu la faire
» oublier ou périr ».

Tinténiac présenta ensuite ses dépêches, expédiées par le gouverneur de Jersey : elles étaient signées du comte de Moyra, des ministres Pitt et Henri Dundas, et adressées à ce même Gaston (perruquier à Châlans), faussement désigné par la renommée comme généralissime des Vendéens. Une telle méprise cesse d'étonner quand on songe qu'à cette époque le gouvernement anglais n'avait eu aucune espèce de relations avec les Vendéens. A la vérité, au premier avis de leur soulèvement, le gouverneur de Jersey avait reçu l'ordre d'ouvrir, avec les insurgés, des communications secrètes, mais sa première tentative n'avait pas réussi. Les dépêches remises par Tinténiac, au nom du cabinet de Londres, contenaient de grands éloges aux Vendéens sur leur extrême bravoure, des offres positives de secours, et l'assurance d'un très-vif désir de seconder efficacement l'insurrection.

Le ministre Pitt adressait à leurs chefs les questions suivantes : Pourquoi n'avez-vous pas établi de correspondance avec l'Angleterre? Quel est le véritable but de l'insurrection? Qu'est-ce

qui l'a fait naître? Quelles sont vos relations avec les autres provinces et avec les puissances de l'Europe? Quel est le nombre de vos combattans et l'étendue de tout le pays insurgé? Quelles sont vos ressources en argent, vivres, habillemens, canons, fusils, poudre? D'où tirez-vous tous vos moyens? Enfin le cabinet de Saint-James demandait que les Vendéens s'emparassent d'un port de mer, tel que La Rochelle, Rochefort ou Lorient, ce qui eût établi des communications solides et régulières : il demandait, en outre, qu'on lui donnât connaissance des plans ultérieurs arrêtés contre l'ennemi commun, promettant de puissans secours en armes, en argent et en hommes. C'était reproduire le plan de La Rouarie avec bien plus d'extension. Mais l'impression qu'avait laissé l'échec de Nantes rendait impossible toute expédition hors du pays insurgé.

Du reste il régnait dans la rédaction de ces dépêches un ton de franchise et de loyauté; on y témoignait même une sorte de crainte que les Vendéens ne rejetassent les offres de l'Angleterre, vu qu'ils n'avaient réclamé aucuns secours; on y élevait aussi des doutes sur le véritable objet de l'insurrection, le gouvernement anglais ne sachant réellement si les Vendéens étaient de purs roya-

listes, ou les partisans d'une monarchie mixte, ou bien des républicains fédéralistes.

Imbus de préventions nationales, quelques chefs présens à la conférence suspectèrent les intentions et la bonne-foi du cabinet de Londres, et témoignèrent même de la répugnance à traiter avec l'ancien ennemi du nom français. Lescure fit valoir un avis contraire ; il allégua la raison d'état et les considérations de la politique ; il enfla les avantages d'une alliance étrangère, qui n'était jamais à dédaigner dans aucune guerre civile, ni sous aucun chef. Il cita des exemples puisés dans l'histoire de la monarchie française, et parla de l'amiral de Coligni et de ses vues. « Alors, dit-il, la » confédération des provinces de l'ouest tendait » au renversement de la monarchie, aujourd'hui » son but est de relever le trône et les autels. » Rien ne doit être négligé pour y parvenir. » D'ailleurs ne dirigerons-nous pas nous-mêmes » l'emploi des ressources qui nous sont offertes » par les Anglais? Ne balançons point à y avoir » recours ». Lescure parvint sans peine à persuader ses compagnons d'armes.

Quand les généraux de la Vendée ne doutèrent plus que Tinténiac ne fût réellement un agent de l'Angleterre, et que lui de son côté, par la lecture de leur proclamation, datée de Fontenay-

le-Comte, se fut enfin assuré qu'ils étaient de purs royalistes, une confiance mutuelle s'établit entr'eux. Bientôt même Tinténiac, oubliant le caractère d'envoyé anglais, s'exprima sans nul déguisement. « On n'a que de fausses notions » en Angleterre, dit-il, sur l'insurrection de » la Vendée. Les uns font consister sa force en » quarante mille hommes de troupes de ligne, » révoltées contre la convention nationale; d'au- » tres, et c'est le plus grand nombre, se per- » suadent que c'est un parti de républicains fédé- » ralistes, ou du moins de royalistes mitigés et » constitutionnels. Cette dernière opinion s'est » accréditée à Londres, et l'on y croit, en gé- » néral, qu'on ne reçoit aucun émigré dans la » Vendée. Quant à moi, je vous dirai franche- » ment que j'ai été envoyé par les ministres du roi » d'Angleterre, sans la participation des princes » français. J'ai vu les préparatifs d'une grande ex- » pédition pour venir à votre secours; j'ai vu l'île » de Jersey se remplir de canons, de munitions, » de soldats, et surtout d'émigrés; j'ai vu le ca- » binet de Saint-James manifester l'intention de » vous seconder, et cependant je crois plus sage » de ne pas trop compter sur ses promesses et » de n'attendre votre salut que de vous-mêmes. » Du moins est-il sûr que beaucoup d'émigrés

» vous auraient joints, sans un ordre bizarre qui » défend à tout matelot de passer un émigré en » France, sous peine de mort. Je n'ai moi-même » obtenu le passage que sur une autorisation » spéciale du gouverneur de Jersey ».

Ce discours acheva d'établir la confiance, et les généraux vendéens s'occupèrent aussitôt de mûrir et de rédiger leur réponse au gouvernement anglais. Comme Tinténiac désirait la renfermer dans ses pistolets et employer ainsi le même moyen qui lui avait servi si heureusement pour apporter ses dépêches, le conseil jugea qu'il fallait une écriture fine, mais lisible ; il choisit pour secrétaire la marquise de Lescure (si célèbre depuis sous le nom de La Rochejaquelein). Elle-même nous l'apprend dans ses mémoires, étant la seule personne vivante qui ait pu nous révéler le mode de cette correspondance secrète. Les généraux royalistes y employèrent à propos l'exagération et les réticences, toutefois en s'éloignant le moins possible de la vérité. Ils enflèrent surtout les forces de la Vendée, dans la vue sans doute d'entraîner l'Angleterre, par un motif de sécurité, à expédier promptement des secours et des renforts. Ils déclaraient ensuite que la seule impossibilité d'ouvrir des communications par la voie de la mer les avait empêchés jusqu'alors de correspondre

avec le gouvernement de la Grande-Bretagne ; puis, passant à leur profession de foi politique et aux sentimens de pur royalisme qui les animaient, ils réclamaient instamment un prince français pour les commander, et des corps d'émigrés pour les soutenir ; enfin ils insistaient sur le besoin de secours de tout genre, et d'un débarquement considérable, qui pût amener la contre-révolution. « Vingt mille paysans, ajoutèrent les » chefs de la Vendée, pourront, sans trop l'affaiblir, se joindre aux troupes de ligne nécessaires » pour envahir la Bretagne, qui est impatiente » aussi de secouer le joug. Là se feront aisément » de nouvelles levées royalistes, et le feu de l'in- » surrection gagnant le Perche et la Normandie, » le succès deviendra infaillible ». Quant au port de mer que demandait l'Angleterre, les chefs de la Vendée ne dissimulèrent pas les difficultés qui s'opposaient à une telle occupation, et ils promirent de tout entreprendre pour les surmonter. Ils observèrent à cet égard que les insurgés du Bas-Poitou n'ayant pu conserver Noirmoutier, ils n'étaient plus en possession que du petit port de Saint-Gilles. Du reste, si Paimbœuf ou les Sables-d'Olonne semblaient préférables, cinquante mille Vendéens se présenteraient, le jour indiqué, devant l'une de ces deux places, pour l'assiéger par

terre, tandis qu'une flotte anglaise l'attaquerait par mer. Telle fut la réponse des généraux royalistes; elle fut signée par tous ceux qui étaient présens à la conférence. Tinténiac fut aussi chargé d'une lettre pour les Princes de la maison royale, où tous les chefs vendéens témoignaient le plus ardent désir d'avoir l'un de ces Princes à leur tête; ils protestaient de leur fidélité et d'une entière obéissance à leurs ordres.

Cette lettre, pouvant tomber dans les mains des ministres anglais, fut courte et d'un style mesuré. Les chefs y suppléèrent par des instructions verbales, invitant surtout Tinténiac à ne rien déguiser aux Princes, et à insister fortement pour que l'un d'eux vînt dans la Vendée, quand même l'Angleterre n'enverrait aucun secours. « Un prince et des émigrés, » fussent-ils sans argent et sans armes, voilà surtout, dirent-ils, ce que nous réclamons, tant » on peut compter sur le dévouement des Vendéens et sur toute sorte de sacrifices de leur part, » pour rétablir la monarchie. L'enthousiasme qui » les anime serait bientôt à son comble s'ils » voyaient un des fils de saint Louis les mener à » la victoire; alors, profitant des heureuses dispositions de la Bretagne et des provinces » limitrophes, on pourrait raisonnablement es-

» pérer d'arriver à la contre-révolution, ou du » moins de former au sein même de la France » un parti formidable ».

Le conseil aurait désiré que Tinténiac vît, avant son départ, d'Elbée et Bonchamps; mais l'un s'occupait à rassembler l'armée pour marcher sur Luçon, et l'autre était encore retenu par sa blessure, au château de Jallais. D'ailleurs Tinténiac, attendu de l'autre côté de la Loire, à jour fixe, n'avait que quatre jours à passer dans la Vendée. Il exprima toute la vivacité de ses regrets, de se voir ainsi contraint de partir à la veille d'une action générale, lui qui eût tant ambitionné de combattre avec les Vendéens. Les généraux lui représentèrent qu'il se rendrait bien plus utile par le prompt accomplissement de sa mission. Il assura que son retour serait prochain; et comme il était dépourvu d'argent, on lui fit compter cinquante louis par l'intendant général, en s'étonnant toutefois de la détresse de cet agent de l'Angleterre. Il repassa la Loire avec une escorte que lui donna Lyrot La Patouillère jusqu'à l'autre rive; là retrouvant son guide, il eut encore cinquante lieues à faire à pied, travesti en paysan, et ne marchant que de nuit jusque près de Châteauneuf, où le même Breton sous la protection duquel il avait pénétré

dans l'intérieur, lui facilita les moyens de repasser à Jersey. Il parvint ainsi à regagner Londres, où il rendit compte de sa mission au gouvernement anglais et aux princes de la maison royale. On verra bientôt ce hardi et courageux émissaire recommencer, avec la même témérité, le cours de ses périlleux voyages.

Cependant les chefs de la Vendée avaient décidé, comme on l'a vu plus haut, qu'un rassemblement général aurait lieu, le 12 août, à Chantonay, pour l'attaque de Luçon. Des courriers venaient d'être expédiés à cet effet dans toutes les paroisses. Le conseil supérieur envoya deux commissaires pour accompagner l'armée, Bernier, curé de Saint-Laud, et Pierre Jagault, secrétaire général du conseil. Lescure et d'Elbée s'étant mis en marche à la tête de quarante mille hommes, se dirigèrent sur les Herbiers. Charette s'adjoignit Joly et Savin, et partit avec six mille combattans. La jonction de toutes ces forces eut lieu à Chantonay, où se trouvait déjà la division de Royrand. Jamais les Vendéens n'avaient levé une armée si nombreuse.

Toutes les divisions royalistes étaient réunies, à l'exception de celle de Bonchamps, qui combattait vers la Loire. Le 12 août, le curé de Saint-Laud officia solennellement (c'était un dimanche),

et le second commissaire prêcha pendant la messe. Le bruit prématuré de la condamnation à mort de la reine Marie-Antoinette de France, s'étant répandu le même jour dans l'armée, y causa une vive fermentation. Chacun se retraça alors les dévastations, les crimes, les massacres des révolutionnaires, et ce dernier trait de leur cruauté envers une reine innocente, mit le comble à l'indignation publique. Comme on n'élevait aucun doute sur l'exécution de la victime royale (elle n'était que différée), on vit tous ces paysans-soldats pleurer la mort de leur souveraine, et faire entendre des accens lamentables, auxquels venaient se mêler des cris de vengeance : jamais peut-être il n'y eut de douleur plus touchante et plus profonde. Les Vendéens émus, et se pressant autour du curé de Saint-Laud, qui, pour être mieux entendu de la foule, prêchait hors de l'enceinte de l'église, se mirent en prière et demandèrent au dieu des armées de les soutenir, de les rendre invincibles. L'enthousiasme était universel : il fut au comble quand un enfant de onze ans vint donner l'exemple d'un dévouement qui ne doit pas rester dans l'oubli. Cet enfant se présente à cheval aux généraux vendéens, et leur demande à combattre pour la religion et pour le Roi. On le questionne sur son nom, sur sa famille :

« Je suis le jeune Duchafault, dit-il; je me suis » échappé du château de ma mère pour venir » joindre mon frère aîné qui sert parmi vous; il » est blessé d'une balle qui lui a traversé le bras; » je brûle comme lui de me signaler dans l'armée » royale ». Montrant un pistolet, il déclare d'un ton résolu qu'il veut mourir pour son Roi. Chacun s'empresse de lui témoigner l'admiration qu'inspire son jeune courage. Mais les chefs cherchent à modérer l'élan précoce de cet enfant, qui s'obstine à vouloir suivre l'armée : on le renvoie à sa mère. Plus tard, il prit les armes malgré cette tendre mère en pleurs, et périt quelques mois après, avec son frère aîné, pour la même cause, après avoir montré la même intrépidité.

Cependant l'armée vendéenne qui s'était mise en marche s[illegible]çon, fit halte le 13 août à Sainte-Hermine : o[illegible]t conseil. Lescure, savant dans l'art militaire, proposa d'attaquer le lendemain en échelons; il parla long-temps sur ce plan et le fit adopter, quoique de telles manœuvres convinssent mieux à des troupes disciplinées qu'à des paysans dont tous les mouvemens étaient tumultuaires. Le 14, toute l'armée arriva de bonne heure à la vue de Luçon. Cette ville, située à cinq lieues ouest de Fontenay, et à trois lieues de la mer, se trouve au bord d'un marais, sur un terrein ho-

rizontal, ce qui en fait un séjour malsain. Ses maisons vastes et commodes, d'un aspect agréable, et ses nombreux jardins, lui donnent un plus grand espace que ne le comporte une population de deux mille ames; elle a un canal qui conduit à l'Océan. Quoique sans fortifications, ses dehors présentent quelques points d'appui qui, pouvant suppléer à l'inégalité des forces, procure à une armée inférieure des avantages de position. Elle est d'ailleurs environnée de plaines où l'on peut tirer parti de la cavalerie et de l'artillerie légère.

Neuf mille hommes, sous les ordres du général Tuncq, en défendaient les approches. Au moment où les divisions vendéennes opéraient leur jonction, ce général recevait d'un espion nommé Valée, dont l'exactitude ne s'était jamais démentie, l'avis certain de l'heure à laquelle il serait attaqué. Il fit aussitôt des dispositions de défense, et reçut le même jour, du ministre de la guerre, une lettre de destitution. Ce coup partait de Saumur, où les opérations irrégulières de Tuncq et son aversion pour Rossignol lui avait aliéné les esprits; mais les conventionnels Goupilleau de Fontenay, et Bourdon de l'Oise, alors en mission près de son armée, lui ordonnèrent, par un arrêté, de continuer ses fonctions. Tuncq reprend aussitôt le commandement, et, plein d'ardeur, il ne songe

plus qu'à se venger de ses ennemis personnels par une action d'éclat. A cinq heures du matin, trente-cinq mille royalistes réunis, après avoir reçu du curé de Saint-Laud sa bénédiction et ses exhortations pathétiques, passent la Semagne au pont Minclet, et se rangent successivement en bataille en face du camp républicain. D'Elbée était au centre et La Rochejaquelein à l'aile droite; l'aile gauche était commandée par Charette et Lescure, qui devaient commencer l'attaque, soutenus par le centre, et le centre par l'aile droite. Tuncq ne pouvant faire face de tous les côtés, et voulant d'ailleurs dissimuler la faiblesse de son armée, la fit ranger sur deux lignes, et ordonna à ses soldats de se baisser ventre à terre. L'artillerie à cheval était au centre, et les bataillons avaient dans leur intervalle quelques pièces de quatre. A peine Tuncq avait-il achevé ses dispositions, que plusieurs officiers envoyés pour reconnaître l'ennemi vinrent annoncer qu'il se déployait lentement dans la plaine pour former sa ligne de bataille. Tuncq ne voulant point lui en donner le temps, détacha deux bataillons suivis de deux pièces d'artillerie légère, avec ordre de s'avancer à demi-portée de fusil. Ils trouvèrent la gauche des royalistes en mouvement pour attaquer. Charette avait promis d'enfoncer dans sept

minutes la colonne qu'il aurait à combattre ; il tint parole, et après neuf minutes il fit plier les deux bataillons venus à sa rencontre, et s'empara de deux canons. A cette vue, les royalistes croyant n'avoir à poursuivre qu'une poignée d'hommes, s'ébranlent en désordre, et jettent de grands cris pour accabler de leur masse ces deux bataillons isolés. Ceux-ci font volte-face, ajustent, tirent avec précision, et s'ouvrant ensuite de droite et de gauche, démasquent l'artillerie légère dont le feu à mitraille foudroie les Vendéens, rangés sur quinze à vingt hommes de profondeur. Ce feu inopiné les arrête un instant; mais on les voit avancer de nouveau avec fierté et courage, excités par Charette et Lescure. Les deux bataillons républicains, en continuant leur manœuvre et leur feu, se repliaient toujours sur leur ligne. Les royalistes s'élancent avec impétuosité pour les atteindre; mais sans être soutenus par la colonne du centre, qui marchait lentement; elle n'arriva que deux heures après le commencement de la bataille. Alors Tuncq ordonne un roulement de tambour qui devait servir de signal à ses soldats. Tout-à-coup l'armée républicaine se lève et semble sortir de dessous terre. Son feu de file roulant et bien ajusté augmente l'impression de terreur qu'a faite son apparition subite. Le centre

des Vendéens séparé des deux ailes, s'engage imprudemment et sans aucun ordre. Une partie ne trouvant d'abord aucun obstacle, dépasse obliquement la ligne de bataille, et se détachant du reste de la colonne, se porte toujours en avant; mais assaillie bientôt par la cavalerie des républicains, cette phalange isolée plie et tourne le dos. D'Elbée, accouru pour la soutenir, essuie non-seulement le feu de la mousqueterie, mais encore le feu plus meurtrier de l'artillerie légère. C'était la première fois que les républicains en faisaient usage dans la Vendée. Le terrain étant parfaitement uni, rien ne s'opposait aux évolutions de cette arme terrible. Les colonnes vendéennes en furent criblées, et en moins d'une heure et demie, on vit la plaine de Luçon toute couverte de cadavres.

L'aile droite des royalistes, égarée par Marigny, qui lui avait fait prendre une fausse direction, était encore à une lieue du champ de bataille quand elle aperçut de loin la défaite du reste de l'armée. Il fallut songer à la retraite, le ravage des obusiers faisant une impression telle sur les Vendéens, qu'ils prenaient tous la fuite en désordre. Charette et Lescure, restés seuls avec leur meilleures troupes, se virent bientôt assaillis par toutes les forces de Tuncq. Accablé, foudroyé

de toutes parts, Charette eut de la peine à sauver sa division, dont il perdit l'élite. Il fut poursuivi ainsi que d'Elbée, qui abandonna son artillerie. Le chevalier de Perrault, qui la commandait en second, ne put la sauver malgré ses courageux efforts. Royrand laissa aussi deux pièces de douze. On croit que ce fut au premier moment de la bataille que Baudry-d'Asson, animé d'un courage imprudent, et suivi d'un domestique fidèle qui avait juré de mourir avec lui, courut s'exposer aux premier coups : il tomba en avant de sa troupe; son domestique, se jetant sur son corps, et le tenant embrassé, reçut aussi plusieurs coups et expira avec son maître. Baudry, ce premier champion de la guerre civile, était d'un caractère dur; il savait se faire craindre et obéir, et pourtant il fut regretté.

Jamais, depuis la guerre, les royalistes n'avaient essuyé de défaite aussi sanglante. Six à sept mille morts couvraient le champ de bataille, et un régiment de cavalerie poursuivait les fuyards le sabre à la main, sans faire de quartier. Dans sa fuite, l'arrière-garde fut tout à coup arrêtée au pont Minclet, seul passage qui lui restât. Deux pièces de canons démontées barraient le chemin, ce qui augmenta bientôt le désordre. C'en était fait de trois mille royalistes, si La Rochejaquelein et les transfuges de la légion ger-

manique ne se fussent postés en avant de la tête du pont, pour faire face à l'ennemi, donnant ainsi le temps aux Vendéens de regagner Chantonay. Le lendemain tous se séparent et rentrent dans le Bocage.

Les paysans du Haut-Poitou et de l'Anjou imputèrent la perte de bataille à la division du centre, dite le *Camp de l'Oie*. Royrand voulant grossir sa troupe, avait fait marcher quelques paroisses protestantes, entr'autres Montcoutant, et qui, pour ne pas combattre contre leur gré, jetèrent leurs armes, en criant *sauve qui peut!* On attribua aussi cette défaite à d'autres causes : aux fautes graves de Marigny, qui avait mal dirigé l'artillerie et toute l'aile droite; au trop d'empressement de Charette pour commencer le combat, et aux lenteurs de d'Elbée qui conduisait le centre. Enfin on blâma Lescure d'avoir donné un plan d'une trop difficile exécution et qu'il avait soutenu avec opiniâtreté. Charette, aigri contre les chefs du Haut-Poitou, s'en sépara mécontent, et se rendit à Légé. Ce levain de discorde fermenta et fut le germe des divisions funestes qui éclatèrent dans la confédération vendéenne. Ainsi la seconde journée de Luçon, en trompant l'espoir des royalistes, jeta parmi eux la désunion et le découragement.

La diversion de La Cathelinière ne fut pas plus

heureuse du côté de Nantes. Avec deux mille hommes, il attaqua, le 10 août, le château d'Aux, dont la prise eût fait tomber en son pouvoir la fonderie d'Indret : il y fut blessé et se retira. Sept cents républicains défendirent ce poste important, dont l'attaque tardive aurait dû précéder celle de Nantes.

Quant au général Tuncq, il dut la victoire, dont ses ennemis cherchèrent à obscurcir l'éclat, aux effets prodigieux de son artillerie volante, et à ses sages dispositions, secondées par l'intrépidité de ses troupes. Il est constant que neuf mille républicains battirent ce jour-là près de quarante mille royalistes. Tuncq accusa l'adjudant-général Canier, qui commandait son corps de réserve, de n'avoir pas donné, quoiqu'il lui eût réitéré, par écrit, l'ordre de s'avancer au premier feu, afin de prendre l'ennemi en flanc, et de lui couper la retraite par le pont Minclet. Si cette manœuvre eût été exécutée avec précision, peu de royalistes auraient pu se soustraire au carnage. Les commissaires Bourdon de l'Oise et Goupilleau, en rendant compte de cette bataille à la convention, réclamèrent contre la destitution de Tuncq. « Il » a trente-un ans de service, dirent-ils, dont huit » de soldat, et il s'honore d'être le fils d'un hon» nête tisserand ». La convention le réintégra et

lui accorda le grade de général divisionnaire. Tuncq voulant profiter de ces avantages, s'empara de Chantonay, ce qui l'éloigna des divisions latérales, et ne tarda pas à lui être funeste.

Dans le même temps, le général Rey partait de Chinon avec quatorze cents hommes, pour s'emparer de Chollet et y délivrer trois mille prisonniers; mais Stofflet s'étant trouvé en force en avant de cette ville, le général républicain battit en retraite. Le général en chef Rossignol ne vit dans tous ces mouvemens partiels que l'effet de l'insubordination des généraux secondaires; il les blâma, et leur ordonna de rentrer dans leurs positions respectives. Cet ordre déplut à Tuncq, enhardi également par sa victoire et par l'appui des commissaires Bourdon et Goupilleau de Fontenay. Dès ce moment, le quartier-général de Chantonay fut en opposition ouverte avec Saumur. Goupilleau de Montaigu joignit ses deux collègues, dont il partageait les sentimens, et l'un et l'autre Goupilleau, qui avaient dans la Vendée leurs propriétés et leurs familles, ne virent pas sans inquiétude approcher le moment et les apprêts des mesures de destruction. Ils formèrent une ligue contre les décrets du premier août, dont le parti de Saumur exigeait l'exécution littérale. Déjà le général Rossignol, pour disposer

toutes ses colonnes à agir simultanément dans le court délai qui devait précéder l'arrivée des troupes de Mayence et de Valenciennes, visitait en personne toutes ses divisions.

Il trouva Saint-Maixent et Niort dégarnis; les contingens épars, ses ordres oubliés, et le général Chalbos entraîné dans des mouvemens irréguliers, pour soutenir Tuncq, engagé trop inconsidérément sous les auspices de Bourdon et de Goupilleau. Il arrive à Chantonay, accompagné du conventionnel Bourbotte, et y est méconnu. Rompant le premier le silence, il demande compte de la position de l'armée. « Je n'en sais » rien, lui répond sèchement Goupilleau de » Fontenay; si vous venez ici comme général » en chef, je vous préviens que nous vous avons » suspendu de vos fonctions ». Il lui remet à l'instant l'arrêté pris en conséquence. « Je ne sais » qu'obéir aux autorités supérieures, répond le » général après avoir lu l'arrêté, je n'en servirai » pas la république avec moins de zèle ». Une vive explication eut lieu; Rossignol protesta de son obéissance aux décrets de la convention nationale. « Je ne reconnais point la convention, » s'écria Bourdon avec véhémence, dans les dé- » crets rendus contre la Vendée; ce sont des » lois contre-révolutionnaires. Tout ce que le

» comité de salut public et le ministre de la
» guerre ont fait à ce sujet, je le regarde comme
» nul ».

Rossignol s'étant retiré, Bourbotte, resté avec ses collègues, leur reprocha avec amertume l'injustice de l'acte arbitraire qu'ils venaient d'exercer contre un général en chef. Ils y persistèrent, ajoutant qu'ils poignarderaient de leurs mains celui qui oserait mettre les décrets à exécution, et menaçant Bourbotte lui-même de le faire transporter à La Rochelle, sur les derrières de l'armée. Bourbotte contint son indignation, quitta Chantonay, et vint à Paris, où il en appela au comité de salut public.

« Vous le voyez, dit-il aux membres du co-
» mité, un brave général, qui veut exécuter les
» décrets que vous avez fait rendre, est sus-
» pendu par des représentans qui méconnaissent
» votre autorité. Vous en savez la cause. Rien
» n'est plus impolitique, relativement à des mis-
» sions si délicates, que d'envoyer des com-
» missaires dans leurs propres départemens; les
» considérations de localités l'emportent sur l'in-
» térêt public. Des succès éphémères, ordinaire-
» ment suivis de revers occasionnés par l'impru-
» dence et l'aveuglement, ont ébloui des chefs et
» des représentans peu instruits du métier des

» armes. Les forces de l'armée sont partiellement » engagées, au risque d'être coupées. Vos ordres, » ceux du ministre de la guerre, ceux du général » en chef, sont méconnus, ainsi que les décrets » de la convention nationale. C'est à vous, c'est à » la convention à réprimer, dès son origine, ce » nouveau germe de rébellion qui s'élève dans la » Vendée ».

Le comité n'osa décider à huis clos contre un parti qui venait de vaincre; il crut plus convenable d'en référer à la convention elle-même.

Bourdon et Goupilleau l'avaient déjà prévenue de la suspension de Rossignol, qu'ils accusèrent de brigandage et d'ivrognerie. Le 28 août, Rossignol se présente à la barre et prie la convention d'examiner sa conduite. Bourbotte monte à la tribune, et, au nom de la majorité de ses collègues de la Vendée, il dénonce Bourdon et les deux Goupilleau; il sollicite leur rappel, défend Rossignol, et réclame sa réintégration. La convention, d'abord partagée entre le parti de Luçon et celui de Saumur, fut entraînée par Tallien, qui défendit Rossignol avec chaleur : elle leva la suspension de ce général, et rappela Bourdon et Goupilleau. Rossignol eut les honneurs de la séance; il remercia l'assemblée, et jura que trois semaines lui suffiraient pour exterminer les royalistes.

Cette contestation à peine finie, de plus graves dissensions éclatèrent entre les commissaires et les généraux chargés de terminer la guerre de la Vendée.

A cette époque, les forces que la république y employait, formaient deux armées distinctes : celle des côtes de la Rochelle, commandée par le général Rossignol; et celle des côtes de Brest, sous les ordres du général Canclaux. Chacune avait sa commission centrale de surveillance. Bourbotte, Ruelle, Richard et Choudieu surveillaient la première; Gillet, Turreau et Cavagnac la seconde. De ces deux commissions sortaient des vues et des projets différens. L'amour-propre et les rivalités divisaient des hommes qui tendaient au même but. L'armée de Mayence arriva, les deux commissions centrales se la disputèrent.

Le conventionnel Philippeaux, homme irascible et passionné, envenima ces dissensions. Envoyé dès le mois de juin, dans les départemens de l'ouest, il avait éprouvé, à la commission centrale de Saumur, des désagrémens personnels. Mieux accueilli par celle de Nantes, il embrassa ses intérêts, et défendit ses plans. Le général Canclaux et le commissaire Gillet lui démontrèrent sans peine que le systême offensif, pratiqué jusqu'alors, était aussi faux en théorie que funeste

dans l'exécution ; qu'il fallait s'attendre à une suite de désastres tant qu'on attaquerait par les points supérieurs de la Vendée, tandis qu'en balayant les rives maritimes, depuis Nantes jusqu'aux Sables-d'Olonne, le succès était infaillible. La jonction de la garnison de Mayence à l'armée des côtes de Brest était une conséquence de ce plan. Philippeaux l'adoptant avec ardeur, se chargea de le soumettre au comité de salut public pour avoir son adhésion. Il part, prévenu d'avance qu'il rencontrera de grands obstacles à la commission et à l'état-major de Saumur. En effet, Choudieu attaque vivement le projet de Philippeaux. Celui-ci s'irrite sans se décourager, et trouvant à Orléans l'armée de Mayence, commandée par le général Aubert-Dubayet, il communique son plan à ce général, ainsi qu'aux deux commissaires Rewbell et Merlin de Thionville ; ils l'adoptèrent. Fortifié de leurs suffrages, Philippeaux vole à Paris, et se présente au comité de salut public, auquel il fait son rapport. Il parle d'abord des résultats de sa mission, de son succès contre le fédéralisme, du dévoument des Nantais, et il continue en ces termes : « J'ai » tout observé dans la Vendée, d'un œil attentif, » avec la seule passion du salut public. Je vous » dois le tribut de mes recherches, sans nul mé-

» nagement comme sans faiblesse. Vos plans, » citoyens collègues, ne sont point exécutés. Vous » avez deux armées en présence des rebelles ; celle » des côtes de Brest, peu nombreuse, n'a jamais » été battue que par vingt contre un ; elle fait » trembler l'ennemi ; mais ayant quarante-huit » postes à défendre tous les jours, elle ne peut » hasarder l'offensive.

» Si elle eût égalé de moitié la force de l'armée » de Saumur, il n'y aurait déjà plus de Vendée; » mais alors plus de calculs infâmes de la part de » ceux qui font de cette guerre une spéculation » criminelle, une mine d'or à exploiter. Qu'est de- » venue l'armée de Saumur? Elle était de vingt- » cinq mille hommes à Martigné-Briand ; le » désastre de Vihiers l'a réduite à dix mille. » Je jette un voile sur tout ce qui s'est passé » depuis. Les brigands n'ont pas commis plus » d'atrocités contre les citoyens paisibles que nos » propres soldats. Les généraux eux-mêmes ont » encouragé le pillage, dont ils ont partagé l'exé- » crable produit. On reproche à celui de nos col- » lègues qui gouverne la commission centrale de » Saumur, d'avoir fermé les yeux sur toutes ces » horreurs. C'est au milieu de ces élémens d'anar- » chie et de dissolution qu'on voudrait conduire » l'armée de Mayence ; elle s'y corromprait in-

» failliblement, et les dangers publics n'auraient » plus de terme ».

Ici Philippeaux développa son projet.

« Citoyens collègues, ajouta-t-il, je réclame » votre approbation, sans laquelle nous tombe- » rions dans un cahos inextricable; sans laquelle » le mouvement des armées serait soumis à cin- » quante volontés divergentes; je demande qu'il » soit réglé par une puissance centrale et tuté- » laire ». Le comité entraîné accorda son adhésion.

Muni d'un arrêté qui prescrivrait à la garnison de Mayence de descendre à Nantes pour attaquer conjointement avec l'armée des côtes de Brest, Philippeaux crut avoir remporté une victoire sur ses ennemis personnels. Le parti de Saumur en frémit. Les commissaires Richard et Choudieu fatiguèrent de leurs réclamations le comité de salut public, et s'efforcèrent d'attirer à eux Rewbell et Merlin de Thionville.

« L'arrêté du comité, dirent-ils, a été surpris » par Philippeaux, qui ne voit que Nantes, et » dont les notions sur la guerre de la Vendée » sont diamétralement opposées à celles qui ont » décidé notre conviction. Il serait dangereux » de déférer sans examen à une décision préci- » pitée! Le plan d'attaque générale ne doit être » que le résultat d'une mûre délibération ».

Après de longs débats, Rewbell et Merlin souscrivirent à la proposition d'un conseil de guerre extraordinaire tenu à Saumur, et auquel seraient appelés tous les commissaires des trois armées pour déterminer un plan d'attaque irrévocable. Philippeaux s'y refusa, ne voyant dans cet incident que le dessein de paralyser l'exécution de la décision du comité. Dans l'intervalle, la garnison de Mayence se dirigeait toujours vers Nantes. Le parti de Saumur espérant l'emporter, entrava un instant sa marche. Philippeaux s'en plaignit. « Des commissaires » désorganisateurs soufflent dans cette armée le » poison de l'indiscipline et de la révolte. Sachez, dit-il au général Dubayet, que le pas» sage de Saumur est une Vendée non moins » redoutable que celle où nous allons com» battre ». Dubayet s'en tint aux ordres du comité, et continua sa marche. La tenue d'un conseil de guerre ayant été approuvée, on en fit l'ouverture à Saumur le 2 septembre. Rewbell le présida; Lachevardière, commissaire national, en fut le secrétaire. Les conventionnels présens étaient Rewbell, Merlin de Thionville, Choudieu, Richard, Bourbotte, Ruelle, Turreau, Meaulle, Fayau, Philippeaux et Cavagnac.

Philippeaux voulait que les seuls commissaires de la convention eussent voix délibérative; ce qui

lui assurait la majorité. Choudieu lui opposa la décision du comité de salut public, portant que les généraux commandans concourraient, avec les commissaires, à former le résultat. Il en conclut que non-seulement les généraux en chef de chaque armée, mais même tous les divisionnaires commandans, devaient partager, avec les commissaires, le droit de suffrage. Philippeaux s'éleva contre une telle interprétation, qui, selon lui, rompait tout équilibre, en laissant à l'état-major de Saumur l'avantage du nombre. Ses adversaires le menacèrent d'invoquer l'exécution d'un décret positif, qui défendait à tout représentant en mission de s'immiscer dans les opérations militaires. Philippaux céda, et les généraux divisionnaires furent admis. Il n'y eut de militaires délibérans que les généraux en chefs Canclaux et Rossignol; les divisionnaires Dubayet, Duhoux, Dambarrère, Menou, Santerre, Chalbos, Salomon, Mieskousky et Rey.

Attaquera-t-on Mortagne par Nantes ou bien par Saumur? Tel était le sens de la question soumise au vote de l'assemblée. La garnison de Mayence était réservée à l'armée attaquante : on convint que les opinions seraient motivées.

Former avec l'armée de Saumur un corps de réserve pour préserver les rives supérieures de

la Loire de toute irruption, combiner l'armée de Mayence avec celle des côtes de Brest, s'emparer du pays de Retz, grenier d'abondance, couper aux Vendéens toute communication avec la mer, opérer en deux jours la jonction de l'aile droite avec la division des Sables-d'Olonne; et maîtres de toute la ligne occidentale, ayant à droite et à gauche deux divisions intactes, communiquer en vingt-quatre heures avec la ligne de Niort; puis combiner avec promptitude tous les mouvemens ultérieurs; cerner, écraser l'ennemi sur tous les points; tel était le plan que développa le général Canclaux, et que Philippeaux soutint avec chaleur. « S'il est adopté, dit-il, » je réponds sur ma tête que cette guerre, qui » alarme la république, ne durera pas un mois ». Après avoir insisté sur les mêmes considérations qu'il avait fait valoir auprès du comité de salut public, et rejeté le blâme sur les opérations de ses adversaires, il déclara que l'armée de Mayence était perdue, si l'on ne se hâtait de la séparer de celle de Saumur, entièrement désorganisée et constamment malheureuse. « Si l'on objecte, » ajouta Philippeaux ironiquement, la nullité de » l'armée de Saumur, abandonnée à ses seuls » moyens, je réponds qu'elle fera beaucoup en » ne faisant point de mal ».

Choudieu prit alors la parole ; il s'étonna que son collègue se plût à répandre le fiel et la diffamation sur une armée qui, si elle avait connu des défaites, pouvait aussi compter des victoires. « Nous n'avons point combattu der-
» rière des murailles ni à l'abri des retranche-
» mens, dit Choudieu ; la Loire n'a point existé
» pour nous. De nouvelles levées ont été cons-
» tamment chercher l'ennemi pour s'essayer aux
» combats. Elle serait terminée, cette guerre,
» s'il y avait eu plus d'obéissance chez les uns,
» moins d'orgueil chez les autres, et surtout plus
» d'ensemble dans les opérations. En admettant
» le plan de Nantes, les forces se trouveront en-
» core une fois disséminées, lorsque tant d'expé-
» riences funestes font une loi de les réunir. Au
» lieu de se livrer à des personnalités offensantes,
» il serait plus utile de consulter les localités, de
» combiner un plan d'attaque, non pour favoriser
» telle ville, telle armée, telle opinion, mais pour
» abattre d'un seul coup l'hydre de la Vendée.
» J'en appelle aux braves généraux qui m'écou-
» tent : en attaquant par Saumur, il ne faudra que
» deux jours pour être sous Mortagne, et, par
» Nantes, il s'en écoulera quinze avant d'avoir
» atteint l'ennemi. On veut que l'armée de Saumur
» se tienne en état de défense active ; pourra-

» t-elle conserver un terrein ouvert sur plus de
» soixante-dix lieues d'étendue, où l'ennemi en-
» trera nécessairement si l'armée attaquante a des
» succès? Pour qui connaît l'art de la guerre, il
» faut ôter à l'ennemi que l'on veut détruire
» tout moyen de retraite. A Nantès, la Loire
» fut une barrière, le sera-t-elle ailleurs? Ce n'est
» ni la passion ni l'orgueil qui m'animent, c'est la
» force de l'évidence et l'amour de la patrie. Si la
» majorité décide en faveur de Philippeaux, je
» prédis que des défaites sans nombre suivront
» cette fatale résolution ».

Sur onze commissaires, sept adoptèrent le plan de Philippeaux, trois le combattirent. Bourbotte, voyant que la passion et l'intrigue l'emportaient des deux côtés, refusa de voter. Sur onze généraux, Aubert-Dubayet, Canclaux et Mieskousky, commandant la division des Sables-d'Olonne, se rangèrent de l'avis de Philippeaux; sept votèrent avec Choudieu; le onzième demeurant indécis, le partage absolu des voix ne donna aucun résultat. En conséquence, le président décida que l'arrêté du comité de salut public serait maintenu, et qu'on attaquerait par Nantes. Il y eut de vifs débats, de l'aigreur de part et d'autre. Santerre présenta un plan qui fut rejeté; le général Menou combattit celui du général Canclaux. On

ne se détermina ni d'après les principes de la guerre, ni d'après la situation relative de l'ennemi qu'on avait à combattre : personne ne voulait être commandé par Rossignol, qui, se voyant en butte à une espèce de mépris, s'honora par un trait d'abnégation et de dévouement. Il proposa au général Canclaux de lui abandonner le commandement, s'il voulait entrer en campagne dès le lendemain par Saumur.

On en avait décidé autrement. Ainsi, après tant de discussions et de débats, il fut irrévocablement arrêté (*) que l'armée des côtes de La Rochelle se tiendrait dans un état de défensive active, excepté la division des Sables-d'Olonne, qui agirait offensivement jusqu'à sa jonction aux deux ailes de Luçon et de Nantes. La marche des autres divisions fut réglée de manière qu'à partir du 10 septembre, en avançant toutes à la fois, elles cerneraient la Vendée, et se trouveraient réunies, le 15, autour de Mortagne, après avoir balayé devant elles tous les corps royalistes qui s'opposeraient à leurs progrès.

Cette marche du général Canclaux semblait parfaitement calculée ; mais pour son entière exé-

---

(*) Voyez, à la fin du volume, les *Pièces justificatives*, n.° XX.

cution, il fallait supposer que l'armée ne trouverait aucun obstacle depuis Nantes jusqu'à Mortagne, ou qu'elle les surmonterait tous dans le délai prescrit. L'événement prouva le contraire. Si la passion fit perdre de vue l'intérêt de la chose publique, dans ce fameux conseil de guerre, d'un autre côté, il en résulta un grand avantage, celui de révéler le danger des agressions partielles; car le projet d'une attaque générale était déjà une preuve qu'on sentait la nécessité de changer de systême.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N.° I.er

Plan de l'association bretonne, le 5 décembre 1791.

Par ordre des Princes, avec l'accession des Bretons émigrés, pour l'honneur des associés et le bien de la province,

1.° Il y aura, par ville d'évêché, six commissaires et un secrétaire pris dans les trois ordres, autant que faire se pourra; ils recevront leurs instructions du chef de l'association.

2.° Dans chaque ville ou arrondissement, il y aura trois commissaires pris dans les trois ordres, autant que faire se pourra; ils recevront généralement leurs instructions des commissaires d'évêché, lesquels porteront, conformément aux instructions datées le..... et reçues le..... du chef.....

3.° Les commissaires d'arrondissement ou de ville correspondront directement avec le chef, ou indirectement par les commissaires de leur évêché, suivant la distance plus ou moins éloignée où ils se trouveront du chef ou de leur commissaire, et la promptitude plus ou moins grande que les circonstances exigeront; mais, dans le pre-

mier cas, ils instruiront les commissaires d'évêché, en leur faisant part à temps des objets importans de leur correspondance avec le chef.

4.° Le chef fera connaître à MM. les commissaires d'évêchés, et à ceux des villes et d'arrondissemens, les personnes qui, en cas de son absence ou d'événemens imprévus, pourraient recevoir, donner et signer des intelligences et des instructions, et le suppléer dans toutes les courses et autres objets qui exigeront en même temps son activité dans toutes les parties ou dans plusieurs parties de la province.

5.° MM. les commissaires et autres membres de l'association prendront les mesures les plus actives et en même temps les plus sages, pour propager l'esprit et les vues patriotiques de l'association, pour y réunir toutes les personnes qui, par leurs moyens quelconques, peuvent y être utiles; les moyens d'utilité sont des hommes et de l'argent. Ces objets doivent être préparés de manière qu'on puisse, vingt-quatre heures après l'avertissement, les faire partir pour un ou plusieurs lieux désignés.

6.° MM. les commissaires et autres agens associés ne perdront pas de vue que tout le succès dépend de l'ensemble; qu'en s'attachant à conserver une propriété particulière, comme une faible partie de la province, on courrait risque de ne rendre aucun service essentiel; enfin, que le salut général, tant des individus et des propriétés que de la constitution avantageuse et particulière de la province, dépend, en grande partie, de l'effet qu'aura, dans le principe de l'action, l'unanimité de toutes les parties, la force d'un grand ensemble, d'un corps respectable par le choix, les principes et le nombre, et dont on détachera, lorsqu'il sera formé et organisé (ce qui demande un peu de soins),

des divisions proportionnées à ce que les circonstances, dans les différentes parties de la province, exigeront. Ils seront convaincus de la nécessité de ce premier rassemblement, et de celle de mettre quelque temps en oubli les intérêts personnels qui contrarieraient l'intérêt général, lorsqu'ils réfléchiront que l'objet de l'association embrasse à la fois l'avantage de contribuer essentiellement, et par les moyens les plus doux, au retour de la monarchie, à la conservation des droits de la province, des propriétés et de l'honneur breton.

7.° Après avoir consulté les députés, qu'on priera à temps MM. les commissaires d'envoyer, et qu'ils prendront indistinctement parmi eux et les autres associés, on assignera un rendez-vous général, où l'on se rendra sans s'être préalablement assemblé à des rendez-vous particuliers, parce que ces rassemblemens partiels, aussi marquans dans les cantons où ils auraient lieu, mais moins en état de résistance que le rendez-vous général, feraient peut-être des difficultés très-dangereuses à surmonter pour se réunir à ce dernier.

8.° MM. les commissaires feront parvenir au chef, le plus souvent qu'ils pourront, l'état de leurs moyens actuels et de leurs espérances; ils accompagneront ces envois de leurs conseils et des désirs de la partie d'association au service de laquelle ils seront particulièrement attachés. Ils feront en même temps part de la nature des encouragemens et des récompenses qui peuvent faire entrer ou maintenir utilement les individus dans l'association.

9.° Tous les membres seront sans doute pénétrés de ce sentiment patriotique et profondément essentiel, que la division des ordres étant nécessitée dans tous les cas, pour

rappeler au gouvernement monarchique et à la constitution bretonne, il est utile de faire voir que leur importance et leur existence politique et séparée ne peuvent donner à aucun des trois d'influence distinctive dans les opérations, de quelque nature qu'elles soient, de l'association, où tous les propriétaires ayant, à ce titre, des avantages égaux à obtenir, des dangers communs à éviter, doivent marcher main en main, en se communiquant leur force individuelle, pour composer une force générale, dirigée avantageusement pour tous vers le même but.

10.° MM. les commissaires et autres membres de l'association feront tous les efforts que le courage et la sagesse approuveront, pour faire entrer dans l'association les milices nationales et les troupes de ligne. Ils jugeront combien il est important d'en réunir un nombre assez considérable pour détruire l'injuste soupçon qu'elles auraient naturellement, que les vues de l'association sont dirigées contre elles, et pour lui donner une de ses plus grandes forces actives. Les pouvoirs seront communiqués à MM. les commissaires d'évêchés et autres, et dans la confiance parfaite qu'ils n'en donneront aucune copie.

11.° L'organisation militaire sera communiquée et réglée à temps. Il est extrêmement essentiel que MM. les commissaires et autres associés fassent, sans perdre de temps, leurs efforts pour acquérir des hommes populaires disposant de beaucoup de bras. Les premiers auront, pour être officiers dans les premiers grades, des titres proportionnés au nombre d'hommes qu'il feront parvenir au rendez-vous. A mesure que MM. les commissaires auront acquis de ces hommes essentiels, ils enverront au chef leur nom, avec quelques remarques caractéristiques des degrés d'utilité dont

ils peuvent être, et de ceux de la confiance qu'on peut y mettre.

Bretagne, 5 décembre 1791.

Signé Armand de La Rouarie.

N.° II.

Commission donnée au marquis de La Rouarie par les Princes frères de Louis XVI.

Les Princes, frères du Roi, considérant que le bien de la province de Bretagne et le service de Sa Majesté exigent que le chef de l'association bretonne ait en même temps le pouvoir nécessaire pour diriger les mouvemens des troupes de ligne, des maréchaussées et autres militaires et gens armés dans cette province, leurs altesses royales ont conféré et confèrent au marquis de La Rouarie, colonel au service de France depuis le 10 mai 1777, et ancien officier général au service des Etats-Unis d'Amérique, la commission et le pouvoir de donner en leur nom les ordres que les circonstances lui paraîtront exiger, tant aux troupes de ligne qu'aux maréchaussées et autres militaires quelconques, et gens armés dans cette province. Ordonnant à tous les sujets fidèles qui y sont demeurés, de quelque état et condition qu'ils puissent être, de le reconnaître comme muni desdits pouvoirs, et d'obéir aux ordres qu'il leur donnera en cette qualité, soit avant, soit pendant le cours de la contre-révolution: le tout sous le bon plaisir du Roi, et jusqu'à ce que les Princes, frères de Sa Majesté, jugent à propos de révoquer et d'annuler la présente commission. Leurs altesses

royales, persuadées de la nécessité de ramener au même but et de faire concourir avec un accord salutaire les efforts de tous ceux qui seront employés dans la bonne cause; voulant d'ailleurs écarter et même détruire les soupçons, jalousies et inquiétudes que l'arrivée des troupes étrangères en Bretagne paraît y inspirer, désirent et jugent à propos que, dans le cas de l'arrivée de ces troupes ou de toutes autres, leurs chefs entrent en relation avec celui de l'association bretonne, pour que ces chefs se conduisent en tous points de concert avec lui, relativement au bien des affaires du Roi, au rétablissement de son pouvoir légitime, et à la conservation de ses propriétés.

Autorisent, leurs altesses royales, M. le marquis de La Rouarie, en qui elles ont une juste confiance, à joindre, autant que faire se pourra, à l'association bretonne, les parties limitrophes des autres provinces, lesquelles seront sujettes aux mêmes réglemens et travaux, et participeront aux mêmes avantages, à l'exception de ceux qui ne seraient relatifs qu'à la constitution particulière de la Bretagne.

Au surplus, les Princes, voyant avec satisfaction les principes d'après lesquels s'est formée ladite association, et convaincus des bons effets qui doivent en résulter, recommandent au marquis de La Rouarie de faire connaître de leur part, à ses compatriotes, que les services qu'ils pourront rendre au Roi et à l'Etat, en demeurant dans leur province et en se réunissant à cette coalition de zèle et de fidélité, leur paroissent plus importans que ceux qu'ils pourraient rendre au dehors; et qu'en conséquence, quelque honorables que soient les motifs qui, dans les premiers momens, ont déterminé plusieurs d'entr'eux à venir se ranger sous les ordres de leurs altesses royales, elles désirent que le nombre n'en soit pas augmenté, et que les gentilshommes ou autres qui,

par des raisons également honorables, n'ont pas abandonné leurs foyers, évitent de prendre le parti de l'émigration. En foi de quoi nous avons signé la présente, et y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Coblentz, le 2 mars 1792.

Signé LOUIS-STANISLAS-XAVIER,
CHARLES-PHILIPPE.
Contresigné COURVOISIER.

N.° III.

Pièce jointe à la commission de La Rouarie.

Les Princes, frères du Roi, informés de la position où se trouvent, en Bretagne, les citoyens demeurés fidèles à la religion et au Roi, exhortent le marquis de La Rourie à continuer d'entretenir ces bons sentimens, à les confirmer de plus en plus, et à attendre avec confiance le moment où l'action prochaine des forces extérieures offrira aux bons Français la possibilité de manifester ouvertement leur loyauté et leur courage. Les Princes feront paraître incessamment un manifeste qui fera connaître que leurs vœux ne tendent qu'au rétablissement de l'ordre, et annoncera l'esprit d'équité et de modération qui dirige toutes leurs démarches. Ce manifeste, soutenu par les armées des puissances confédérées, sera tel qu'il puisse éclairer la nation sur ses véritables intérêts, dissiper les fausses inquiétudes qu'on lui a imprimées, la rassurer contre la crainte d'être surchargée d'impôts ou privée d'une liberté légitime; mais en même temps il présentera tout ce qu'ont à craindre les factieux

révoltés contre le gouvernement paternel d'un roi dont ils ont indignement méconnu la bonté, et il fera trembler les plus audacieux, en leur faisant voir la vengeance due à leurs forfaits suspendue sur leur tête.

La prudence dont jusqu'à présent le marquis de La Rouarie nous a donné des preuves, nous persuade qu'il évitera toute explosion prématurée; mais si la violence d'une secte sanguinaire attentait à la vie et aux propriétés des citoyens, nous autorisons M. de La Rouarie à repousser, en ce cas, la force par la force; et nous ordonnons à tous Français fidèles de lui prêter assistance, de seconder son zèle, de l'aider de tout leur pouvoir; nous reposant entièrement, pour les moyens d'exécution, sur la sagesse et la modération dudit marquis de La Rouarie.

A Coblentz, le 15 juin 1792.

Signé LOUIS-STANISLAS-XAVIER,
CHARLES-PHILIPPE.

N.° IV.

Lettre de Calonne à La Rouarie, le 11 *août* 1792.

Notre brave et féal Fontevieux n'a pas négligé votre affaire, cher général, et nous ne l'avons pas négligée non plus, quoique nous l'ayons retardée. Il emporte la pièce qui va paraître le jour même que nous marcherons vers nos pénates, et c'est après-demain. Il ne vous porte que l'épreuve : c'est tout ce que nous avons; et il vaut

mieux s'en contenter que d'attendre encore deux jours. Vous avez aussi les commissions signées, et 10,200 livres, faisant moitié de ce que vous recevrez dans un certain genre (*), qui sera bientôt dans le cas de vous être envoyé où vous indiquerez. *Euge, euge, macte animo, vir generose*, c'est tout ce qu'on peut vous dire à présent, et on vous le dira de la part d'un grand homme (**), dont nous sommes pareillement content, ainsi que d'une grande Majesté (***).

Recevez les embrassemens et les vœux de votre serviteur.

Signé DE CALONNE.

N.° V.

Brevets en blanc donnés à La Rouarie.

M étant instruit des motifs fondés sur votre mérite et l'utilité de vos services qui ont porté le marquis de La Rouarie, d'après les pouvoirs qu'il a reçus de nous, à vous nommer nous approuvons et ratifions ladite nomination ; voulons et ordonnons que vous soyez obéi en cette qualité. En foi

---

(*) Faux assignats fabriqués à Londres.

(**) Brunswick.

(***) Le roi de Prusse.

de quoi nous avons signé la présente confirmation, et y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Coblentz, le juin 1792.

Signé Louis-Stanislas-Xavier,
Charles-Philippe.

Par leurs altesses royales.
Courvoisier.

N.° VI.

Copie de la lettre du Roi Louis XVI à M. Desilles père, à l'occasion de la mort de son fils tué à Nancy.

Pour ne point renouveler votre douleur, je ne vous parle point, M. Desilles, de l'action héroique de votre fils et de la perte que nous avons faite. Vous savez combien je partage votre peine et je voudrais pouvoir l'adoucir si les circonstances s'en présentent : je veux que vous me les indiquiez, et vous me trouverez toujours disposé à vous donner des marques de ma bienveillance.

Signé Louis.

Copie de la lettre de madame de la Fonchais à ses sœurs mesdames de Virel et d'Allerac, quelques momens avant d'aller à l'échafaud.

Le 18 juin 1793.

Sèchez vos pleurs, mes bonnes amies, du moins répandez-les sans amertume, tous mes maux vont finir; je suis

plus heureuse que vous: je vous supplie, mes amies, de reprendre de la tranquilité; c'est de vous dont je suis occupée, et c'est sur vous que se tournent mes regrets; mais, mes chères amies, je ne veux pas m'occuper de vous, cette idée m'affaiblirait, et je veux conserver toutes mes forces.

Je viens d'écrire à ma belle-sœur, pour lui recommander mes enfans: c'est un poids dont vous ne pouvez vous charger à présent; mais, mes amies, je vous les recommande cependant; veillez-y, je vous en prie. Mes bonnes amies, que leur éducation soit votre ouvrage, c'est à vous à la diriger, elle ne peut-être en meilleures mains que dans les vôtres: c'est vous qui allez être les mères de ces pauvres petits enfans, que ces titres si précieux vous aident à supporter la vie. Songez combien vous allez être utiles à ce qui vous reste de parens et d'amis; que cette idée vous soutienne, mes amies: au nom de tout ce qui vous est cher, reprenez des forces, mes chères petites sœurs, ne vous laissez pas accabler dans ce moment que vous en avez le plus de besoin. Je crois qu'il serait à propos que ma belle-sœur envoyât tout de suite chercher mes enfans, vous vous consulterez ensemble pour ce qui les regardera.

Je vous quitte, mes amies, pour me rapprocher de la Divinité; recevez l'adieu le plus tendre et le plus affectueux; nous sommes encore dans le même endroit; j'ai l'ame déchirée en pensant à vous. Je fais mille tendres amitiés à mes pauvres cousines, et à tout ce qui m'est cher. Vous savez l'expression de mon ame, soyez mon ininterprète.

Reprenez du courage, vous en avez besoin, modérez votre douleur. Adieu, mes chères, intéressantes et malheureuses amies; nous nous rejoindrons un jour, modérez

votre douleur, je vous le demande en grâce. Je vous embrasse de tout mon cœur, adieu, mes amies.

N.° VII.

Pouvoirs donnés par le comité de sûreté générale à Morillon et Latouche-Cheftel, commissaires dans l'affaire des conspirateurs de Bretagne.

Du 13 mai 1793.

Le comité de sûreté générale, après avoir conféré avec le ministre des affaires étrangères, qui s'est plus particulièrement occupé de cette affaire; considérant qu'il résulte des rapports, que les vingt-huit conspirateurs traduits au tribunal révolutionnaire ne sont pas les seuls qui aient trempé dans cette infâme coalition; qu'il existe encore dans la ci-devant Bretagne un grand nombre de contre-révolutionnaires qui n'attendent que le moment d'éclater; que déjà des mouvemens se renouvellent dans la ci-devant Bretagne; que même ces mouvemens se propagent dans la ci-devant Normandie, où d'ailleurs il existe aussi une coalition ténébreuse, arrête :

1.° Le ministre des affaires étrangères délivrera aux citoyens Lalligant-Morillon et Latouche-Cheftel une commission pour se transporter dans la ci-devant Bretagne et Normandie, ainsi qu'au citoyen Grenier, leur secrétaire-adjoint.

2.° La mission de Morillon sera de rechercher tous les conspirateurs cachés ou connus qui ont trempé dans la

coalition bretonne; il pourra les faire mettre en état d'arrestation, requérir la force armée, etc., etc.

Pour tous ces objets, il se concertera avec le citoyen Cavagnac, député à la Convention et membre du comité de sûreté, envoyé dans les départemens où se transportera Morillon.

Cheftel aura pour mission de parcourir, avec son adjoint Grenier, la ci-devant Normandie; d'y rechercher et poursuivre les conspirateurs, etc.; et il se concertera pour le tout avec le citoyen Prieur de la Côte-d'Or.

Attendu que la mission confiée à Cheftel et à Morillon a la plus grande connexité, ils pourront correspondre ensemble, et même se transporter l'un et l'autre sur les points recpectifs remis à leur surveillance.

N.° VIII.

Décret sur la déportation des prêtres insermentés.

Du 16 août 1792. — 26 du même mois.

L'assemblée nationale, considérant que les troubles excités dans le royaume par les ecclésiastiques non sermentés, est une des premières causes du danger de la patrie;

Que, dans un moment où tous les Français ont besoin de leur union et de toutes leurs forces pour repousser les ennemis du dehors, elle doit s'occuper de tous les moyens qui peuvent assurer et garantir la paix dans l'intérieur, décrète qu'il y a urgence.

L'assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

Article Ier. Tous les ecclésiastiques qui, étant assujettis

au serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790, et celle du 17 avril 1791, ne l'ont pas prêté, ou qui, après l'avoir prêté, l'ont rétracté et ont persisté dans leur rétractation, seront tenus de sortir sous huit jours hors des limites du district et du département de leur résidence, et dans quinzaine hors du royaume: ces différens délais courront du jour de la publication du présent décret.

Art. II. En conséquence, chacun d'eux se présentera devant le directoire du district, ou la municipalité de sa résidence, pour y déclarer le pays étranger dans lequel il entend se retirer; et il lui sera délivré sur-le-champ un passeport qui contiendra sa déclaration, son signalement, la route qu'il doit tenir, et le délai dans lequel il doit être sorti du royaume.

Art. III. Passé le délai de quinze jours ci-devant prescrit, les ecclésiastiques non sermentés qui n'auraient pas obéi aux dispositions précédentes, seront déportés à la Guyanne Française; les directoires de districts les feront arrêter et conduire de brigade en brigade aux ports de mer les plus voisins, qui leur seront indiqués par le conseil exécutif provisoire, et celui-ci donnera en conséquence des ordres pour faire équiper et approvisionner les vaisseaux nécessaires au transport desdits ecclésiastiques.

Art. IV. Ceux ainsi transférés, et ceux qui sortiront volontairement, en exécution du présent décret, n'ayant ni pensions ni revenus, obtiendront chacun trois livres par journées de dix lieues, jusqu'au lieu de leur embarquement, ou jusqu'aux frontières du royaume, pour subsister pendant leur route; ces frais seront supportés par le trésor public, et avancés par les caisses de district.

Art. V. Tout ecclésiastique qui serait resté dans le royaume après avoir fait sa déclaration de sortir et obtenu

un passeport, ou qui rentrerait après être sorti, sera condamné à la peine de détention pendant dix ans.

Art. VI. Tous autres ecclésiastiques non sermentés, séculiers et réguliers, prêtres simples, clercs minorés ou frères lais, sans exception ni distinction, quoique n'étant point assujettis au serment par les lois des 26 décembre 1790 et 17 avril 1791, seront soumis à toutes les dispositions précédentes, lorsque, par quelques actes extérieurs, ils auront occasionné des troubles venus à la connaissance des corps administratifs, ou lorsque leur éloignement sera demandé par six citoyens domiciliés dans le même département.

Art. VII. Les directoires des districts seront tenus de notifier aux ecclésiastiques non sermentés, qui se trouveront dans l'un ou l'autre des deux cas prévus par le précédent article, copie collationnée du présent décret, avec sommation d'y obéir et s'y conformer.

Art. VIII. Sont exceptés des dispositions précédentes, les infirmes dont les infirmités seront constatées par un officier de santé, qui sera nommé par le conseil général de la commune du lieu de leur résidence, et dont le certificat sera visé par le même conseil général; sont pareillement exceptés, les sexagénaires dont l'âge sera aussi dûment constaté.

Art. IX. Tous les ecclésiastiques du même département qui se trouveront dans le cas des exceptions portées par le précédent article, seront réunis au chef-lieu du département, dans une maison commune, dont la municipalité aura l'inspection et la police.

Art. X. L'assemblée nationale n'entend, par les dispositions précédentes, soustraire aux peines établies par le code pénal, les ecclésiastiques non sermentés qui les au-

raient encourues ou pourraient les encourir par la suite.

Art. XI. Les directoires des districts informeront régulièrement de leurs suites et diligences, aux fins du présent décret, les directoires de départemens, qui veilleront à son entière exécution dans toute l'étendue de leur territoire, et seront eux-mêmes tenus d'en informer le conseil exécutif provisoire.

Art. XII. Les directoires de districts seront en outre tenus d'envoyer tous les quinze jours, au ministre de l'intérieur, par l'intermédiaire des directoires de départemens, des états nominatifs des ecclésiastiques de leur arrondissement, qui seront sortis du royaume ou auront été déportés; et le ministre de l'intérieur sera tenu de communiquer de suite à l'assemblée nationale lesdits états.

N.° IX.

Décret qui transfère à Bressuire l'administration du district de Châtillon.

Du 30 août 1792. — 3 septembre.

L'assemblée nationale, après avoir entendu la lecture de l'arrêté du conseil du district de Châtillon, en date du 26 de ce mois, et sur la motion d'un de ses membres; considérant que les désordres commis, en différentes occasions, dans la ville de Châtillon, tant contre les propriétés de plusieurs patriotes, que contre l'administration du district, dont les archives ont été brûlées, le 20 de ce mois, sans que les habitans de Châtillon aient cherché à s'y opposer;

considérant qu'il est important de placer l'administration dans un lieu où elle puisse être en sûreté, et que les travaux des administrateurs ne puissent être interrompus, décrète qu'il y a urgence.

L'assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

Article Ier. L'administration du district de Châtillon, département des Deux-Sèvres, provisoirement transférée à Bressuire, est définitivement fixée dans cette dernière ville.

Art. II. Le district de Châtillon prendra désormais le nom de district de Bressuire.

Art. III. L'assemblée nationale décrète la mention honorable, dans son procès-verbal, de la conduite des gardes nationales des districts de Chollet, Niort, Bressuire, Parthenay et autres districts qui ont concouru à dissiper l'attroupement qui dévastait le district de Châtillon, ainsi que de celle de la gendarmerie de Chollet, et nommément du sieur Boisard son lieutenant : décrète en outre, qu'un extrait du procès-verbal sera remis aux deux citoyens qui ont porté ces détails à l'assemblée.

N.° X.

Décret qui met hors de la loi les prévenus d'avoir pris part aux révoltes ou émeutes contre révolutionnaires.

Du 19 mars 1793. — 20 du même mois.

La convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de législation, décrète ce qui suit :

Article Ier. Ceux qui sont ou seront prévenus d'avoir

pris part aux révoltes ou émeutes contre-révolutionnaires qui ont éclaté ou éclateraient à l'époque du recrutement dans les différens départemens de la république, et ceux qui auraient pris ou prendraient la cocarde blanche ou tout ou autre signe de rébellion, sont hors de la loi; en conséquence, ils ne peuvent profiter des dispositions des lois concernant la procédure criminelle et l'institution des jurés.

Art. II. S'ils sont pris ou arrêtés les armes à la main, ils seront, dans les vingt-quatre heures, livrés à l'exécuteur des jugemens criminels, et mis à mort, après que le fait aura été reconnu et déclaré constant par une commission militaire, formée par les officiers de chaque division employée contre les révoltés : chaque commission sera composée de cinq personnes prises dans les différens grades de la division soldée.

Art. III. Le fait demeurera constant, soit par un procès-verbal revêtu de deux signatures, soit par un procès-verbal revêtu d'une seule signature confirmée par la déposition d'un témoin, soit par la déposition orale et uniforme de deux témoins.

Art. IV. Ceux qui, ayant porté les armes, ou ayant pris part à la révolte et aux attroupemens, auront été arrêtés sans armes, ou après avoir porté les armes, seront envoyés à la maison de justice du tribunal criminel du département; et après avoir subi interrogatoire dont il sera tenu note, ils seront, dans les vingt-quatre heures, livrés à l'exécuteur des jugemens criminels, et mis à mort, après que les juges du tribunal auront déclaré que les détenus sont convaincus d'avoir porté les armes parmi les révoltés, ou d'avoir pris part à la révolte: le tout sauf la distinction dans l'article VI.

Art. V. Les moyens de conviction contre les coupables seront les mêmes pour les tribunaux criminels que pour les commissions militaires.

Art. VI. Les prêtres, les ci-devant nobles, les ci-devant seigneurs, les émigrés, les agens et domestiques de toutes ces personnes, les étrangers, ceux qui ont eu des emplois ou exercé des fonctions publiques dans l'ancien gouvernement, ou depuis la révolution, ceux qui auront provoqué ou maintenu quelques-uns des attroupemens des révoltés, les chefs, les instigateurs, ceux qui auront des grades dans ces attroupemens, et ceux qui seraient convaincus de meurtre, d'incendie ou de pillage, subiront la peine de mort.

Quant aux autres détenus, ils demeureront en état d'arrestation, et il ne sera statué à leur égard qu'après un décret de la convention nationale, sur le compte qui lui en sera rendu.

Art. VII. La peine de mort prononcée dans les cas déterminés par la présente loi emportera la confiscation des biens, et il sera pourvu, sur les biens confisqués, à la subsistance des pères, mères, femmes et enfans qui n'auraient pas d'ailleurs des biens suffisans pour leur nourriture et entretien. On prélevera en outre, sur le produit desdits biens, le montant des indemnités dues à ceux qui auront souffert de l'effet des révoltes.

Art. VIII. Les biens de ceux dont il est parlé dans la première partie de l'article VI, et qui seront tués en portant les armes contre la patrie, seront déclarés acquis et confisqués au profit de la république, et la confiscation sera prononcée par les juges du tribunal criminel, sur le procès-verbal de reconnaissance du cadavre.

Art. IX. Les commandans de la force publique feront incessamment publier une proclamation portant injonc-

tion à tous les rebelles de se séparer et de mettre bas les armes.

Ceux qui auront obéi et seront rentrés dans le devoir, aux termes de la proclamation, et dans le délai de vingt-quatre heures, ne pourront être inquiétés ni recherchés.

Ceux qui livreront les chefs ou auteurs et instigateurs des révoltés ne pourront être poursuivis, ni les jugemens rendus contre eux être mis à exécution.

Les personnes désignées dans la première partie de l'article VI ne pourront profiter des dispositions du présent article, et elles subiront dans tous les cas la peine portée par la présente loi.

ART. X. La loi portant établissement du tribunal extraordinaire sera exécutée, sauf la distraction d'attribution déterminée par la présente loi.

La présente loi sera portée, par des courriers extraordinaires, dans tous les départemens de la république.

N.° XI.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.

Adresse aux Français, de la part de tous les chefs des armées catholiques et royales, au nom de Sa Majesté très-chrétienne Louis XVII, roi de France et de Navarre.

Le ciel se déclare pour la plus sainte et la plus juste des causes. Le signe sacré de la croix de Jésus-Christ et

l'étendard royal l'emportent de toutes parts sur les drapeaux sanglans de l'anarchie. Maîtres des cœurs et des opinions, plus encore que des villes et des hameaux qui nous donnent les doux noms de pères et de libérateurs, c'est maintenant que nous croyons devoir proclamer hautement nos projets et le but de nos communs efforts. Nous connaissons le vœu de la France, il est le nôtre : c'est de recouvrer et de conserver à jamais notre sainte religion catholique, apostolique et romaine, c'est d'avoir un roi qui nous serve de père au dedans et de protecteur au dehors. Et c'est nous qu'on appelle des brigands sanguiniares ! nous qui, fidèles à nos principes de religion et d'humanité, avons toujours aimé à rendre le bien pour le mal, à épargner le sang de ceux qui versaient à grands flots celui de nos frères, de nos parens et de nos amis ! Que la conduite de ceux qui se disent patriotes soit mise en parallèle avec la nôtre : ils égorgeaient nos prisonniers au nom de la loi, et nous avons sauvé les leurs au nom de la religion et de l'humanité.

A Bressuire ils ont coupé par lambeaux des hommes qu'ils avaient pris sans armes pour la plupart, tandis que nous traitions comme des frères ceux que nous avions pris les armes à la main; tandis qu'eux-mêmes pillaient ou incendiaient nos maisons, nous faisions respecter, de tout notre pouvoir, leurs personnes et leurs biens; et si, malgré tous nos efforts, quelques dégâts ont été commis dans les villes que nous avons conquises pour notre bon roi Sa Majesté très-chrétienne Louis XVII, nous en avons pleuré amèrement; nous avons puni avec la plus éclatante sévérité les désordres que nous n'avions pu prévenir C'est un engagement formel que nous avons contracté en prenant les armes, et que nous remplirons au péril de notre vie; ainsi la France va être désabusée sur les mensonges aussi impudens que

perfides et absurdes de nos ennemis..... Elle l'est depuis long-temps. Notre conduite à Thouars est connue. Cette ville prise d'assaut, comme presque toutes celles où nous sommes entrés jusqu'à ce jour, puisque deux mille soldats de l'armée catholique avaient pénétré par la brèche, lorsque l'ennemi capitula, est un exemple frappant de notre douceur et de notre modération. Patriotes, nos ennemis, que nous opposerz-vous encore ? Vous nous accusez de bouleverser notre patrie par la rébellion, et c'est vous qui, sapant à la fois tous les principes religieux et politiques, avez les premiers proclamé que l'infraction est le plus saint de tous les devoirs ; et d'après ce principe, qui nous justifierait à vos yeux, si la plus juste cause avait besoin d'être justifiée, vous avez introduit, à la place de la religion, l'athéisme ; à la place des lois, l'anarchie ; à la place d'un roi qui fut notre père, des hommes qui sont nos tyrans. Vous nous reprochez le fanatisme de la religion, vous que le fanatisme d'une prétendue liberté a conduits au dernier des forfaits ; vous que ce même fanatisme porte chaque jour à faire couler des flots de sang dans notre commune patrie. Ah ! le temps est enfin arrivé où les prestiges d'un faux patriotisme vont disparaître ; le bandeau de l'erreur est à moitié déchiré. O nos concitoyens ! jugez-nous et jugez nos persécuteurs ! Qu'ont-ils fait ? qu'ont fait vos représentans eux-mêmes pour votre bonheur et pour le bien général de la France ? Qu'arracher de vos cœurs les principes de votre foi, que s'amasser d'immenses trésors au prix de vos larmes et de votre sang, que porter la désolation dans le sein de vos familles, en traînant de force, au milieu des camps et des combats, vos enfans, vos frères et vous-mêmes, qu'ils n'ont pas craint d'exposer à mille morts pour assouvir leur rage contre le trône et

l'autel; et pour s'assurer de l'impunité de leurs forfaits, ils ont enlevé à la charrue de paisibles cultivateurs, dont les bras assuraient à la patrie sa subsistance et sa vie. Ouvrez donc enfin les yeux, ô Français ! rendez-vous à nous, rendez-vous à vous-mêmes. Eh ! ne seriez-vous donc plus ce peuple si doux, généreux, fidèle à sa religion, idolâtre de ses Rois?

Le peuple de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis, de Louis XII, de Henri IV et de Louis XVI enfin, dont le fils, ce jeune et tendre rejeton de la famille auguste des Bourbons, prêt à observer les dernières volontés d'un père qui mourut en pardonnant à ses bourreaux, vous ouvre son ame et brûle du désir d'être heureux de votre bonheur ! Seriez-vous insensibles à ce langage? seriez-vous sourds à la voix de la religion, qui, depuis trop long-temps la proie des loups ravisseurs, redemande aujourd'hui ses véritables et légitimes pasteurs? Non, sans doute, vous êtes nos amis, nos frères; nous ne sommes qu'un peuple, disons mieux, qu'une même famille. Nos misères, nos jouissances nous sont communes : réunissons donc nos efforts sous l'égide du Tout-puissant, sous la protection d'un père commun. Epargnons, épargnons le sang des hommes, et surtout celui des Français. Il n'est plus aujourd'hui de place dans l'Etat pour ces êtres froids et égoïstes qui, languissant dans une honteuse oisiveté, affectant une coupable indifférence pour l'intérêt général, se tiennent à l'écart, prêts à s'engraisser des débris de la fortune publique et des fortunes privées. Deux étendards flottent sur le sol des Français, celui de l'honneur et celui de l'anarchie. Le moment est venu de se ranger sous l'un de ces drapeaux; qui balance est un traître également redoutable aux deux partis. Marchons tous d'un commun accord; chassons ces re-

présentans infidèles, qui, abusant de notre confiance, n'ont employé jusqu'ici qu'à des disputes stériles, à des rixes indécentes...... à des luttes déshonorantes pour le nom français, un temps qu'ils devaient employer tout entier à notre bonheur; chassons ces représentans parjures, qui, envoyés pour le maintien de la monarchie qu'ils avaient solennellement jurée, l'ont anéantie, et renversé le monarque innocent sur les marches sanglantes d'un trône où ils règnent en despotes; chassons enfin ces mandataires perfides et audacieux, qui, s'élevant au-dessus de tous les pouvoirs connus sur la terre, ont détruit la religion que vous vouliez conserver, créé des lois que vous n'avez jamais sanctionnées, disons mieux, que vous eussiez rejetées avec horreur, si votre vœu eût été libre; ont fait du plus riche et du plus florissant des royaumes un cadavre de république, objet de pitié pour ceux qui l'habitent et d'horreur pour les peuples étrangers : que ces arbres dépouillés de leur verdure, tristes images du trône dépouillé de sa splendeur, que ces vains emblêmes de la licence tombent dans la poussière, et que le drapeau blanc, signe du bonheur et d'allégresse pour les Français, flotte sur les remparts de nos cités et sur les clochers de nos fidèles campagnes.

C'est alors qu'oubliant nos pertes mutuelles, nous déposerons nos armes dans le temple de l'Eternel; c'est alors que, terminant une guerre dont les défaites et les triomphes réciproques ne sont que de vraies calamités pour notre mère-patrie, nous proclamerons, avec la paix de la France, le repos de l'univers; c'est alors que, confondant dans l'amour du bien public tous nos ressentimens personnels et jusqu'à nos moindres sujets de mécontentemens réciproques, de quelque parti, de quelque opinion que nous

nous soyons montrés, pourvu que nos cœurs et nos mains n'aient pas trempé dans le crime, nous nous réconcilierons, nous nous unirons tous au sein de la paix, pour opérer le bien général, et donner à la France, avec son Roi et son culte catholique, le bonheur qu'elle attendit en vain de ces représentans infidèles. Tels sont, nous osons le répéter et le proclamer hautement, tels sont nos vœux, tels sont les vœux de tous les Français. Qu'ils osent le manifester, et la France est sauvée.

Fait au quartier-général, à Fontenay-le-Comte, ce 27 mai, l'an premier du règne de Louis XVII.

Signé DE BERNARD DE MARIGNY, DESESSARTS, DE LA ROCHEJAQUELEIN, LESCURE, DUHOUX, D'AUTERIVE, DONNISSAN, CATHELINEAU.

N.° XII.

Sommation faite par les chefs de l'armée catholique et royale aux citoyens, maire et officiers municipaux de la ville de Nantes.

Angers, 2 juin 1793.

MESSIEURS, aussi disposés à la paix que préparés à la guerre, nous tenons d'une main le fer vengeur et de l'autre le rameau de l'olivier. Toujours animés du désir de ne point verser le sang de nos concitoyens, et jaloux d'épargner à votre ville le malheur incalculable d'être prise de vive force, après en avoir mûrement délibéré en notre conseil, réuni au quartier-général à Angers,

Nous avons arrêté à l'unanimité de vous présenter un projet de capitulation, dont le refus peut creuser le tombeau de vos fortunes et de celles d'une partie de la France, et dont l'acceptation, qui vous sauve, va sans doute assurer à la ville de Nantes un immense avantage et un honneur immortel.

En conséquence, nous vous invitons à délibérer et statuer que le drapeau blanc sera de suite, et dans l'espace de six heures après la réception de notre lettre, arboré sur les murs de la ville;

Que la garnison mettra bas les armes, et nous apportera ses drapeaux pliés comme nationaux;

Que toutes les caisses publiques, tant du département, du district et des municipalités, que des trésoriers et quartiers-maîtres de l'armée, nous seront pareillement apportées;

Que toutes les armes nous seront remises; que toutes les munitions de guerre et de bouche nous seront fidèlement déclarées; et que tous les autres effets, de quelque genre que ce soit, appartenans à la république française, nous seront indiqués et livrés, pour que, par nous, il en soit pris possession au nom de Sa Majesté très-chrétienne Louis XVII, roi de France et de Navarre, et au nom de M. le régent du royaume;

Qu'il nous sera rémis pour ôtage les députés de la convention nationale, de présent en commission dans la ville de Nantes, et autres dont nous conviendrons.

A ces conditions, la garnison sortira de la ville sans tambours ni drapeaux, les officiers seulement avec leurs épées, et les soldats avec leurs sacs, après avoir prêté le serment de fidélité à la religion et au Roi, et la ville sera préservée de toute invasion et de tout dommage, et mise sous la sauve-

garde et protection spéciale de l'armée catholique et royale. En cas de refus, au contraire, la ville de Nantes, lorsqu'elle tombera en notre pouvoir, sera livrée à une exécution militaire, et la garnison passée au fil de l'épée.

Nous avons l'honneur de vous faire passer, Messieurs, plusieurs exemplaires d'une adresse qui vous instruira plus en détail de nos véritables sentimens, et nous vous donnons l'espace de six heures pour nous faire connaître votre refus ou acquiescement à nos propositions.

Nous avons l'honneur d'être très-parfaitement, Messieurs, vos très-humbles et obéissans serviteurs,

Les commandans des armées catholiques et royales,

Signé DONNISSAN, BERNARD, D'ERVOUET, D'ELBÉE, CH. DESESSARTS, DUHOUX, D'AUTERIVE, LA TRÉMOILLE, DE LA ROCHEJAQUELEIN, PIRON, CONCISE, le chev. D'AUTICHAMP, CATHELINEAU, STOFFLET, LA ROUARIE.

N.° XIII.

Réglement général sur les biens dits nationaux.

Le conseil supérieur, considérant qu'il est urgent de statuer sur l'exploitation et la jouissance des biens dits nationaux, de quelque nature qu'ils soient;

Pressé par les demandes itératives des conseils particuliers de différentes paroisses du pays conquis par Sa Majesté;

Voulant concilier les règles immuables de la justice

avec les intérêts des différens particuliers, ouï sur ce M. Carrière, pour le procureur général du Roi, a arrêté et arrête ce qui suit :

Art. Ier. Les ventes des biens ecclésiastiques, domaniaux et autres, connus sous la dénomination de biens nationaux, faites en vertu des décrets des soi-disant *assemblées nationales*, sont toutes et sans distinction déclarées nulles.

II. Toutes les cessions et reventes desdits biens, meubles ou immeubles, consenties par les premiers acquéreurs, sont également déclarées nulles.

III. Le conseil supérieur n'entend préjuger en aucune manière, par les dispositions des précédens articles, la question des indemnités que les acquéreurs desdits biens prétendraient obtenir pour les annuités payées par eux, ou les améliorations faites aux biens dont ils se sont rendus adjudicataires.

IV. Le conseil supérieur reconnaît qu'il n'appartient qu'au Roi, à l'Eglise et aux autres ordres de l'Etat, réunis en pleine et entière liberté, de réaliser, de telle manière légale et canonique qu'ils jugeront convenable, l'hypothèque assignée au papier-monnaie dans toute l'étendue du royaume, et de prononcer si la dîme, les abonnemens de dîme et les autres redevances qui se percevaient en nature, continueront à être payés de la même manière qu'ils l'étaient en 1790.

V. L'administration des biens dits nationaux, dont les acquéreurs jouissent par eux-mêmes, sera confiée, pour la présente année, sous la surveillance des conseils particuliers, à des commissaires-régisseurs qui seront nommés par le conseil supérieur, dans chacun des arrondissemens qui leur seront assignés.

VI. Sont exceptés de la régie et administration générale confiée auxdits commissaires :

1.° Les biens des évêchés, cures et bénéfices à charge d'ames, dont les titulaires non assermentés résident actuellement dans le pays conquis.

2.° Les biens confisqués en vertu des décrets des soi-disant *assemblées nationales*, au profit de la *nation*, et ceux des personnes émigrées, dont les possesseurs légitimes résident actuellement dans le pays conquis, ou y sont suffisamment représentées par des fondés de procuration et des régisseurs.

VII. Les titulaires et possesseurs légitimes mentionnés dans l'article ci-dessus entreront de suite en jouissance des bénéfices et biens dont ils auraient été injustement dépouillés, en tenant compte aux acquéreurs des frais de culture, à dire d'experts.

VIII. Il sera libre aux titulaires et propriétaires de transiger avec les adjudicataires de leurs biens, pour les en laisser jouir à tel prix et condition qu'il jugeront convenables.

IX. Les commissaires-régisseurs, nommés par le conseil supérieur, résideront dans le chef-lieu de leur arrondissement, et leur régie s'étendra à tous les biens qui y sont situés, hors ceux exceptés dans les articles précédens.

X. Lesdits commissaires-régisseurs verseront dans la caisse du receveur général des deniers de l'Etat, près le conseil supérieur, et compteront avec l'administration de toutes les sommes qu'ils percevront; et pour sûreté des deniers qu'ils recevront, ils seront tenus de fournir bonne et solvable caution.

XI. Jusqu'à l'établissement des commissaires, les conseils

particuliers de chaque paroisse sont autorisés à percevoir, en cas d'urgence, les fruits et revenus des biens qui devraient être administrés par lesdits commissaires et régisseurs, à la charge de leur en rendre compte, et d'en verser le produit en leur caisse, sitôt leur nomination.

XII. Les conseils de chaque paroisse seront tenus de dresser, aussitôt la réception des présentes, deux tableaux contenant l'état de tous les biens dits nationaux situés en leur paroisse, et d'envoyer l'un desdits tableaux au conseil supérieur, et l'autre au commissaire-régisseur de l'arrondissement.

XIII. Pour éviter les frais d'administration, les commissaires-régisseurs vendront, au plus offrant et dernier enchérisseur, et à prix comptant, tous les objets qui en sont susceptibles.

XIV. Ces ventes et adjudications seront précédées d'affiches et publications, et se feront en présence de deux membres du conseil particulier de la paroisse dans l'étendue de laquelle lesdits objets seront situés.

XV. Tous les objets qui n'auront pu être vendus à l'encan, ou ne pourraient l'être qu'à un prix trop modique, seront recueillis et conservés par les commissaires-régisseurs, et l'administration leur tiendra compte des frais de régie sur le bordereau qu'ils en présenteront, visé et certifié par les conseils particuliers des paroisses dans l'étendue desquelles les frais d'administration auront été faits.

XVI. Les commissaires-régisseurs désigneront au conseil supérieur les endroits où ils croiront convenable d'emmagasiner et de conserver, avec le moins de frais possible, les objets qui n'auront pas été vendus.

XVII. Le conseil supérieur autorise les commissaires à affermer pour une année le temporel des bénéfices, même à charge d'ames, dont les titulaires non assermentés ne se présenteront point dans le mois de la publication des présentes.

XVIII. Les titulaires assermentés ayant déjà reçu partie de leur traitement, n'entreront point en jouissance des revenus de leurs bénéfices pour la présente année; mais lesdits revenus seront perçus par les commissaires-régisseurs, et le conseil supérieur fixera les sommes qui seront allouées auxdits titulaires assermentés, d'après les comptes qu'ils auront rendus.

XIX. Les commissaires-régisseurs veilleront soigneusement à la rentrée des revenus dont la régie leur est attribuée, et décerneront des contraintes, si besoin est, d'après l'autorisation du conseil supérieur.

XX. A l'égard des bois de haute futaie qui sont actuellement séparés du fonds, lesdits commissaires-régisseurs les exploiteront ou en disposeront par vente, de la manière la plus avantageuse, suivant l'usage pratiqué sur les lieux, et de concert avec les conseils des paroisses où ils sont situés.

XXI. Les commissaires-régisseurs ne pourront, en aucun temps, et sous quelque prétexte que ce soit, disposer, sans l'autorisation spéciale du conseil supérieur, des deniers et objets dont ils sont établis percepteurs.

XXII. Les baux à ferme consentis par les titulaires légitimes, par les gens de main-morte et les propriétaires avant et depuis la revolution, sont maintenus jusqu'à leur échéance; à l'effet de quoi, les fermiers qui auraient été expulsés de leurs fermes sont autorisés à y rentrer, si bon

leur semble, au terme d'entrée en jouissance, qui suivra la publication des présentes.

XXIII. Si aucuns desdits baux sont déjà échus, ils pourront être renouvelés ou prorogés pour une année seulement, par les commissaires-régisseurs, en la forme prescrite par l'article XIV.

XXIV. Les baux consentis par les acquéreurs des biens dits nationaux n'étant fondés sur aucun titre de propriété, sont et demeurent résiliés de plein droit pour le terme d'entrée en jouissance usité dans le canton, et qui suivra la publication des présentes.

XXV. Les fermiers qui se sont rendus adjudicataires des biens qu'ils tenaient à titre de ferme des anciens titulaires, et qui exploitaient lesdits biens par eux-mêmes, seront conservés dans leur jouissance jusqu'au terme en usage dans le canton, pour l'entrée et sortie des fermiers, et qui suivra la publication des présentes.

XXVI. A l'égard des adjudicataires qui occupent les maisons servant à la demeure ordinaire des pasteurs légitimes non assermentés, résidant actuellement en l'étendue du pays conquis, ou celles desdites maisons que l'administration supérieure jugerait devoir consacrer à des choses d'utilité publique, ils seront tenus de les vider de corps et de biens, un mois après la sommation qui leur en sera faite.

XXVII. Les receveurs généraux des biens dits nationaux verseront directement le prix de leur fermage dans la caisse du receveur général des deniers de l'Etat, et en compteront avec l'administration supérieure.

XXVIII. Les fermiers particuliers verseront leur prix de ferme dans la caisse du commissaire-régisseur de leur arrondissement; et leurs comptes seront reçus par les conseils

particuliers des paroisses, et envoyés par eux au conseil supérieur, pour y être définitivement arrêtés.

XXIX. Les sommes perçues par les commissaires-régisseurs, et provenant des ventes de fruits des biens nationaux et du prix des fermages, seront affectées au paiement des frais nécessaires pour l'exercice du culte catholique, apostolique et romain, pour le traitement des ministres de ce même culte, et l'acquit des charges dont chacun desdits biens est grevé.

XXX. Le conseil supérieur fixera incessamment, par un réglement particulier, la juste répartition des sommes affectées à l'acquit des dépenses ci-dessus mentionnées.

XXXI. Le conseil supérieur n'ayant rien préjugé par l'article IV sur la dîme, les abonnemens de dîmes et autres redevances qui se payaient en nature de fruits; et cependant désirant conserver les droits de chacun, autorise tous les fermiers et propriétaires qui jouissent par eux-mêmes à lever tous les fruits de leur récolte, sans en laisser aucune partie sur les champs sujets auxdites dîmes et redevances.

XXXII. Il est enjoint auxdits fermiers et propriétaires qui jouissent par eux-mêmes, de se présenter sans retardement aux conseils particuliers des paroisses de la situation des biens, et d'y faire une déclaration sincère et exacte, qu'ils seront tenus de signer, de la nature et quantité des fruits qu'ils auraient dû laisser sur leurs terres pour l'acquit desdits dîmes, abonnemens de dîmes et autres redevances ci-dessus, si elles eussent été payées en nature avant 1790; de laquelle déclaration les conseils particuliers des paroisses enverront un double, bien et dûment certifié, au conseil supérieur.

XXXIII. Lesdits fermiers et propriétaires qui jouissent

par eux-mêmes seront également tenus de rendre compte de la valeur des fruits mentionnés dans leur déclaration, dans le cas où le Roi, l'Eglise et les ordres de l'Etat le jugeraient à propos: si mieux n'aiment lesdits fermiers et propriétaires se libérer de suite, en payant sur quittance lesdits dîmes, abonnemens de dîmes et redevances, soit en nature, soit en argent, de gré à gré, à ceux à qui elles étaient dues avant leur suppression prononcée par l'assemblée soi-disant *nationale*.

Fait en conseil supérieur, le 11 juillet 1793, l'an premier du règne de Louis XVII.

GABRIEL, évêque d'Agra, *président*; MICHEL DESESSARTS, *secr. prés.*; DE LA ROCHEFOUCAULT, doyen; BRIN, doyen de Saint-Laurent; BERNIER, curé de Saint-Laud d'Angers; BOURASSEAU DE LA RENOLLIÈRE, BOUTILLIER DES HOMELLES, BODI, LYROT DE LA PATOUILLÈRE, DE LA ROBERIE, COUDRAYE, MICHELIN, THOMAS, PAILLOU, LE MAIGNAN, LE NOIR, CARRIÈRE, *procureur général du Roi*.

Par le conseil supérieur.

P. JAGAULT, *secrétaire général*.

N.° XIV.

Ordonnance du conseil supérieur d'administration.

Le conseil supérieur d'administration, considérant que, par son réglement du 11 juillet dernier, la régie et admi-

nistration des biens dits nationaux est provisoirement attribuée aux conseils des différentes paroisses, jusqu'à la nomination des commissaires-régisseurs établis par l'article V du même réglement;

Que les officiers desdits conseils sont aujourd'hui surchargés d'affaires de détail et d'administration qui ne leur permettent pas de vaquer plus long-temps à ladite régie;

Que d'ailleurs la récolte des foins, blés et fruits, déjà très-avancée, nécessite plus que jamais la prompte élection et nomination desdits commissaires-régisseurs;

Voulant en outre pourvoir aux inconvéniens multipliés qui résultent de la cessation des fonctions des contrôleurs, dans un grand nombre d'endroits du pays conquis, et réunir au même bureau et dans la même personne l'exercice des deux charges que l'expérience a démontrées très-compatibles;

Ouï sur ce M. Carrière pour le procureur général de Sa Majesté, a arrêté et arrête ce qui suit :

Art. Ier. Il sera, conformément à l'article V du réglement du 11 juillet dernier, procédé par le conseil supérieur, dans les trois jours qui suivront la publication des présentes, à la nomination des commissaires-régisseurs qui ne sont pas encore désignés pour chaque chef-lieu d'arrondissement, dans toute l'étendue du pays conquis.

II. Ces nominations et élections n'auront lieu qu'en faveur de ceux que leur attachement à la religion et aux principes du gouvernement monarchique, leur fidélité au Roi et leurs lumières auront rendus spécialement recommandables et dignes de la confiance de l'administration, tant supérieure que particulière.

III. Il sera délivré à chaçun d'eux une commission en

bonne forme, imprimée, signée des officiers du conseil supérieur, et scellée du sceau royal.

IV. Ils fourniront, dans la huitaine qui suivra la réception de ladite commission, conformément à l'article X du réglement du 11 juillet dernier, pour la sûreté des deniers de l'Etat, bonne et solvable caution en immeubles, de la valeur au moins de 6,000 livres, par acte devant notaire, contrôlé gratis; et faute par eux de l'avoir fait dans le terme ci-dessus, ladite commission sera réputee nulle et de nul effet.

V. Aussitôt que les commissaires - régisseurs auront satisfait aux dispositions exprimées dans l'article ci-dessus, et que leur caution aura été agréée par le conseil supérieur, sur l'avis des conseils particuliers de leurs paroisses, ils entreront de suite et de plein droit dans l'exercice de leurs fonctions.

VI. La régie et administration des biens dits nationaux, confiée provisoirement, par l'article XI du réglement du 11 juillet dernier, aux conseils particuliers des différentes paroisses, cessera de leur être attribuée dès que les commissaires-régisseurs seront en activité.

VII. Les conseils particuliers des différentes paroisses fourniront aux commissaires-régisseurs tous les renseignemens dont ils ont besoin, et toutes les pièces dont ils sont actuellement dépositaires, qui pourraient faciliter l'administration des biens dont la régie leur est attribuée.

VIII. Les commissaires-régisseurs exerceront leurs fonctions sous la surveillance des conseils particuliers des paroisses où les biens qu'ils administrent sont situés, et en outre, sous l'inspection d'un chef de régie établi près le conseil supérieur, en qualité de directeur général du contrôle de la perception et administration des revenus

de l'Etat, auxquels ils rendront compte à la fin de chaque mois, et celui-ci, dans la quinzaine suivante, au conseil supérieur.

IX. Lesdits commissaires - régisseurs réuniront à leurs fonctions celles du contrôle et insinuations des actes, et se conformeront, dans l'exercice de ces deux charges, tant aux dispositions du réglement du conseil supérieur du 11 juillet dernier, qu'à celles du tarif sur le contrôle de 1722, ainsi qu'aux autres réglemens y relatifs et antérieurs à la convocation des états-généraux, faite par le feu Roi en 1789.

X. Ils suivront, pour l'exercice de leurs fonctions, l'ancien arrondissement dépendant du chef-lieu auquel ils sont attachés, sauf les changemens que le conseil supérieur croirait devoir faire, et que les circonstances ou l'étendue de nos conquêtes pourraient nécessiter.

XI. Il sera fait, par les conseils particuliers, en présence des commissaires - régisseurs et contrôleurs, un inventaire des papiers, registres et pièces déposés chez les ci - devant receveurs de l'enregistrement de leur paroisse, lesquels papiers, registres et pièces seront remis de suite audit commissaire-régisseur et contrôleur, sur son récépissé.

XII. Les anciens receveurs de l'enregistrement, ou leurs fondés de procuration, seront dûment appelés à la confection dudit inventaire, et faute par eux d'y comparaître, il y sera procédé en leur absence, nonobstant toute opposition, par toutes les voies de droit.

XIII. Tout le papier timbré trouvé par les officiers des conseils dans les bureaux d'enregistrement, lors dudit inventaire, sera de suite envoyé au conseil supérieur.

XIV. Le papier timbré en vertu des décrets des soi-disant assemblées nationales ne pourra être employé qu'a-

près avoir été de nouveau timbré, signé et paraphé, pour valoir timbre, par l'un des officiers du conseil supérieur, ou les commissaires qu'il lui plaira nommer à cet effet.

XV. Il est enjoint auxdits commissaires-régisseurs et contrôleurs d'exercer les fonctions qui leur sont déléguées avec exactitude et fidélité, à peine de déchéance et de privation du traitement qui leur est attribué.

Fait en conseil supérieur, à Châtillon-sur-Sèvre, le 24 juillet 1793, l'an premier du règne de Louis XVII.

GABRIEL, évêque d'Agra, *président*; MICHEL DESESSARTS, *second président*; BRIN, doyen de Saint-Laurent; BERNIER, curé de Saint-Laud d'Angers; BOUTILLIER DES HOMELLES, LE MAIGNAN, PAILLOU, LE NOIR, MICHELIN, THOMAS, GENDRON, DUPLESSIS, et CARRIÈRE, *procureur général.*

Par le conseil supérieur,

P. JAGAULT, *secrétaire général.*

N.° XV.

Réglement général sur la circulation des assignats marqués au coin de la prétendue république française.

Le conseil supérieur d'administration, instruit que la circulation du papier-monnaie, autorisée par son ordonnance en date du 8 juin dernier, éprouve dans plusieurs endroits du pays conquis des difficultés pour son interprétation et son exécution;

Que les assignats de 400 livres et au-dessous, marqués au coin de la prétendue république, sont presque partout rejetés dans le commerce, par une suite naturelle de l'horreur qu'inspire à tous les vrais Français l'horreur de la destruction de la monarchie, et tout ce qui porte empreinte du républicanisme et de l'irréligion;

Considérant que, paralyser ou détruire entièrement la circulation desdits assignats, ce serait priver injustement lesdits sujets du Roi, habitans du pays conquis, d'une partie de leur fortune, attenter à leurs propriétés, et rendre inutiles et de nul profit pour eux les caisses militaires enlevées à nos ennemis;

Que néanmoins l'admission et circulation illimitées desdits assignats entraîneraient après elles les inconvéniens les plus dangereux, en ce qu'elles tendraient à favoriser un commerce proscrit avec les ennemis de l'Etat, ou à surcharger les habitans du pays conquis d'un papier-monnaie dont l'hypothèque est incertaine;

Qu'enfin il n'est aucun doute que notre jeune et infortuné Monarque, rétabli sur le trône de ses pères, ne s'applique à réaliser, de préférence à tout autre, l'hypothèque assignée au papier-monnaie que ses plus fidèles sujets auront accepté, et que les officiers les plus zélés auront signé et admis pour valoir en son nom;

Ouï sur ce M. Carrière, pour le procureur général de Sa Majesté, a arrêté et arrête ce qui suit :

Art. Ier. Les assignats marqués au coin de la république, de quelque création et valeur qu'ils soient, ne pourront avoir cours dans le pays conquis, s'il n'ont été préalablement signés et admis au nom du Roi, par les officiers du conseil supérieur qui seront délégués à cet effet.

II. Pour l'exécution du précédent article, tous et chacun

des habitans du pays conquis qui sont maintenant possesseurs d'assignats de valeur quelconque, marqués au coin de la république, les déposeront, aussitôt la publication des présentes, entre les mains des conseils provisoires de leurs paroisses, qui leur en donneront un récépissé, si mieux n'aiment lesdits habitans les présenter directement au conseil supérieur.

III. Aussitôt que lesdits conseils provisoires auront reçu en dépôt la quantité d'assignats marqués au coin de la république, dont les particuliers habitans de leurs paroisses se sont trouvés nantis, ils les enverront sous cachet et enveloppe, par voie sûre, au conseil supérieur.

IV. Ils joindront à cet envoi un état explicatif et détaillé de la quantité et qualité desdits assignats, dont le procureur général de Sa Majesté accusera la réception par le porteur.

V. Aussitôt l'envoi de la réception desdits assignats, ils seront signés et admis pour valoir au nom du Roi, par les officiers du conseil supérieur délégués à cet effet, et renvoyés de suite aux conseils provisoires des paroisses respectives, en la manière ci-dessus mentionnée, pour être rendus à tous et chacun des habitans qui les auront déposés entre leurs mains, sur leur récépissé.

VI. Les habitans des paroisses du pays conquis, dans lesquelles le conseil supérieur n'aura point encore établi de conseils provisoires, s'adresseront au conseil provisoire le plus voisin du lieu de leur habitation, pour faire entre leurs mains le dépôt desdits assignats, en la forme ci-dessus, ou se présenteront directement au procureur général du Roi près le conseil supérieur.

VII. Le terme de rigueur pour la signature et admission desdits assignats, au nom du Roi, par le conseil supérieur,

sera d'un mois, à compter de la date des présentes; lequel temps expiré, aucun particulier habitant du pays conquis ne sera admis à faire circuler les assignats marqués au coin de la république, s'ils n'ont été signés et admis conformément aux dispositions du présent réglement.

VIII. Aussitôt qu'une ville aura été conquise par les armées catholiques et royales, le présent réglement sera lu, publié et affiché dans son arrondissement, pour que les habitans de ladite ville, banlieue et environs, aient à s'y conformer dans les huit jours qui suivront la publication.

IX. Les assignats marqués au coin de la république, qui sont ou seront dans la suite remis entre les mains et dans la caisse du trésorier de l'Etat, seront également signés et admis, pour valoir au nom du Roi, par les commissaires du conseil supérieur.

X. Il est défendu, sur les peines de droit et amendes portées par l'ordonnance du conseil supérieur du 8 juin dernier, à tous les habitans du pays conquis, de refuser, sous quelque prétexte que ce soit, d'admettre en paiement lesdits assignats timbrés au coin de la république, dès qu'ils auront été munis, en la forme ci-dessus, de l'attache et signature des commissaires, officiers du conseil supérieur.

XI. Le conseil supérieur a nommé et nomme par les présentes, pour signer et admettre au nom du Roi, en vertu du présent réglement, lesdits assignats de toute valeur, de vingt-cinq livres jusqu'à quatre cents livres inclusivement, MM. Michel Desessarts, second président; Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers; Carrière, procureur général du Roi près le conseil supérieur, et Jagault, se-

crétaire général; et pour la signature des assignats de toute valeur, au-dessous de vingt-cinq livres, MM. Thomas et Barré, secrétaires du bureau des dépêches, auxquels il donne, à cet effet, tout pouvoir nécessaire, à la charge par eux de tenir et rendre un compte exact de leurs opérations.

Fait en conseil supérieur, à Châtillon-sur-Sèvre, le 1 août 1793, l'an premier du règne de Louis XVII.

GABRIEL, évêque d'Agra, *président*; MICHEL DESESSARTS, *second président*; BRIN, doyen de Saint-Laurent; BERNIER, curé de Saint-Laud d'Angers; BOUTILLIER DES HOMELLES, LE MAIGNAN, PAILLOU, LE NOIR, MICHELIN, THOMAS, GENDRON, BODI, DUPLESSIS, et CARRIÈRE, *procureur général*.

Par le conseil supérieur,

P. JAGAULT, *secrétaire général*.

N.° XVI.

Réglement sur l'ordre judiciaire.

Le conseil supérieur, ayant jusqu'ici travaillé, autant qu'il lui a été possible, au milieu du tumulte des combats et des soins qu'ont exigés les approvisionnemens de nos armées, a fait cesser les suites funestes de l'anarchie produite par l'établissement d'une république monstrueuse, dont les fastes du monde n'offrent aucun exemple, et dont

les principes tendent à abolir l'idée de l'Etre suprême et du culte qui lui est dû, la distinction des rangs fondée sur la même nature, les notions du juste et de l'injuste, le respect dû aux propriétés et au pouvoir légitime, pour y substituer l'irréligion, l'égoïsme, des lois arbitraires, des tribunaux de sang, une insubordination subversive de toute société, le pillage, les massacres, les extorsions et tous les crimes, avant-coureurs de la loi agraire, si souvent proposée par les factieux, et toujours rejetée par la plus illustre république qui fut jamais;

Considérant que cette anarchie a fait encore de nouveaux progrès sous un gouvernement purement militaire, et a été fomentée par des hommes perfides, qui, feignant d'embrasser le parti de la religion et du Roi, mais toujours attachés aux principes républicains dont on vient de parler, s'efforcent de miner sourdement l'édifice de la monarchie renaissante, élevé sur nos victoires et sur nos triomphes;

Considérant de plus que tous les réglemens faits jusqu'ici pour le public et l'administration des pays conquis resteraient sans force et sans exécution, si le pouvoir judiciaire, avili, et pour ainsi dire anéanti par la prétendue république, n'était provisoirement rétabli, du moins en partie, et de la manière la plus propre à en faciliter les heureux effets, à rétablir le bon ordre, à assurer la vie, l'honneur et la propriété des fidèles sujets du Roi, à prévenir et à punir les crimes, et à faire respecter les lois;

Voyant avec douleur qu'une grande partie de ceux auxquels le dépôt, l'interprétation et la défense des anciennes lois du royaume étaient confiés, ont été les premiers à s'élever contre elles et à les abroger; que très-peu d'entre

eux leur sont restés fidèlement attachés; que dans ce nombre même il y a des ames honnêtes, à la vérité, mais timides, et que le despotisme républicain a glacées de terreur, ce qui fait qu'on ne trouvera qu'une petite quantité de sujets propres à remplir les places judiciaires;

Considérant enfin que, dans ce moment, il est presque impossible de rétablir dans leur plein exercice toutes les justices seigneuriales, dont le nombre est presque infini dans les pays conquis, tant à cause de la disette des sujets, que parce que les siéges royaux dont la plupart de ces justices seigneuriales relevaient, ne font pas encore partie du territoire soumis au Roi, et parce que leur rétablissement, s'il était possible, occasionnerait dans le serf des justiciables des contrastes et des disparates capables de mécontenter une partie des sujets de Sa Majesté, en soumettant les uns à plusieurs degrés de juridiction, tandis que les autres ne seraient soumis qu'à un, en plaçant dans un arrondissement plusieurs petits siéges, tandis qu'il n'y en aurait qu'un dans un autre;

Désirant néanmoins conserver dans leur entier les droits de tous et d'un chacun, maintenir et relever les anciens siéges royaux, établir, autant qu'il sera possible, l'uniformité et la juste proportion entr'eux et les siéges nouveaux qui vont être créés provisoirement, placer les justiciables assez près de leurs justiciables pour qu'ils puissent vaquer à leurs affaires contentieuses, sans préjudice à leurs autres occupations et au bien de l'agriculture, terminer tout d'un coup les procès de peu de conséquence, faciliter les actes et contrats civils, et enfin remettre en vigueur les lois observées jusqu'à la convocation des états-généraux en 1789;

Ouï sur ce M. Carrière pour le procureur-général de Sa Majesté, a arrêté et arrête ce qui suit :

TITRE PREMIER.

Des différens siéges de justice, de leur compétence, des officiers desdits juges.

Art. Ier. Le pays soumis au Roi sera divisé en tel nombre d'arrondissemens qu'il plaira au conseil supérieur de fixer, en observant qu'il y ait, autant que faire se pourra, au centre de chaque arrondissement, une ville ou gros bourg, et que les paroisses qui se trouvent sur les limites d'icelui n'en soient pas distantes de plus de trois à quatre lieues, afin que les habitans puissent commodément se rendre au chef-lieu, placé vers le centre, et en revenir dans un jour.

II. Dans chacun des chefs-lieux d'arrondissement il sera établi un siége royal provisoire de justice ; et s'il y avait déjà un ancien siége, il sera maintenu, en lui donnant ou en ne lui laissant qu'un ressort à peu près égal à celui des siéges provisoires.

III. Dans chacun desdits siéges anciens ou établis provisoirement, il y aura un sénéchal ou un bailli, un procureur du Roi et un greffier, et la justice y sera rendue au nom de Sa Majesté.

IV. Si le lieu où le siége se trouvera établi est considérable et fournit assez de sujets, il pourra être ajouté un lieutenant et même un assesseur.

V. Cet établissement n'est, comme il est dit, que provisoire, et, en conséquence, ne peut préjudicier aux droits de justice des seigneurs, au cas que le Roi juge à propos de

les conserver; mais toutes justices seigneuriales demeurent suspendues, quant à l'exercice, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

VI. Les juges connaîtront toutes les matières civiles et criminelles dont connaissaient, avant la convocation des états-généraux de 1789, les siéges royaux ordinaires et tous ceux connus sous le nom de tribunaux d'exception autres que les officialités, même de matières consulaires, en un mot de toutes les choses qui peuvent faire la matière ou l'appendice d'un procès quelconque, et exerceront d'ailleurs toutes les fonctions ci-devant attribuées aux juges royaux, sans aucune exception.

VII. Lesdits juges prononceront en dernier ressort sur toutes les affaires où il ne s'agira que de la somme de cent livres en capital ou de cinq livres de revenu, et jusqu'au double, par provision, à la charge néanmoins de l'appel en ce dernier cas.

VIII. Il y aura, dans le lieu qui sera fixé par le conseil d'administration provisoire, une cour royale supérieure et provisoire, où se porteront les appels des autres siéges, les questions de compétence, les demandes en évocation et cassation; elle expédiera toutes les lettres royales de bénéfice d'âge, de bénéfice d'inventaire, de restitution en entier, et autres semblables; et ce jusqu'au rétablissement du conseil d'Etat, des parlemens et autres cours supérieures et de chancellerie.

IX. Ladite cour royale supérieure sera composée au moins de sept membres, y compris le président; il y aura un procureur-général qui pourra avoir deux substituts, dont le premier fera les fonctions d'avocat-général; il y aura aussi un greffier civil et un greffier criminel.

X. Si on fait la conquête d'une ville où il y avait un

présidial établi avant les états de 1789, ce présidial y sera conservé avec les fonctions, pouvoirs et prérogatives qu'il avait ci-devant ; seulement le conseil supérieur se réserve de prononcer sur les difficultés qui pourraient s'élever sur les limites de son ressort, et d'en confirmer, suspendre ou destituer les anciens officiers, suivant l'exigence des cas.

XI. Dans les affaires criminelles, les juges en première instance appelleront d'autres juges ou des gradués jusqu'au nombre prescrit par les ordonnances, pour prononcer définitivement sur les matières.

XII. Les officiers de tous lesdits siéges et cour royale seront pris, autant que faire se pourra, parmi les anciens juges et officiers de justice royaux et seigneuriaux, afin que s'il y a quelque changement dans le titre et le ressort des juridictions, il y en ait le moins possible dans les dépositaires et défenseurs des lois de la monarchie.

XIII. La cour royale supérieure sera installée par le conseil supérieur d'administration; les présidiaux et siéges anciens et provisoires inférieurs, le seront par des commissaires nommés par ledit conseil supérieur.

XIV. Tous les juges seront tenus de se conformer, soit pour les formes à observer, soit pour leur jugement, aux lois, coutumes, ordonnances, arrêts de réglement, statuts, usances qui étaient en vigueur avant la convocation des états-généraux de 1789.

XV. La police immédiate, dans tous les lieux où il y aura un siége royal, ancien ou provisoire, appartiendra aux officiers dudit siége; dans les autres lieux de leur ressort, elle appartiendra aux conseils provisoires desdits lieux, sauf l'appel au juge royal, en cas de contestation, conformément à l'esprit de l'article 15 du réglement du 27 juillet dernier, concernant les conseils provisoires des paroisses.

XVI. Tous les juges royaux anciens et provisoires en première instance, connaîtront de tous les procès par écrit et instance, en litispendance devant les juges qui en doivent connaître dans les temps, à la charge de l'appel, et seront tenus de suivre les derniers erremens, quand même lesdits procès ou instances auraient été portés devant les tribunaux soi-disant constitutionnels ou républicains. Il en sera de même des juges de la cour royale en matière d'appel.

XVII. Tous juges, procureurs du Roi et greffiers doivent être majeurs de vingt-cinq ans, et résider dans le lieu où sera établi le siége, ou du moins dans l'arrondissement d'icelui.

XVIII. Tous les officiers composant lesdites cours royales, présidiaux et siéges royaux, anciens et provisoires, seront nommés par le conseil d'administration. Cependant si dans les anciens siéges il est resté des officiers sans reproches, ils seront conservés, conformément à l'article 12 ci-dessus.

XIX. Il sera attaché, à chaque siége royal, un bureau de la conservation des hypothèques, suivant l'édit de 1771, auquel les juges se conformeront, tant pour les formes à observer, que pour les droits à percevoir et les émolumens à eux attribués. Le conseil supérieur nommera le greffier des hypothèques, qui comptera à l'administration des droits perçus.

XX. Tous les tribunaux établis par les soi-disant assemblées ou convention nationale, demeurent abolis sans exception, défenses sont faites à qui que ce soit de les reconnaître et d'y exercer aucunes fonctions, sous peine d'être déclaré rebelle au Roi et poursuivi comme tel.

XXI. Aussitôt la publication du présent réglement, les

conseils provisoires des villes, bourgs ou paroisses, mettront les scellés sur les greffes et autres dépôts de titres situés dans l'étendue de leur territoire, se feront remettre les clefs des salles d'audiences et autres lieux destinés à l'usage des tribunaux, et contraindront par corps à ce faire les dépositaires qui refuseraient de les remettre.

XXII. Les scellés ci-dessus seront levés aussitôt après l'installation desdits cours et siéges royaux, en présence, autant que faire se pourra, des anciens officiers et greffiers des tribunaux républicains, du conseil provisoire des lieux, et des officiers du nouveau siége royal, dont le greffier fera l'inventaire desdits titres et papiers.

TITRE SECOND.

Des officiers inférieurs et ministériels, et de ce qui est nécessaire pour la validité des actes.

Art. Ier. Tous les huissiers et sergens royaux de création antérieure aux états-généraux de 1789, qui obtiendront de nouvelles provisions du conseil supérieur, continueront d'exercer leurs fonctions dans tout le ressort de ladite cour royale provisoire.

II. Seront aussi conservés les sergens créés avant ladite époque par les seigneurs; mais ils ne pourront exercer que dans l'étendue du siége royal, ancien ou provisoire, où le chef-lieu de la justice seigneuriale à laquelle ils étaient attachés se trouvera situé.

III. Le conseil supérieur conserve de même dans leurs fonctions les notaires royaux, pour les exercer dans tout le ressort de ladite cour royale.

IV. Sont également conservés les notaires institués par les seigneurs avant la suppression de leur justice ; mais ils n'exerceront leurs fonctions que dans le même ressort attribué par l'article 2 du présent titre aux sergens créés par lesdits seigneurs.

V. Tous lesdits notaires, huissiers et sergens ne pourront néanmoins continuer leurs fonctions anciennes, ou en exercer de nouvelles, s'ils n'ont pris de nouvelles provisions du conseil supérieur. Tout acte qu'ils feraient sans être munis de ces provisions sera regardé comme nul, et ceux qui l'auront fait ou passé condamnés aux dommages et intérêts des parties.

VI. Le conseil supérieur se réserve la faculté de créer de nouveaux notaires, huissiers ou sergens, s'il est nécessaire.

VII. Tous les actes de juridiction volontaire ou contentieuse seront écrits sur papier timbré du nouveau timbre, ou visé pour valoir timbre par un officier du conseil supérieur, ou le commissaire qu'il lui plaira nommer à cet effet, conformément à l'article 16 du réglement du 24 juillet dernier, et en outre sujets au contrôle, insinuation, centième denier et sceau, comme il en était usé avant les états-généraux de 1789, le tout à peine de nullité.

VIII. Le tarif de contrôle de 1722, les édits et déclaration concernant l'insinuation et centième denier, ensemble tous les édits interprétatifs qui étaient en vigueur lors de la convocation des derniers états-généraux, seront les seuls suivis par les contrôleurs des actes, conformément à l'article 9 dudit réglement du 24 du mois de juillet dernier.

IX. Tous les avocats et gradués pourront plaider et écrire les procès pendans en ladite cour royale supé-

rieure, auxdits présidiaux et siéges royaux, anciens et provisoires.

X. Les personnes qui postulaient ces différens siéges royaux continueront de le faire, tant à ladite cour royale qu'aux siéges inférieurs.

XI. Les procureurs postulans aux justices seigneuriales ne seront admis à postuler qu'à celui des siéges royaux, anciens ou provisoires, auxquels ils déclareront s'attacher, sans pouvoir le faire à ladite cour royale, ni aux présidiaux en matière présidiale, à moins que le conseil supérieur ne juge à propos de leur en accorder la faculté par leurs provisions.

XII. Lesdits avocats, gradués et procureurs ne seront admis à plaider qu'en représentant à ladite cour royale et aux autres siéges l'agrément du conseil supérieur, faute duquel ils ne seront points reçus à plaider, et leurs écrits ne passeront point en taxe.

XIII. On suivra, pour la taxe des dépens, le tarif qui était en usage dans les siéges royaux où le pays conquis ressortissait avant lesdits états-généraux.

XIV. Les greffiers desdits cour et siége seront nommés par le conseil supérieur, sur la présentation des juges.

XV. Le conseil supérieur nommera aussi, dans chaque lieu où il y aura un siége de justice quelconque, un receveur des amendes, consignataires et droits de sceau.

XVI. Tous réglemens faits et à faire par le conseil supérieur, seront enregistrés en ladite cour royale supérieure, et dans tous les siéges en dépendant.

XVII. S'il se trouve quelque arrondissement où il ne soit pas possible d'établir, dans ce moment, un siége royal provisoire, le conseil supérieur se réserve d'attribuer provisoirement la juridiction sur cet arrondissement à tel

autre des siéges royaux, anciens ou provisoires en exercice, qu'il jugera à propos.

Fait en conseil supérieur d'administration provisoire, à Châtillon, ce 1.er août 1793, l'an premier du règne de Louis XVII.

GABRIEL, évêque d'Agra, *prés.*; MICHEL DESESSARTS, *sec. prés.*; BRIN, doyen de Saint-Laurent; BERNIER, curé de Saint-Laud d'Angers; BOUTILLIER DES HOMELLES, LE MAIGNAN, PAILLOU, LE NOIR, MICHELIN, THOMAS, GENDRON, DUPLESSIS, et CARRIÈRE, *procureur-général.*

Par le conseil supérieur,

P. JAGAULT, *secrétaire-général.*

N.° XVII.

Bulletin officiel du conseil supérieur de la Vendée.

Châtillon-sur-Sèvre, le 20 juillet, l'an premier du règne de Louis XVII.

La Providence nous conduit de succès en succès; les efforts de nos ennemis tournent à leur confusion : la valeur de nos troupes anéantit tous leurs projets, et l'Eternel, vengeur des crimes, appesantit de plus en plus son bras sur ces impies, destructeurs de toute religion et de toute autorité.

L'action du 15 du courant, quoiqu'entièrement à notre avantage, puisque nous avons pris trois pièces de canon et une grande quantité de munitions de guerre et de bouche,

nous laisse cependant le regret de n'avoir pas complété une victoire qui aurait pu assurer, pendant la moisson, la tranquillité du pays conquis, en détruisant toutes les forces de nos ennemis.

Une colonne ennemie d'environ six mille hommes s'étant rendue maîtresse de Vihiers, par la retraite de nos troupes, s'avança le 17 vers Coron. Trois cents braves réunis à la hâte, sans canons, et n'ayant d'autres armes que leurs fusils et leurs piques, opposèrent pendant plusieurs heures une résistance vigoureuse à un ennemi deux fois plus nombreux, et finit par le repousser avec perte d'un grand nombre d'hommes tués ou blessés, de deux caissons d'artillerie et d'un chariot chargé de provisions.

Le 18, nos soldats volèrent au secours des paroisses menacées par l'ennemi. Rien ne put résister à leur valeur : la soif du triomphe les avait tellement excités, qu'elle ne leur permit pas d'attendre l'arrivée de plusieurs de leurs généraux pour marcher contre l'ennemi. Celui-ci, fort de seize mille hommes, ayant trente pièces de canon, se promettait une victoire certaine. L'action s'engagea un peu après midi; l'armée chrétienne et royale occupait les hauteurs de Vihiers, sous les ordres de M. Piron de Marsange et autres; les chevaliers de Villeneuve et Kellars commandaient le centre, de la Guerivière et Boissy l'aile droite, Guignard de Tiffauges la gauche, et Forestier à la tête de la cavalerie, animés par l'exemple des Suisses et des Allemands, qui brûlaient de combattre l'ennemi, chargèrent avec la plus grande vigueur, sous la protection de l'artillerie, commandée par M. d'Herbold, connu par son habileté et son courage. La gauche résista; le combat devint opiniâtre et sanglant dans la ville, et surtout sur la place du marché de Vihiers; mais enfin, après une fu-

sillade qui dura trois-quarts d'heure, nos soldats, se précipitant avec impétuosité dans les rangs de l'ennemi, renversèrent tout ce qui se trouva sur leur passage, et remportèrent une victoire complète. L'ennemi fut poursuivi d'un côté jusqu'à Martigné, et de l'autre jusqu'à Concourson.

Nous estimons sa perte à près de deux mille hommes, tués tant dans le combat que pendant sa fuite ; trois mille prisonniers, vingt - cinq pièces de canon et un plus grand nombre de caissons, deux chariots chargés de fusils. Un grand nombre de chevaux d'artillerie, de bœufs, de provisions et de munitions de toute espèce furent en outre le fruit de cette victoire.

Le général patriote Menou doit être actuellement mort de ses blessures ; Santerre n'a réussi qu'en sautant par-dessus un mur, à se soustraire à la poursuite du brave Loiseau, le même qui tua trois cavaliers en défendant M. Dommaigné à l'attaque de Saumur. Le bruit court que Santerre est dangereusement blessé. L'inviolabilité du député Bourbotte, membre de la prétendue convention, ne put le défendre contre le courage d'un de nos soldats, qui, ayant tué son cheval, le poursuivit long-temps et s'empara de ses armes, qu'il avait jetées. La valeur de nos troupes, en cette occasion, est au-dessus de tous éloges, et l'Europe aura peine à croire un jour aux prodiges qu'elles ont faits.

N.° XVIII.

De par le Roi.

Nous, général en chef, commandans de division et autres officiers des armées catholiques et royales, réunis en conseil de guerre, infiniment touchés des ravages causés par

les ennemis de la religion et du Roi dans les pays conquis; considérant que la prétendue convention nationale ne respecte ni le droit des gens, ni l'humanité; que, non contente de refuser l'échange des prisonniers, elle traduit devant le tribunal de sang qu'elle a établi, ses propres soldats tombés entre nos mains, et que notre clémence avait renvoyés dans leurs foyers, après avoir promis de ne plus servir contre nous, s'ils refusent de manquer à cette promesse et de se parjurer; que tous officiers et soldats de l'armée catholique qui sont pris par les armées prétendues républicaines, sont égorgés sur-le-champ ou traduits au même tribunal, qui fait aussitôt tomber leurs têtes sous la main du bourreau; considérant que nos ennemis exterminent hommes, femmes et enfans, et se font un amusement d'incendier les habitations et les moissons, comme a osé s'en vanter le lâche et cruel Westermann; qu'en vertu d'un décret sanguinaire, violant les lois sacrées du domicile, ils font arrêter chez lui, pour le conduire au supplice, l'homme paisible et vertueux qui, pour le rétablissement du bon ordre, a accepté dans les conseils d'administration une place que son amour pour le bien public ne lui permettait pas de refuser; considérant de plus que les membres de la soi-disant convention nationale, les officiers-généraux commandant l'armée dite républicaine, et les prétendus fonctionnaires publics dans l'administration ou dans l'ordre judiciaire, sont les véritables coupables et les seuls peut-être; que leurs soldats ont été contraints de se réunir sous des étendards que la plupart détestent; qu'ils sont eux-mêmes opprimés par ceux qu'ils sont obligés de défendre, et que si, parmi eux, un petit nombre est encore égaré et tient aux principes sanguinaires d'une république imaginaire, il ne faut, pour le détromper,

que déchirer le bandeau qui leur cache la vérité; voulant enfin user à leur égard de tous les moyens de douceur et de modération, pour les ramener dans le sentier de l'honneur, dans ce moment où nous venons de remporter trois victoires mémorables, à Châtillon, à Thouareau et à Vihiers, où l'on a pris à l'ennemi plus de quarante pièces de canon, sans parler d'un nombre infini de prisonniers, avec ceux précédemment faits sur les champs de bataille; dans ce moment où le colosse monstrueux de leur prétendue république s'écroule de toutes parts, et va écraser par sa chute tous ses défenseurs: déclarons à tous les Français, et spécialement à la prétendue convention nationale, aux généraux et officiers des armées républicaines, et à tous les prétendus fonctionnaires publics, administratifs et judiciaires, et même aux individus volontairement coupables des excès ci-dessus, que nous userons à leur égard de représailles, et qu'ils sont et seront responsables, sur leurs têtes et sur leurs biens, des violences publiques et particulières qui seront exercées contre les personnes et les biens des soldats et officiers des armées catholiques et royales, contre les officiers du conseil supérieur et des conseils particuliers des villes et des paroisses où ils sont établis provisoirement, et contre chacun en particulier des Français attachés à la religion et au Roi. Mandons au conseil supérieur séant provisoirement à Châtillon, de faire imprimer, publier et afficher les présentes partout où besoin sera.

Fait au quartier-général, à Argenton-Château, le 23 juillet 1793, l'an premier du règne de Louis XVII.

Signé D'ELBÉE.

Par MM. les commandans,

DURY DE BEAUVAIS, *secrétaire*.

Vu la proclamation ci-dessus, le conseil supérieur,

ouï sur ce M. le procureur-général du Roi, en a ordonné l'impression, et enjoint aux conseils particuliers des pays conquis de la publier et afficher partout où besoin sera.

Fait en conseil supérieur, à Châtillon-sur-Sèvre, le 11 juillet 1793, l'an premier du règne de Louis XVII.

Michel Desessarts, *second président.*

Par le conseil supérieur,

P. Jagault, *secrétaire-général.*

N°. XIX.

Bulletin officiel du conseil supérieur de la Vendée.

Du premier août 1793.

Les débris de l'armée républicaine, battue à Vihiers le 19, s'étaient précipitamment retirés, partie sur Douay et Saumur, partie sur Angers; un corps d'environ deux mille patriotes occupait un camp sur les hauteurs désignées, et de là exerçait ses ravages dans tous les environs. Les habitans de Mozé et ceux de quelques paroisses voisines, réunis à la hâte, luttaient chaque jour avec avantage contre cette horde dévastatrice.

La division aux ordres de M. de Bonchamps vint au secours de ces braves, et attaqua le 26 l'armée républicaine dans ses retranchemens. Elle parut faire bonne contenance et résista quelque temps à l'effort de nos troupes, mais enfin l'intrépidité des chefs, le courage des soldats, l'adresse et l'intelligence de nos artilleurs fixèrent la victoire. Le camp fut forcé, les retranchemens emportés, les tentes et les bagages tombèrent en notre pouvoir, quatre

pièces de canon furent prises, une autre tomba dans la rivière; six cents patriotes périrent dans le combat, environ trois cents furent faits prisonniers; un grand nombre précipité dans la Loire, en essayant de passer ce fleuve à la nage, y trouva la mort.

Le reste fuyait à toutes jambes vers Angers, lorsque environ quatre cents d'entr'eux, croyant n'être pas poursuivis, revinrent sur leurs pas et chargèrent notre troupe avec audace. On leur répondit avec une vigueur à laquelle ils ne s'attendaient pas. Une prompte et forte décharge en mit un grand nombre hors de combat; le reste reprit à la hâte le chemin d'Angers, et nos troupes les poursuivirent jusqu'aux portes de cette ville.

On assure que le dimanche 26, dans la soirée, un détachement de soldats patriotes se porta de nouveau vers les Ponts-de-Cé; notre garde se replia pour ne pas être cernée. Les habitans des paroisses voisines se réunirent le lendemain et chassèrent le détachement républicain, avec perte de plus de quatre-vingts prisonniers et de trente et quelques hommes tués ou blessés.

Peu de jours auparavant, une division de notre armée, sous les ordres du général en chef, s'étant portée sur Thouars, un détachement de cavalerie, commandé par M. de La Rochejaquelein, s'en sépara pour s'avancer jusqu'à Loudun. Il entra dans cette ville à trois heures du matin, sans éprouver la moindre résistance, fit sept gendarmes prisonniers, enleva la caisse du district, brûla les prétendus décrets contenus dans ses archives, et détruisit toutes les marques extérieures du républicanisme.

Pendant ce temps, un corps d'ennemis assez nombreux surprenait à Saint-Philibert la garde avancée, aux ordres de M. de Royrand, et exerçait à Chantonay ses ravages

ordinaires. Le tocsin sonnait de toutes parts; l'effroi s'empara bientôt des vainqueurs; ils évacuèrent Chantonay, après avoir incendié ce qu'ils ne purent emporter. Nos troupes les poursuivirent jusqu'à Sainte-Hermine, et de là s'avancèrent le 30 sur Luçon. L'armée républicaine les attendait, rangée en ordre de bataille au-delà de Bessai; on l'attaqua avec vigueur. Nos troupes essuyèrent le feu le plus terrible de sa part, sans en être effrayées; notre artillerie, mieux servie que jamais, leur répondit par des décharges multipliées : chaque boulet plongeait directement dans les rangs ennemis et les sillonnait. Déjà les bataillons républicains se disposaient à fuir; leur centre était enfoncé, leurs soldats effrayés, tout nous présageait une victoire assurée, quand les lâches pillards qui se traînaient à l'arrière-garde, semèrent l'alarme dans tout le corps de l'armée en prenant la fuite. Ce contre-temps fâcheux nécessita la retraite. M. le prince de Talmont la protégea avec un bataillon de cavalerie, qui s'élança plusieurs fois dans les rangs ennemis, détruisit presque entièrement un détachement de hussards, et fit des prodiges de valeur : les Suisses et dragons ne se distinguèrent pas moins, et plusieurs habitans des paroisses qui nous avoisinent montrèrent autant de fermeté que de courage dans le combat.

Le général en chef et ses braves compagnons d'armes se sont exposés aux plus grands dangers; la Providence et leur sang-froid les ont préservés de tout accident funeste. Le cheval de M. de Lescure a été blessé; un gros de cavalerie ennemie, qui s'acharnait à sa poursuite, fut mis en déroute. Le jeune M. Le Riche de Langerie, qui faisait ses premières armes, a eu son cheval tué sous lui. Le nombre des prisonniers, des morts et des blessés est peu considérable de notre côté; nos troupes ont laissé entre les mains de

l'ennemi deux pièces de canon. Tel est le récit de cette action, que, par intérêt pour la vérité, nous nous faisons un devoir de rapporter avec autant d'exactitude et de fidélité que nos succès et nos victoires. Au reste, notre armée n'était forte que d'environ douze à quinze mille hommes, réunis à la hâte dans les paroisses voisines, tandis que la grande armée, victorieuse à Vihiers, poursuivait l'ennemi, par ses détachemens, au Pont-de-Cé, à Thouars, à Loudun et dans les environs de Saumur et d'Angers.

Nous devons un juste tribut d'éloge et les regrets les mieux mérités à M. Sapineau de la Verrie, qui, blessé lors de la première attaque du Pont-Charron, tomba entre les mains de l'ennemi, éprouva de sa part les plus cruels traitemens, et finit par être mis en pièces.

Un transfuge digne de foi, passé hier d'Ancenis en plein jour, écrit-on de Saint-Florent, a donné sur la situation de cette ville et celle de Nantes des nouvelles assez rassurantes. Il n'y a pas à Nantes, en ce moment, plus de deux mille hommes de troupes; celles qui précédemment s'y étaient rassemblées, ont pris leur parti pour la Basse-Bretagne, ou plutôt chacun s'en est retourné chez soi. Le général Beysser est parti pour la Nouvelle-Angleterre, et le général Canclaux est fortement soupçonné d'aristocratie. Ancenis ne renferme pas plus de quinze à dix-huit cents hommes, qui tous n'ont pas un égal penchant à servir la république, et se rangeraient volontiers sous nos drapeaux, s'ils n'étaient chaque jour trompés par des nouvelles fausses et controuvées.

Un corps de républicains s'étant montré à Thouars dans la journée du 29, M. de Laugrenière est allé le reconnaître le lendemain, à la tête d'un détachement de cavalerie. S'étant assuré de la présence de l'ennemi, il a marché le 31

contre la ville. Un seul dragon s'est présenté d'abord et a provoqué nos soldats par des insultes. L'un d'eux lui a fait passer une balle dans le côté, d'un coup de carabine, à plus de trois cents pas ; il ne s'est sauvé qu'à l'aide de son cheval, laissant le long de sa route des traces de son sang. Le corps de notre armée s'est porté de suite à la chaussée de Cuvan, où elle a passé la rivière presque à la nage. Pendant ce temps, deux cavaliers patriotes s'échappaient sur la route de Saumur, quatre cents autres les avaient précédés sur celle de Poitiers ; en sorte que Thouars, à l'approche de nos troupes, s'est trouvé entièrement évacué.

N.° XX.

Grand conseil de guerre tenu à Saumur.

Saumur, 2 septembre 1793.

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, et deuxième de la république française, une et indivisible, le lundi deux septembre, deux heures du matin.

Les citoyens Rewbell, Merlin, Richard, Choudieu, Bourbotte, Thurreau, Cavaignac, Meaulle, Philippeaux, Ruelle et Fayau, tous représentans du peuple, et les généraux Rossignol, Canclaux, Menou, Santerre, Aubert-Dubayet, Salomon, Duhoux, Ray, Mieskousky, et Dembarrère, en exécution de l'arrêté des représentans du peuple, du 27 août dernier, approuvé par arrêté du comité de salut public, se sont réunis en conseil de guerre.

D'abord l'on a élevé la question de savoir si les représentans délibéreraient concurremment avec les généraux.

Plusieurs ont soutenu que les instructions données aux représentans ne leur permettaient pas de délibérer avec les généraux; mais d'autres ont répondu que l'arrêté du comité de salut public, ci-dessus énoncé, approuvait les dispositions prises par les représentans, qui consistent à ce que les généraux commandans en chef des divisions d'armée, et les représentans, arrêtent de concert un plan de campagne définitif et irrévocable, et qu'au surplus ils consentent volontiers à supporter une responsabilité qui tend à sauver la chose publique.

D'après ces observations, celui qui avait élevé la question a retiré sa proposition.

Le conseil s'est ensuite occupé de la nomination d'un président et d'un secrétaire. Le représentant du peuple Rewbell, a été choisi président, et Lachevardière, commissaire national, a été nommé secrétaire.

Le général Canclaux a donné lecture d'un arrêté du comité de salut public et d'une lettre du ministre de la guerre, par lesquels on lui annonce que l'armée formant la garnison de Mayence va se porter sur Nantes, au moyen de quoi elle se trouve sous son commandement.

Différens membres ont répondu que le dernier arrêté du comité de salut public annulait implicitement l'arrêté antérieur, ainsi que les lettres du ministre de la guerre.

Après une discussion assez étendue, le président a mis aux voix cette question : « Le conseil pense-t-il que le dernier arrêté du comité de salut public annule le précédent, et que le général Canclaux doit être déchargé de toute res-

ponsabilité, relativement à l'arrêté premier du comité de salut public, et aux ordres donnés en conséquence par le ministre de la guerre »? L'affirmative a été arrêtée à la majorité de vingt voix contre une (*).

La discussion s'est alors engagée sur le fond de la question; qui consiste à savoir si la garnison de Mayence descendra sur Nantes, ou marchera directement contre les rebelles, sur Chollet et Mortagne.

La discussion a été interrompue par une proposition incidente, tendante à ce que chaque membre du conseil soit tenu de motiver par écrit son opinion. On a proposé, par amendement, de laisser à chacun la faculté de motiver son opinion, sans que cette faculté soit obligatoire. Cette dernière proposition a été adoptée unanimement; et il a été décidé que chacun serait libre de motiver son opinion dans un écrit qui serait joint au procès-verbal, et signé de l'opinant.

La discussion a été reprise, et les différens membres ont parlé pour ou contre chacune des deux propositions.

Enfin, après une multitude d'observations, la discussion a été fermée, et l'on a commencé l'appel nominal sur cette question:

« La garnison de Mayence dirigera-t-elle sa marche par Saumur ou par Nantes »? Sur vingt-deux votans, le citoyen Bourbotte a déclaré n'être pas en état de donner son avis: le général Dembarrère a demandé que l'on marchât simultanément par Saumur et par Nantes; les citoyens Rewbell, Merlin, Thurreau, Cavaignac, Meaulle, Philippeaux,

(*) Celle de Philippeaux.

Ruelle, Canclaux, Aubert-Dubayet et Mieskousky ont été d'avis de marcher par Nantes, et les citoyens Richard, Choudieu, Fayau, Rossignol, Menou, Duhoux, Santerre, Salomon et Ray ont pensé que l'on devait marcher par Saumur. A l'égard du général Chalbos, il a voté pour que l'on marchât par Saumur et Niort à la fois.

D'après cela, et attendu que dix voix ont été pour la marche par Nantes, et dix pour celle de Saumur, il ne s'est pas trouvé de majorité.

Alors la discussion s'est engagée de nouveau, et après de longs débats, le conseil a arrêté que les généraux se consulteraient entr'eux pour arrêter un plan qui serait soumis ce soir au conseil. La séance a été levée à quatre heures, et l'on s'est ajourné à huit heures du soir.

Et le même jour 2 septembre, huit heures du soir, le conseil réuni, l'un des généraux a annoncé qu'en exécution de l'arrêté pris cejourd'hui par le conseil, ils se sont rassemblés, et que les avis se sont réunis à cette question, que l'armée de Mayence marcherait par Nantes, et qu'il avait été convenu qu'ils se rassembleraient demain matin pour se concerter sur les mesures d'exécution. Un membre a demandé que le résultat de l'avis des généraux fût remis par écrit; l'on a réclamé l'ordre du jour sur cette proposition, et il a été adopté d'après le rapport ci-dessus. Le président a consulté le conseil pour savoir s'il adoptait l'avis des généraux; quatorze votans l'ont admis, et trois l'ont rejeté, dans l'ordre suivant : les citoyens Rewbell, Merlin, Richard, Thurreau, Cavaignac, Meaulle, Philippeaux, Ruelle, Canclaux, Menou, Santerre, Aubert-Dubayet, Mieskousky et Dembarrère ont voté pour l'adoption, et les citoyens Choudieu, Fayau et Chalbos l'ont rejeté. En con-

séquence, il a été arrêté par le conseil que la garnison de Mayence marcherait par Nantes.

Fait à Saumur, les jour et an que dessus.

Signé Rewbell, Cavaignac, Meaulle, Ruelle, Philippeaux, Thurreau, Merlin, Choudieu, Richard, Santerre; Mieskouski, Chalbos, Dembarrère, Menou, Canclaux, Lachèvardière, *secrétaire.*

Plan concerté entre les généraux Rossignol et Canclaux, relatif à l'armée des côtes de La Rochelle.

L'armée des côtes de La Rochelle se tiendra sur une défensive active; néanmoins, la division du général Mieskousky opérera offensivement jusqu'à sa jonction, à l'aile droite de l'armée des côtes de Brest et à l'aile gauche de la division de Chantonay; elle dirigera sa marche de la manière suivante :

Le 11, elle s'emparera d'Aisnay;

Le 12, elle marchera sur le Poiré;

Le 13, aux Essarts;

Le 14, à Saint-Fulgent, où elle prendra poste et se gardera militairement.

La division de Chantonay sera chargée de balayer tout le pays qui se trouve entre Chantonay et la Roche-sur-Yon, de manière qu'elle ne laisse aucun ennemi derrière elle, et que ses subsistances soient assurées.

Les postes de sa gauche correspondront directement avec ceux du corps commandé par le général Mieskousky.

La même division de Chantonay enverra occuper les postes de Mouilleron et de Basoges, de la manière qui lui sera prescrite par le général de division Chalbos.

La division commandée par le général Chalbos se por-

tera à la Châtaigneraye, où elle devra arriver le 14; elle balaiera ses derrières et ses deux flancs; et les postes de sa droite correspondront avec les postes de gauche de la division commandée par le général Rey. Il en sera de même des postes de sa gauche avec la division de Chantonay.

La division commandée par le général Rey se portera à Bressuire, où elle devra arriver le 14; sa droite occupera Chambroulet, et sa gauche le château de la Forêt-sur-Sèvre. Ce dernier poste correspondra avec la droite de la division commandée par le général Chalbos.

La division de Saumur fournira un poste à Argenton; il y sera rendu le 14, et occupera les hauteurs qui sont derrière cette ville, au lieu dit le Breuil.

La gauche des postes de cette division correspondra avec ceux de la droite de la division aux ordres du général Rey.

La division de Saumur se portera à Vihiers, où elle sera rendue le 14; sa gauche correspondra avec la droite de la division d'Argenton; elle occupera le château et les hauteurs qui avoisinent Vihiers.

La division aux ordres du général Duhoux, laissant une garde suffisante au Pont-de-Cé, se rendra le 14 *sur* les hauteurs de Beaulieu, et occupera les ponts de Baré et de Bezigon; la gauche de ses postes enverra de fortes et fréquentes patrouilles, pour correspondre avec la droite de la division de Vihiers; elle s'éclairera sur sa droite, pour connaître la marche et la position des ennemis sur la rive gauche de la Loire.

La correspondance sera extrêmement active entre toutes les divisions et le général en chef, qui tiendra son quartier-général à Doué; la même correspondance aura lieu avec le général en chef des côtes de Brest, et entre les divisions, colonnes et postes des deux armées qui s'avoisinent, de

manière que toutes les troupes puissent opérer de concert les mouvemens qui leur seraient ordonnés, et qu'elles puissent se porter des secours réciproques, suivant l'urgence des cas.

Les différentes divisions et les postes se garderont par des retranchemens, et auront soin de se garder par des patrouilles fréquentes et soutenues entr'elles.

Fait et arrêté à Saumur, le 3 septembre 1793.

Signé CANCLAUX et ROSSIGNOL.

Plan d'opérations, concerté et arrêté entre les généraux Rossignol et Canclaux, touchant l'armée de Nantes.

L'armée de Mayence étant réunie à celle des côtes de Brest, sortira de Nantes le 11 ou le 12 de ce mois de septembre.

Elle aura, sur sa droite, une colonne de l'armée de Brest, qui, rassemblée à Paimbœuf, et, partant de là, balaiera toute la côte de Bourg-Neuf, et se portera sur Port-Saint-Père, qu'elle enlevera, et de là sur Machecoult.

Cette opération peut avoir lieu dès le 9; elle sera soutenue par la présence de l'avant-garde de l'armée de Mayence, qui se sera portée le même jour sur la hauteur de Saint-Léger, qui domine Port-Saint-Père, et d'où ce poste pourra être canonné et bombardé, s'il est nécessaire. Une colonne, partie de la Hibaudière, en fera en même temps l'attaque de front; et s'en étant emparée, y restera pour se réunir à la colonne de droite, dont elle doit faire partie. L'occupation de Machecoult doit décider la marche en avant de la colonne de l'armée des côtes de la Rochelle, qui en tient la gauche. Cette colonne, dite *armée des*

Sables, qui est maintenant à la Roche-sur-Yon et Lamotte-Achard, après avoir attaqué Aizenai et Poiré, se portera sur la droite de la colonne de l'armée de Brest, jusqu'à Saint-Fulgent, le 13, et le 14 aux Herbiers, où elle se trouvera à la hauteur de Tiffauges, et de là marchera toujours sur la droite de la même colonne, pour se porter devant Mortagne le 26.

L'armée de Mayence se sera portée le 11 devant Ville-Neuve; son avant-garde aura été le même jour au château de la Limousinière, en avant le Pont-James, où l'armée se portera le jour suivant, laissant la réserve à Ville-Neuve.

Sur la route de Nantes aux Sables, l'attaque aura lieu à Montaigu, par une colonne qui partira de Machecoult, et qui pourra se diviser en deux parties pour l'attaquer par le côté de Palluau en même temps que par celui de Machecoult, et que l'avant-garde de l'armée de Mayence l'attaquera par le chemin de Nantes. Vertou pourra aussi être attaqué ce même jour par la colonne de gauche de l'armée de Brest, ainsi que le château de la Loue; elle y prendra poste.

La légion nantaise et partie de la garde nationale sortie de Nantes, feront une diversion sur Saint-Sébastien et Basse-Goulaine.

Le 13 ou le 14, le corps d'armée se portera sur la route de la Rochelle, vis-à-vis Aigrefeuille.

La colonne de droite à Montaigu, qu'elle enlevera; le 14 ou le 15 elle se portera sur Tiffauges, et le 16 devant Mortagne.

Le même jour, le corps d'armée ayant passé le Maine attaquera Clisson et se portera devant Mortagne, y passera la Sèvre. Le 16, la réserve, qui aura passé la Sèvre sur le

pont de Vertou, viendra attaquer Clisson par le chemin de Nantes, s'il est nécessaire, ou par sa droite, et se réunira à l'armée.

Comme l'armée des côtes de la Rochelle doit se porter simultanément des différens points qu'elle occupe sur Mortagne, les forces combinées se trouvant alors rassemblées, ainsi que les généraux, on prendra, pour la continuité de la campagne, tel plan que l'on avisera bon être. Pour exécuter ces premiers mouvemens dans un ensemble nécessaire, il faut qu'ils soient arrêtés d'une manière fixe et invariable, et sous la responsabilité de chaque général, à moins d'obstacles de guerre, dont chaque colonne sera prévenue par une correspondance journalière, et par des courriers extraordinaires port[illegible] écrites.

Fait et arrêté au conseil de guerre, à Saumur, le 3 septembre 1793, l'an deuxième de la république française, une et indivisible.

Signé le général en chef de l'armée des côtes de Brest,

CANCLAUX.

J'adopte, pour le bien général, le plan présenté par le général Canclaux, me réservant le droit d'attaquer Mortagne, si je le juge convenable.

Signé ROSSIGNOL, général en chef commandant les côtes de la Rochelle.

Pour copie conforme,

GOULAIN, *secrétaire*.

TABLE

DES SOMMAIRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE V, *page* 183.

LIVRE VI, *page* 233.

LIVRE VII, *page* 283.

FIN DU TOME PREMIER.

